

REGION BRETAGNE

20_DFE_SBUD_01

CONSEIL REGIONAL

13 et 14 février 2020

DELIBERATION

BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil régional convoqué par son Président le 21 janvier 2020, s'est réuni les jeudi 13 et vendredi 14 février 2020 à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN (jusqu'à 16h30), Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN (jusqu'à 15h30), Madame Mona BRAS, Monsieur Gwenegon BUI, Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU (jusqu'à 19h), Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID (jusqu'à 15h30 et après 17h40), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (jusqu'à 17h45), Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (à partir de 10h50), Madame Laurence FORTIN (jusqu'à 19h), Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM (jusqu'à 17h), Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 17h45), Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 16h30), Madame Claire GUINEMER (à partir de 9h50), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 15h30), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Gérard LAHELLEC, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDE (jusqu'à 16h20), Madame Agnès LE BRUN (jusqu'à 17h45), Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 16h30), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH (jusqu'à 19h), Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT (jusqu'à 17h35), Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIALHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 9h50 puis de 11h30 à 12h40 et de 14h10 à 14h40), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN (jusqu'à 15h30), Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 17h45), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 16h30), Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 14h40), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON (jusqu'à 9h30 puis après 11h30), Madame Hind SAOUD, Madame Renée THOMAÏDIS (jusqu'à 16h20), Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN (jusqu'à 17h), Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX (jusqu'à 19h), Madame Sylvaine VULPIANI.

Avait donné pouvoir : Monsieur Olivier ALLAIN (pouvoir donné à Monsieur Roland JOURDAIN à partir de 16h30), Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Madame Gaëlle VIGOUROUX jusqu'à 19h00), Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bertrand PLOUVIER puis à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 17h45), Madame Gaby CADIOU (pouvoir donné à Monsieur Gérard LAHELLEC à partir de 19h), Monsieur Marc COATANÉA (pouvoir donné à Madame Nicole LE PEIH jusqu'à 19h00), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 15h30 à 17h40), Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID à partir de 17h45) Madame Virginie D'ORSANNE (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE), Madame Laurence FORTIN (pouvoir donné à Madame Anne

GALLO à partir de 19h), Monsieur Karim GHACHEM (pouvoir donné à Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Madame Martine TISON à partir de 16h20), Monsieur Pierre HERCOUËT (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT jusqu'à 17h35 puis à Monsieur André CROCQ), Madame Isabelle LE BAL (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN à partir de 16h20), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Olivier LE BRAS), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Thierry BURLOT à partir de 19h), Madame Gaël LE SAOUT (pouvoir donné à Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL à partir de 17h35), Madame Christine LE STRAT (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON jusqu'à 16h30), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS de 9h50 à 11h30, puis après 14h40), Madame Anne PATAULT (pouvoir donné à Monsieur Martin MEYRIER), Monsieur Stéphane PERRIN (pouvoir donné à Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT à partir de 15h30), Monsieur Maxime PICARD (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Madame Gaëlle NIQUE), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Claire GUINEMER), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC de 14h40 à 16h30, à Madame Agnès LE BRUN jusqu'à 17h45, puis à Monsieur Marc LE FUR), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES), Monsieur Emeric SALMON (pouvoir donné à Monsieur Christian LE CHEVALIER de 9h30 à 11h30), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Madame Renée THOMAÏDIS (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON à partir de 16h20), Madame Anne TROALEN (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI à partir de 17h), Madame Gaëlle VIGOUROUX (pouvoir donné à Monsieur Eric BERROCHE à partir de 19h).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 3 février 2020 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil culturel de Bretagne lors de sa réunion du 1er février 2020 ;

Après avoir pris connaissance des différents amendements ;

Vu les avis de la commission Finances et affaires générales réunie le 10 février 2020 et le 13 février 2020 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

Le groupe Droite, Centre et Régionalistes et le groupe Rassemblement National votent contre.

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2020 de la région Bretagne, dont la répartition des autorisations de programme, autorisations d'engagement et crédits de paiement par programme et par chapitre est détaillée dans le cadre budgétaire et comptable, équilibré en crédits de paiement à hauteur 1 605 826 000 € en mouvements réels et à hauteur de 2 140 781 200 € en mouvements budgétaires ;

- **d'OUVRIER** ou **d'ABONDER** au Budget primitif 2020, un montant d'autorisations de programme s'élevant à 545 155 300 € ;

- **d'OUVRIER** ou **d'ABONDER** au Budget primitif 2020, un montant d'autorisations d'engagement s'élevant à 676 599 800 € ;

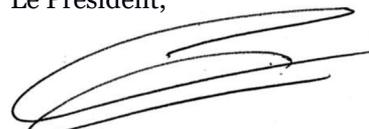
-**de PROROGER** d'un an l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2011 à 2019 sur le programme 103 ;

- **d'AFFECTER** les dépenses relatives aux programmes de moyens (mission la finalité de chaque programme et à l'article 7 du règlement budgétaire e programmes gérés hors AP ou hors AE, l'affectation porte sur les crédits de paiement.

- **d'AUTORISER** le Président à réclamer auprès de la DGFIP la part des intérêts moratoires qui relèverait de sa responsabilité ;

- **de REPORTER** les crédits de paiement composant la provision pour gestion de dette et de trésorerie, équilibrée en dépenses et en recettes, reconstituée chaque année lors de la première décision modificative.

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD

Détail des votes (si non unanime) :

Envoyé en préfecture le 17/02/2020

Reçu en préfecture le 17/02/2020

Affiché le

ID : 035-233500016-20200214-20_DFE_SBUD_01-BF

Programme		Vo
P0101	Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	Le groupe Rassemblement National vote contre, Monsieur Iragne s'abstient
P0102	Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	Le groupe Rassemblement National vote contre, Monsieur Iragne s'abstient
P0103	Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	Le groupe Droite, Centre et Régionalistes s'abstient
P0201	Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	Le groupe Rassemblement National s'abstient
P0202	Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne	Le groupe Rassemblement National s'abstient
P0203	Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	Le groupe Rassemblement National s'abstient
P0204	Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	Le groupe Droite, Centre et Régionalistes s'abstient Le groupe Rassemblement National s'abstient
P0205	Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	Le groupe Rassemblement National vote contre
P0209	Développer le système portuaire	Le groupe Droite, Centre et Régionalistes vote contre
P0301	Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	Le groupe Rassemblement National vote contre
P0302	Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	Le groupe Rassemblement National et Madame Blein votent contre ; Le groupe Droite, Centre et Régionalistes ne prend pas part au vote (a quitté la salle).
P0303	Offrir un cadre favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées	Le groupe Rassemblement National et Madame Blein s'abstiennent Le groupe Droite, Centre et Régionalistes ne prend pas part au vote (a quitté la salle).
P0304	Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	Le groupe Rassemblement National s'abstient Le groupe Droite, Centre et Régionalistes ne prend pas part au vote (a quitté la salle).
P0306	Améliorer les équipements dans les lycées publics	Le groupe Droite, Centre et Régionalistes ne prend pas part au vote (a quitté la salle).
P0307	Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	Le groupe Droite, Centre et Régionalistes ne prend pas part au vote (a quitté la salle).
P0308	Développer le numérique éducatif	Le groupe Rassemblement National et Madame Blein votent contre Le groupe Droite, Centre et Régionalistes ne prend pas part au vote (a quitté la salle).
P0309	Assurer le fonctionnement des lycées publics	Le groupe Rassemblement National et Madame Blein s'abstiennent Le groupe Droite, Centre et Régionalistes ne prend pas part au vote (a quitté la salle).
P0310	Participer au fonctionnement des établissements privés	Le groupe Rassemblement National et Madame Blein s'abstiennent Le groupe Droite, Centre et Régionalistes ne prend pas part au vote (a quitté la salle).
P0311	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	Les groupes Droite, Centre et Régionalistes, et Rassemblement National votent contre
P0313	Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement	Le groupe Droite, Centre et Régionalistes s'abstient
P0314	Assurer les formations sanitaires et sociales	Le groupe Rassemblement National et Madame Blein votent contre, Monsieur Iragne s'abstient
P0315	Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	Le groupe Rassemblement National s'abstient
P0316	Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économique et territoriales	Le groupe Rassemblement National s'abstient
P0319	Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation	Le groupe Rassemblement National vote contre
P0503	Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	Le groupe Rassemblement National s'abstient
P0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelle	Le groupe Rassemblement National vote contre
P0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique	Le groupe Rassemblement National s'abstient
P0603	Développer le sport en région	Le groupe Droite, Centre et Régionalistes vote contre
P0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	Le groupe Droite, Centre et Régionalistes vote contre
P0607	Développer les actions européennes et internationales	Le groupe Rassemblement National vote contre
P0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	Le groupe Rassemblement National vote contre
P9000	Patrimoine et logistique	Le groupe Rassemblement National s'abstient
P9002	Développer le système d'information en appui des politiques régionales	Le groupe Rassemblement National s'abstient
P9003	Fond d'intervention Régional	Le groupe Rassemblement National s'abstient
P9020	Ressources et expertises	Le groupe Rassemblement National s'abstient
P9021	Service de la dette	Le groupe Rassemblement National s'abstient
P9023	Mouvements financiers divers	Le groupe Rassemblement National s'abstient

Envoyé en préfecture le 17/02/2020
Reçu en préfecture le 17/02/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200214-20_DFE_SBUD_01-BF

Introduction générale et recettes

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2020

Session de février 2020

Envoyé en préfecture le 17/02/2020
Reçu en préfecture le 17/02/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200214-20_DFE_SBUD_01-BF

\\ Introduction générale

Cinquième de la mandature, le budget primitif pour 2020 **maintient le cap, approfondit l'effort et accélère les transitions**. Il s'inscrit dans le prolongement de nos orientations budgétaires, débattues lors de notre session de décembre, il est un premier exercice de **mise en œuvre des ambitions de la Breizh COP**.

I - Maintenir le cap.

Pour le Conseil régional, dans un contexte économique et social, national et international incertain et mouvant, maintenir le cap, c'est :

Inscrire l'action publique dans la durée. Alors que le monde connaît des mutations très profondes, et qui s'accroissent, confrontée à des comportements pouvant aller jusqu'à une forme d'égoïsme, en butte aussi avec le règne de l'immédiateté et de l'instant, pour être efficace, l'action publique se doit, plus que jamais, de s'inscrire dans la durée et la cohérence. L'investissement dans les infrastructures, la connaissance ou les compétences, l'accompagnement des évolutions souvent structurelles auxquelles nous devons faire face, l'ambition de transformation de certains de nos modèles anciens de développement ou d'aménagement, appellent une action persévérante, et lisible au-delà de l'annualité budgétaire.

Etre un pôle de stabilité. Il s'agit, dans cet environnement mouvant et incertain, alors que l'action publique est parfois remise en cause, contestée dans sa légitimité ou dans son efficacité, de permettre à nos partenaires et aux acteurs du développement de la Bretagne de s'appuyer sur une action constante, des dispositifs stables et des règles du jeu assurées. Chacun connaît en Bretagne la persévérance du Conseil régional à maintenir une capacité d'investissement très forte, chacun connaît les ambitions qui structurent son budget tout au long de la mandature, chacun connaît ses priorités et la qualité de sa signature. Par persévérance, on entend aussi la confirmation de nos principaux engagements dans les grands projets d'investissements et la sécurisation de nos engagements contractuels et pluriannuels afin de proposer à nos partenaires un cadre rassurant et une vision claire de notre action.

Tenir les engagements et conforter le lien de confiance avec le territoire. Ceci passe par la fidélité de l'action du Conseil régional au projet présenté aux bretonnes et aux bretons en 2015. Il s'agit évidemment de tenir les engagements pris devant nos concitoyens, gage de confiance et de crédibilité, dans un contexte général de doute et d'interrogations sur le sens de la démocratie locale. Il s'agit tout autant d'assurer l'efficacité des politiques publiques, qu'une action sporadique et non continue ne permettrait en aucun cas. Aussi la persévérance du Conseil régional se retrouve-t-elle dans sa stratégie financière et budgétaire, détaillée, comme chaque année, dès le rapport d'orientations budgétaires et ici confirmée. Elle se retrouve aussi dans la mise en œuvre rigoureuse des grandes priorités de notre mandat. Elle se confirme enfin dans le respect scrupuleux de nos engagements contractuels, qu'ils soient sectoriels ou territoriaux. La Région entend garantir les financements contractualisés et être toujours au rendez-vous des échéances ainsi posées. Cette exigence le conduit par exemple, dès cette année, à substituer aux crédits européens ses propres crédits régionaux pour assumer les engagements pris dans le cadre des projets leaders.

Répondre au besoin d'action publique. Il s'agit de répondre aux exigences du moyen terme, à la préparation de l'avenir, à la montée en gamme de nos compétences, à l'aménagement de nos territoires. Il s'agit tout autant de répondre à l'immédiateté des attentes, liées aux multiples difficultés de vie que rencontrent nos concitoyens, en prise avec des phénomènes divers de précarisation. Avec ses compétences en matière de développement économique, d'orientation et de formation, le Conseil régional a, en ce domaine de l'insertion vers l'emploi, une responsabilité majeure, qu'il partage avec l'Etat, les Départements et les intercommunalités.

Et ce besoin d'action publique n'est pas moins fort dans une période où plusieurs indicateurs économiques s'améliorent : celui de l'emploi avec le niveau de créations le plus important depuis 2008, celui des créations d'entreprises aussi. Ceci se traduisant,

plus que jamais, par le paradoxe inacceptable d'un trop grand nombre de personnes restant éloignées, voire très éloignées de l'emploi, puisque le chômage de longue durée continue de s'aggraver, au moment où bon nombre d'entreprises se heurtent aux plus grandes difficultés pour recruter les compétences leur faisant défaut. Ainsi, loin de diminuer la demande sociale et l'exigence de l'action publique, la conjoncture actuelle appelle à la mobilisation.

Comme le rappelaient nos orientations budgétaires, le Conseil régional le fera autour des priorités suivantes :

- Accompagner autant ceux qui peuvent se saisir des opportunités de la faible croissance économique, que ceux qui risquent de rester au bord du chemin, notamment les jeunes et les seniors. La mise en œuvre résolue du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) est l'outil majeur de cette action.
- Accompagner avec force l'ensemble des acteurs économiques pour qu'ils se saisissent des possibilités ouvertes par l'évolution des marchés, et les aider à s'adapter toujours plus vite à des attentes en constantes évolutions.
- Accompagner résolument la montée en compétence des bretonnes et bretons, en lien avec les évolutions en cours et les exigences nouvelles liées aux transitions, notamment numérique.
- Renforcer son action pour répondre au défi de la coexistence d'un nombre encore trop important de personnes en recherche d'emploi avec de plus en plus d'offres non pourvues, qui corsette le développement des entreprises.
- Être un garant de l'équité et la solidarité territoriale faisant en sorte qu'aucun breton, qu'aucun territoire n'ait le sentiment de ne pas participer à la dynamique collective.
- Agir sur tous les leviers en notre possession permettant de conforter la cohésion sociale comme facteur déterminant de notre performance.
- Proposer au titre de la différenciation de nouvelles modalités d'action permettant plus de proximité et d'efficacité.

II - Approfondir notre effort.

Confirmer notre stratégie financière et budgétaire pour crédibiliser notre ambition. La stratégie financière du Conseil régional, menée avec persévérance depuis 2005, permet encore pour 2020, de confirmer notre capacité d'investissement et, comme le précisaient nos orientations budgétaires, d'assumer la mise en œuvre d'un plan prévisionnel d'investissement à la hauteur des enjeux. Elle nous assure également, via une notation favorable, de garantir la crédibilité de notre signature auprès de nos créanciers et de nos partenaires institutionnels. On note ainsi que les efforts réalisés, année après année, et notamment depuis 2015, avec la trajectoire de réduction des dépenses de fonctionnement de moins 0,75% en moyenne annuelle, indépendamment du cadre imposé par l'Etat, permettent de tenir les engagements pris dans le passé. Mieux encore, ils permettent de réajuster à la hausse nos projets d'investissements qui atteignent désormais, sur la période 2016 à 2021, la somme de 3 milliards d'euros, confirmant que le Conseil régional est bien, et de loin, le premier investisseur public local en Bretagne.

Conforter l'effort d'investissement. Cet effort se traduira en 2020 par un montant d'investissement jamais atteint de plus de 650 millions d'euros, en augmentation de 15 % par rapport à 2019. Cette augmentation de la section d'investissement est d'autant plus significative qu'elle se fait dans un budget globalement contraint par la baisse de certaines de nos recettes, en conséquences de la révision du périmètre de nos compétences. Elle est donc clairement permise par la bonne gestion de nos dépenses de fonctionnement.

Cela permettra de confirmer nos financements sur tous les grands chantiers et projets d'investissement du Conseil régional, en application de nos engagements passés et de nos contrats : investissements d'infrastructures dans nos ports, la poursuite des investissements ferroviaires ; l'accélération de la mise à deux fois deux voies de la RN 164 ; l'engagement de la phase 2 de Bretagne Très Haut Débit devant permettre le fibrage de plus d'un million de prises ; le renforcement de l'investissement au service du PPI dans nos lycées, avec désormais son volet énergétique ; la finalisation de la réalisation du volet enseignement supérieur et recherche du CPER ; la poursuite de la mise en œuvre des engagements territoriaux, tant au titre de nos contrats que des engagements pris en matière de centralités dans les villes et les bourgs et de renouvellement urbain dans les quartiers de la politique de la ville...

Approfondir l'action au service des six ambitions du mandat. L'ensemble de ces ambitions dont les orientations et objectifs sont présentés dans le détail des six missions de ce budget primitif, sont mises en œuvre avec le souci permanent de prolonger les politiques transversales en faveur de la dimension maritime de la Bretagne, de son attractivité globale, de l'égalité femmes-hommes d'une part, en faveur de la jeunesse d'autre part, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan breton de mobilisation pour les jeunes et des 4 chantiers prioritaires d'ores et déjà identifiés pour la Région.

La mise en œuvre du Contrat d'action publique pour la Bretagne signé avec le Premier ministre il y a précisément un an, sera poursuivie avec détermination pour déployer les engagements pris par l'Etat, et notamment les délégations de compétences et les outils de différenciation devant bénéficier à la Bretagne. Au-delà de l'ambition de faire de la Bretagne un « laboratoire de l'action publique », il en va de l'amélioration de nos politiques publiques, de leur efficacité et de leur simplification au service de nos concitoyens. Cette mise en œuvre du Contrat d'action publique

viendra compléter la territorialisation de nos services régionaux, décidée en 2019. Il s'agit ainsi de garantir une plus grande proximité de notre action avec les acteurs du terrain et l'ensemble de nos concitoyens. Ainsi la Région poursuit-elle son ambition, affichée dès 2015, de modernisation permanente de son fonctionnement en articulant le souci de la proximité dans la production du service public, avec sa capacité et sa responsabilité stratégique de voir loin et de préparer l'avenir.

Prendre acte des nouvelles évolutions du périmètre de nos responsabilités. 2020, ne sera pas encore l'année de la stabilité dans l'organisation locale puisque, en plus des grands bouleversements fiscaux touchant les autres niveaux de collectivités locales, notamment les communes et les Départements avec les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation, la Région verra, pour la première fois depuis sa création, son champ de responsabilités se réduire du fait du retrait de notre compétence en matière d'apprentissage. Ainsi, au terme d'un mécanisme complexe, permettant à la Région de maintenir une action résiduelle dans le domaine, c'est une baisse de recette de plus de 70 millions d'euros que ce budget doit intégrer. La Région a fait plus qu'en prendre acte puisque, dès sa session de décembre, elle a proposé les orientations pour une nouvelle politique régionale d'accompagnement de l'apprentissage, dans le but de répondre à des risques de déséquilibres entre territoires ou filières, avec les moyens dont elle dispose.

Le Conseil régional affiche ainsi son ambition de rester mobilisé sur l'ensemble du champ d'intervention répondant aux enjeux de formation, de montée en compétences et d'insertion vers l'emploi, défi qui reste majeur, quelle que soit l'amélioration de la conjoncture. Il le fera en s'appuyant sur la montée en puissance de ses actions liées à sa nouvelle compétence en matière d'orientation et d'information sur les métiers, conduisant au transfert des missions régionales de la Dronisep.

Préparer la future génération des contrats avec l'Europe, l'Etat et les territoires. 2020 est la dernière année de mise en œuvre des contractualisations européennes, nationales et territoriales. Elle est donc essentielle pour permettre leur bon aboutissement, assurer notamment la parfaite consommation des crédits européens et éviter le moindre « dégageant d'office ». On doit noter sur ce point la qualité de la gestion assurée par le Conseil régional depuis 2015 et la dynamique des chiffres d'exécution qui ont pu être présentés en décembre dernier aux représentants de la Commission européenne. Cette qualité est gage de crédibilité au moment où vont s'engager les discussions pour la future génération de fonds européens.

L'enjeu « d'atterrissage » n'est pas moins important sur le Contrat de plan avec l'Etat alors que la procédure de préparation du prochain contrat a été engagée par le premier ministre. Avant même de signer le futur contrat, il convient, comme chaque année, de s'assurer de la bonne exécution du contrat en cours et de veiller, avec le représentant de l'Etat en région, à la bonne délégation des crédits nationaux en 2020. Sur la base de la contribution commune portée par les membres de la CTAP de Bretagne, et en appui sur les engagements pris dans le cadre du Contrat d'action publique, le Conseil régional entend veiller avec exigence à ce que les priorités majeures du territoire régional soient pleinement prises en compte. Les enjeux de mobilités et des infrastructures de transport comme de communication (la fibre) seront donc premiers.

Dans le même temps, nous arriverons au terme des contractualisations actuelles avec les pays qu'il conviendra aussi d'accompagner pour en assurer la pleine exécution. Et en parallèle, seront relancées, dans le prolongement des discussions d'ores et déjà intervenues dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, les concertations pour l'élaboration des futurs cadres contractuels. Ils se traduiront, comme le Conseil régional l'a proposé, par un double niveau de discussion avec les territoires : dimension stratégique à l'échelle de territoires de réflexion ou de projet stratégique (échelle des SCOT a minima), permettant la pleine prise en compte des grands objectifs de la Breizh COP et traduction dans des contractualisations opérationnelles et financières à l'échelle des 59 EPCI de Bretagne.

Ces trois exercices seront poursuivis dans le courant de l'année, et pour certains pourront être accélérés dès que nous en connaissons les règles d'organisation : règlements et budget européens, mandat donné à Madame la préfète de région pour le CPER notamment.

L'ensemble de ces travaux essentiels devront prendre en compte le calendrier électoral et le renouvellement des équipes communales et intercommunales.

III - Accélérer les transitions et faire de l'année 2020 une nouvelle étape de la Breizh COP.

Présentés lors d'une session extraordinaire en novembre dernier, le SRADDET et les 6 engagements du Conseil régional pour la réussite de la Breizh COP offrent désormais un cadre nouveau, ambitieux et plus lisible.

Le Conseil régional propose ainsi à l'ensemble de ses partenaires un projet de développement durable reposant sur 38 objectifs qui sont ceux de toute la Bretagne. Soucieux de prendre ses responsabilités, parmi les autres acteurs appelés à le faire aussi, le Conseil régional a retenu six engagements transversaux qui seront ses axes privilégiés d'action dans les mois à venir pour apporter sa pleine contribution aux défis de la Breizh COP.

S'engager pour le « bien manger » pour tous

S'engager pour des stratégies numériques responsables

S'engager pour des mobilités solidaires et décarbonées**S'engager pour une nouvelle stratégie énergétique et climatique****S'engager pour la préservation et la valorisation de la biodiversité et des ressources****S'engager pour la cohésion des territoires**

Ces six engagements structurent désormais l'action régionale et doivent permettre un pilotage plus concentré, plus lisible et plus cohérent de nos politiques publiques. Ils ont un caractère très transversal qui appelle pour leur mise en œuvre, la mobilisation de l'ensemble des compétences du Conseil régional et de ses missions budgétaires.

L'enjeu de ces six engagements est aussi de permettre la priorisation de l'action, la concentration de l'effort et de favoriser la transformation progressive des politiques publiques régionales pour mieux les adapter aux objectifs de la Breizh COP et aux données nouvelles du contexte.

Il s'agit ainsi de les faire évoluer pour plus fortement y intégrer les principes de :

- conditionnalité des aides et soutiens régionaux ;
- différenciation, qui conduira la Région à toujours rechercher des adaptations de ses politiques sectorielles au regard des spécificités des territoires et des acteurs ;
- participation, qui conduit le Conseil régional à privilégier partout l'écoute, la concertation avec les acteurs des territoires, et autant que possible la co-construction des politiques publiques ;
- proximité qui conduit la Région à réformer son organisation interne pour assurer une meilleure présence territorialisée de ses services.

Chacun de ces chantiers reposera sur une feuille de route opérationnelle fixant des résultats à atteindre, identifiant les politiques mobilisées et précisant leurs évolutions attendues. Deux d'entre elles (« Bien manger » et stratégie climat énergie) ont d'ores et déjà été présentées et adoptées par le Conseil régional, une troisième sur les stratégies numériques responsables est présentée au débat lors de la session de février, les trois autres seront proposées dans les sessions à venir dans le courant du premier semestre de 2020.

Un impact tangible dès 2020.

Les traductions opérationnelles et budgétaires seront formalisées au fur et à mesure de l'élaboration puis de la mise en œuvre des feuilles de route des engagements prioritaires.

D'ores et déjà, le budget primitif pour 2020 confirme les évolutions présentées dans nos orientations budgétaires.

Au titre du « bien manger pour tous » :

- La confirmation d'un effort budgétaire de près de 6 M€ pour prolonger l'action régionale en matière de mesures agro-environnementales climatiques(MAEC) alors que les crédits du Programme de développement rural (PDR) sont pour l'essentiel consommés.
- La relance de la dynamique collective pour le bien manger pour tous, dans le prolongement de la mobilisation de 2013 sur le P3AB (Plan agri et agro pour l'avenir de la Bretagne).
- L'accélération du travail de mise en œuvre du dispositif Breizh Alim notamment en direction des cantines des lycées.
- L'engagement d'une action politique forte pour obtenir l'expérimentation d'une délégation complète à la Bretagne de la gestion des deux piliers de la PAC.
- La mise en place progressive de logiques d'éco conditionnalité dans les aides aux entreprises de l'agroalimentaire comme aux exploitations agricoles.
- La mobilisation forte de l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'innovation et de BDI pour renforcer la prise en compte des objectifs de la Breizh COP dans tous les projets de développement économique sur ces secteurs.

Au titre de la stratégie climatique et énergétique.

- La concrétisation de l'engagement du plan énergie lycées, avec un effort supplémentaire inscrit au schéma directeur des lycées pour un montant de 20 M€ par an.
- La confirmation d'un effort pluriannuel important et concret dès 2020 pour le déploiement en Bretagne et sur tous les territoires de l'accompagnement de la rénovation énergétique de l'habitat.
- La poursuite des travaux pour le déploiement du projet LIFE Breizh Hin en matière d'adaptation au changement climatique pour lequel le Conseil régional apportera des contreparties financières importantes et mobilisera une trentaine de partenaires.
- L'engagement de démarches internes à la Région pour s'inscrire pleinement dans les objectifs de sobriété dans son fonctionnement: renouvellement des flottes régionales, développement du télétravail, amélioration du plan de mobilité etc...

Au titre des stratégies numériques responsables.

- L'engagement, dès 2020, en faveur du label numérique responsable, démarche d'amélioration continue qui vise à réduire l'empreinte écologique, économique et sociale du numérique.
- En lien avec les partenaires volontaires, construire un guichet régional de financement mutualisé permettant de poser les bases d'une Bretagne numérique inclusive.
- Conception et développement d'une plateforme servicielle permettant le déploiement d'une offre de services publics numériques à destination des usagers de nos services publics avec une enveloppe de 1 M€.

Au titre des quatre autres feuilles de route en construction.

- L'identification de toutes les politiques et actions demandant à être revues ou réorientées en lien avec les priorités de la Breizh COP.
- L'identification et l'inscription progressive dans nos politiques des actions devant ou pouvant être conditionnées en vue de l'application des objectifs de la Breizh COP.
- Inscription dans la future Stratégie de spécialisation intelligente (S3) des objectifs de la Breizh COP et dans tous les contrats d'objectifs passés avec les acteurs de l'innovation.
- Inscription des objectifs de la Breizh COP dans tous les contrats d'objectifs passés avec les branches professionnelles.
- L'engagement d'un travail d'identification des politiques régionales pouvant être différenciées, notamment dans un cadre contractuel, de manière à mieux tenir compte des spécificités territoriales.
- L'extension du maillage des réserves naturelles régionales
- L'augmentation significative de l'effort pour l'éducation et la sensibilisation aux enjeux environnementaux, dans le prolongement des propositions faites lors de la semaine de Saint Brieuc sur le principe d'une nouvelle alliance collectivités / associations.
- Renforcement de l'action en faveur de l'économie circulaire.
- Inscription forte des objectifs de la Breizh COP dans les contrats de concessions passés pour la gestion et l'exploitation de nos ports. Ces engagements représentant plusieurs millions d'euros.
- Accélération des travaux de renouvellement de nos flottes de transports, maritime vers les îles et terrestres interurbains et pour les solaires en tenant compte des enjeux de baisse des émissions de gaz à effet de serre. Déploiement à ce titre des flottes alimentées au GNV et poursuite des travaux sur la filière hydrogène et la possibilité d'expérimenter sur les navires de la flotte régionale ce nouveau mode de propulsion.
- Engagement dès 2020, en lien avec les territoires volontaires et les partenaires sociaux d'expérimentations pour le développement d'offres de mobilités domicile/travail solidaire, avec une enveloppe de 1 M€.
- Révision dès 2020 de la politique touristique dans le cadre d'un nouveau schéma pour tenir compte des objectifs de durabilité.
- Elaboration avec les acteurs culturels d'une charte d'engagement pour les objectifs de la Breizh COP.

Ainsi, afin de poursuivre et d'approfondir le projet régional proposé dès 2015,

afin de confirmer notre ambition se traduisant par un effort d'investissement massif,

afin de traduire dans notre budget les 6 engagements prioritaires du Conseil régional pour la mise en œuvre de la Breizh COP,

dans le cadre de la stratégie financière et budgétaire conduite avec détermination et constance depuis 2015,

le budget primitif pour 2020 mobilisera en dépenses et en recettes 1 606 millions d'euros, dont 655 millions inscrits dans sa section d'investissement.

Je vous demande de bien vouloir débattre et délibérer de ces propositions.

Le Président,



Loïc Chesnais-Girard

\\ Le budget en chiffres



1,606
Milliards d'euros
Le montant du budget primitif 2020



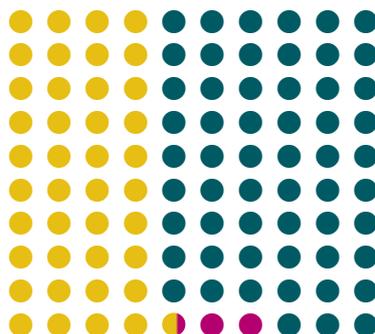
+3,6%
L'évolution du budget entre 2019 et 2020



216 Millions d'euros
Le montant du pacte régional d'investissement dans les compétences 2019- 2022

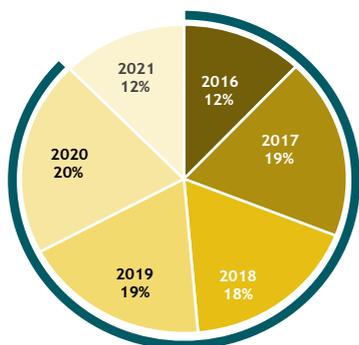


40,6%
La part consacrée aux investissements



57,0%
La part consacrée aux interventions en fonctionnement

2,4% les frais de structure



87%
La part du programme pluriannuel d'investissement 2016-2021 de 2,9 Milliards prévue à fin 2020



3900
Les effectifs de la Région au 1^{er} janvier 2020

180
Millions d'euros
Le montant des rémunérations et indemnités



-3,2%
L'évolution des dépenses de fonctionnement par rapport au budget 2019



1,2% le plafond d'évolution fixé par l'Etat



1,202
Milliards d'euros
La dette de la Région au 1^{er} janvier 2020

74 Millions d'euros
Le montant de l'annuité de dette pour 2020

37,8 Millions d'euros
Le montant des charges indirectes de la collectivité (informatique, logistique...)

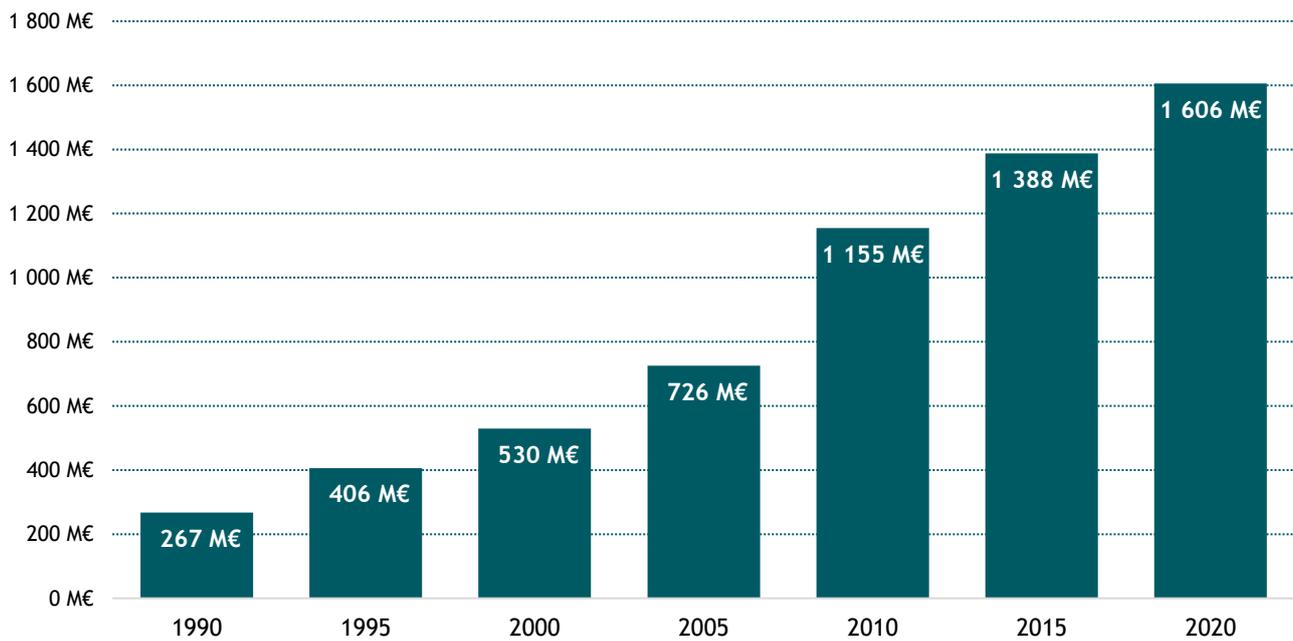


2,4% Le montant des frais de structure (indemnités des élus, masse salariale et charges indirectes non ventilables par mission)



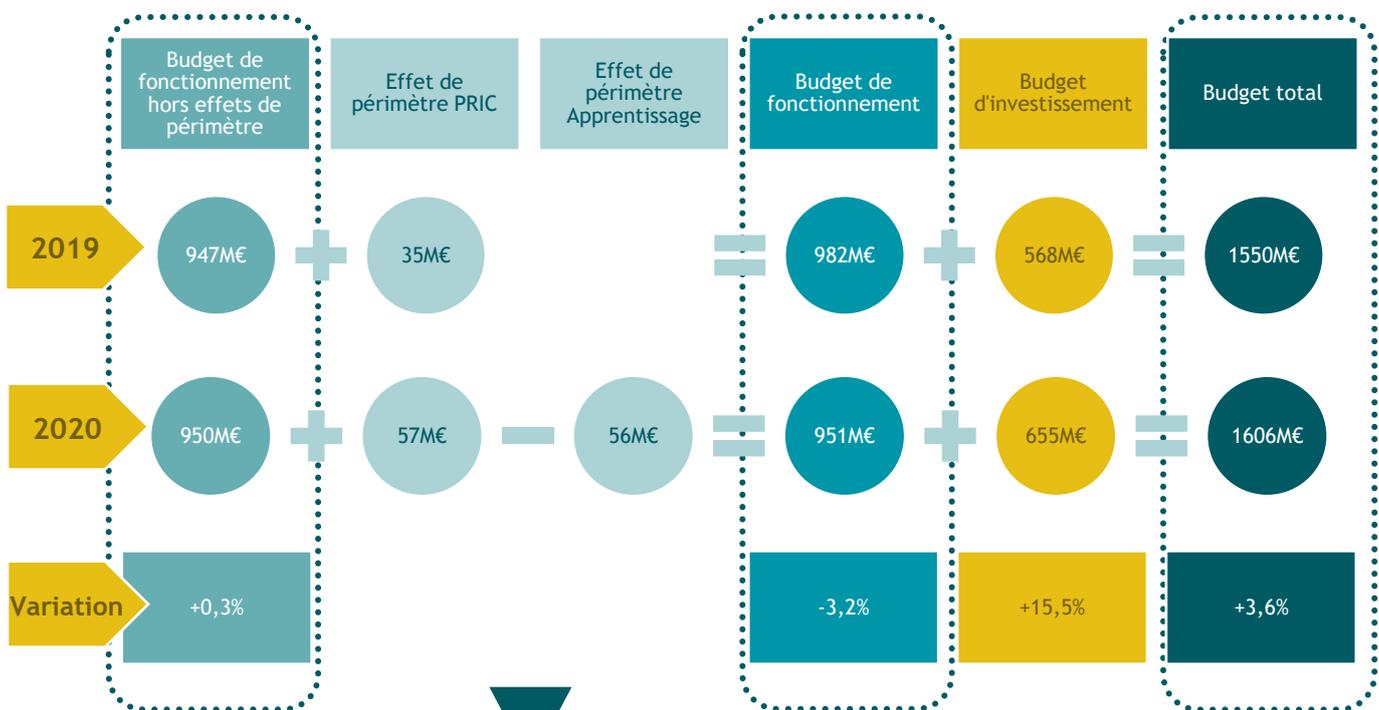
+15,5%
L'augmentation des dépenses d'investissement par rapport au budget 2019

\\ L'évolution du budget



\\ L'évolution des dépenses en 2020

L'analyse de la dynamique des dépenses entre deux exercices n'est possible que si le périmètre de ces dépenses est comparable d'un exercice à l'autre. Le budget doit donc être retraité des dépenses que la Région prend nouvellement à sa charge ou qu'elle transfère à d'autres administrations publiques pour apprécier la dynamique réelle des dépenses sur un champ identique.



Effets de périmètre

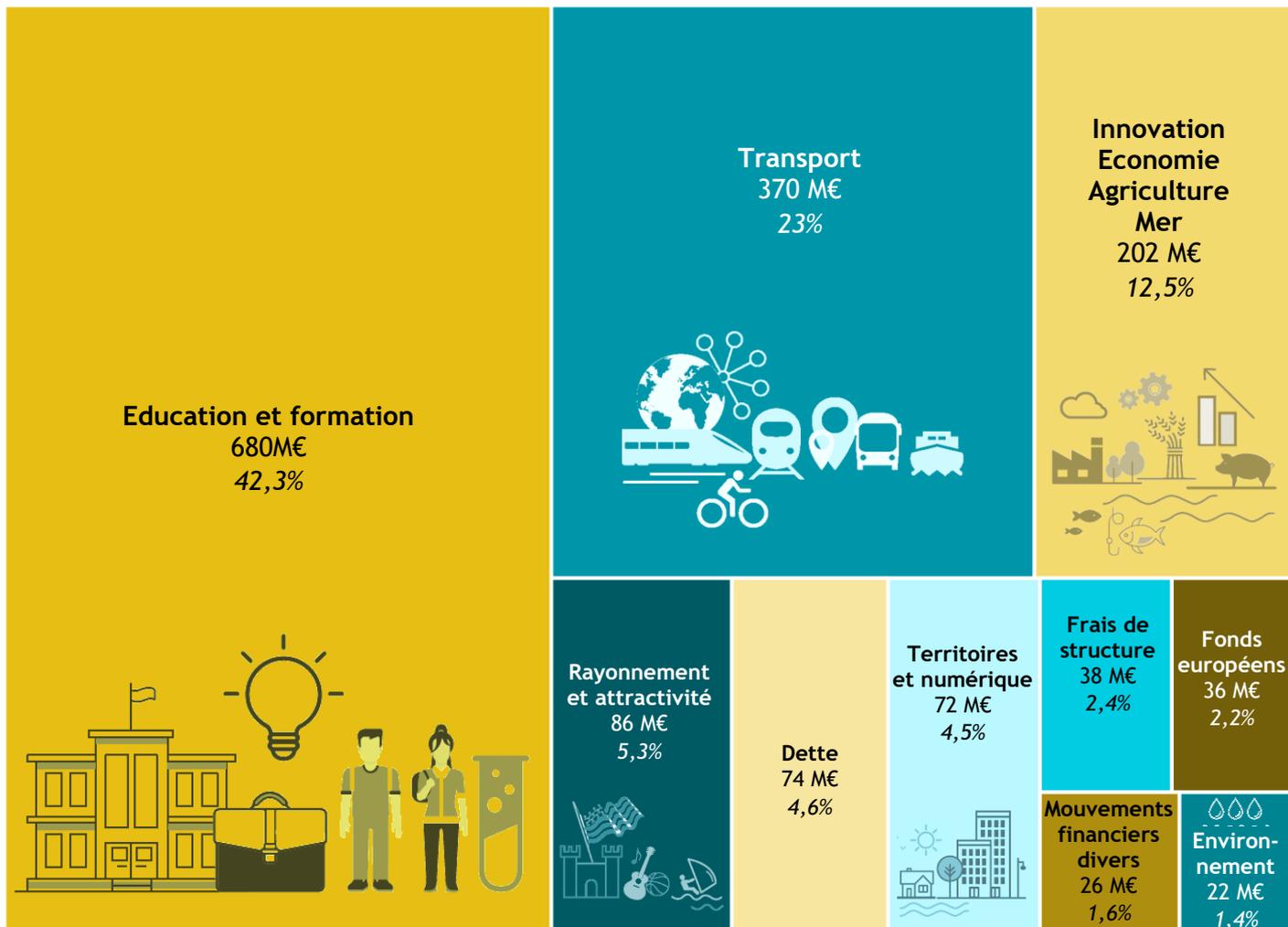


Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) - premiers paiements de 2020 et solde de 2019

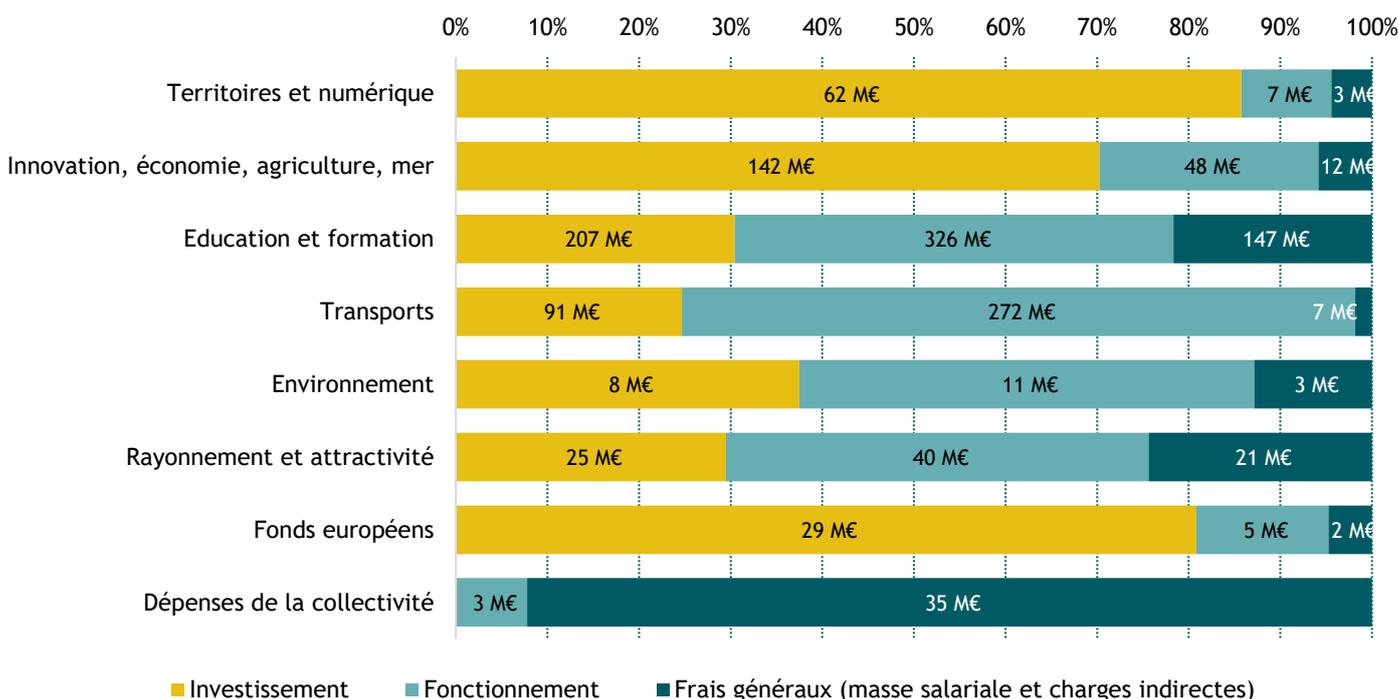


Dépenses en faveur de l'apprentissage (dotations aux CFA, primes aux employeurs d'apprentis...) retirées à la Région par loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

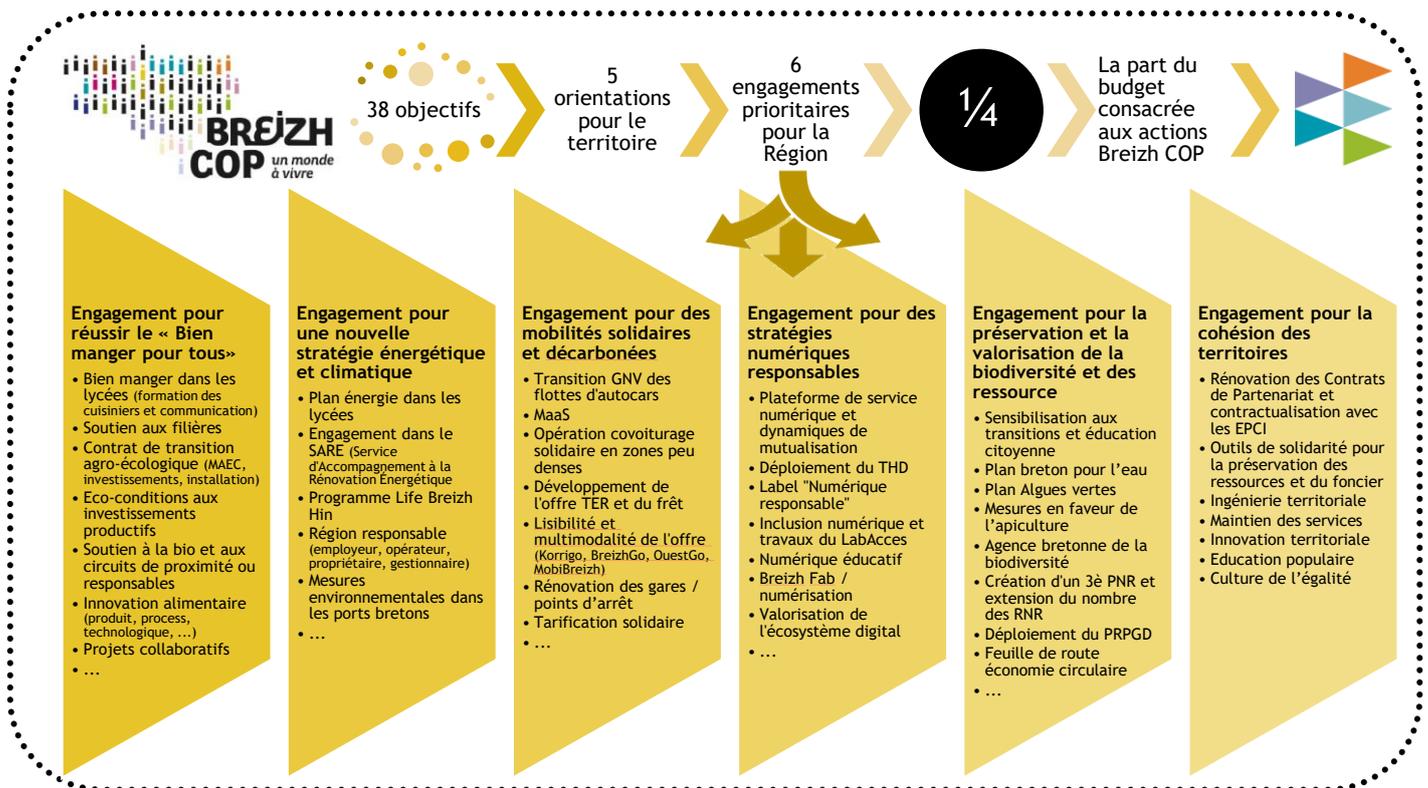
\\ La répartition du budget par mission



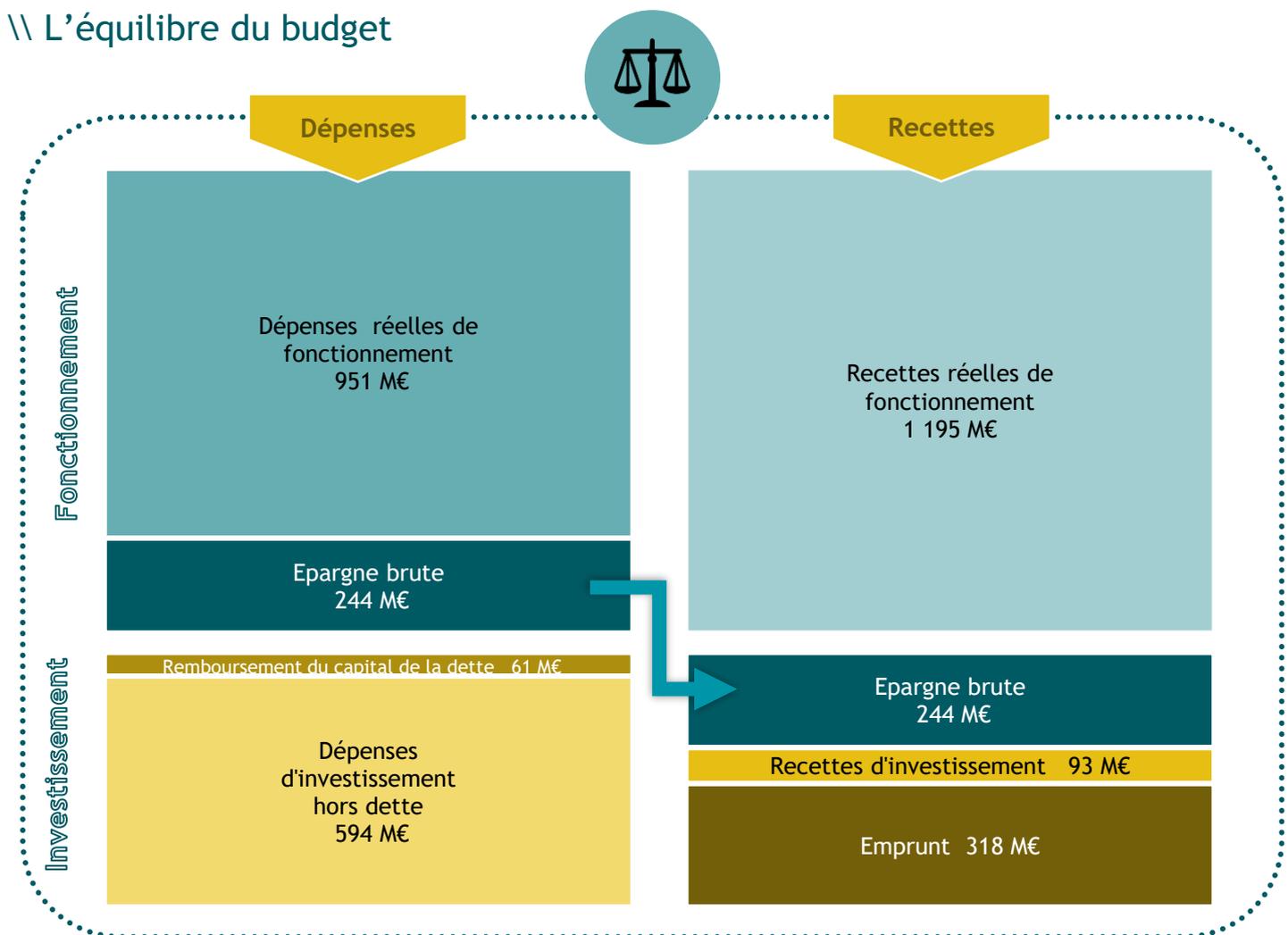
\\ La répartition du budget par nature de dépenses



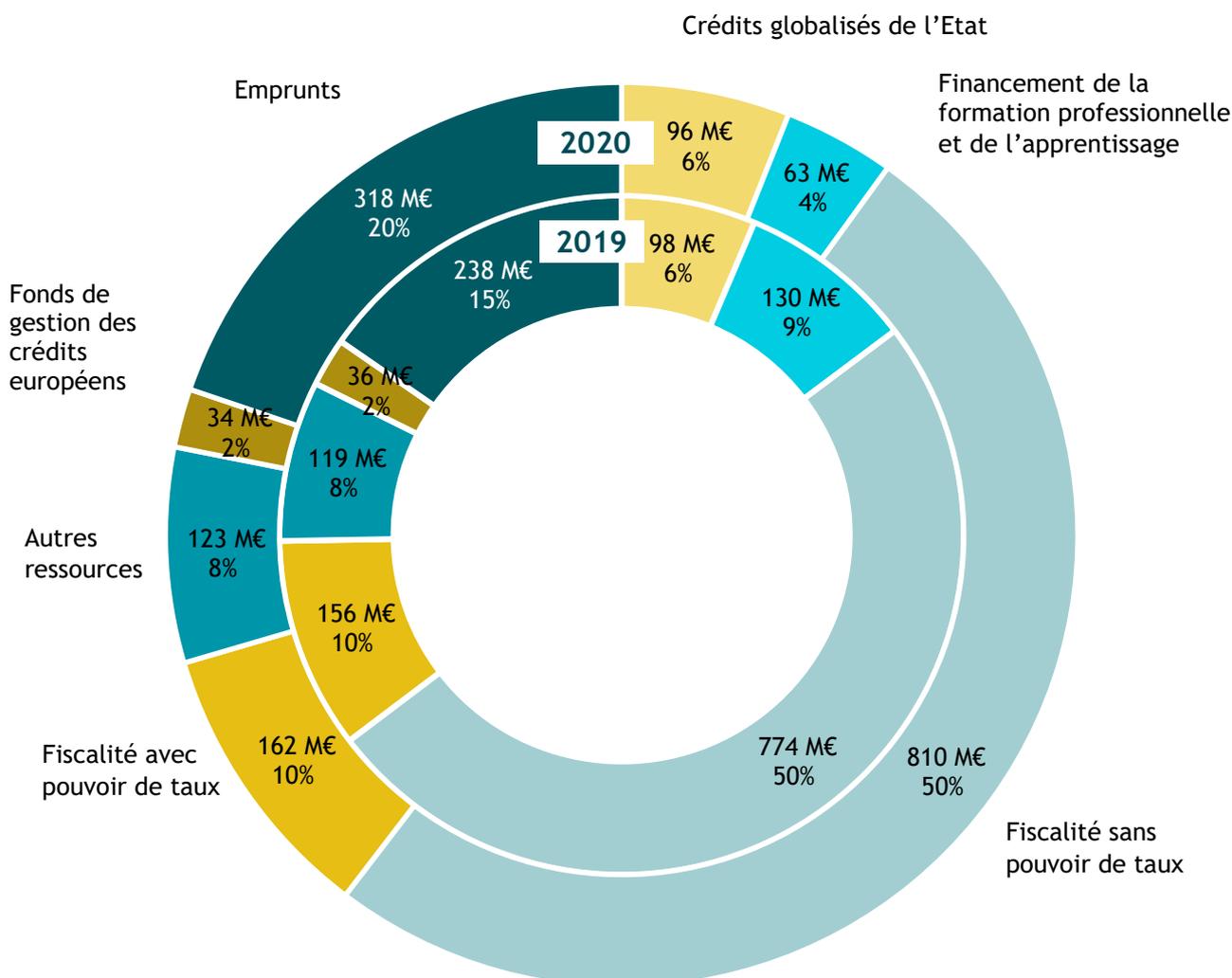
\\ La Région engagée dans la Breizh COP



\\ L'équilibre du budget



La répartition des recettes



- > L'année 2020 est marquée par une nouvelle reconfiguration des ressources liées au financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage. La part des ressources consacrée au financement de l'apprentissage diminue fortement.
- > La structure des autres recettes n'est pas modifiée.
- > La fiscalité avec pouvoir de taux ne représente que 10% des recettes régionales.
- > La part consacrée à l'emprunt s'élève à 20% pour assurer le financement des investissements.

\\ Recettes

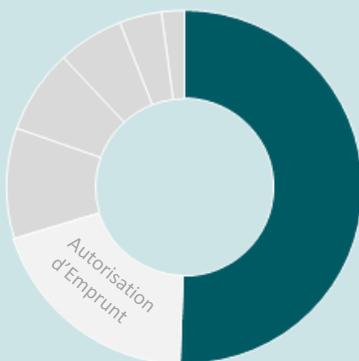
Du point de vue des ressources, l'évolution majeure de ce budget réside dans la suppression des recettes liées à la compétence apprentissage, sur laquelle la Région n'intervient plus désormais qu'à la marge. Les ressources dédiées à la formation professionnelle et à l'apprentissage, qui représentaient 9% du budget en 2019, n'en représentent plus que 4% en 2020.

Avec la perte de ces recettes, et l'attribution de plusieurs dotations aux régions, afin de neutraliser l'impact des différentes réformes entrant en application en 2020 (apprentissage, suppression de la taxe d'habitation), la part des recettes d'origine fiscale dans le budget passe de 70% à près de 60%.

Autre évolution à souligner, dont l'impact est plus symbolique que financier, la taxe sur les permis de conduire, dont les régions pouvaient fixer le taux, est supprimée à partir de 2020. Dans les faits, seules cinq régions avaient choisi d'activer ce pouvoir fiscal. Néanmoins, cette suppression amincit davantage la part des ressources fiscales sur laquelle la région a la possibilité d'agir. Désormais, la capacité de délibérer ne porte plus que sur le tarif du taux unitaire de la taxe sur les certificat d'immatriculation des véhicules et sur les fractions de tarifs de la TICPE Grenelle. En 2020, la part des recettes fiscales avec pouvoir de taux se maintient à 10% du projet de budget présenté.

Par ailleurs, le projet de budget 2020 intègre la deuxième année d'application du pacte régional d'investissement dans les compétences visant à soutenir l'effort de formation de la Région et orienter les moyens complémentaires alloués vers les publics jeunes et demandeurs d'emploi non qualifiés. Compte tenu des rythmes prévisionnels de décaissements et d'encaissements des flux financiers, il est proposé d'inscrire au BP 2020 le solde des montants à percevoir au titre de 2019 (27,3 M€), ainsi que les premiers versements attendus au titre de 2020 (23,9 M€), soit un total de 51,250 M€.

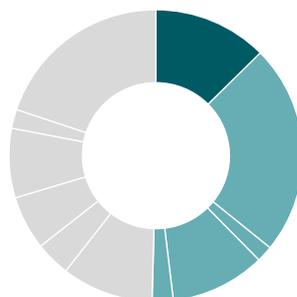
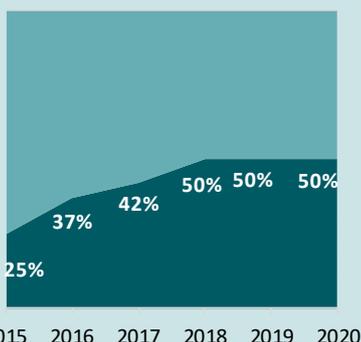
Enfin, dans ce contexte, la Région inscrit une autorisation d'emprunt de 317,5 M€, représentant 20% des ressources prévisionnelles, afin de permettre le respect de ses engagements et la réalisation de ses projets d'investissements, conformément à la stratégie présentée dans le cadre des orientations budgétaires 2020-2024.



→ La fiscalité sans pouvoir de taux (809,9 M€ soit 50% du BP 2020)

o La fraction régionale de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

Evolution du poids de la fiscalité sans pouvoir de taux dans les recettes régionales



L'article 149 de la loi n°2016-1917 de finances pour 2017 attribue aux régions, à partir de 2018, une fraction des recettes de la TVA perçue par l'Etat en remplacement de leur dotation globale de fonctionnement (DGF).

Cette nouvelle ressource est dynamique, tout en bénéficiant d'une garantie plancher à hauteur de la DGF perçue en 2017, soit pour la Bretagne 184,6M€.

La Région va ainsi percevoir de la TVA pour la troisième année consécutive. Il est proposé d'inscrire au BP 2020 une recette en hausse de 2% par rapport au produit attendu en 2019. 202 M€ sont proposés à ce titre représentant 13% des ressources inscrites pour 2020.

o La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)



La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises est assise sur la valeur ajoutée produite. Elle est, avec la Cotisation Foncière des Entreprises, l'une des deux composantes de la Contribution Économique Territoriale, imposition des entreprises créée en 2010 suite à la suppression de la taxe professionnelle. Les régions bénéficient depuis 2017 de 50 % du produit de CVAE collectée sur leur territoire.

La CVAE doit être acquittée par toutes les entreprises et travailleurs indépendants réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 152 500€. La cotisation est déterminée en fonction du chiffre d'affaires réalisé et de la valeur ajoutée produite.

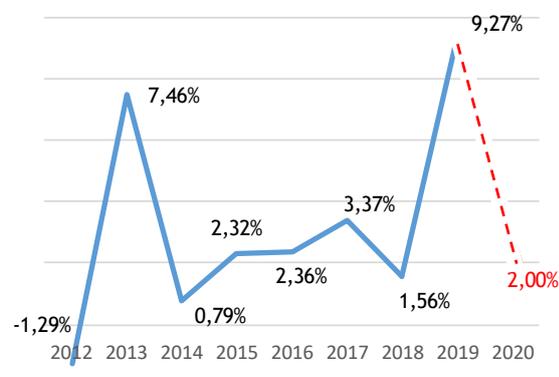
La valeur ajoutée est territorialisée : elle est imposée dans la commune où l'entreprise dispose de locaux ou emploie des salariés depuis plus de trois mois. Si les locaux ou les salariés sont situés dans plusieurs communes, la valeur ajoutée est répartie entre les communes concernées, au prorata des effectifs employés.

Compte-tenu de la pré-notification reçue des services de l'Etat sur la base du montant de CVAE versé par les entreprises en 2019 et reversé aux régions en 2020, il est proposé d'inscrire à ce titre 374 M€ de recettes, soit une hypothèse d'évolution de +2% par rapport aux données définitives de 2019. Ce chiffre est à considérer avec prudence, compte-tenu du caractère volatil de cette ressource.

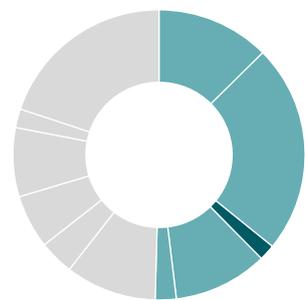
Le fonds de péréquation des ressources régionales issues de la CVAE prend en compte les recettes attribuées aux régions en substitution de la taxe professionnelle, supprimée en 2010. Il s'agit de la CVAE, mais également des impositions sur les entreprises de réseaux (IFER), de la dotation de compensation ainsi que du fonds de garantie des ressources instaurés suite à la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP et FNGIR). L'objectif est de faire converger la croissance de ce panier de ressources pour l'ensemble des régions afin de pallier les fortes disparités territoriales. Ainsi chaque année est opéré un prélèvement de la croissance de ces ressources supérieures à la moyenne nationale, redistribué aux régions pour lesquelles la dynamique est inférieure à la moyenne.

La Région Bretagne en a bénéficié depuis 2013, sauf en 2015, pour des montants allant de 0,8 à 2,8M€. En 2020, la Région devrait à nouveau en être bénéficiaire, pour un montant estimé à 300 000€.

Taux d'évolution de la CVAE attribuée à la Région Bretagne depuis 2012



o Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)



Depuis 2011, les régions bénéficient de deux composantes de l'IFER :

L'IFER ferroviaire est assise sur le matériel roulant pour le transport de voyageurs. Il est proposé d'inscrire 7,9 M€ à ce titre en 2020, en stabilité par rapport au montant à percevoir en 2019.

Les exploitants du matériel roulant sont redevables d'une taxe, selon un tarif différencié par type de matériel. La répartition entre régions de cette taxe est proportionnelle au nombre de sillons-kilomètres (trajet réservé sur une ligne ferroviaire à un horaire donné) réservés par les exploitants auprès de SNCF Réseaux dans chaque région. Depuis 2013, conformément à l'article 37 de la Loi de Finances rectificative pour 2012, les tarifs des IFER ferroviaires sont revalorisés chaque année de l'inflation prévisionnelle.

L'IFER télécoms est assise sur les répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre, ainsi que, pour la première fois pour les impositions dues au titre de 2019, sur les points de mutualisation et nœuds de raccordement optique des réseaux de communication électronique en fibre optique. Etant donnée l'impossibilité d'évaluer l'impact de cette évolution sur les ressources d'IFER, il est proposé d'inscrire au présent budget une recette prévisionnelle de 20,9 M€, stable par rapport au montant attendu en 2019.

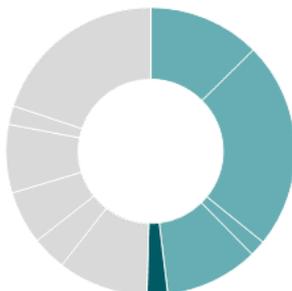
○ **TICPE transférée**

Le produit de TICPE transférée évolue au rythme des compensations dues par l'État au titre de transferts de compétences et des réévaluations de charges liées aux évolutions réglementaires. Au total, le droit à compensation attendu en 2020 sous forme de TICPE s'élève à 167,7 M€, en augmentation de 0,4M€ pour intégrer la compensation du transfert de plusieurs missions de la Dronisep en matière d'information sur les métiers et les formations prévue par la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.



Depuis 2003, la Constitution dispose que « tout transfert de compétences entre l'État et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice » (article 72-2). Cette obligation de compensation recouvre plusieurs principes : la compensation doit être intégrale, concomitante au transfert de charges, contrôlée par la Commission Consultative sur l'évaluation des charges (CCEC), garantie et conforme à l'objectif d'autonomie financière. Ainsi les transferts de compétences mis en œuvre depuis la loi Liberté et Responsabilités Locales du 13 août 2004 sont majoritairement compensés par des transferts de fiscalité ; pour les régions ces transferts ont été compensés par une part de taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), devenue taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Les fractions de tarifs de TICPE transférées sont calculées de façon à ce que leur produit estimé atteigne le montant de la compensation due par l'État (le « droit à compensation »). Le montant de la compensation étant garanti, l'Etat verse un complément si le produit de TICPE perçu dans l'année n'atteint pas le montant dû.

Par ailleurs la modulation régionale de TICPE est remplacée depuis 2017 par le transfert d'une fraction équivalente de TICPE.



Depuis 2007, les régions étaient en effet autorisées à moduler marginalement leurs fractions de tarifs au-delà des tarifs déjà transférés, selon un mécanisme limitant la capacité de modulation à 1,77 centimes d'euros par litre pour le supercarburant sans plomb et à 1,15 centimes d'euros par litre pour le gazole. L'assemblée régionale avait voté, lors de sa session d'octobre 2016, la reconduction de ce dispositif pour 2017. La loi de finances rectificative pour 2016 supprime la modulation régionale de TICPE, et la remplace par le transfert aux régions d'une fraction de tarif à même hauteur, soit 1,77 centimes d'euros par litre pour le supercarburant sans plomb et à 1,15 centimes d'euros par litre pour le gazole.

Compte-tenu de la faible évolution constatée de la consommation de carburant sur le territoire national depuis plusieurs mois, il est proposé d'inscrire cette recette en stabilité, à hauteur de 37,2M€.

→ **La fiscalité avec pouvoir de taux (162 M€ soit 10% du BP 2020)**

○ **Majoration de TICPE affectée au projet Bretagne à Grande Vitesse (BGV) : 36 000 000 €**

L'assemblée régionale a voté la reconduction de cette majoration pour 2020 lors de sa session d'octobre 2019. Compte-tenu de la faible dynamique observée de la consommation de carburant depuis quelques mois, il est proposé d'inscrire 36M€ au titre de cette recette, en stabilité par rapport à la prévision de réalisation pour 2019, ce qui correspond à une baisse de -0,6% par rapport au BP 2019.



La loi de finances initiale pour 2010 a permis aux régions de prélever une nouvelle fraction de TICPE, en vue du financement des infrastructures prévues par le Grenelle de l'Environnement. La fraction de TICPE perçue par les régions a été portée à partir de 2011 à hauteur de 0,73 et 1,36 centimes par litre pour le gazole et pour le supercarburant. La loi prévoit que ces recettes soient exclusivement affectées au financement des grands projets d'infrastructure de transport durable mentionnés dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009, qui cite explicitement la ligne à grande vitesse « Bretagne-Pays-de-la-Loire », partie intégrante du projet Bretagne Grande Vitesse.

○ **Taxe sur les cartes grises : 126 000 000 €**

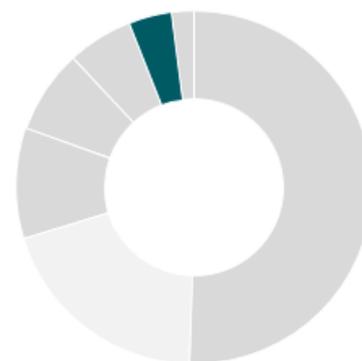
Avec la suppression en 2020 de la taxe sur les permis de conduire, en tant que « taxe à faible rendement », la taxe sur les certificats d'immatriculations est le dernier levier fiscal à la disposition des régions.

Il est proposé de reconduire en 2020 le tarif de 2019, soit 51€ par cheval vapeur. Il est par ailleurs proposé de reconduire en 2020 l'exonération de 50 % applicable aux véhicules « propres », c'est à dire spécialement équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen d'énergies dite « propres » visées par l'article 1599 novodécies A du code général des impôts (électricité, gaz naturel véhicules ou gaz de pétrole liquéfié ou superethanol E85). A noter que dans le cadre de l'article 18 du projet de loi de finances pour 2020 qui réforme les taxes sur les véhicules à moteurs, cette exonération sera portée de droit à 100% à partir de 2021.

Le dynamisme de cette ressource est fonction du nombre d'immatriculations sur le territoire et de la puissance fiscale des véhicules. Au regard de la dynamique observée des immatriculations ces derniers mois et des encaissements réalisés en 2019, il est proposé d'inscrire pour 2020 une recette de 126 M€, à hauteur du montant attendu pour 2019, ce qui correspond à une augmentation de +5% par rapport au BP précédent.

→ Le financement de la formation professionnelle et la réforme de l'apprentissage (63,5 M€ soit 4 % du BP 2020)

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel réforme profondément l'organisation et le financement de l'apprentissage, qui sort du champ de compétence régional, à quelques actions près. Le projet de loi de finances pour 2020 tire les conséquences financières de cette réforme **en supprimant à partir de 2020 les ressources associées** :



- la « ressource régionale pour l'apprentissage », attribuée aux régions depuis 2015 et abusivement dénommée ainsi puisque finançant aussi historiquement les actions en matière de formation professionnelle à hauteur de 16,3 M€. Cette ressource était composée :
 - o d'une part fixe et garantie, qui s'élevait à 68 484 000 € pour la Bretagne, financée par de la taxe d'apprentissage (51 % de la taxe d'apprentissage collectée au niveau national et répartie entre les régions) et par un complément sous forme de TICPE « taxe d'apprentissage »,
 - o d'une part variable qui était fonction de la dynamique du produit de la taxe d'apprentissage, ce produit étant réparti entre les régions selon des critères qui font notamment référence au nombre d'apprentis inscrits en CFA (cette part était désignée comme « péréquation »).
- les aides aux employeurs d'apprentis versées par les régions donnaient lieu à compensation par l'attribution de fractions de TICPE :
 - o la TICPE « prime d'apprentissage » compensait forfaitairement aux régions les primes attribuées aux entreprises de moins de 11 salariés sur la base du nombre d'apprentis recensés en 2013 ;
 - o la TICPE « aide au recrutement d'un apprenti » instaurée en 2016 était destinée à rembourser aux régions l'aide de 1000€ attribuée aux entreprises de moins de 250 salariés pour le recrutement d'un apprenti supplémentaire ; elle évoluait donc chaque année en fonction du nombre d'aides attribuées.

La ressource régionale pour l'apprentissage ne finançant pas exclusivement les actions en matière d'apprentissage, sa suppression est compensée en partie pour la part associée au financement de la formation professionnelle. Cette compensation sera versée à partir de 2020 par l'intermédiaire de deux vecteurs : une fraction de TICPE et une dotation budgétaire de l'Etat. Sur la base des données inscrites dans le projet de loi de finances, 13,7M€ sont proposés à ce titre au budget 2020.

Le financement du soutien optionnel des régions aux CFA relève désormais de France Compétences, nouvel organisme auquel la loi confie désormais le financement, la régulation, le contrôle et l'évaluation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Une enveloppe plafonnée annuelle est prévue à ce titre dans le budget de France Compétences. Pour la Région Bretagne, cela représente un financement estimé à 13,9M€.

Les autres ressources dédiées au financement des actions réalisées en matière de formation professionnelle sont maintenues :

- d'une part des recettes correspondant aux frais de gestion perçus par l'Etat au moment de la mise en recouvrement des trois principales impositions locales : la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe d'habitation. Cette recette évolue donc comme le produit constaté de ces impôts, lequel dépend à la fois de la croissance de la valeur ajoutée, de l'actualisation annuelle des bases d'imposition mais également des taux votés par le bloc communal et les départements.

La réforme de la taxe d'habitation a donc mécaniquement un impact sur les frais de gestion liés à cette imposition et génère une perte de ressource pour les régions ; le projet de loi de finances pour 2020 prévoit que cette perte sera compensée par une dotation. Aucune donnée n'étant disponible à ce jour, permettant de chiffrer son montant, il est neutralisé dans les propositions budgétaires. Il est ainsi proposé d'inscrire au budget 2020 une recette en stabilité par rapport à 2019 à hauteur de 24,918 M€ ;

- d'autre part une fraction de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (dite TICPE « formation professionnelle ») afférente aux quantités de carburants vendues sur l'ensemble du territoire national. Chaque région bénéficie d'un pourcentage de cette ressource, correspondant au prorata de sa dotation historique, soit 3,65 % pour la Bretagne. Aucune évolution n'est attendue sur cette recette. Toutefois le montant globalement compensé pour l'ensemble des régions est assorti d'une garantie plancher. Le montant attendu à ce titre en 2020 est stable, soit 10,933 M€.

→ Les crédits globalisés de l'Etat (95,9 M€ soit 6% du BP 2020)

○ La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) : 21 888 000 €

Historiquement, la DGD assure la compensation financière par l'État des transferts de compétence qui n'ont pas donné lieu à transfert de fiscalité. Elle a subi une évolution importante en 2004 à la faveur de la création de la DGF des régions, laquelle a repris 95 % de la DGD de 2003. La DGD évoluait jusqu'en 2008 au même rythme que l'enveloppe globale de DGF ; elle a été gelée depuis lors. Ainsi depuis 2009, les variations du montant perçu au titre de la DGD ne relèvent que des effets de périmètre. Celles-ci sont cependant, par définition, neutralisées par les transferts de charges.

La DGD s'élève à 21,888M€ en 2020, sans évolution par rapport à 2019.

○ La Dotation Régionale d'équipement scolaire : 20 958 000 €

La Dotation régionale d'équipement scolaire, dotation d'investissement, finance les travaux et acquisitions d'équipement dans les lycées. Cette dotation est gelée en valeur depuis 2009, le montant inscrit s'élève donc à 20,958 M€.

○ La Dotation pour Perte de compensations de fiscalité directe : 5 840 000 €

De manière à ce que l'enveloppe globale des crédits de l'État aux collectivités n'augmente pas (on parle d' «enveloppe normée »), certaines compensations de fiscalité directe jouent le rôle de variables d'ajustement. Celles-ci sont diminuées chaque année pour compenser les effets de périmètre qui augmentent mécaniquement le montant des autres concours de l'État aux collectivités, et notamment certaines dotations de péréquation destinées au bloc communal et aux départements.

La Dotation pour Perte de Compensations de Fiscalité Directe Locale est un agrégat historique de diverses compensations d'exonérations de fiscalité. Certaines de ces composantes, gelées jusqu'en 2016, sont désormais également intégrées dans le périmètre des "variables d'ajustement".

Le projet de loi de finances pour 2020 applique à l'ensemble des régions une minoration de cette dotation de -25%. La répartition entre les régions se fait au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement. Pour la Bretagne, la minoration est estimée à -780 000€, soit -12%. La recette prévisionnelle pour 2020 est ainsi de 5,840 M€.

○ Les dotations de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle : la DC RTP et le FNGIR : 47 208 000 €

Ces deux dotations ont été instituées lors de la refonte de la fiscalité locale de 2010, pour assurer la neutralité de la réforme la première année d'application, au sein de chaque niveau de collectivités.

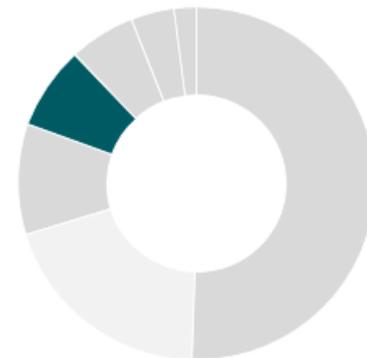
Après quelques ajustements les premières années suivant la réforme, les montants de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DC RTP) et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) avaient vocation à être définitivement gelés.

Or, depuis 2017, la DC RTP est intégrée à l'enveloppe normée des concours de l'Etat. Au regard des dispositions du projet de loi de finances pour 2020, la baisse pour 2020 est estimée à -1,9 M€ (-9%) portant le montant inscrit au BP 2020 à 19,6M€. Le FNGIR, stable, s'élève à 27,6 M€.



→ Autres ressources (123,5 M€ soit 8% du BP 2020)

La part des ressources internes, participations et co-financements évolue à mesure des projets et coopérations institués et de l'évolution des compétences régionales. Le projet de budget 2020 inscrit 123,472 M€ de recettes générées par les activités et les interventions de la Région, soit 10 % des ressources globales hors emprunt et fonds européens.



Les inscriptions proposées au BP 2020 sont les suivantes :

- Le montant prévisionnel des crédits versés par l'Etat au titre du Fonds de Compensation de la TVA est estimé à 10,2 M€, ce montant intègre 200 000€ au titre du remboursement de TVA sur certaines dépenses de fonctionnement, instauré en loi de finances pour 2016 ;
- Le projet de construction d'un quai dédié aux énergies marines renouvelables dans le port de Brest devrait bénéficier en 2020 du dernier versement au titre du cofinancement du FEDER à hauteur de 6 M€ ;
- Les remboursements d'avances et produits financiers sont inscrits à hauteur de 12,7 M€ ;
- Les produits des services issus de l'activité transport scolaire et interurbain, sont évalués à 9,9 M€, sans prise en compte, à ce stade, de l'impact, par ailleurs incertain du renouvellement des délégations de service public sur les territoires du Finistère et d'Ille et Vilaine en juillet 2020 ;
- Le solde de la participation de Brest Métropole au projet de développement du port de Brest est prévue à hauteur de 1,5 M€ ;
- Le produit des cessions immobilières programmées en 2020 est chiffré à 3,1M€ et intègre, en particulier, le solde à verser par Rennes Métropole au titre de la cession des terrains dont la Région s'était portée acquéreur sur le site PSA de La Janais.

Par ailleurs le projet de budget intègre

- Le solde de la participation de l'Etat au titre de la première année d'application du pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 (27,3M€) ainsi que l'avance due au titre de la deuxième année (23,9M€)
- Les participations des familles aux services de restauration et d'hébergement pour un montant prévisionnel de 8,9 M€ ;
- Les dotations et attributions de compensation perçues au titre des transferts des compétences issues de la loi NOTRe :
 - o les quatre dotations de compensation départementales versées au titre du transfert de la planification en matière de déchets et des 19 ports départementaux au 1er janvier 2017 sont inscrites à hauteur de 4,6M€ ;
 - o les deux attributions de compensation versées par les départements du Finistère et des Côtes d'Armor au titre du transfert de la compétence transport interurbain et scolaire sont inscrites pour un montant de 1,78M€ ;
 - o la participation du département du Morbihan au titre de la construction d'un nouveau navire assurant la liaison avec l'Ile de Groix (Breizh Nevez I) pour 433 000€ ;
- Les recettes domaniales et concessives liées à la gestion des ports et voies navigables sont estimées à 2,98 M€;
- Les participations de collectivités aux projets collaboratifs des pôles de compétitivité devraient générer des co-financements d'un montant de 1,5 M€ en 2020 ; par ailleurs la délégation à la Région des crédits de l'Etat pour le soutien aux pôles de compétitivité entre 2020 et 2022 est inscrite à hauteur de 0,6 M€ pour l'année 2020 ;
- La participation de l'Etat au titre de la politique culturelle (à travers notamment la délégation de gestion signée en 2016), ainsi que les financements du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) à la politique régionale de soutien à ces filières sont attendus à hauteur de 1,6M€ ;
- Les financements attendus dans le cadre de la participation régionale à la mise en œuvre du nouveau programme SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) sont de 1,123M€ en 2020 ;
- Les participations des départements aux travaux dans les cités scolaires sont prévues à hauteur de 0,8 M€ au regard du montant des travaux engagés ;

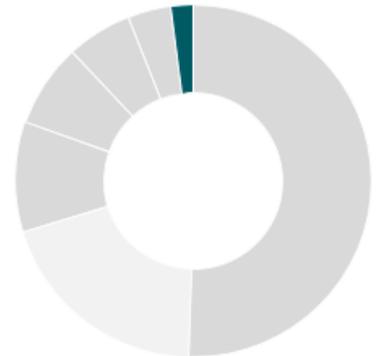
- Le financement attendu de l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) est évalué à 320 000€ au titre du solde de la convention 2019;
- Les projets de coopération territoriale européenne dans lesquels la Région est impliquée devraient générer en 2019 des financements européens pour un montant estimé à 0,988M€ ;
- Participations au projet UEB C@mpus : les collectivités partenaires du projet devraient verser 0,206M€ de co-financement en 2020 ;
- Les cofinancements de l'ADEME et de l'Agence de l'eau sont inscrits à hauteur de 258 000€ dans le cadre de la coordination régionale de la politique de l'eau et du Contrat d'objectifs pour une dynamique régionale déchets et économie circulaire (CODREC).

L'ensemble des autres recettes ou remboursements identifiés pour 2020 est inscrit à hauteur de 2,6 M€.

→ Fonds de gestion des crédits européens (33,6 M€ soit 2% du BP 2020)

Les régions sont autorités de gestion et de paiement pour la programmation 2014-2020 des fonds FEDER et pour une partie du FSE. 33 M€ sont inscrits en 2020 au titre de cette programmation, en dépenses et en recettes.

Par ailleurs, 585 000€ sont attendus de la Commission Européenne au titre de l'assistance technique pour couvrir une partie des frais de gestion de ces fonds.



→ Autorisation d'emprunt (317,6 M€ soit 20% du BP 2020)

Il est proposé d'inscrire une autorisation maximum d'emprunt de 317 550 000 €. Cette inscription permet d'équilibrer le budget régional d'investissement dans le respect de la stratégie financière pluriannuelle.

*

**

Ainsi, l'ensemble des ressources à inscrire pour assurer l'équilibre du budget primitif 2020, telles qu'elles ont été présentées, s'élève à 1 605 826 000 € et se décompose comme suit :

- Fiscalité sans pouvoir de taux	809 863 000 €
- Fiscalité avec pouvoir de taux	162 000 000 €
- Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	63 461 900 €
- Crédits globalisés de l'État	95 894 000 €
- Autres ressources	123 472 100 €
- Fonds de gestion des crédits européens	33 585 000 €
- Emprunt à autoriser	317 550 000 €

Je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions ainsi que sur les mesures fiscales correspondantes, à savoir :

- Maintenir le taux unitaire de la taxe proportionnelle sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises) à 51 € par cheval vapeur ;
- Maintenir l'exonération à hauteur de 50% de ce tarif sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises) en faveur des véhicules « propres ».

Envoyé en préfecture le 17/02/2020
Reçu en préfecture le 17/02/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200214-20_DFE_SBUD_01-BF

Tableaux récapitulatifs

→ La répartition des recettes

En euros

	Budget primitif 2019	Budget primitif 2020
Fiscalité sans pouvoir de taux	773 958 660	809 863 000
TVA des régions	193 017 660	201 763 100
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	345 359 000	374 061 100
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - part péréquation	2 100 000	300 000
Imposition Forfaitaire des Entreprises de réseau (IFER)	28 975 000	28 824 000
IFER ferroviaire	7 575 000	7 935 000
IFER télécoms	21 400 000	20 889 000
TICPE - Tarifs transférés	167 307 000	167 714 800
Loi LRL 2004	156 142 000	156 142 000
Loi MAPTAM 27 janvier 2014	641 000	641 000
Loi formation professionnelle 5 mars 2014	9 114 000	9 114 000
Loi NOTRe 7 août 2015	1 410 000	1 410 000
Loi LCAP 5 septembre 2018		407 800
TICPE - Modulation régionale	37 200 000	37 200 000
Fiscalité avec pouvoir de taux	156 200 000	162 000 000
TICPE - Majoration Grenelle	36 200 000	36 000 000
Cartes grises	120 000 000	126 000 000
Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	129 740 900	63 461 900
Frais de gestion de fiscalité directe locale (+ compensation suppression TH)	24 918 000	24 918 000
TICPE formation professionnelle	10 933 900	10 933 900
TICPE primes apprentissage	11 015 000	
TICPE aide au recrutement d'apprentis	4 700 000	
Taxe d'Apprentissage (TA)	71 330 000	
TICPE taxe d'apprentissage	6 844 000	
Compensation de la part formation professionnelle de la TA (TICPE + dotation)		13 740 000
Dotations France Compétences pour le soutien aux CFA		13 870 000
Crédits globalisés de l'État hors apprentissage	98 435 000	95 894 000
Enseignement (DRES)	20 958 000	20 958 000
Dotation Générale de Décentralisation	21 888 000	21 888 000
Dotation pour perte de compensations de fiscalité directe locale	6 281 000	5 840 000
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	21 700 000	19 600 000
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	27 608 000	27 608 000
Autres ressources	118 514 940	123 472 100
Fonds de compensation de la TVA	15 130 000	10 230 000
Participations aux services de restauration et d'hébergement	8 847 600	8 950 000
Remboursement d'avances et produits financiers	11 577 500	12 671 400
Produit des cessions d'immobilisation	3 600 000	3 118 000
Développement du port de Brest - conventions financières Brest Métropole et CD 29	5 350 000	1 550 000
Développement du port de Brest - Quai EMR - subvention FEDER	10 700 000	6 000 000
Participation aux travaux dans les cités scolaires	1 200 000	810 000
Participation Etat - Pacte régional d'investissement dans les compétences	36 500 000	51 250 000
Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels	745 000	
Participation AGEFIPH au dispositif de formation professionnelle	480 000	320 000
Recettes domaniales et concessives	2 150 500	2 977 500
Participations aux pôles de compétitivité	1 500 000	2 100 000
Programme SARE		1 123 940
Projet UEB Campus Numérique	206 000	206 000
Dotations de compensation départementale - ports transférés/planification déchets	4 600 869	4 600 869
Attributions de compensation départementale - transport	1 784 862	1 784 862
Produits des services de transport scolaire et interurbain	9 200 000	9 940 000
Convention Département Morbihan - construction navire	433 000	433 000
Autres ressources	4 509 609	5 406 529
Total hors emprunt	1 276 849 500	1 254 691 000
Emprunt	237 600 000	317 550 000
Total hors subvention globale	1 514 449 500	1 572 241 000
Fonds de gestion des crédits européens	35 627 500	33 585 000
Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020	35 000 000	33 000 000
Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	627 500	585 000
TOTAL	1 550 077 000	1 605 826 000

→ Les missions du budget régional

○ Les crédits de paiement en investissement et en fonctionnement

	<i>en euros</i>	
	Investissement	Fonctionnement
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	61 953 100	7 118 500
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	141 567 900	48 210 500
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	206 845 000	325 599 200
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	91 293 600	272 031 200
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	8 345 000	11 057 200
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	25 320 000	39 544 900
Total des interventions	535 324 600	703 561 500
Fonds de gestion des crédits européens	29 000 000	5 170 000
Autres dépenses	90 985 900	241 784 000
Total général	655 310 500	950 515 500

○ Les crédits de paiement en 2019 et 2020

	<i>en euros</i>	
	BP 2020	BP 2019
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	69 071 600	52 775 300
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	189 778 400	180 269 900
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	532 444 200	523 745 800
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	363 324 800	352 320 200
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	19 402 200	16 931 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	64 864 900	65 968 900
Total des interventions	1 238 886 100	1 192 011 100
Fonds de gestion des crédits européens	34 170 000	36 255 000
Autres dépenses	332 769 900	321 810 900
Total général	1 605 826 000	1 550 077 000

○ Les autorisations de programme en 2019 et 2020

	BP 2020	BP 2019
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	10 950 000	1 616 000
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	124 250 100	66 383 125
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	244 685 000	139 829 000
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	114 494 200	40 509 000
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	9 410 000	7 836 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	25 510 000	20 774 000
Total des interventions	529 299 300	276 947 125
Fonds de gestion des crédits européens		
Autres dépenses	15 856 000	44 731 000
Total général	545 155 300	321 678 125

○ Les autorisations d'engagement en 2019 et 2020

	<i>en euros</i>	
	BP 2020	BP 2019
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	7 369 500	7 717 500
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	46 994 900	46 276 500
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	316 689 800	419 464 300
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	228 524 500	255 363 000
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	12 328 200	11 306 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	39 824 900	39 816 900
Total des interventions	651 731 800	779 944 200
Fonds de gestion des crédits européens	810 000	820 000
Autres dépenses	24 058 000	23 331 000
Total général	676 599 800	804 095 200

→ Détail des crédits par programme

	AP 2020	AE 2020	Total	CPI 2020	CPF 2020	Total
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	10 950 000	7 369 500	18 319 500	61 953 100	7 118 500	69 071 600
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	6 200 000	3 675 000	9 875 000	41 878 100	3 416 500	45 294 600
P.0102 Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	4 050 000	1 548 500	5 598 500	2 025 000	1 587 000	3 612 000
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	700 000	2 146 000	2 846 000	18 050 000	2 115 000	20 165 000
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	124 250 100	46 994 900	171 245 000	1 415 679 900	48 210 500	189 778 400
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation	19 800 000	17 150 000	36 950 000	12 850 000	20 300 000	33 150 000
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	9 300 000	13 050 000	22 350 000	6 600 000	11 750 000	18 350 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne	10 500 000	4 100 000	14 600 000	6 250 000	8 550 000	14 800 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi	20 910 000	16 791 000	37 701 000	30 180 000	16 785 600	46 965 600
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	3 400 000	2 655 000	6 055 000	9 070 000	2 380 000	11 450 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	17 110 000	4 152 000	21 262 000	20 710 000	4 130 000	24 840 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	400 000	4 203 000	4 603 000	400 000	4 414 600	4 814 600
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques		5 781 000	5 781 000		5 861 000	5 861 000
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire	19 900 000	7 250 000	27 150 000	14 150 000	5 370 000	19 520 000
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire	19 900 000	7 250 000	27 150 000	14 150 000	5 370 000	19 520 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer	63 640 100	5 803 900	69 444 000	84 387 900	5 754 900	90 142 800
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime	4 810 000	2 660 500	7 470 500	7 082 000	2 631 500	9 713 500
P.0209 Développer le système portuaire	58 830 100	3 143 400	61 973 500	77 305 900	3 123 400	80 429 300
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	244 685 000	316 689 800	561 374 800	2 068 450 000	325 599 200	532 444 200
Assurer la relation formation emploi	65 000	2 885 300	2 950 300	65 000	3 919 600	3 984 600
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	65 000	2 885 300	2 950 300	65 000	3 919 600	3 984 600
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne	3 900 000	7 475 000	11 375 000	100 000	7 275 000	7 375 000
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	3 900 000	7 475 000	11 375 000	100 000	7 275 000	7 375 000
Améliorer le cadre bâti des lycées	200 220 000	5 093 000	205 313 000	166 220 000	4 543 000	170 763 000
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées	182 000 000	4 873 000	186 873 000	148 000 000	4 323 000	152 323 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	18 220 000	220 000	18 440 000	18 220 000	220 000	18 440 000
Améliorer les équipements des lycées	19 170 000	1 950 000	21 120 000	20 365 000	1 950 000	22 315 000
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics	7 980 000	1 950 000	9 930 000	10 095 000	1 950 000	12 045 000
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	4 100 000		4 100 000	4 100 000		4 100 000
P.0308 Développer le numérique éducatif	7 090 000		7 090 000	6 170 000		6 170 000
Améliorer le fonctionnement des lycées		70 896 000	70 896 000		70 896 000	70 896 000
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics		31 351 000	31 351 000		31 351 000	31 351 000
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés		39 545 000	39 545 000		39 545 000	39 545 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	12 900 000	12 900 000	25 800 000	11 600 000	10 895 000	22 495 000
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	12 900 000	12 900 000	25 800 000	11 600 000	10 895 000	22 495 000
Favoriser l'apprentissage	7 670 000	11 200 000	18 870 000	7 670 000	14 200 000	21 870 000
P.0312 Accompagner le développement de l'apprentissage	7 670 000	6 200 000	13 870 000	7 670 000	6 200 000	13 870 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement		5 000 000	5 000 000		8 000 000	8 000 000

→ Comparaison des crédits par orientation stratégique

	CP d'investissement		CP de fonctionnement		Total des CP	
	BP 2019	BP 2020	BP 2019	BP 2020	BP 2019	BP 2020
<i>en euros</i>						
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	45 674 500	61 953 100	7 100 800	7 118 500	52 775 300	69 071 600
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	126 668 400	141 567 900	53 601 500	48 210 500	180 269 900	189 778 400
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation	11 500 000	12 850 000	22 300 000	20 300 000	33 800 000	33 150 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi	30 580 000	30 180 000	16 358 000	16 785 600	46 938 000	46 965 600
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire	14 050 000	14 150 000	9 320 000	5 370 000	23 370 000	19 520 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer	70 538 400	84 387 900	5 623 500	5 754 900	76 161 900	90 142 800
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	161 149 000	206 845 000	362 596 800	325 599 200	523 745 800	532 444 200
Assurer la relation formation emploi		65 000	5 330 300	3 919 600	5 330 300	3 984 600
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne	100 000	100 000	6 440 000	7 275 000	6 540 000	7 375 000
Améliorer le cadre bâti des lycées	106 523 000	166 220 000	4 391 000	4 543 000	110 914 000	170 763 000
Améliorer les équipements des lycées	18 105 000	20 365 000	1 600 000	1 950 000	19 705 000	22 315 000
Améliorer le fonctionnement des lycées			68 789 000	70 896 000	68 789 000	70 896 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	12 640 000	11 600 000	10 895 000	10 895 000	23 535 000	22 495 000
Favoriser l'apprentissage	22 900 000	7 670 000	69 800 000	14 200 000	92 700 000	21 870 000
Assurer les formations sanitaires et sociales	131 000	65 000	53 950 000	54 794 000	54 081 000	54 859 000
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux			134 721 500	150 071 600	134 721 500	150 071 600
Développer les langues de Bretagne	750 000	760 000	6 680 000	7 055 000	7 430 000	7 815 000
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	93 138 200	91 293 600	259 182 000	272 031 200	352 320 200	363 324 800
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	7 160 000	8 345 000	9 771 000	11 057 200	16 931 000	19 402 200
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	26 525 000	25 320 000	39 443 900	39 544 900	65 968 900	64 864 900
Fonds de gestion des crédits européens	29 000 000	29 000 000	7 255 000	5 170 000	36 255 000	34 170 000
Autres dépenses	78 334 900	90 985 900	243 476 000	241 784 000	321 810 900	332 769 900
TOTAL GENERAL	567 650 000	655 310 500	982 427 000	950 515 500	1 550 077 000	1 605 826 000

I Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2020

Session de février 2020

Envoyé en préfecture le 17/02/2020
Reçu en préfecture le 17/02/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200214-20_DFE_SBUD_01-BF

\\ Synthèse de la mission

2020 sera une année charnière pour la politique régionale d'aménagement du territoire.

Il s'agira, tout d'abord, pour la Région, de tenir ses engagements pris pour assurer la meilleure clôture des programmes actuels.

Il s'agira aussi de préparer dans la concertation la prochaine génération des contractualisations avec les territoires. Elle se fera dans le cadre de la feuille de route sur l'équilibre des territoires qui est l'un des six engagements prioritaires de la Région dans la dynamique de la Breizh COP.

Il s'agira enfin de mobiliser le plus grand nombre, d'initier et accompagner la plus grande dynamique collective possible, telle qu'elle a prévalu dans la construction de la Breizh COP « la Bretagne s'engage pour le climat ».

→ Etre au rendez-vous des engagements pris

En 2020, la Région s'attachera tout d'abord à honorer les engagements qu'elle a pris depuis 2014 afin de soutenir les collectivités et acteurs territoriaux dans leurs projets par les contrats de partenariat Europe/Région/Pays ou EPCI, tant par des fonds régionaux que des fonds européens territorialisés (LEADER, ITI FEDER ou DLAL FEAMP). Il s'agira de parvenir, tous fonds confondus, à mobiliser l'intégralité des enveloppes au bénéfice des actions portées dans les territoires.

L'effort sera accentué sur la mobilisation des fonds européens en particulier sur le volet LEADER. La Région veillera à rendre possibles les attributions de subvention dans les meilleurs délais.

La Région poursuivra, en parallèle, son accompagnement à l'animation des Conseils de développement qui se sont investis dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces mêmes contrats.

Elle poursuivra son action pour la mise en œuvre des conventions de renouvellement urbain ou bien encore de protocoles visant à dynamiser les centre bourgs et les centre villes.

Concernant le déploiement de la fibre pour tous, Megalis poursuivra, avec le soutien de la Région, la mise en œuvre du Plan Bretagne Très Haut Débit. Il s'agira également de se mobiliser collectivement pour que la participation de l'Etat et de l'Europe sur ces dernières phases du projet soit cofinancée.

→ Etre au rendez-vous des engagements pour l'avenir avec la Breizh COP

2020 sera également une année essentielle dans la dynamique de mise en œuvre de la Breizh COP.

Il s'agira notamment d'adopter et de déployer deux feuilles de route sur lesquelles la Région s'est engagée : celle sur la cohésion des territoires et celle sur les stratégies numériques responsables.

En matière de stratégies numériques, il s'agira d'œuvrer à développer une offre de services numériques économiquement et écologiquement responsables, lisible, visible et accessible pour les habitant-e-s et les acteurs du territoire. La Région se mobilisera également en soutenant les stratégies locales d'inclusion numériques. En complémentarité, il s'agira de soutenir l'éducation et la formation au numérique et par le numérique ainsi que d'accompagner la transition numérique des acteurs économiques. Enfin, la Région s'attachera à promouvoir une stratégie régionale de la donnée, directement tournée vers nos concitoyen-ne-s et au service des territoires.

En matière de cohésion des territoires, il s'agira de poser les bases de nos nouvelles relations avec les territoires, notamment par l'élaboration d'un nouveau cadre contractuel par lequel les EPCI trouveront l'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre des 38 objectifs de la Breizh COP. Il s'agira

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission.	3
Répartition des crédits par chapitre.....	5
Programme 101	6
Programme 102	8
Programme 103	10
Répartition des AP et AE par actions	12

plus particulièrement de donner une traduction concrète aux principes de solidarité, péréquation, différenciation, réciprocité évoqués dans la feuille de route examinée en novembre ; en l'affinant pour la fin du 1^{er} semestre.

En lien avec l'Etat, la Région sera amenée à prendre des initiatives pour relancer la dynamique collective engagée depuis plusieurs années par la Charte pour une gestion économe du foncier, l'une des priorités majeures du SRADDET. Elle permettra également la création du nouvel opérateur immobilier (dit « foncière ») régional déployé par SEMBreizh avec la Banque des territoires et l'EPF et ayant vocation à intervenir pour accompagner les opérations complexes en centralités.

→ **Un besoin : favoriser cette dynamique bretonne en y associant et en mobilisant tous les acteurs et les territoires**

La Breizh COP a posé l'objectif de la co-construction et de la mobilisation collective.

Ainsi des actions spécifiques seront développées pour accompagner les forces vives du territoire et plus particulièrement les équipes nouvellement élues dans les territoires, échanger avec elles et co-construire les cadres régionaux d'accompagnement pour l'avenir. La Région pourra s'appuyer sur ses nouvelles directions de site présentes dans les territoires pour agir davantage encore, en proximité et en subsidiarité.

→ **Œuvrer pour apporter aux jeunes des réponses à leurs besoins**

La Région s'est engagée depuis de nombreuses années dans une approche globale des politiques de jeunesse. En octobre, elle a fait un point d'étape sur l'élaboration d'un plan breton de mobilisation pour les jeunes visant à parvenir à une mise en mouvement de tous les acteurs bretons pour répondre aux aspirations de court, moyen et parfois plus long termes des jeunes de 13 à 29 ans et construire avec eux les réponses auxquelles ils et elles aspirent.

La démarche bretonne est singulière car la Région et l'Etat partagent cette orientation ; le Contrat d'action publique pour la Bretagne signé en février 2019 pose ainsi les bases d'une délégation à la Région d'une partie des compétences jeunesse de l'Etat en région actuellement assurées par la DRJSCS à la Région.

Au terme d'un travail en commun, un diagnostic partagé a été posé et des chantiers prioritaires identifiés.

16 chantiers prioritaires pour le Plan breton de mobilisation pour les jeunes

12 chantiers actions

- Faciliter l'entrée des jeunes dans le monde professionnel
- Assurer un choix de formation épanouissant et enrichissant pour les jeunes bretonnes
- Permettre aux jeunes de trouver l'information dont ils et elles ont besoin
- Permettre à tout·e·s les jeunes d'être en bonne santé
- Garantir l'accès au logement pour les jeunes bretons et bretonnes
- Garantir l'accès à la mobilité, sous toutes ses formes
- Favoriser la prise en compte des droits culturels des jeunes
- Permettre aux jeunes de s'engager
- Faciliter la diffusion de l'information sur la mobilité internationale
- Agir en faveur de la transition écologique avec les jeunes
- Garantir l'égalité femmes-hommes
- Développer une approche territoriale différenciée afin de favoriser l'accès aux droits et aux services pour les jeunes de milieu rural et des quartiers politique de la ville

4 chantiers méthodologiques

- Garantir un dialogue jeune, élu·e·s
- Développer la coopération entre les acteurs de la jeunesse
- Garantir l'accès aux droits et aux services pour chaque jeune de Bretagne
- Mieux connaître les jeunes

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

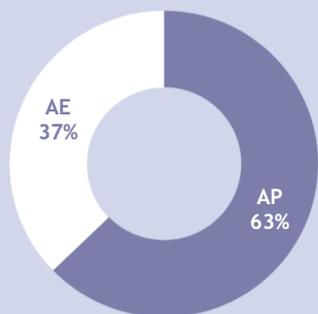
	AE		Total AE	AP 905	Total AP
	931	935			
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés		3 675 000	3 675 000	6 200 000	6 200 000
P.0102 Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales		1 548 500	1 548 500	4 050 000	4 050 000
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques		2 146 000	2 146 000	700 000	700 000
		7 369 500	7 369 500	10 950 000	10 950 000

→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

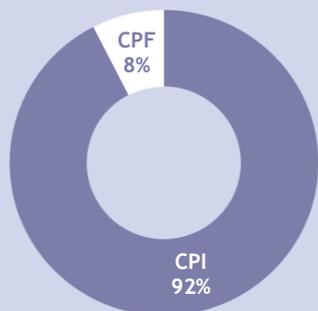
	CPF		Total CPF	CPI 905	Total CPI
	935	931			
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	3 416 500		3 416 500	41 878 100	41 878 100
P.0102 Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	1 587 000		1 587 000	2 025 000	2 025 000
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques		2 115 000	2 115 000	18 050 000	18 050 000
	5 003 500	2 115 000	7 118 500	61 953 100	61 953 100

Programme 101

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2006 à 2020 de

6 200 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

3 675 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

41 878 100 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 416 500 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés

\\ Raison d'être du programme

La Région soutient activement, dans une approche solidaire et équitable, les dynamiques à l'œuvre sur les territoires.

Plusieurs dispositifs complémentaires permettent, au sein de ce programme, d'accompagner la diversité des projets territoriaux :

- Les contrats de partenariat, qui soutiennent des projets durables, s'inscrivant dans une stratégie globale à l'échelle du bassin de vie.
- Des dispositifs plus spécifiques, hors contrats de partenariat, permettant le soutien à des enjeux ciblés :
 - Le renouvellement urbain, dans le cadre de conventions que la Région signe avec l'ANRU et chaque établissement public de coopération intercommunale comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.
 - Le dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne, dans le cadre du partenariat mis en place avec l'Etat, l'Etablissement Public Foncier et la Banque des territoires.

L'ensemble de ces éléments permet d'apporter un soutien adapté à la diversité des projets et des territoires, et de porter la vision d'un aménagement durable des territoires, conciliant le renforcement du lien social, les transitions écologiques et énergétiques, et le développement de l'économie locale.

\\ 2020 en actions

→ Le soutien aux capacités d'ingénierie dans les territoires

La Breizh COP ambitionne de « Favoriser l'égalité des chances entre les territoires » et d'assurer une égalité des chances de développement par un renforcement des capacités d'ingénierie. En 2020, la Région honorera, pour la dernière année des contractualisations en cours, son soutien à l'ingénierie relative aux missions des pays et d'animation des Conseils de développement de pays, ainsi qu'à l'association des îles du Ponant. Elle mettra également en chantier les modalités de son action pour les futures années.

→ La mise en œuvre des contrats de partenariat Europe / Région / Pays et îles du Ponant

A la fin 2019, plus de 1 000 projets locaux avaient pu bénéficier d'un soutien régional au titre des contrats 2014-2020 pour un montant total de subvention de 111 M€. Cette dynamique va se poursuivre en 2020 à un rythme soutenu dans la mesure où près de 90 % des dotations locales ont d'ores et déjà fait l'objet d'une mobilisation par les comités uniques de programmation.

▶▶▶ Les contrats de partenariat en action pour la Breizh COP

A ce jour, la Région a par exemple soutenu, sur les territoires :

- 35 projets permettant le développement des mobilités douces
- 24 pôles d'échanges multimodaux
- 18 projets en faveur de l'inclusion et du développement et des pratiques du numérique
- 57 projets de réhabilitation thermique de bâtiments publics

Les volets européens des contrats ont connu en 2019 une accélération sensible de leur mise en œuvre. Ainsi, pour le FEDER, 54 % de la dotation des 23 Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) est désormais attribuée, au profit de 93 projets. Avec une mise en œuvre rendue possible seulement fin 2017, le programme LEADER a souffert d'importants retards au démarrage mais a connu une réelle montée en charge. Ainsi, à la fin 2019, le programme LEADER a permis d'accompagner 271 projets, portant un niveau de programmation total sur LEADER à 23 %. La Région continuera à être pleinement mobilisée en 2020.

→ Une accélération de la programmation LEADER par un dispositif de compensation

Il s'agit, en 2020, d'accentuer la dynamique enclenchée afin de répondre plus rapidement aux porteurs de projets et de viser la mobilisation, au terme du programme, de l'intégralité de la dotation LEADER. Pour ce faire, la Région activera de nouveaux leviers pour accélérer l'instruction des dossiers. Ainsi, en complément du renforcement, en 2019, des moyens dédiés à l'instruction, sera renouvelée la mesure de substitution des crédits FEADER par les crédits régionaux expérimentée en 2016, pour soutenir des projets d'investissement, à hauteur d'un peu plus de 6 M€. Cela se fera bien sûr à enveloppe constante pour chacun des territoires, toute diminution de dotation LEADER étant intégralement compensée par ces crédits régionaux.

→ La réflexion sur la politique contractuelle post 2020

Les contrats de partenariat arrivant à échéance fin 2020, l'année sera marquée par les travaux permettant leur renouvellement, dans le cadre de la Breizh COP, de la feuille de route « engagement pour la cohésion des territoires ». Ils viendront poser le cadre et définir le contenu d'une nouvelle politique contractuelle, articulée, à partir de 2021, autour des 59 EPCI. Sur leur volet européen, une évaluation de la mise en œuvre des programmes européens territorialisés, menée au 1^{er} trimestre 2020, posera les bases de la concertation sur les futures approches territoriales européennes.

→ La concrétisation de l'appui aux programmes retenus dans les appels à candidature « dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux en Bretagne »

C'est avec la volonté d'accompagner les communes qui souhaitent réinventer leur centre par des opérations d'envergure, construites avec une vision d'ensemble, que l'État, la Région, la Banque des Territoires et l'Établissement public foncier de Bretagne ont lancé, en 2017, puis 2018, deux appels à candidatures.

Ces deux éditions ont permis de retenir 130 programmes d'attractivité de centres (83 bourgs et 47 villes).

Si le soutien se traduit par des moyens financiers apportés par les partenaires (plus de 56 M€, dont 28 M€ par la Région), il prend également la forme d'un accompagnement technique et d'une mise en réseau des communes (animation, par les partenaires, d'un cycle d'ateliers thématiques).

Les engagements issus de ces deux appels à candidatures continueront à se traduire en 2020 par l'attribution des subventions au profit des projets déclinant les 130 programmes lauréats.

→ La mise en œuvre des conventions de renouvellement urbain des quartiers politique de la ville

La Région Bretagne compte 12 quartiers retenus au titre du nouveau programme de renouvellement urbain. Ces projets s'intègrent dans les contrats de ville des agglomérations concernées.

Signataire des contrats de ville 2014-2020, le Conseil régional a souhaité apporter des moyens dédiés à la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain dans ces quartiers, avec une enveloppe de 14 M€, répartie entre les 6 EPCI concernés en tenant compte de critères de fragilité. Au-delà de cette dotation spécifique, la Région soutient également la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain au titre des contrats de partenariat ou de ses politiques de droit commun et cosigne les conventions d'application qui leur sont dédiées.

A ce jour, quatre conventions de renouvellement urbain ont été approuvées (Rennes, Saint-Brieuc, Quimper et Saint-Malo), les deux autres (Brest et Lorient) le seront en 2020 ; permettant l'accélération des attributions de subvention au titre de ce dispositif (900 000 € étant attribués, à la fin 2019, au profit de 7 projets venant décliner les conventions approuvées).

Les actions du programme

→ Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires

→ Soutenir les projets de développement local en lien avec les orientations régionales

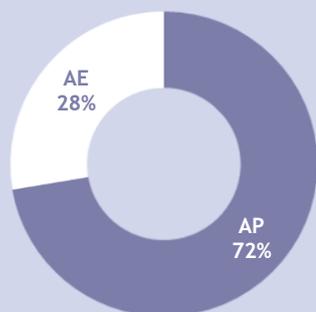
- ✓ Soutenir les priorités partagées de développement dans les territoires
- ✓ Œuvrer pour le maintien et le développement des services collectifs essentiels
- ✓ Honorer les engagements antérieurs
- ✓ Compenser le programme LEADER

→ Accompagner les nouveaux défis

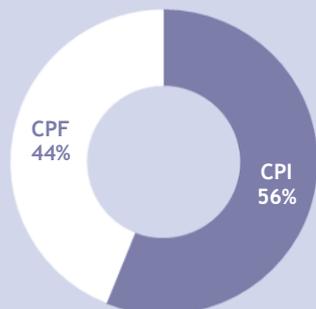
- ✓ Soutenir les projets de renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- ✓ Renforcer l'armature urbaine et rurale bretonne fondée sur les centralités

Programme 102

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

4 050 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

1 548 500 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

2 025 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 587 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales

\\ Raison d'être du programme

La Breizh COP a formalisé la volonté de la Bretagne de répondre aux défis des déséquilibres territoriaux, de la cohésion sociale et de la participation à la vie collective et démocratique.

Le programme 102 prend sa part dans les réponses qu'il convient d'y apporter en permettant de disposer d'une meilleure connaissance de ces déséquilibres, en repérant et en capitalisant les bonnes pratiques des acteurs qui se sont engagés dans l'innovation et les transitions territoriales, en initiant de nouveaux outils concourant à les accompagner, en impulsant et soutenant des actions innovantes en matière de santé, et plus globalement en contribuant à l'animation et à la mise en œuvre de la Breizh COP et du SRADDET. Le programme 102 est également le support de l'animation du Plan breton de mobilisation pour les jeunesses.

\\ 2020 en actions

→ Développer les premiers leviers d'actions et outils de mise en œuvre de la Breizh COP pour accompagner les territoires

Dans le cadre de sa feuille de route en faveur de la cohésion des territoires, la Région s'est engagée à développer de nouveaux outils de solidarité régionale.

A l'instar du syndicat mixte Megalis qui fédère les collectivités pour la couverture de la Bretagne en fibre optique, de SEMBreizh qui déploie ses actions pour équiper la Bretagne, développer des opérations complexes, investir pour la croissance économique, ou de l'Etablissement public foncier créé il y a plus de 10 ans, il s'agit d'initier et/ou accompagner de nouveaux outils régionaux qui auront vocation à accompagner les acteurs, notamment les communes et EPCI, dans la réalisation de projets qui, à leur échelle, ne verraient sans doute que difficilement le jour.

▶▶▶ De nouveaux outils de solidarité régionale pour favoriser le renouvellement urbain

2020 verra la mise en place d'un **outil régional de portage immobilier** en centralités (dit opérateur « foncière » régional) dont le besoin est confirmé pour contribuer à la dynamique des centralités en investissant et en favorisant l'investissement privé. Après s'être mobilisée, ces derniers mois, dans la réflexion sur la création de cet outil aux côtés de SEMBreizh, la Banque des territoires et l'EPF, la Région s'engagera à hauteur de 3 M€ dans la capitalisation de cette nouvelle filiale de la SEM régionale d'aménagement dès 2020 afin de permettre le soutien à des premières opérations. La Région s'engagera également à poser les bases d'une nouvelle gouvernance et de nouveaux outils permettant de parvenir à l'objectif de zéro artificialisation nette de terres en 2040. Il s'agira ainsi de développer une **dynamique** autour de cet objectif suite à la réinstallation des conseils municipaux et communautaires ainsi que de poser les premières pierres, avec les acteurs concernés, de **mécanismes et outils régionaux de solidarité foncière** entre les territoires.

▶▶▶ De nouvelles dynamiques pour accompagner les territoires dans les transitions

Forte de la dynamique lancée avec « les territoires innovent » et le réseau rural, la Région, renforcera son rôle de mise en réseau des acteurs du développement à l'échelle de la Bretagne, mais également avec d'autres acteurs nationaux et européens. Il s'agira ainsi de poser les bases du développement d'un « réseau Breizh COP » des territoires engagés dans les transitions.

→ Préparer et accompagner la territorialisation accrue des politiques et des services du Conseil régional par une meilleure connaissance des territoires

Pour mener à bien cette double territorialisation (politiques publiques et services régionaux), l'enjeu de connaissance des territoires est particulièrement important. La Région doit, en effet, développer sa connaissance, tant sur les dynamiques qui sont à l'œuvre sur les territoires intercommunaux que sur la manière dont elle y déploie ses actions. Il s'agira donc, en 2020, de développer une nouvelle génération d'outils d'aide à la décision.

En parallèle, la Région engagera, avec l'ensemble des partenaires concernés, le travail visant à renseigner les méta-indicateurs identifiés pour suivre les objectifs de la Breizh COP. Elle le fera dans le souci constant de bénéficier d'informations et d'analyses fiables, interopérables et systémiques, en valorisant les acquis de la démarche Géobretagne (plateforme d'information géographique mutualisée).

Un travail spécifique sera également mené pour réactualiser et renforcer, au regard des orientations de la Breizh COP, également reprises dans la contribution de la Région au PPI de l'EPF Foncier de Bretagne, la démarche partagée d'observation régionale du foncier.

Enfin, la Région poursuivra les travaux en cours en matière d'observation de questions d'égalité femmes-hommes en Bretagne et de jeunesse.

→ La mise en œuvre du Plan breton de mobilisation pour les jeunes

Au terme de la nouvelle réunion de la Conférence jeunesse de janvier 2020, chaque acteur est appelé à contribuer à la mise en œuvre des chantiers prioritaires identifiés collectivement pour mieux répondre aux aspirations et besoins des jeunes. Sur la base des 16 chantiers qui ont été présentés en octobre, le Conseil régional s'est engagé à prendre sa part plus spécifiquement sur 4 ambitions majeures : l'information jeunesse, les mobilités, la santé-environnement et les droits culturels.

La Région s'attachera donc en 2020 à poursuivre l'animation, aux côtés de l'Etat, du Plan de mobilisation pour les jeunes. Concernant ses propres politiques et orientations prioritaires, elle fera évoluer ses modalités d'actions, sur différentes politiques, afin que ces dernières s'adaptent aux problématiques repérées dans le Plan. Elle mènera ce travail en l'articulant avec la nouvelle répartition des responsabilités entre la Région et l'Etat telle que prévue par le contrat d'action publique.

Si la Région poursuivra son soutien aux Points Accueil Ecoutes jeunes, à travers ce programme, elle cherchera également, selon des modalités qui seront réinterrogées, à soutenir les capacités d'engagement et d'initiative des jeunes.

→ Pour la santé : 2020, année de mise en œuvre pleine et entière des nouvelles orientations

En 2020, la Région poursuivra, en étroite collaboration avec ses partenaires, son action en faveur de la promotion de la santé des bretonnes et des bretons.

▶ La Région engagée dans la Breizh COP : Donner un meilleur accès aux soins en développant des solutions innovantes

Conformément aux orientations de la politique de santé adoptées en décembre 2017, elle soutiendra les territoires les plus fragiles dans l'objectif de réduire les inégalités territoriales de santé. En accompagnant les expérimentations et innovations des territoires permettant de garantir un accès à la santé de proximité et l'élaboration de politiques locales de santé coordonnées, elle favorisera la mise en œuvre de réponses adaptées aux contextes locaux. Dans cet objectif, elle poursuivra également son partenariat avec les Facultés de médecine bretonnes et l'association ESSORT afin d'appuyer les territoires dans la création de conditions favorables à l'accueil de professionnel·le·s de santé.

En complément de cette approche territoriale, la Région s'attachera à réduire des inégalités sociales de santé en favorisant l'engagement des jeunes en faveur de la santé de leurs pairs. En 2020, le réseau de jeunes « Corres'santé » poursuivra ainsi son déploiement au sein des lycées et structures accueillant des jeunes en insertion. Considérant le dynamisme festif qui caractérise la Bretagne, la Région reconduira également son action en faveur de la réduction des risques en milieu festif, notamment par la formation de relais de prévention en manifestations festives.

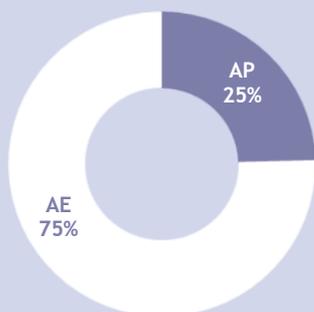
Enfin, en lien avec les objectifs de la Breizh COP, la Région confortera son implication dans la mise en œuvre du Plan régional santé-environnement dont elle est co-pilote aux côtés de l'Etat et de l'Agence régionale de santé et, dans ce cadre, contribuera notamment à la sensibilisation du grand public, des élu·e·s ou agent·e·s des collectivités et des étudiant·e·s en formation sanitaire et sociale aux enjeux santé-environnement.

Les actions du programme

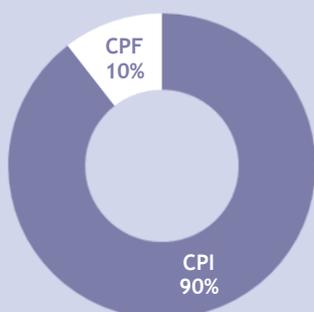
- Améliorer la connaissance des territoires
- Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne
- Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques
- Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain
- Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne

Programme 103

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Proroger l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2011 à 2019 et de l'abonder de

700 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

2 146 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

18 050 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 115 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

\\ Raison d'être du programme

Face aux défis démocratiques, économiques, éducatifs et sociaux, environnementaux, culturels et technologiques, une stratégie numérique responsable se doit de prendre appui sur plusieurs dimensions :

L'aménagement numérique

- le très haut débit à travers la fibre optique pour 100 % des foyers bretons

Une offre de services numériques économiquement responsables

- une offre de services publics lisible, visible et accessible pour les habitants et les acteurs du territoire tenant compte des enjeux liés à la mobilité, à l'emploi et la formation
- une doctrine en faveur d'une conception responsable des services numériques (maîtrise de la consommation énergétique des infrastructures numériques et des technologies)

Le numérique comme facteur d'épanouissement individuel

- une stratégie locale de médiation et d'inclusion numérique

La valorisation de l'écosystème digital

- le développement et l'animation de la filière numérique, facteur d'attractivité du territoire

\\ 2020 en actions

→ Déploiement du Très Haut Débit en Bretagne

Concernant le déploiement de « la fibre pour tous » grâce à la mise en œuvre du projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD) pour lequel la Région honorera ses engagements financiers contractualisés, Megalis s'attachera à veiller au respect des plannings de déploiement par les entreprises chargées de la phase 1. La phase 2, quant à elle, démarrera réellement avec la production des premières 90 000 prises par le groupement Bouygues-Axione retenu au printemps 2019. 2020 verra également les premières mises en service des montées en débit de 2ème génération.

Maintenant que l'économie générale du projet (toutes phases consolidées) est connue, il s'agira de finaliser le montant des participations de chacun avec une attention forte sur la mobilisation la plus importante possible de l'Etat via le FSN et un travail à mener pour espérer pouvoir bénéficier de crédits FEDER 2021-2027 sur les phases 2 et 3.

Enfin, depuis décembre 2019, le réseau ultra haut débit (RUHD) destiné à répondre aux besoins de la communauté des établissements d'enseignement supérieur et de recherche) est opérationnel. Ces établissements ont d'ores déjà basculé sur cette nouvelle boucle pour laquelle Megalis travaille à l'ouverture prochaine à la commercialisation à d'autres acteurs.

→ Concevoir une plateforme de services numériques

Il s'agit de promouvoir et améliorer les politiques publiques par une offre de services publics numériques proposant un accès sans couture à l'ensemble des services publics du territoire.

Dès 2020, il s'agit de donner une réalité opérationnelle à ce modèle d'organisation pour les besoins propres de la Région Bretagne ciblant ses domaines de compétences mais associant très rapidement d'autres collectivités pour illustrer les modalités de décloisonnement du service public sur le champ des aides publiques régionales. Ce modèle de plateforme sera - par conception - basée sur une gestion des profils et sur une prise en considération des droits et demandes des usagers, variables selon les situations personnelles. Naturellement, les contenus et services proposés refléteront les cadres d'intervention et les contraintes réglementaires propres aux politiques publiques.

La plateforme, dans sa version initiale, reposera sur une architecture mutualisée décrite dans la feuille de route « stratégies numériques » en cohérence avec les travaux de modernisation et d'urbanisation du système d'information de la Région.

Le périmètre initial de l'offre de services porte sur le service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle (IDEO) et le service d'accès à nos aides régionales. Cette plateforme de services numériques sera adossée à notre site internet Bretagne.bzh.

►►► La Région engagée dans la Breizh COP : Plateforme de services numériques

- ⇒ En 2020, des investissements importants (1 million d'euros) seront consacrés à l'urbanisation de notre système d'information et à la construction de l'architecture de la plateforme de services numériques telles que décrit dans la feuille de route « stratégies numériques ».

→ Numérique responsable, inclusion numérique et soutien aux acteurs du numérique

La Région s'est saisie très tôt de la question des inégalités numériques, et a adapté sa politique aux nouveaux enjeux. Le Visa Internet Bretagne, renouvelé à partir de l'année 2016, poursuit comme objectif l'inclusion numérique des publics les plus en difficulté, aussi divers soient-ils. En effet, le manque de culture(s) numérique(s) s'avère protéiforme et touche près de 20% de la population. Il s'agit donc de permettre la construction de véritables parcours numériques, en centrant le Visa Internet Bretagne sur la levée des difficultés aux premiers usages et dans des lieux adaptés et facilitant les mobilités.

Par ailleurs, le défi de l'inclusion numérique nécessite la mobilisation de toutes les énergies. Ainsi, la Région et les différentes collectivités bretonnes ont à cœur d'œuvrer pour un partenariat constructif qui permette, devant l'ampleur de la tâche, de démultiplier les effets des différentes politiques publiques mises en œuvre à chaque échelle.

Le développement des compétences par le numérique est un enjeu primordial pour le développement harmonieux de la Bretagne. Il est à noter que la Région fonde son action à partir de données objectivées scientifiquement. Dans cette optique, elle renouvelle son partenariat avec le Groupement d'Intérêt Scientifique M@rsouin, à l'origine de nombreux travaux sur le sujet ainsi que son adhésion à la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING) avec l'appui de laquelle elle entend investir en faveur d'un numérique ouvert, transparent et protecteur. En complémentarité et conformément aux engagements proposés dans la feuille de route « stratégies numériques », la Région entend expérimenter, sur le terrain et en résidence, les problématiques d'inclusion numérique en Bretagne par le biais d'un travail exploratoire dans le cadre du LabAcces.

►►► La Région engagée dans la Breizh COP : Promouvoir un numérique responsable

- ⇒ En 2020, la Région Bretagne s'inscrira dans le label « Numérique Responsable » ce qui suppose de prescrire, dans ses programmes et projets d'innovation, dans ses règlements d'intervention, des objectifs en termes d'impacts écologiques. Elle favorisera également la diffusion dans les incubateurs de services numériques et en premier lieu au sein du Ti Kub (incubateur de services numériques de la Région Bretagne) des référentiels d'évaluation des innovations à impact écologique en finançant des programmes de formation à ces outils. Les impacts écologiques, économiques et budgétaires seront évalués.

→ Poursuite et finalisation du projet Vista- AR

Autorité de gestion des fonds européens en Bretagne depuis 2014, la Région s'investit dans des programmes de coopération territoriale à l'échelle de l'Europe, comme le projet Vista-AR. Elle contribue ainsi à renforcer la coopération entre les acteurs des différentes régions d'Europe dans des secteurs aussi variés que l'innovation, la transition énergétique, la protection de l'environnement, l'attractivité des territoires et l'inclusion sociale.

Vista-AR doit se traduire par la création de dispositifs de découverte du patrimoine en réalité augmentée, associée à l'optimisation des modèles économiques favorisant la croissance intelligente et le développement soutenable des secteurs du tourisme et du numérique. Aussi, partenaire de ce projet, la Région Bretagne trouve là l'occasion d'atteindre deux de ses objectifs fondamentaux : la valorisation du patrimoine breton et le développement économique durable.

Les actions du programme

→ Accompagner la réalisation d'infrastructures numériques

- ✓ Déployer l'ultra et le très haut débit
- ✓ Investir dans des infrastructures de plateformes numériques

→ Développer les usages numériques

- ✓ Observer les pratiques numériques et faciliter l'accès à la connaissance
- ✓ Soutenir l'innovation numérique
- ✓ Œuvrer pour l'inclusion numérique

→ Soutenir la dynamique bretonne des acteurs du numérique

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0101	P.0101-10 :Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires (2014-2020)	-	2 825 000
	P.0101-21 :Soutenir les priorités partagées de développement dans les territoires (2014-2020)	-	800 000
	P.0101-22 :Œuvrer pour le maintien et le développement des services collectifs essentiels (2014-2020)	-	50 000
	P.0101-24 :Compensation LEADER	6 200 000	-
Total P.0101		6 200 000	3 675 000
P.0102	P.0102-20 :Ouvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne	4 000 000	250 000
	P.0102-30 :Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques	-	284 000
	P.0102-40 :Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain	-	394 500
	P.0102-50 :Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne	50 000	380 000
	P.0102-11 : Améliorer la connaissance des territoires	-	240 000
Total P.0102		4 050 000	1 548 500
P.0103	P.0103-11 :Déployer l'ultra et le très haut débit	-	250 000
	P.0103-21 :Observer les pratiques numériques et faciliter l'accès à la connaissance	-	300 000
	P.0103-23 :Ouvrer pour l'inclusion numérique	-	162 000
	P.0103-30 :Soutenir la dynamique bretonne des acteurs du numérique	-	1 434 000
	P.0103-12 :Investir dans des infrastructures de plateformes numériques	700 000	-
Total P.0103		700 000	2 146 000

II

Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi durable



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2020

Session de février 2020

Envoyé en préfecture le 17/02/2020
Reçu en préfecture le 17/02/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200214-20_DFE_SBUD_01-BF

\\ Synthèse de la mission

Les indicateurs macro-économiques restent globalement bons à l'échelle bretonne. Le taux de chômage est le plus bas de France, même s'il y a des nuances territoriales et que l'on ne peut se satisfaire de voir encore près de 7/8% de la population bretonne sans emploi. De même, les carnets de commande sont souvent pleins faisant de l'enjeu du recrutement la priorité absolue pour nombre d'entrepreneurs et trop souvent la principale limite à leur croissance. Les créations d'entreprises sont en hausse et les défaillances restent limitées. De même en agriculture, la conjoncture est globalement bonne sur plusieurs filières qui font la ferme bretonne.

Pourtant ces indicateurs restent fragiles face à une conjoncture très instable. Nos modèles de production sont confrontés à des évolutions majeures, conjoncturelles et/ou structurelles et il convient de profiter de cette conjoncture favorable pour anticiper l'adaptation aux nouveaux enjeux.

Ainsi, les interrogations sur le dynamisme du commerce international et les impacts des tensions géopolitiques ont forcément des incidences dans une économie ouverte. Les inquiétudes de la profession agricole sur des discussions avec le Mercosur en témoignent. Même s'il est encore trop tôt pour en connaître les conditions d'application précises, le Brexit aura forcément des incidences. Nous veillerons notamment, dans le périmètre d'action qui est le nôtre, à ce que la pêche bretonne ne serve pas de variable d'ajustement.

Par ailleurs, les enjeux de durabilité de nos modèles de développement sont de plus en plus prégnants, avec la prise de conscience des limites des pratiques des dernières décennies que ce soit en termes de consommation de foncier, de libération de CO2, de production de déchets... Il convient de contribuer à faire émerger de nouveaux modes de production qui associent enjeux économiques et environnementaux, la compétitivité devant désormais se penser sur le long terme. Tout cela s'inscrit dans la dynamique de la Breizh COP qui est déclinée dans un ensemble de feuilles de route, notamment celle du « Bien-manger pour tous » et conduira globalement à des inflexions sur l'ensemble des politiques régionales que ce soit là où la collectivité est directement opératrice comme sur les ports ou au travers de ses politiques de soutien. Ces inflexions permettront de mieux orienter nos dispositifs sur les objectifs de la Breizh COP et de développer des mécanismes de conditionnalité. Nos différents programmes évolueront pour mieux soutenir les acteurs qui s'engagent dans ces transitions.

2020 va être une année majeure également en terme de préparation des contractualisations avec l'Europe avec, probablement, une année de transition en 2021. Les enjeux financiers sont très conséquents notamment sur la pêche et l'agriculture avec le FEAMP et le FEADER. Sur ces 2 fonds la Région va poursuivre le dialogue entamé avec l'Etat pour obtenir le maximum de latitude dans l'usage des enveloppes pour s'assurer de leur orientation sur les sujets prioritaires du territoire. C'est notamment le cas pour l'agriculture où la collectivité plaide pour un transfert de la totalité des crédits du 1er et du 2ème pilier de la Politique Agricole Commune. Il en est de même avec l'Etat sur le CPER où l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation restent un axe majeur d'intervention. Il s'agira donc de faire converger toutes ces contractualisations, en lien avec le partenariat renouvelé avec les 59 EPCI, vers les projets et actions les plus structurantes afin de gagner en efficacité dans un contexte de finances publiques très contraintes.

→ La mer au cœur de l'action régionale

La Région poursuit son action au travers des différents leviers qui sont les siens, le soutien à la pêche mais également sa maîtrise de certaines infrastructures.

Ainsi, 2020 sera une année particulièrement importante pour les filières halieutiques avec un renforcement de la programmation du FEAMP actuel, s'appuyant sur un remaquetage d'environ 12 M€ supplémentaires pour la Bretagne. Avec la certitude de

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission . 3

Répartition des crédits
par chapitre..... 6

Programme 201 8

Programme 202 10

Programme 203 12

Programme 204 14

Programme 205 16

Programme 206 18

Programme 207 20

Programme 208 22

Programme 209 24

Répartition des AP et AE
par actions 26

la mise en œuvre du Brexit, de nombreuses inconnues subsistent toutefois sur les conditions de mise en œuvre du futur FEAMP pour ces secteurs. La restitution des travaux de l'étude Horizon 2040 apportera des éléments communs pour prioriser les actions pour ces secteurs.

C'est pourquoi un déploiement plus fort des actions du groupement interportuaire sur tout le territoire est projeté, avec pour objectif principal de renforcer la structuration de la filière, et contribuer ainsi fortement à la dynamique du Bien manger pour tous et toutes.

Dans le cadre de la Conférence Régionale Mer et Littoral, la priorité est donnée à la mise en œuvre des chantiers du volet maritime du contrat d'action publique et en particulier le volet halieutique via sa commission spécialisée et le volet EMR avec le lancement annoncé du débat public précédent l'Appel d'Offre sur l'éolien flottant en 2020.

En cohérence avec les objectifs de la Breizh COP, nous lançons un dispositif dédié sur l'éducation à la mer afin de promouvoir auprès des élèves bretons la pratique de la mer, intitulé le Pass Classe de Mer.

Concernant, les ports de commerce, au service des chargeurs bretons, ils se mettent en 2020 en capacité d'accompagner les évolutions des filières en mutation et l'émergence des nouvelles filières par la mise en œuvre de stratégies économique-commerciales cohérentes avec les grandes orientations politiques de la Région en matière de développement économique : filières vertes et bleues, porteuses de valeur ajoutée et de différenciation pour le territoire. Cet accompagnement se traduit dans les plans d'actions des concessions tout juste renouvelées ou en renouvellement (St Malo, Lorient, Concarneau, Brest) : les candidats sélectionnés par la Région ont présenté des projets ambitieux catalyseurs des transformations de l'économie de l'arrière-pays. La poursuite des projets de modernisation des infrastructures portuaires comme le projet de développement du port de Brest pour la filière EMR ou de modernisation du Terminal Ferry du Naye pour la mobilité des personnes sont également la démonstration de la déclinaison en matière portuaire des grandes orientations économiques voulues pour notre territoire.

►► La Région engagée dans la Breizh COP :

- Projet de développement du port de Brest : un nouveau terminal EMR, pour développer une filière innovante et décarbonnée
- Projet de modernisation du terminal ferry de St Malo : un terminal à passager renouvelé pour des mobilités décarbonnées

Les ports de commerce bretons, aménageurs et gestionnaires durables, se mettent également en 2020 en ordre de bataille pour répondre aux défis des transitions écologiques, numériques et sociétales. Les nouveaux contrats de concession qui entreront en vigueur en 2020 sont en effet particulièrement exigeants sur ces thématiques transversales auxquelles les candidats ont répondu à travers une stratégie de développement durable. De nombreuses actions transformeront ainsi les ports de St Malo et Lorient puis Concarneau et Brest en ports verts, intelligents et parties prenantes de la vie de la cité dont ils sont un morceau de territoire polyvalent et complexe.

►► La Région engagée dans la Breizh COP :

- Investissements au port de St Malo : 6 trémies aspirantes, pour une meilleure qualité de l'air
- Investissements au port de Lorient : rénovation énergétique des bâtiments et pose de panneaux photovoltaïques, pour des économies d'énergie et de la production d'EnR

Les ports des îles évoluent en 2020 vers une gestion patrimoniale plus rationalisée des ouvrages portuaires permettant de garantir la continuité territoriale pour les îliens. En effet, la qualité du service offert aux usagers du transport entre les îles et le continent dépend en bonne partie de la qualité du service portuaire. Ce dernier repose d'une part sur des infrastructures maritimes permettant de garantir un service le plus fiable possible et d'autre part, sur des aménagements à terre permettant d'assurer une « expérience passager » de bon niveau.

→ Une agriculture et une agroalimentaire en transition

Au croisement d'enjeux innombrables, l'agriculture bretonne est impactée par des attentes sociétales qui peuvent paraître parfois contradictoires. C'est sur ces attentes que la Région agit pour permettre de concilier la capacité à continuer à nourrir les hommes et la prise en considération des impacts environnementaux, dans un temps où les attentes des consommateurs vis-à-vis de leur alimentation évoluent. L'ambition du bien manger pour tous propose une logique dynamique à ces attentes apparemment contradictoires.

La Région gère depuis des années déjà nombre de dispositifs, connus sous le terme de mesures agro-environnementales et climatiques qui accompagnent le changement en profondeur des pratiques de nos agriculteurs. Plusieurs milliers d'entre eux se sont engagés au cours des 5 dernières années dans cette dynamique qui doit aboutir au développement d'une production plus économe en intrants, plus basée sur l'autonomie protéique et pour un certain nombre de producteurs sur plus de production bio ou labels dans l'objectif de concilier rentabilité et durabilité.

Pour accompagner ces mutations la Région mobilise ses crédits mais souhaite pouvoir encore plus mobiliser les fonds européens, principal levier public. C'est pourquoi est soumis à cette session un rapport sur ce qui est attendu en Bretagne de la future PAC et sur la manière dont la collectivité estime être en capacité d'en piloter la gestion.

Comme il s'agit d'un enjeu de filière, résumé sous le terme de « la terre à l'assiette » le soutien à l'agro-alimentaire va lui aussi être poursuivi. Si les chiffres de l'emploi dans les IAA démontrent que la question du sous-investissement et donc du décrochage en terme de compétitivité, cause de nombreux drames sociaux au début de la décennie précédente, est en nette amélioration, l'effort doit être maintenu.

De nouveaux enjeux sont apparus : attractivité des métiers, automatisation, digitalisation, différenciation produits...sur lesquels la collectivité se mobilise avec l'ensemble de ses champs de compétences, formation, développement économique, tout particulièrement l'innovation. Très opérationnellement elle intervient avec la mise en place d'un éco-système compétent et de proximité et des actions dédiées qui s'appuient sur des opérateurs reconnus, ainsi BDI pour la bonne intégration du numérique, le CEA sur l'innovation de rupture ou Bpifrance dans le cadre de l'accélérateur IAA voté fin 2019 qui vise à l'émergence d'ETI. Autant d'exemples qui démontrent que nous sommes passés d'une phase défensive de lutte contre les fermetures d'usines à une dynamique plus offensive de positionnement sur des segments à plus forte valeur ajoutée grâce à la différenciation. La Région continuera à jouer tout son rôle dans le soutien à ces mutations en cours, conditions de réalisation de l'objectif d'une Bretagne, leader en Europe du Bien Manger pour tous.

→ Une mobilisation forte en faveur de l'économie productive et des services de proximité

En complément du soutien spécifique aux IAA évoqué ci-dessus, la Région va renforcer son soutien à l'industrie, dont le poids économique est majeur sur l'ensemble du territoire. Breizh Fab, navire amiral en terme d'actions collectives en faveur des PME/PMI a vu ses moyens renforcés pour bénéficier à plus d'entreprises et sur une palette de thématiques élargies, dont la RSE. La Région va mobiliser des moyens spécifiques en 2020 pour contribuer à accélérer la prise de décision dans les entreprises pour l'engagement de projets de modernisation. L'enjeu est en effet tel, que même si les conditions d'accès aux prêts bancaires apparaissent aujourd'hui plutôt bonnes, l'effet-levier et le coup d'accélérateur générés justifient une intervention publique. Celle-ci se fera via des appels à projets mobilisant du FEDER, ils cibleront les PME et les ETI, ces dernières exclusivement sur des enjeux de forte innovation. En parallèle les échanges se poursuivent et des dynamiques expérimentales pourront être mises en place sur des enjeux collectifs identifiés par des EPCI en lien avec des entreprises de leur territoire.

Par ailleurs, Breizh Immo qui a vu sa capacité à agir renforcée par l'augmentation de son capital va continuer à porter des projets immobiliers là où les réponses « classiques » du marché ne sont pas suffisantes. Outre la densité de son tissu industriel, la Bretagne a d'autres spécificités, et notamment son maillage territorial de villes moyennes et de bourgs où se maintiennent encore bon nombre d'activités économiques, artisanales et/ou commerciales. Contribuer au maintien ou au retour de ces activités là où elles ont disparu est essentiel. C'est fort de ce constat et de la volonté partagée d'intervenir de presque toutes les collectivités bretonnes (plus de 50 EPCI) qu'est né le Pass Commerce Artisanat qui devrait permettre en 2020 d'accompagner près d'un millier de bénéficiaires. Il s'agira de poursuivre la bonne articulation avec l'ensemble des dispositifs régionaux intervenant sur les centralités. Sur ce segment comme sur d'autres une attention particulière sera apportée à la question de la transmission avec un focus particulier sur le bâtiment dans le cadre du contrat d'objectifs signé en 2019.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement

	AE		Total AE
	938	939	
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation			
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		13 050 000	13 050 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		4 100 000	4 100 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi			
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		2 655 000	2 655 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		4 152 000	4 152 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		4 203 000	4 203 000
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques		5 781 000	5 781 000
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire			
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		7 250 000	7 250 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer			
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		2 660 500	2 660 500
P.0209 Développer le système portuaire	3 143 400		3 143 400
	3 143 400	43 851 500	46 994 900

→ Autorisations de programme

	AP		Total AP
	908	909	
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation			
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		9 300 000	9 300 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		10 500 000	10 500 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi			
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		3 400 000	3 400 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		17 110 000	17 110 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		400 000	400 000
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques			
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire			
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		19 900 000	19 900 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer			
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		4 810 000	4 810 000
P.0209 Développer le système portuaire	58 830 100		58 830 100
	58 830 100	65 420 000	124 250 100

→ Crédits de paiement de fonctionnement

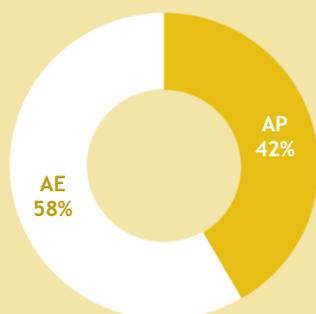
	CPF		Total CPF
	938	939	
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation			
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		11 750 000	11 750 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		8 550 000	8 550 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi			
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		2 380 000	2 380 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		4 130 000	4 130 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		4 414 600	4 414 600
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques		5 861 000	5 861 000
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire			
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		5 370 000	5 370 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer			
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		2 631 500	2 631 500
P.0209 Développer le système portuaire	3 123 400		3 123 400
	3 123 400	45 087 100	48 210 500

→ Crédits de paiement d'investissement

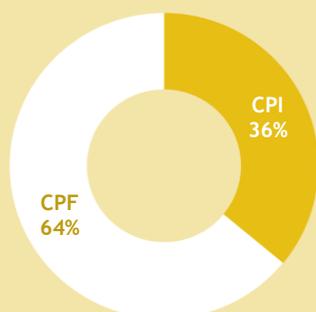
	CPI		Total CPI
	908	909	
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation			
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		6 600 000	6 600 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		6 250 000	6 250 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi			
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		9 070 000	9 070 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		20 710 000	20 710 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		400 000	400 000
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques			
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire			
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		14 150 000	14 150 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer			
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		7 082 000	7 082 000
P.0209 Développer le système portuaire	77 305 900		77 305 900
	77 305 900	64 262 000	141 567 900

Programme 201

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

9 300 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

13 050 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

6 600 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

11 750 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

\\ Raison d'être du programme

En appui sur la gamme de dispositifs INNO et sur un écosystème d'accompagnement à l'émergence et au développement de projets innovants, le programme 201 constitue le socle de la politique régionale d'innovation, pour la diffusion de l'innovation en Bretagne partout et quels que soient les entreprises (start-up, TPE, entreprises industrielles...), les filières, ou les types d'innovations (technologiques, sociales, organisationnelles...)

\\ 2020 en actions

→ **Actualiser la Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3) et construire le volet innovation du CPER et du PO FEDER en vue de 2021-2027**

Après la phase d'évaluation de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation 2014-2020 (S3) menée sur le second semestre 2019, le Conseil régional, en lien avec les acteurs de l'écosystème de recherche et d'innovation et en appui sur le Comité Consultatif Régional à la Recherche et au Développement Technologique (CCRRDT), mènera courant 2020 le travail d'actualisation de cette stratégie pour la période 2021-2027. Les enjeux des transitions, numériques et industrielles, écologiques et énergétiques, ou encore sociales et territoriales, reconnus comme des leviers majeurs d'innovation par le CESER en 2018, seront intégrés à cette nouvelle stratégie. La S3 sera l'occasion de mobiliser les acteurs de la recherche et de l'innovation sur les grands axes de la BreizhCOP au premier rang desquels on peut citer le « Bien Manger pour tous ». Il s'agira, par exemple, de construire le plan d'actions recherche/innovation associé à cette feuille de route. En lien avec la politique de recherche (Programme 311) et en appui de la structuration du CPER 2021-2027 d'une part et du Programme Opérationnel FEDER/FSE 2021-2027 d'autre part, la refonte de la S3 bretonne aura vocation à consolider et approfondir la stratégie actuelle, autour de plans d'actions s'appuyant sur les écosystèmes des Domaines d'Innovation Stratégique (DIS).

→ **Poursuivre le travail de lisibilité, de visibilité et de simplification engagé avec l'écosystème régional d'innovation en appui de la S3 et du CPER**

Les opérateurs d'accompagnement à l'innovation sont des maillons nécessaires à l'émergence et au développement de l'innovation en Bretagne, et cet écosystème doit encore poursuivre ses efforts de simplification, et de clarification de leurs métiers. La refonte de la S3 sera l'opportunité de redéfinir des orientations partagées entre acteurs de l'innovation et de la recherche, au sein des DIS.

Dans une logique de consolidation, de rationalisation, autour de la Breizh COP et de la S3, la Région va poursuivre son soutien aux différentes catégories d'opérateurs dédiés à l'innovation, chacun centré sur son cœur de métier : la SATT Ouest Valorisation filiale de valorisation des académiques et le PEPITE Bretagne pour l'entrepreneuriat étudiant, les plateformes et centres d'innovation technologique au service de l'innovation des filières, les Technopoles / French Tech ancrées dans les territoires pour accompagner les projets des entreprises innovantes, le réseau « CCI innovation », et enfin les Pôles de Compétitivité positionnés comme assembleurs de compétences pour des projets collaboratifs entre entreprises et laboratoires de recherche (programme 202). Cette politique de rationalisation, doit aussi laisser la place à l'émergence de nouvelles formes d'innovation, comme les « Low Tech », portées par le Low Tech Lab à Concarneau, ou l'innovation par le design, incarnée en 2019 par l'émergence de l'Eclozr à Rennes. Une réflexion pourra être menée en 2020 en lien avec les EPCI, sur les « Fablabs » bretons liés aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Plus globalement, en parallèle du volet innovation du CPER 2021-2027, sera proposé aux collectivités bretonnes concernées et intéressées, de travailler à un projet de contractualisation Région/collectivités dans le second semestre 2020.

Grâce à leur repositionnement sur l'accompagnement des entreprises innovantes bretonnes en liens étroits avec les EPCI, les 7 technopoles bretonnes ont permis de

conforter la dynamique « French Tech » en 2019, en appui sur leur fédération régionale 7TB, toute la Bretagne est ainsi désormais « French Tech » (Rennes-St Malo et Brest Tech+). Cette simplification de l'écosystème s'est poursuivie au-delà des Technopoles/French Tech avec la consolidation du réseau « CCI Innovation » dans son rôle de relai d'innovation auprès des entreprises (convention cadre 2018-2020 ou encore avec l'émergence d'un nouvel opérateur dédié aux Biotechnologies et à la Santé, « Biotechs Santé Bretagne ».

Bretagne Développement Innovation (BDI) sera également mobilisée pour accompagner cet écosystème d'innovation au travers de ses métiers socles (Veille/observatoire CRAFT, Europe et réseau NOE, Promotion...) et pour conduire ses grandes thématiques d'intervention (Usine agro du Futur, Cybersécurité, EMR, Smartgrids, Course au large).

→ Amplifier la gamme de dispositifs INNO et d'appels à projets pour accompagner les projets d'innovation de tous types d'entreprises bretonnes

Les entreprises bretonnes, petites, moyennes ou grandes, doivent s'engager dans des mutations majeures pour répondre aux transitions industrielles, numériques, environnementales, et s'adapter aux besoins sociétaux. L'adaptation des PME en particulier par l'innovation est cruciale, pour conforter la place de la Bretagne en tête des régions innovantes et préparer l'économie de demain. Positionnés sur les différents segments de l'innovation et majoritairement au service des TPE et des PME, les dispositifs régionaux viennent accompagner l'émergence et le développement des entreprises innovantes ou les projets d'innovation des entreprises industrielles & traditionnelles (dispositifs de Maturation des laboratoires de recherche, incubateur Emergys Bretagne, PHAR, BreizhUp, INNO Conseil, INNO R&D,...).

Boost'Up Bretagne

ACCÉLÉRATEUR D'ENTREPRISES INNOVANTES



Parmi les dispositifs créés fin 2019 pour compléter la palette d'intervention, citons l'accélérateur régional des pépites bretonnes « Boost'Up Bretagne ». Lancé à l'automne 2019 en partenariat avec Bpifrance et les 7 Technopoles, il va permettre à 18 PME innovantes du territoire en forte croissance, de se structurer et d'être accompagnées dans leur développement pendant 18 mois. Ce premier accélérateur en France dédié aux entreprises innovantes doit contribuer à faire émerger les ETI bretonnes de demain, sur les capteurs, les équipements de santé, la cybersécurité, la mobilité...

La déclinaison opérationnelle du budget 2020 va en outre permettre de concrétiser quatre appels à projets sur ce programme, dans le cadre des objectifs d'accélération des transitions de la Breizh COP :

- Un appel à projets centré sur l'accompagnement du transfert de technologies des filières Santé et Biotechs, en appui sur le nouvel opérateur « Biotechs Santé Bretagne » ;
- Un appel à projets pour l'expérimentation d'innovations numériques en appui sur les 7 Technopoles/French Tech, organisé autour de deux « relevés » annuels des projets. Les orientations de cet appel à projets pourront par ailleurs intégrer des expérimentations pouvant impliquer directement la Région dans ses propres politiques (lycées, transports (BreizhGo), tourisme (e-BreizhConnexion)), ou pour l'émergence de plateformes de gestion des données publiques (#TransfoNumérique) ;
- En lien avec le programme Breizhfab (Programme 204), il sera proposé dans le premier trimestre 2020 de faire émerger un segment de soutien à l'innovation pour la transition industrielle à destination de grands programmes ambitieux de R&D dans les PME et les ETI bretonnes permettant de mobiliser des aides de plus de 250 K€ grâce au FEDER (plafond appliqué pour les autres dispositifs INNO) ;
- Enfin, grâce à la dotation du Fonds pour l'Innovation Sociale fin 2019 auprès de Bpifrance, la Région en liens avec la CRESS et dans le cadre des orientations du Programme 205, pourra lancer l'appel à projets « FISO Bretagne » dans le premier trimestre 2020 pour accompagner davantage, les projets d'innovation à fort impact sociétal.

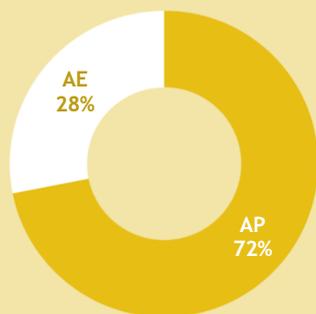
En 2019 ce sont près de 200 projets soutenus, au travers de nos différents dispositifs, qu'il s'agisse de soutenir l'émergence de start-ups, ou d'accompagner les TPE des secteurs traditionnels à innover. En 2020, la Région va amplifier le soutien des innovations bretonnes, technologiques ou sociales, de toutes nos filières et pour tous types d'entreprises afin de les aider à anticiper toutes les situations auxquelles elles vont être confrontées.

Les actions du programme

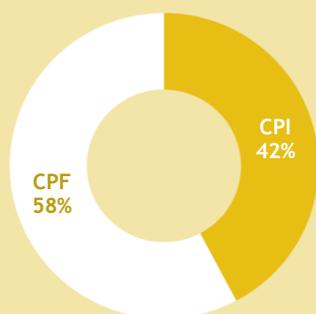
- Favoriser un environnement propice à l'innovation
- Soutenir les projets d'innovation tout au long de la chaîne de l'innovation
 - ✓ Accompagner le transfert de technologies et la création de start-up
 - ✓ Favoriser les projets industriels innovants
- Gouvernance, coordination et promotion de l'innovation

Programme 202

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

10 500 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

4 100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

6 250 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

8 550 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne

\\ Raison d'être du programme

Ce programme permet de répondre prioritairement aux enjeux de synergie entre recherche publique et recherche privée bretonnes, sur nos domaines d'innovation et filières économiques stratégiques. Principalement appuyés sur les Pôles de Compétitivité, les projets soutenus au sein de ce programme s'inscrivent dans le cadre de partenariats de financement, avec les fonds européens (Horizon 2020, FEDER...), avec l'Etat (DGE, Bpifrance...) et/ou avec d'autres régions françaises au premier rang desquelles les Pays de la Loire, ainsi qu'avec les EPCI bretons au sein d'un système unique en France de « Guichet unifié » des collectivités bretonnes géré par la Région.

\\ 2020 en actions

→ Engager le processus de « régionalisation » dans le cadre de la Phase 4 des Pôles de compétitivité (2019-2022)

Les Pôles de Compétitivité actifs en Bretagne vont poursuivre leurs activités en 2020 : Valorial pour les filières agricoles et alimentaires, Images et Réseaux pour le numérique et ses applications, Id4Car pour la mobilité, Mer Bretagne Atlantique pour les innovations maritimes, EMC2 pour les technologies industrielles, Vegepolys Valley pour le Végétal, et Atlanpôle Biothérapies pour la Santé. Désormais bien intégrés dans l'écosystème régional d'innovation aux côtés des Technopoles, des Centres d'innovation technologiques, de la SATT Ouest Valorisation ainsi que des agences régionales (BDI et BCI), les Pôles permettent de développer une culture collaborative et des innovations entre acteurs académiques et entreprises de mêmes secteurs. Les synergies entre recherche publique et privée viennent consolider notre économie régionale, et les Pôles sont des rouages qui favorisent la croissance de nos filières depuis 2005. La Région rappelle son engagement pour la fusion des pôles de compétitivité Images et réseaux et TES dans l'objectif que les entreprises et le territoire breton y gagnent.

Après avoir positionné les Pôles comme fers de lance de l'innovation au niveau national pendant plus de 10 ans, l'Etat a proposé mi-2019 un processus de « régionalisation », à peine la « phase 4 (2019-2022) » définie et les résultats de l'appel à projets national publiés fin 2018. Avec une baisse des crédits nationaux annoncée dès la publication de l'appel à projet, l'Etat propose donc aux Régions de « transférer » la politique des Pôles en commençant par l'affectation à celles-ci du budget de « fonctionnement », passant au niveau national de 18 M€ en 2019 à 15 M€ en 2020.

Mesurant l'opportunité de cette régionalisation, pour 2020, il est proposé de poursuivre cette politique régionale en reportant « à l'euro l'euro » les crédits que l'Etat sera amené à verser à la Région. En liens étroit avec la Région des Pays de la Loire et les EPCI bretons, le soutien sur crédits « Région » sera stable en 2020 (1,5 M€ au total, auxquels s'ajouteront les crédits « transférés » par l'Etat). Aucune compensation des baisses de dotations de l'Etat ne pourra être envisagée. La collectivité va maintenir ses modalités de financement des Pôles initiées pour la phase 4, en conservant une part majoritaire de subvention fixe et une part variable sur objectifs sur leur cœur de métier (le montage de projets collaboratifs) et dans la capillarité du Pôle sur l'ensemble du territoire breton.

Au-delà de 2020, et après redéfinition de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3) avec pour ligne directrice la Breizh COP, la Région devra (avec ses partenaires) définir avec les Pôles et leurs adhérents, un nouveau cadre pour cette politique de synergie Public/Privé.

→ Consolider l'investissement des collectivités bretonnes auprès des projets collaboratifs de R&D

Dernière année du « guichet unique » des collectivités, refondé en 2018 pour 3 ans avec plus d'une vingtaine d'EPCI, il conviendra en 2020 de prolonger et d'amplifier ce travail

partenarial unique en France pour soutenir les projets collaboratifs de R&D Région/collectivités qui sera proposée au second semestre 2020, en marge du CPER 2021-2027, un nouveau cadre d'intervention sera élaboré avec les collectivités souhaitant s'inscrire dans ce « guichet unique ».

Les projets collaboratifs de R&D qui constituent un investissement important pour la collectivité, visent à mettre en synergie recherche publique et recherche privée au service de l'emploi et des grandes transitions identifiées dans la Breizh COP. Cette logique d'investissement va encore s'amplifier, pour développer des actifs à haute valeur ajoutée et les produits/services ou procédés de l'économie bretonne de demain, répondant ainsi aux enjeux de l'accélération des transitions. La Région ajoute à cette préoccupation le souci de pouvoir mesurer le « retour sur investissement » sur son territoire des financements octroyés, en termes de création de valeur, ainsi que, dans un souci d'efficacité, celui d'une parfaite articulation des Pôles de Compétitivité avec les autres acteurs de l'écosystème régional. Concrètement, le soutien aux projets collaboratifs s'inscrira en particulier dans :

- Le nouveau dispositif national « PSCP-Régions » (Projets Structurants des Pôles de Compétitivité avec les Régions). Les projets retenus à cet appel à projets lancé à l'été 2019 seront proposés au financement début 2020, mais d'ores et déjà, en écho à la « régionalisation » des Pôles et à la demande des Régions, l'enveloppe nationale, devrait, elle aussi, être régionalisée, selon des critères qui restent à définir.
- Les différents appels à projets lancés par les Pôles à destination des PME, en lien avec Bpifrance et la Région Pays de la Loire.
- Après 4 éditions du dispositif régional en appui sur le FEDER, un 5ème appel à projets « l'innovation collaborative au croisement des filières » sera cette année intégralement financé par la Région et les collectivités. Piloté par la Région en lien avec les 7 Pôles de Compétitivité œuvrant en Bretagne et les 7 Technopoles, une enveloppe de 4 M€ pourra être consacrée à cet appel à projets. Déjà 45 projets collaboratifs innovants impliquant plus de 90 entreprises pour près de 17 M€ d'aides (8 M€ Région, 7 M€ FEDER, et 1,8 M€ des collectivités) ont été accompagnés depuis 2016. Les retombées des premiers projets sont encourageantes et les projets retenus en 2019 totalement inscrits dans le cadre de la Breizh COP. Cet appel à projets pourra s'articuler avec l'appel à projets « miroir » lancé pour la première fois en Pays de la Loire en 2020.

→ Accompagner une nouvelle phase de projets structurants sur nos domaines d'innovation

De nouveaux projets structurants devraient émerger en 2020 y compris à l'échelle européenne, avec la déclinaison opérationnelle des projets Interreg Europe CYBER ou le programme ERA-NET « ICT-AgriFood », de programmes autour des « territoires d'innovation » ou la réponse à l'appel à projet national pour l'émergence de « plateformes Industries du Futur ». Les différents projets structurants bretons existants, accompagnés par les Pôles de Compétitivité, vont aussi nécessairement entrer dans une nouvelle étape en 2020 :

- Porté par la Fédération ACT Food Bretagne le projet tremplin Carnot « Agrifood Transition » a répondu à l'appel à projets de l'Agence Nationale de la Recherche pour être labellisé « Institut Carnot » en 2020, au service du « Bien Manger pour tous ».
- France Energies Marines (FEM) : la Région a officialisé son entrée au capital de la SAS France Energies Marines, après l'étude menée en 2019 et après confirmation du statut d'ITE (Institut de Transition Énergétique), obtenu en juillet 2019. FEM va pouvoir dérouler son plan d'actions au service de la R&D de la filière française des Energies Marines Renouvelables (EMR), en appui sur les financements de l'ANR, de ses membres dont les collectivités.
- IRT b-Com : L'IRT, qui dispose désormais d'un accord de financement de l'Etat de 20 M€ supplémentaires jusque 2025, pour atteindre 80 M€ sur 2012-2025, va devoir obtenir l'accord des collectivités pour son financement au-delà de 2019. Son inscription dans le projet ESKEM DATA (Programme 311) et son rôle dans la déclinaison de la feuille de route régionale du Numérique responsable de la BreizhCOP seront essentiels pour pouvoir bénéficier du soutien régional. La Région poursuivra la dégressivité de son soutien en fonctionnement, au profit de l'investissement dans des projets, y compris pour l'appel à projets PME by b-Com lancé en 2019, qui sera financé en 2020.
- Au-delà du soutien à EXCELCAR sur la période 2019-2021 pour accompagner l'industrie des mobilités du futur, le besoin de plateformes d'innovation pour accélérer les transitions industrielles et la digitalisation de l'industrie sera mesuré, dans l'industrie mécanique et des mobilités, mais aussi dans l'industrie agroalimentaire, pour accompagner l'Usine Agro du Futur en appui sur Valorial, le CEA Tech, et BDI.

Les actions du programme

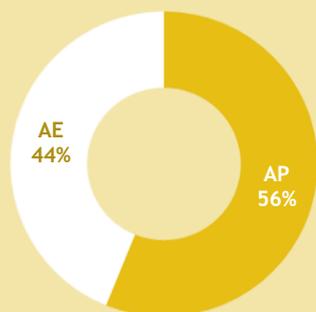
→ Contribuer au développement de l'activité des pôles de compétitivité

- ✓ Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité
- ✓ Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité

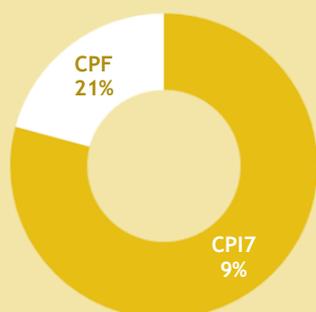
→ Accompagner les projets structurants

Programme 203

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

3 400 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

2 655 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

9 070 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 380 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

\\ Raison d'être du programme

La Région poursuit son engagement pour le développement de l'entrepreneuriat, l'accompagnement des porteurs de projet de création ou de reprise et le soutien aux chefs d'entreprises.

Elle s'appuie sur un ensemble cohérent d'outils d'ingénierie financière visant à constituer les maillons d'une chaîne du financement d'entreprise couvrant les étapes clés depuis la preuve du concept jusqu'à la phase de cession. Ces interventions sous forme de garanties d'emprunt, prêts d'honneur, fonds propres et quasi fonds propres visent systématiquement la recherche d'un effet levier optimal sur les financements privés.

\\ 2020 en actions

→ Une année de pré-bilan Pass Création (analyse technique, qualitative et juridique) pour relancer, fin 2020, une nouvelle consultation pour ce dispositif qui court jusqu'à fin 2021

La déclinaison opérationnelle de Pass Création (accompagnement des créateurs ante et post création-reprise), se poursuit avec des groupements de partenaires pour assurer des parcours cohérents, sans rupture, et adaptés aux besoins des créateurs-repreneurs et veillant au respect du maillage territorial.

2020 sera la 3^{ème} année du dispositif prévu pour durer jusqu'à 2021. Il s'agira donc de commencer le travail de préparation de futur marché prévu pour 2021.

En complément de Pass Création, la Région poursuit son accompagnement des entreprises en difficulté dans l'objectif de la préservation des emplois en apportant une aide à l'association EGEE, afin qu'elle mobilise du temps et des conseils aux dirigeants, ainsi qu'aux chefs d'entreprises ayant fait faillite, en aidant l'association « 60 000 rebonds ».

→ Un soutien au développement de l'entrepreneuriat

La Région poursuivra, son soutien au développement de l'entrepreneuriat, par sa présence et son soutien au salon Entreprendre dans l'Ouest. Elle poursuit par ailleurs son soutien, pour la 2^{ème} année, au projet européen AWE de l'association EAFB, destiné aux femmes défavorisées porteuses de projet, et aux réseaux d'accompagnement de femmes qui ont le souhait de devenir cheffes d'entreprise et qu'il convient d'aider à débloquer certains freins spécifiques à leur démarche. Le soutien à l'entrepreneuriat féminin reste une priorité, il va être décliné sur les bases des actions du PAR signé en 2019.

→ Après le doublement du capital de Breizh Up, une réflexion globale sur les outils d'ingénierie financière

Devenu un acteur de référence de l'écosystème de l'amorçage en Bretagne avec un réseau étoffé de partenaires régionaux et nationaux, Breizh Up a réalisé, au 30 novembre 2019, 19 investissements dans de jeunes entreprises du territoire pour un total de 6,5 M€ -en complément 30 M€ ont été apportés par les autres investisseurs- les fonds jouant un effet de levier significatif dans les opérations financées.

Investisseur patient, Breizh Up a vocation à accompagner les entreprises du portefeuille lors de seconds, voire troisièmes tours de table avant d'envisager sa sortie. Au regard du montant de réinvestissement nécessaire sur les participations actives et de l'objectif d'investir dans de nouvelles lignes, la Région a décidé en mai 2019 de doubler le montant du capital de la société. A ce titre, une nouvelle contribution FEDER va être sollicitée.

Breizh Up est un maillon important d'une chaîne d'outils complémentaires actifs sur la phase risquée de l'amorçage et partageant l'objectif de contribuer à l'émergence des

pépites de l'économie de demain : ce parcours complet et modulable passant par le prêts d'honneur PHAR, les prêts d'amorçage avec Bpifrance, le fonds GO Capital Amorçage est proposé aux jeunes pousses qui veulent grandir et constitue un facteur d'attractivité de projets exogènes en recherche d'un terreau où s'implanter.

L'obligation de lancer en 2020 une étude ex-ante préalablement à la mobilisation de fonds européens dans les outils d'ingénierie financière est une opportunité pour la Région de se questionner sur l'évolution de Breizh Up à moyen terme, et plus largement, sur les besoins de financement peu ou mal couverts par les outils en place. Les réponses apportées seront appréhendées au regard des enjeux suivants :

- assurer aux entreprises une offre complète afin de répondre à une grande diversité d'attentes ;
- assurer une offre souple et adaptable, afin de répondre aux évolutions rapides des besoins, selon les secteurs et le contexte économique ;
- assurer la meilleure efficacité de l'action publique en la positionnant sur les créneaux où son intervention est déterminante et légitime, soit parce qu'elle est seule, soit parce qu'elle peut y déployer des effets de levier importants sur l'investissement privé. Parmi les cibles prioritaires figurent les entreprises présentes sur des secteurs d'activités confrontés à des fortes mutations et donc aux modèles économiques déstabilisés.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : accélérer le déploiement de nouveaux modèles économiques

Parmi ses participations, Breizh Up soutient le modèle d'économie circulaire développé par la jeune entreprise Newcy qui vise à réduire la consommation de gobelets jetables.

→ Favoriser les transmissions d'entreprises

La transmission d'entreprises reste un enjeu majeur face à la perte potentielle d'emplois et de compétences que représentent les 32 200 entreprises bretonnes dont le dirigeant est âgé d'au moins 55 ans, et les 198 000 salariés (*) qui y travaillent. La problématique de la transmission réside dans la capacité à mobiliser les dirigeants pour qu'ils s'y préparent. Les besoins d'accompagnement s'avèrent très différents s'il s'agit d'une entreprise artisanale ou commerciale, ou d'une transmission de PME. Un ensemble cohérent d'outils régionaux d'accompagnement et de financement des projets à fort effet de levier est mobilisable en fonction des besoins des repreneurs et de la taille de la cible :

- le fonds de prêts d'honneur BRIT : avec un objectif de 500 prêts en 2020, cet outil pourra être encore renforcé et adapté afin d'accompagner sa montée en puissance prévisionnelle en ciblant les publics qui en ont le plus besoin, notamment les salariés qui visent à devenir chefs d'entreprises
- la société d'investissement Breizh Invest PME : ex-BJE, renommée en 2019 en cohérence avec sa stratégie d'investissement au service de la transmission et de la croissance des PME bretonnes ;
- le Contrat développement transmission déployé en partenariat avec Bpifrance sur les transmissions sous forme d'achat de parts sociales ;

Une dynamique particulière va être mise en œuvre en faveur du secteur du bâtiment dont la pyramide des âges des dirigeants est particulièrement sensible et ce d'autant plus au vu de la qualité de son maillage territorial. Ce travail va s'immiscer dans la dynamique du Contrat d'Objectif et de Moyens de la filière, en cours d'élaboration.

Pour les aider à reprendre leur entreprise et leur permettre de franchir le cap important du salariat à l'entrepreneuriat, ou pour un public de cadres qui souhaiterait devenir chef d'entreprises. L'identification des opportunités offertes en Bretagne et la mise en relation de repreneurs pour les PME/PMI seront poursuivies en lien avec les Chambres de commerce et d'industrie, notamment autour du site « Reprendre en Bretagne », mais également avec les experts comptables.

Enfin, de nouvelles actions expérimentales pourront être mises en œuvre en fonction de la détermination d'intérêts locaux ou sectoriels.

En cas d'identification de problématiques particulières avec les EPCI, le dispositif Pass Commerce Artisanat pourra être adapté si nécessaire.

(*) – source étude CCIB – CRMA juillet 2017

Les actions du programme

→ Impulser un environnement favorable à la création de nouvelles activités et à la reprise d'entreprises sur l'ensemble du territoire breton

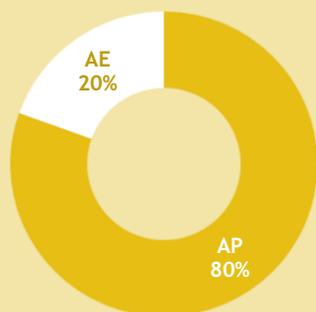
- ✓ Contribuer à la dynamique entrepreneuriale sur l'ensemble du territoire
- ✓ Contribuer à la structuration d'une offre de services de qualité à destination des créateurs-repreneurs, par le soutien aux structures actives dans l'accueil et l'accompagnement

→ Améliorer la structure financière des PME grâce aux outils d'ingénierie financière

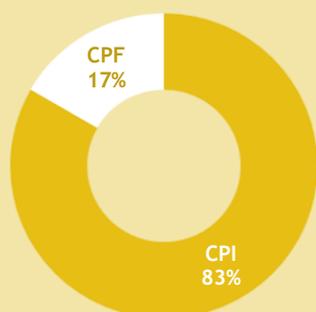
- ✓ Soutenir le développement des PME en intervenant en fonds propres et quasi fonds propres
- ✓ Renforcer l'apport personnel des porteurs de projets par les dispositifs de prêts d'honneur
- ✓ Soutenir le développement des PME en facilitant l'accès aux financements privés, sous forme de garanties

Programme 204

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

17 110 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

4 152 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

20 710 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 130 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

\\ Raison d'être du programme

Ce programme assure la mise en place d'outils de soutien tant collectifs qu'individuels permettant aux entreprises bretonnes de bénéficier d'un maximum d'atouts dans le contexte concurrentiel et de fortes mutations auxquelles elles sont confrontées. Tous les secteurs d'activités contribuant à l'emploi mais aussi au maintien des services de proximité ont vocation à bénéficier de ces outils. Souvent partenariaux ils participent à la compétitivité et à la recherche de nouveaux marchés en ciblant particulièrement la capacité à identifier les évolutions des attentes des consommateurs et la prise en considération des futurs besoins sociétaux.

\\ 2020 en actions

→ Poursuite du déploiement des dispositifs dédiés à l'industrie

La Bretagne est et doit rester une région productive, le soutien au secteur industriel, employeur majeur de manière directe et indirecte est donc essentiel. Le programme Breizh Fab va se poursuivre. Grâce à une mobilisation partenariale d'ampleur inédite (Région, CCI, Cetim, UIMM, Maupertuis notamment), plus de 160 entreprises ont déjà pu bénéficier d'un accompagnement individuel.

Il a été décidé de le prolonger jusqu'à fin 2022, en mobilisant en complément le soutien financier de l'Etat. Les entreprises continueront à bénéficier des différentes solutions du programme : des accompagnements individuels, des rencontres prospectives animées dans le cadre du Comité de Développement des Industries de Bretagne ou des « défis partagés » qui permettent de mener des initiatives locales ou régionales en faveur de groupes d'entreprises. Le temps fort du programme « l'Open de l'industrie », qui a réuni 420 participants dont 200 industriels à Carhaix en 2019, sera renouvelé à l'automne.

L'ouverture du programme à l'industrie agroalimentaire, intervenue mi-2019, va être renforcée, grâce au partenariat avec l'Abea et Produit en Bretagne notamment.

Au vu des premiers éléments d'évaluation qui remontent de cette action et notamment de forts besoins en matière d'investissements productifs et de digitalisation, un appel à projets mobilisant du FEDER va être lancé en 2020 pour permettre une accélération de ces dynamiques. Doté de plusieurs millions d'euros, il contribuera à faciliter l'accès aux financements privés pour les PME bénéficiaires.

▶▶ Breizh COP : Accélérer le déploiement de nouveaux modèles économiques

Dans le programme Breizh Fab, les entreprises peuvent d'ores et déjà solliciter un accompagnement sur les enjeux de « management des processus QSE et RSE ». En 2020, il est envisagé de mener une action plus volontariste pour inciter les entreprises à avancer sur ces questions, en ayant une approche plus globale autour des enjeux d'économie circulaire et de la fonctionnalité. Les liens seront d'ailleurs renforcés avec l'action portée par le Club Immaterra Bretagne qui accompagne déjà une vingtaine d'entreprises, vers un changement de modèle économique.

→ Accompagnement des entreprises IAA dans l'amélioration de leurs performances

2020 sera la dernière année de programmation pour le Plan de Développement Rural Breton 2014-2020. La Région poursuivra encore son soutien à l'investissement dans les industries agro-alimentaires en accompagnant les entreprises dans l'amélioration de toutes leurs performances.

En effet, de nouveaux enjeux nécessitent une transformation des industries agroalimentaires. Les habitudes alimentaires changent et les attentes des consommateurs, sont plus fortes et plus variées (sécurité, qualité, traçabilité, impact des aliments sur la santé...).

Les questions sociétales et environnementales occupent aussi une place plus grande et sont au cœur de la démarche Breizh COP : gestion de la consommation d'énergie, amélioration des conditions de travail, prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS), développement des circuits courts, évolution des pratiques en terme de bien-être animal.

Pour rester performants, les industriels doivent moderniser et flexibiliser leur chaîne de production, se positionner sur de nouveaux process et de nouveaux segments (le bio, le végétal, les « sans » pesticides, antibiotiques, additifs etc..., les emballages recyclables). Les investissements doivent s'adapter aux besoins du marché, aux exigences des cahiers des charges.

C'est pourquoi sur 2020, d'importants crédits régionaux seront encore mobilisés en faveur des IAA, le plus souvent en contrepartie aux aides FEADER dont la Région est autorité de gestion. Ce sont déjà plus de 73 M€ de fonds publics qui ont été mobilisés sur ce dispositif depuis l'adoption du Programme de Développement Rural, contribuant ainsi à un rebond des emplois dans les IAA après les années de crise du début de la décennie. En parallèle les réflexions sur la future programmation devront s'inscrire dans l'objectif d'une Bretagne région n°1 en Europe du « Bien manger pour tous ».

►► Breizh COP : des aides à l'investissement pour accélérer la croissance des entreprises

Les outils d'accompagnement du programme 204 permettent d'atteindre spécifiquement certains objectifs de la démarche Breizh COP. Les aides à l'investissement dans le secteur agro-alimentaire notamment dont on peut constater une accélération des mutations vers plus de valeur ajoutée, de sécurité alimentaire, de réduction des emballages et vers de la haute qualité nutritive et gustative en favorisant l'approvisionnement de proximité. Les actions engagées par les entreprises dans l'amélioration des conditions de travail et du bien-être animal sont également une réponse aux objectifs de la Breizh COP qui bénéficient du soutien la Région.

→ Poursuite de la montée en puissance du PASS COMMERCE et ARTISANAT

L'année 2020 verra la poursuite de la montée en puissance du dispositif PASS COMMERCE et ARTISANAT sur les territoires des 53 EPCI l'ayant mis en œuvre, et très probablement l'entrée de 1 à 2 EPCI supplémentaires. Conçu et financé en partenariat avec les EPCI, le PASS COMMERCE et ARTISANAT est fortement apprécié sur les territoires car il irrigue directement le cœur de vie des centres bourgs et des centres villes en contribuant à maintenir des activités commerciales et artisanales pour les habitants. Depuis l'origine du dispositif mi-2017, 938 entreprises commerciales ou artisanales ont bénéficié d'une subvention au titre du PASS COMMERCE et ARTISANAT pour des projets d'investissements situés sur 310 communes, dont 257 ont moins de 5 000 habitants. 5,4 M€ de subventions ont ainsi été engagés sur les territoires en cofinancement Région/EPCI, permettant la réalisation de près de 34 M€ d'investissements liés à l'acquisition d'équipements de production, d'investissements d'embellissement et d'attractivité, de travaux immobiliers ou de mise aux normes, ou d'investissements liés à l'intégration du numérique ou de stratégie commerciale. Pour 2020, l'activité prévisionnelle est estimée à près de 1 000 PASS COMMERCE et ARTISANAT accordés sur les territoires. Par ailleurs, le partenariat établi entre la Région, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Bretagne, permettant aux EPCI qui le souhaitent de pouvoir s'appuyer sur les chambres consulaires territoriales pour assurer la mise en œuvre opérationnelle sur leurs territoires, sera renouvelé. Une analyse plus qualitative va être réalisée cette année au vu du volume d'aides octroyées et de projets soldés.

►► Breizh COP : faire vivre une Bretagne des proximités

Le dispositif PASS COMMERCE et ARTISANAT contribue à conforter, dynamiser et animer les centralités urbaines, périurbaines et rurales. Il participe au maintien d'une économie locale et des commerces de proximité, et contribue à ancrer la population dans les petites communes.

→ Accompagner les entreprises du tourisme

En 2019, la Région a accompagné 16 projets touristiques (campings, hôtels, parcs de loisir, équipements touristiques de loisir) et mobilisé 1.9 M€, elle poursuivra son accompagnement en 2020. Celui-ci permet la reprise, la modernisation, la création ou l'extension d'établissements, qui ainsi sont en capacité de répondre aux nouvelles attentes de la clientèle. Comme pour tous les secteurs la question de l'incitativité du soutien va être interrogée et le soutien aux PME privilégié.

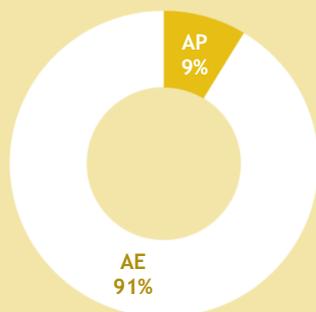
→ Soutien des entreprises bretonnes dans leur développement à l'international

Même si la conjoncture économique ne pousse pas forcément à la prospection de nouveaux marchés, la première difficulté avérée étant de trouver les RH nécessaires pour honorer les commandes en cours, il est indispensable de penser plus long terme et l'international est un segment potentiel de développement. Or, pour avoir accès aux marchés internationaux, la participation à des salons reste le mode de prospection privilégié des entreprises. Cela permet de rencontrer des acheteurs potentiels, d'appréhender la concurrence internationale et globalement de saisir la pertinence et les opportunités de se positionner sur un territoire. Bretagne Commerce International (BCI) proposera en 2020 un programme d'une cinquantaine de salons internationaux couvrant les principaux secteurs d'activités bretons. En parallèle les dispositifs régionaux (Pass export Comm, VIE, ...) seront maintenus.

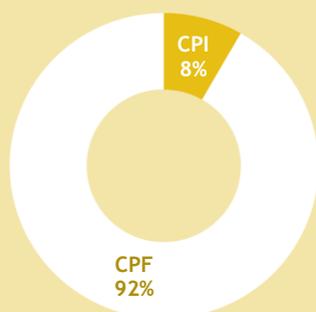
BCI continuera également à se mobiliser sur les enjeux liés au Brexit, en partenariat avec les douanes notamment, pour une bonne information des entreprises bretonnes concernées.

Programme 205

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

400 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

4 203 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

400 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 414 600 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité

\ Raison d'être du programme

Si la Bretagne se classe toujours en tête des régions françaises en termes d'emploi dans le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), notamment du fait du poids des coopératives et des mutuelles, elle s'inscrit dans la tendance nationale d'une baisse de ses effectifs depuis 2018. La contraction des emplois se concentre principalement sur l'emploi associatif touché notamment par la réforme nationale des contrats aidés.

Pourtant, dans un contexte de remise en cause des modèles et systèmes de valeur traditionnels, l'ESS est plébiscitée comme étant une réponse pertinente aux besoins des territoires et de leurs habitants. Environnement, santé, culture, action sociale, enseignement, commerce, sport, sont autant de champs couverts par les entreprises et associations du territoire en parfaite adéquation avec les objectifs de la Breizh COP. L'innovation sociale est une des priorités de la Stratégie Régionale pour l'ESS (SRESS) dont un bilan sera effectué fin 2020.

Afin de renforcer les démarches entrepreneuriales, la Région soutient les têtes de réseaux régionales (Chambre régionale de l'ESS, l'Union régionale des Scop, le Mouvement associatif de Bretagne...), mais contribue également à structurer un écosystème dédié pour l'émergence et l'accompagnement des projets (pôles ESS, TAG Bzh, CAE). La Région veille également à la bonne articulation et à l'optimisation des outils de financement avec ses partenaires (Bretagne Active, Finansol, les Cigales ...).

Garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans tous les territoires est un objectif de la Breizh COP. Si cette ambition se décline prioritairement en 2019 et 2020 au sein des compétences régionales en matière de formation, d'emploi et de développement économique, c'est progressivement l'ensemble des domaines d'intervention de la Région qui devront être concernés par l'intégration d'objectifs dédiés.

\ 2020 en actions

→ **Impulser l'innovation sociale pour développer l'activité et l'emploi durable et répondre aux besoins des territoires**

Pour soutenir le développement des projets socialement innovants, la Région œuvre principalement sur deux axes :

1 – Les outils d'accueil et d'accompagnement

Les 21 antennes des pôles de l'ESS et les 4 incubateurs Tag existants permettent désormais un maillage de l'ensemble de la Bretagne pour accompagner les projets innovants en création ou en développement. En 3 ans, 96 entrepreneurs ont été accompagnés par les Tag bretons. 35 entreprises et 59 emplois ont été créés dans des domaines d'activité divers (commerce de proximité, service aux entreprises, santé, lien social). L'objectif en 2020 est de poursuivre cette structuration, favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les pôles, les Tag des différents territoires afin d'enclencher une montée en compétences collective. L'intégration des pôles au Service Public de l'Accompagnement des Entreprises (SPAÉ) s'effectue progressivement au sein des EPCI, permettant ainsi une sensibilisation ou, pour les plus avancés, une totale appropriation des enjeux de l'ESS.

2 – Les outils d'ingénierie financière

Bretagne Active est un des principaux acteurs de l'accompagnement des entreprises pour le financement de l'ESS (quasi fonds propres et garanties). En 2019, ce sont un peu plus de 130 structures réparties de façon homogène sur les quatre départements qui ont bénéficié des outils partenariaux développés avec la Région. En 2020, un nouvel outil de financement sera mis en place avec Bpifrance lors d'un appel à projets sur 3 ans, le Fonds d'Innovation Sociale (FISO). Il pourra permettre d'accompagner jusque

30 projets par an grâce à une dotation régionale d'un million d'euros (financement sur le programme 201). L'objectif est d'accélérer le développement de l'ESS en Bretagne et d'accompagner son changement d'échelle.

Ces actions menées en faveur du développement de l'innovation sociale sont en cohérence avec les objectifs de la Breizh COP : « Dynamiser la création d'emplois locaux et la réponse aux besoins des habitants en soutenant l'émergence de projets d'innovation sociale ayant un modèle économique ».

►► Breizh COP : favoriser l'accès des entreprises d'insertion et de travail adapté à la commande publique

Pour gagner en performance économique par la performance sociale et environnementale des entreprises (objectif 12 de la Breizh COP), la Région soutient les têtes de réseaux qui œuvrent pour l'insertion des personnes en difficulté et pour l'inclusion des personnes en situation de handicap (Fédération des Entreprises d'Insertion, Union Nationale des Entreprises Adaptées) en favorisant leur accès à la commande publique et en encourageant les achats responsables (démarche RSE de entreprises et des collectivités).

→ La mise en œuvre de la feuille de route « Vie Associative » (VA)

La vie associative bretonne contribue fortement au développement durable et solidaire des territoires. La Bretagne compte entre 65 000 et 70 000 associations en activité dans lesquelles se mobilisent entre 640 000 et 700 000 bénévoles, soit environ un-e habitant-e sur quatre.

Les associations employeuses doivent toutefois faire face à un désengagement de certains acteurs que la Région, qui a déjà dégagé des moyens additionnels, n'a ni vocation, ni surtout capacité à compenser. L'appel à projets « Défis vie associative » en 2019 a créé une forte attente qui n'a pu être totalement satisfaite au regard de l'ampleur des candidatures reçues. En 2020, le soutien à l'emploi associatif se poursuivra, mais sous d'autres formes et en concertation avec le Mouvement associatif breton.

Les dispositifs et outils existants (dispositif local d'accompagnement [DLA], Formations des bénévoles associatifs [FDVA]...), continueront d'être soutenus et mobilisés et viendront en appui ou en complémentarité de ces nouvelles dispositions. La mise en œuvre du Contrat d'action publique permettra d'accroître la capacité d'action de la Région.

La déclinaison de la feuille de route de la vie associative co-construite entre la Région, le Mouvement Associatif de Bretagne et les services de l'Etat se poursuivra avec comme temps forts, l'organisation de la 1^{ère} rencontre régionale des acteurs de l'accompagnement au printemps et des 2^{èmes} Assises régionales de la Vie Associative à l'automne 2020.

→ Déployer l'égalité femmes-hommes dans toutes les politiques régionales et sur tous les territoires

La connaissance statistique sexuée systématique, détaillée et renouvelée de la place, des fonctions et des usages de chacune permet de repérer et de révéler la persistance d'inégalités entre les femmes et les hommes. En 2020, l'édition de chiffres clés Egalité femmes-hommes constituera un point d'appui pour observer leur évolution sur des champs prioritaires de l'action publique en Bretagne et au plus proche des territoires.

Huit projets ont été retenus en 2019 dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt régional, co-instruits par des membres du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne. Ces projets qui proposent, pour certains, des modalités innovantes pour former des professionnel-le-s de l'insertion sociale, de la formation, de l'emploi à une meilleure appréhension de l'égalité femmes-hommes dans leur domaine d'activité, et pour d'autres, des actions destinées à accompagner de façon spécifique des femmes en situation de monoparentalité se concrétiseront dans les territoires et montreront à voir la diversité et le foisonnement des initiatives. Ils alimenteront utilement l'évolution des aides régionales.

En parallèle, la Région se mobilisera plus spécifiquement pour favoriser la sensibilisation et l'implication des EPCI sur les questions d'égalité.

Enfin, le soutien aux associations de défense et de promotion des droits des femmes, aux acteurs et actrices qui souhaiteraient agir en faveur de la mixité, de l'égalité professionnelle et/ou contre les violences sexistes et sexuelles sera poursuivi.

Les actions du programme

- Développer l'innovation sociale pour développer l'emploi et répondre aux besoins des territoires
- S'appuyer sur le mode d'entreprendre de l'ESS pour développer des emplois pérennes et de qualité
- Développer le dialogue social dans les entreprises et les territoires
- Garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes

Programme 206

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

[Barre à compléter]

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

5 781 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

[Barre à compléter]

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 861 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques

\\ Raison d'être du programme

L'économie bretonne est confrontée à de formidables mutations, notamment une digitalisation toujours plus forte, des marchés de plus en plus exigeants, avec des clients souhaitant de nouveaux critères différenciant dépassant la seule compétitivité tels que l'éthique, l'empreinte carbone, la recyclabilité, l'origine et les conditions de production....

Ce programme a vocation à accompagner les entreprises qui s'inscrivent dans cette dynamique, en finançant les têtes de réseaux et les 2 opérateurs majeurs que sont BDI et BCI.

\\ 2020 en actions

Dans un contexte où l'agilité et la réactivité sont des atouts majeurs, il est indispensable d'avoir des outils accessibles et lisibles pour les entreprises afin de les mettre dans les meilleures conditions, tout particulièrement sur les filières émergentes, à fort potentiel de croissance.

BDI sera mobilisée dans ses missions d'accompagnement et d'anticipation des mutations de l'économie bretonne. Elle le fera en appui sur ses missions socles d'observation de connaissance et de promotion de l'économie et des entreprises. Elle interviendra dans le cadre des Grands Projets Structurants qui seront progressivement repositionnés en parfaite cohérence avec les objectifs de la Breizh COP et en particulier avec les 6 engagements prioritaires du Conseil régional. BDI sera également mobilisé pour animer la dynamique d'engagements des acteurs économiques autour des objectifs de la Breizh COP. Par ailleurs, 2020 permettra de faire avancer le projet de rapprochement, pour plus d'efficacité, des deux agences régionales que sont BDI et BCI.

Il est à noter également le déploiement d'une nouvelle action pour les entreprises bretonnes de l'aéronautique dans le cadre du programme Industrie du Futur porté par le Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS). Cette action permettra notamment d'accompagner la transformation numérique des entreprises du secteur. En effet, même si la filière n'est pas toujours clairement identifiée en tant que telle sur le territoire, il existe de nombreuses compétences, notamment en électronique, réalité virtuelle, mécanique de précision ou encore matériaux composites. Une réflexion de structuration de la filière au sein d'un nouveau cluster est en cours.

En 2020, un accélérateur régional dédié à l'agroalimentaire et porté par Bpifrance, va prendre un tour opérationnel pour accompagner 20 PME bretonnes. Par un accompagnement individuel sur mesure, complété par des séminaires thématiques, l'objectif de ce programme est d'améliorer la compétitivité des entreprises, et de les aider à accélérer leur développement en lien avec les mutations auxquelles l'industrie agroalimentaire est confrontée. Les PME identifiées ont un fort potentiel, il s'agit par leur inscription dans cet accélérateur de les aider à devenir les ETI de demain.

L'Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires (Abea) va poursuivre avec le soutien de la Région son action en faveur des PME bretonnes de la filière agroalimentaire, en les accompagnant sur l'amélioration de leur performance en matière d'achats, ceci s'inscrivant dans l'engagement du « Bien manger pour tous ».

→ Renforcer la coopération entre les acteurs de l'accompagnement à l'international

Toujours dans le même objectif d'additionner les forces pour s'assurer des dynamiques communes, en juillet 2019, la Région, Bpifrance, Business France et Bretagne Commerce International ont signé un protocole d'accord dans le cadre de la Team

France Export. L'objectif est d'améliorer la coordination des différents acteurs qui accompagnent le développement à l'export par une meilleure information sur leurs actions respectives, un partage d'informations sur les besoins formulés par les entreprises et les attentes sur les différents marchés. En 2020, ce partenariat sera déployé à travers différentes actions communes qui seront travaillées au sein du Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE). Ces actions s'inscrivent également dans le cadre du Service Public de l'Accompagnement des Entreprises (SPAÉ) qui a vocation à traiter l'ensemble des sujets liés au développement des entreprises.

→ Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail

Travailler la marque employeur et globalement la capacité à se différencier est essentiel pour attirer et conserver ses talents, il n'y a pas de développement économique durable sans prise en considération des attentes des salariés. Voilà pourquoi, les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail continueront d'être soutenues, notamment via l'accompagnement de l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract).

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : accroître la qualité de vie au travail

En 2020, l'Aract prévoit de travailler sur les questions de santé au travail en lien avec les enjeux d'attractivité des métiers et de qualité de vie au travail. Cette intervention pourra se décliner sous forme d'actions collectives régionales ou locales, sectorielles ou non. Par ailleurs, l'Aract souhaite poursuivre son intervention en faveur de l'égalité professionnelle, en agissant plus spécifiquement sur les questions de violences sexistes en milieu de travail. Il est notamment envisagé de mener des actions dans le secteur du transport.

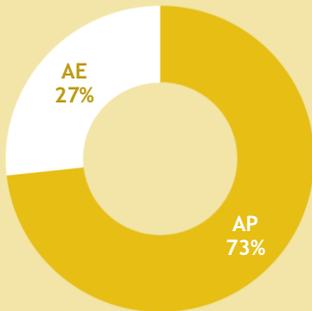
L'Aract va capitaliser sur l'opération qu'elle a menée en 2018-19 sur la prise en compte des conditions de travail dans les projets de conception d'abattoirs. 2 abattoirs bretons ont été accompagnés et les enseignements de cette démarche ont pu être valorisés, lors d'un séminaire technique, organisé le 16 octobre 2019, en lien avec le Ministère de l'agriculture. Désormais, il s'agit de faire essaimer cette démarche auprès d'un plus grand nombre d'acteurs, grâce à la diffusion d'outils.

Les actions du programme

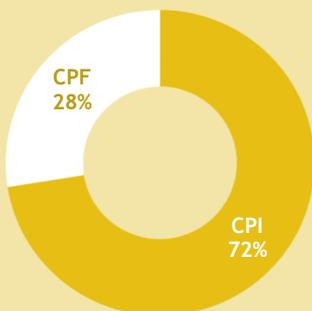
- Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne
- Favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises
- Soutenir les filières et renforcer la coordination des acteurs de l'économie
 - ✓ Favoriser le développement des filières structurantes de l'économie bretonne
 - ✓ Renforcer la coordination de l'économie bretonne
 - ✓ Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail

Programme 207

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

19 900 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

7 250 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

14 150 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 370 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire

\\ Raison d'être du programme

L'économie bretonne est intimement liée à son agriculture et son industrie agroalimentaire. Le développement des filières de production doit de plus en plus s'envisager dans un contexte de transition écologique, d'anticipation des évolutions climatiques qu'il s'agit de contribuer à réduire et de bouleversements des modes de consommation.

En effet, la question de l'effondrement de la biodiversité, l'accélération du changement climatique et la problématique de l'accès à la ressource en eau sont autant de défis auxquels le monde agricole est désormais confronté. Si elle doit s'y adapter rapidement, l'agriculture constitue également le premier levier capable d'apporter des réponses concrètes et rapides à ces dérèglements. L'agriculture et l'alimentation restent des sujets de préoccupation majeure de nos concitoyens. Un an après l'adoption de la loi EGALIM, les résultats pour l'amélioration du revenu agricole n'ont pas été atteints.

Dans ce contexte, on s'oriente vers un budget de la PAC très en deçà des enjeux pour accompagner la transition des exploitations agricoles. En parallèle, l'Etat a annoncé sa volonté de recentraliser une partie des crédits du FEADER alors que la Bretagne a su démontrer depuis 2014 sa capacité à gérer efficacement les fonds du 2ème pilier de la PAC. Voilà pourquoi la Région a réaffirmé fortement auprès de l'Etat sa volonté de pouvoir gérer les deux piliers de la PAC dans le cadre de son projet de différenciation régionale et pour avoir les indispensables leviers d'impulsion des mutations.

La Région appuie toujours sa politique agricole sur la mise en œuvre du Programme de Développement Rural Bretagne 2014-2020, lequel s'articule principalement autour des axes prioritaires suivants : plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCA EA), programme d'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs (Dotation JA), Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) et dispositifs de valorisation du bocage et de la forêt.

En 2020, dernière année de la programmation, la Région comme elle s'y était engagée, va poursuivre ses engagements pour accompagner la nécessaire transition des exploitations agricoles afin que la Bretagne soit reconnue par tous comme le leader européen du « Bien manger pour tous » conformément aux engagements de la Breizh COP.

\\ 2020 en actions

→ Renouvellement des générations en agriculture : déploiement du prêt d'honneur

Le renouvellement des générations en agriculture est un enjeu majeur pour le développement d'une agriculture performante et durable, pour l'équilibre de nos territoires et pour le maintien du tissu rural.

La Bretagne reste l'un des territoires où l'on s'installe le plus en France avec la région Pays de la Loire. Depuis 2014, près de 2 800 jeunes agriculteurs ont bénéficié des aides à l'installation pour plus de 52 M€ de soutien public (DJA : Dotation Jeunes Agriculteurs).

En Bretagne 50% des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans et vont cesser leur activité dans les dix ans à venir. La transmission des exploitations agricoles constitue donc un enjeu majeur pour l'avenir des filières agricoles. Il s'agit de profiter de cette opportunité pour installer de nouveaux porteurs de projets et pérenniser le modèle agricole familial breton.

Le dispositif de prêt d'honneur unique en France par son ampleur permet de faciliter l'installation des jeunes et la reprise des exploitations. Depuis sa création, 123 agriculteur-riche-s ont pu bénéficier de ce prêt d'honneur à l'installation, ce qui représente 5,3 millions d'euros accordés et qui ont permis de mobiliser 81 millions d'euros de prêts bancaires associés. Au total, ce sont 229 emplois qui ont été préservés ou créés. Lors de la prochaine programmation des fonds européens, la Bretagne va se voir confier la gestion du soutien à l'installation des jeunes.

→ Moderniser les outils de production agricole et adapter les systèmes de production

La Région a souhaité faire de la compétitivité dans les filières agricoles un axe majeur de sa politique d'accompagnement à l'agriculture bretonne. Ce sont désormais plus de 7 500 exploitations qui ont été accompagnées pour un montant de crédits public de plus 187 M€ et près d'1,1 milliard d'euros investis dans les exploitations bretonnes.

Ce plan permet d'accompagner l'évolution des pratiques agricoles, de soutenir la modernisation des outils de production pour de meilleures conditions d'élevage et de travail, la diminution de la consommation énergétique et enfin de renforcer l'autonomie alimentaire dans les élevages.

→ Contribuer à la production d'énergies renouvelables par et pour l'activité agricole : développer le photovoltaïque et la microméthanisation dans les exploitations agricoles

Afin de développer la place des énergies renouvelables dans les exploitations, la Région souhaite renforcer l'autonomie énergétique des fermes en Bretagne avec l'objectif de développer des modèles d'autoconsommation énergétique. L'appel à projet sur le développement du photovoltaïque en autoconsommation, qui a permis de soutenir plus de 160 installations solaires agricoles en 2019 pour 1,7 million d'euros, sera reconduit en 2020 sur toutes les filières à l'exception de la filière porcine qui sera accompagnée sur la biosécurité dans le contexte de la PPA. Après le lancement officiel du label Haies pour promouvoir une gestion et une valorisation durable du bocage en France, la Région poursuivra son accompagnement pour organiser son déploiement et labelliser les premiers projets bretons, tant au niveau des agriculteurs que des structures vendeuses (structures de type SCIC bocage). Enfin, la Région va poursuivre son accompagnement au développement de la microméthanisation qui vise à favoriser l'autonomie énergétique des exploitations et à réduire l'empreinte climatique de la ferme bretonne, dans des conditions compatibles avec la qualité des milieux.

→ Soutenir la compétitivité de la filière bois : déployer le programme Breizh forêt bois

La filière forêt-bois est un des secteurs clés de l'économie régionale pour accélérer les transitions économique, énergétique, climatique. Face aux enjeux du changement climatique, le programme de replantation forestière Breizh Forêt Bois impulsé par la Région fin 2015 a permis la plantation de plus d'1 million d'arbres à travers la Bretagne.

Afin d'accélérer la dynamique de plantation face au défi du changement climatique, la Région a retenu l'objectif de 5 millions d'arbres plantés dans les 5 prochaines années, en s'appuyant notamment sur les programmes Breizh forêt bois et Breizh bocage.

Pour y parvenir, la Région souhaite mettre en place dès 2020 un Fonds Régional de Plantation Forestière ouvert aux acteurs privés soucieux de s'impliquer dans la lutte contre le changement climatique en Bretagne.

→ Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles : de nouveaux appels à projet sur les MAEC et l'agriculture de conservation

Dans un contexte économique où la survie de l'exploitation agricole reste un sujet de préoccupation majeure, l'accompagnement au changement de système via les Mesures Agro-environnementales et Climatiques et les aides à la Bio restent des leviers majeurs pour accompagner les transitions et sécuriser le revenu des agriculteurs. Ces dispositifs connaissent un important succès puisque plus de 5 500 agriculteurs se sont déjà engagés pour plus de 205 M€ de crédits publics mobilisés. Alors que l'année 2020 aurait dû être une année blanche sur ces mesures, afin de ne pas arrêter la dynamique en cours, la Région a fait le choix de maintenir son accompagnement sur bon nombre de mesures. 6 M€ de FEADER complémentaires sont ainsi dégagés en faveur des MAEC.

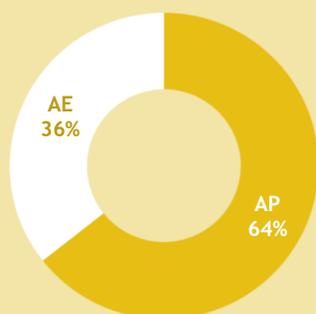
Enfin, une expérimentation spécifique va être conduite pour accompagner le développement de l'agriculture de conservation, essentielle pour la préservation de la qualité des sols et l'atténuation des émissions de GES (gaz à effet de serre).

Les actions du programme

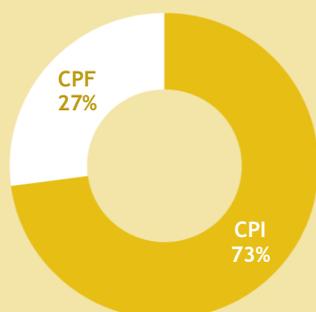
- Renouveler les générations dans l'agriculture
- Développer la compétitivité des outils de production agricoles et forestiers
- Développer les filières de valorisation des produits agricoles
- Participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement
- Favoriser l'accroissement de l'autonomie et la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles

Programme 208

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\ \ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

4 810 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

2 660 500 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

7 082 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 631 500 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime

\ \ Raison d'être du programme

L'année 2019 a vu l'adoption du Contrat d'action publique pour la Bretagne qui précise les axes sur lesquels la Région et l'Etat souhaitent agir en priorité : la filière halieutique, le développement des EMR et les ports.

En 2020 la mise en œuvre de la *Stratégie Bretonne Mer et Littoral* (SBML) va se poursuivre avec le déploiement par la Région de plusieurs opérations qui contribueront directement à la Breizh COP, comme par exemple :

- la mise en œuvre des chantiers du volet maritime du Contrat d'action publique pour la Bretagne ;

- le lancement de plusieurs actions en faveur de la biodiversité marine (macrodéchets, etc.) ;

- la mise en œuvre d'un « Pass Classe de mer » afin de promouvoir la pratique de la mer par les élèves bretons ;

- Le soutien à la création, au développement et à l'adaptation à la transition écologique et énergétique des entreprises de la filière halieutique, très majoritairement au travers du cofinancement des mesures du *Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche* (FEAMP).

- Une contribution à la compétitivité de la filière halieutique, principalement à travers le groupement interportuaire Pêche de Bretagne.

La planification des espaces maritimes pour accueillir les futurs parcs éoliens offshore flottants au large de nos côtes occupera en 2020 une place importante au sein de nos priorités d'action.

\ \ 2020 en actions

→ Une année majeure pour l'exécution du FEAMP et son avenir

L'enjeu de l'année 2020 sera d'augmenter la capacité de programmation et de paiement des crédits FEAMP. Cela sera la dernière année pleine pour leur programmation malgré une prolongation sur 2021.

La Région, principalement en cofinancement du FEAMP, accompagne l'aide à la création d'entreprises de pêche ou l'installation et la transmission des entreprises aquacoles. Elle soutient également les investissements des entreprises de pêche, d'aquaculture, de commercialisation et de transformation des produits, en faveur de l'amélioration des conditions de travail et de la sécurité, d'une meilleure valorisation des produits et d'une diminution de leur impact sur l'environnement.

Les concessionnaires des ports de pêche bénéficient également du soutien régional et du FEAMP pour leurs investissements.

Concernant le volet territorial du FEAMP (Développement local mené par les acteurs locaux – DLAL), l'enjeu principal pour 2020 est de programmer et de payer les dossiers sélectionnés par les *groupes d'action locale pêche aquaculture* (GALPA). Le Conseil régional est le principal co-financier des projets sélectionnés par les GALPA.

L'année 2020 s'annonce également importante pour la préparation du futur FEAMP (2021-2027). Un important travail de concertation est engagé afin de travailler une stratégie bretonne renouvelée en faveur des filières de la pêche et de l'aquaculture qui a vocation à alimenter le débat national et européen, mais aussi contribuer à la dynamique Breizh COP. La mise en œuvre du Brexit impactera certainement ces travaux.

►►► La restructuration des halles à marée de Concarneau et du Guilvinec en faveur du Bien manger pour tous

La Région cofinancera les travaux de restructuration des halles à marée de Concarneau et du Guilvinec portés par le *Syndicat mixte des ports de pêche plaisance de Cornouaille* (SMPPC) et la *Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest* (CCIMBO). Par l'amélioration des conditions de conservation des produits, la réduction des manipulations et de la durée des ventes, ces projets concourent à l'amélioration de la qualité des produits et ainsi au bien manger. A noter que la démarche du Groupement Pêche de Bretagne contribue également à cet objectif du Bien manger pour tous et toutes.

→ Déploiement du groupement interportuaire

Les travaux du groupement Pêche de Bretagne, animés et financés notamment par la Région se poursuivent. Face aux nombreux sujets identifiés, une priorisation a été réalisée fin 2019. L'objectif est notamment d'aboutir à davantage d'harmonisation et de mutualisation en ce qui concerne la valorisation des produits (prise en charge des produits parasités, gestion des réclamations des acheteurs sur la qualité, l'amélioration du tri ou la communication). Un des enjeux en 2020 sera d'impliquer davantage l'échelon politique, aussi bien pour les concédants que les concessionnaires portuaires. C'est la condition pour aboutir sur des projets collectifs opérationnels (telle qu'une structure commune pour mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue en matière de tri). En lien avec la création de l'association Breizhmer, un travail sera mené sur la communication des produits qui pourrait aboutir à un label ou une marque bretonne.



→ Mise en œuvre du plan d'action de la Stratégie Bretonne Mer & Littoral et de la feuille de route mer et littoral.

La stratégie a été adoptée en 2018. La Région a adopté dans la foulée sa feuille de route mer et littoral qui constitue la contribution de la Région à cette stratégie. Avec l'Etat elle a aussi adopté en février 2019 le Contrat d'action publique pour la Bretagne comprenant un volet mer composé de 3 axes. La stratégie est annexée au *Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires* (SRADDET), arrêté par le Conseil régional en novembre 2019. L'ensemble de ses opérations et actions viennent nourrir le projet politique régional.

►►► Breizh COP : doubler d'ici à 2022 le nombre de départs de jeunes breton·ne·s en classe de mer

La stratégie de la Bretagne pour la Mer et le Littoral met en avant l'éducation à la mer comme un des meilleurs moyens pour favoriser une appropriation collective des enjeux maritimes et pour faire évoluer les comportements individuels. Les séjours en classe de mer constituent l'un des meilleurs vecteurs de cette éducation à la mer. L'objectif du « Pass Class de mer » est de favoriser le départ des jeunes breton·ne·s en classe de mer en prenant en charge tout ou partie des coûts de transport pour les structures envoyant des groupes de jeunes breton·ne·s en classe de mer en Bretagne.

►►► Breizh COP : le bon fonctionnement des écosystèmes marins et côtiers

Le maintien des services rendus par les écosystèmes marins à notre territoire, à notre économie et à la société est une condition *sine qua non* du développement maritime de la Bretagne. Pour cela la Région va mettre en œuvre plusieurs actions pour réduire les pressions humaines les plus impactantes pour les écosystèmes marins et côtiers :

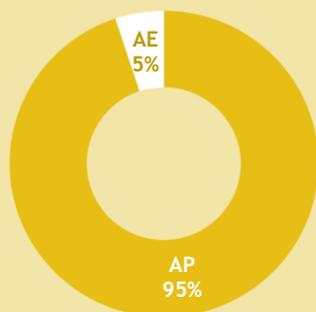
- Prise en compte de la biodiversité marine dans les missions de l'Agence bretonne de la biodiversité ;
- Développement des aires marines éducatives ;
- Plan de lutte contre les macro-déchets.

Les actions du programme

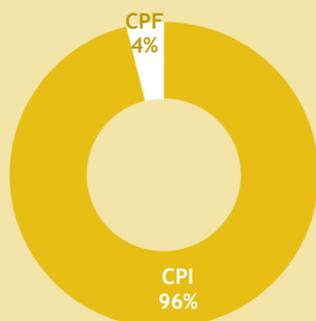
- Mettre en œuvre la stratégie maritime bretonne
- Animer et accompagner les transitions et l'innovation maritime
- Soutenir la création et le développement des entreprises de la filière halieutique
- Contribuer à la compétitivité de la filière halieutique

Programme 209

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

58 830 100 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

3 143 400 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

77 305 900 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 123 400 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer le système portuaire

\\ Raison d'être du programme

Les ports contribuent à l'économie régionale en offrant aux territoires des capacités logistiques. Les domaines portuaires accueillent aussi des entreprises et des emplois industriels. C'est pourquoi, la stratégie portuaire du Conseil régional concerne toutes les filières d'activités : le commerce (marchandises et passagers) la réparation navale, la pêche et la plaisance.

En 2020, une nouvelle génération de contrats de concession entrera en exécution pour les ports de Lorient et Saint-Malo, traduisant les ambitions de la Région en matière d'environnement, de performance économique, de valorisation foncière mais également de gouvernance des places portuaires.

A Brest, la création de la société portuaire portera les ambitions communes des acteurs locaux et de la Région pour une gouvernance très intégrée du port, alors même que la joint-venture NAVANTIA-WINDAR posera les premières pierres de son installation industrielle, pour la construction des pièces de fondations pour les éoliennes du champ offshore de Saint-Brieuc.

Ces projets contribueront au repositionnement stratégique des ports bretons.

\\ 2020 en actions

→ Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires

La Région Bretagne est propriétaire d'un vaste patrimoine bâti situé dans les zones industrialo-portuaires. Si ce patrimoine est largement concédé, la Région reste responsable de la conservation de certains éléments de patrimoine. En 2020, la Région engagera des opérations de conservation du bâti, notamment dans les zones concernées par le PPRT (Brest).

→ Assurer l'entretien du patrimoine portuaire pour en garantir la pérennité

La structuration d'une politique patrimoniale des ouvrages portuaires permet d'ores et déjà d'objectiver les priorités des opérations de maintenance à conduire en 2020. C'est ainsi que des opérations de maintenance récurrente seront menées sur les quais en maçonnerie, les ouvrages métalliques de Lorient et Saint-Malo, l'éclairage public des ports du Finistère notamment.

Au-delà de ces opérations généralistes, des opérations plus ciblées seront également diligentées.

A Lorient, les dragages d'entretien prévus au Plan de Gestion Opérationnel des Dragages (PGOD) seront engagés et l'opération de rénovation des défenses d'accostage sera réalisée.

Le pont-mobile de Saint-Malo dont le marché de conception-réalisation vient d'être signé, constituera une opération emblématique de la campagne de modernisation générale des ouvrages du port malouin, au même titre que les travaux des Quais Danois ou de la sécurisation des coffres en Rance.

A Saint-Brieuc, des travaux sur le déversoir et le pont tournant permettront de poursuivre les actions d'entretien du port.

A Batz et Ouessant, la Région poursuivra par ailleurs les actions de maintien des infrastructures destinées à la sécurisation des dessertes maritimes.

→ Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires

La modernisation du terminal du Naye à Saint Malo constitue l'investissement majeur de la Région dans ses ports pour les prochaines années (hors projet de développement du port de Brest). Cette opération est indispensable pour conforter l'attractivité du port pour les ferries. Le projet consiste en un approfondissement des accès nautiques et une remise en service d'un poste à quai pour permettre aux compagnies maritimes d'offrir des horaires d'escales plus en adéquation avec les demandes du marché. Le volet terrestre permettra d'accompagner l'augmentation du trafic passagers et fret par le réaménagement des terre-pleins et la modernisation de la gare maritime, offrant un niveau de confort et de services en adéquation avec les standards internationaux. Le budget prévisionnel à la charge de la Région est de 92 M€ HT (études + travaux).

A Brest, le projet de développement mobilisera 30 M€ de crédits de paiement au titre des travaux maritimes pour l'essentiel.

A Roscoff, le mauvais état général de l'estacade de desserte de l'île de Batz nécessitera l'engagement d'études pour la sécurisation de l'infrastructure empruntée par les passagers.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP

- Projet de développement du port de Brest : un nouveau terminal EMR, pour développer une filière innovante et décarbonnée
- Projet de modernisation du terminal ferry de St Malo : un terminal à passager renouvelé pour des mobilités décarbonnées

→ Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux

A Lorient et Saint-Malo, le démarrage des nouveaux contrats de concession conduira à devoir mobiliser des avances pour provision sociale (remboursables) à hauteur de 9,5M€.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP

- Investissements au port de St Malo : 6 trémies aspirantes, pour une meilleure qualité de l'air
- Investissements au port de Lorient : rénovation énergétique des bâtiments et pose de panneaux photovoltaïques, pour des économies d'énergie et de la production d'EnR

A Brest au titre de la réparation navale, à Concarneau et Saint-Malo dans le cadre des nouveaux contrats de concession, des subventions de soutien seront par ailleurs engagées à hauteur de 11 M€. A Saint-Malo, ces subventions viendront soutenir le plan d'investissement de la société EDEIS, nouveau concessionnaire au 1^{er} janvier 2020, notamment sur le volet pêche (viviers).

Par ailleurs, l'engagement soutenu de la Région au travers de syndicats mixtes portuaires se traduira par une contribution statutaire exceptionnelle pour le financement du 4^e quai à Saint-Brieuc, ainsi que par la poursuite de l'effort d'investissement pour le port de pêche de Lorient Keroman.

→ Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale

En 2020, la Région engagera les études d'accompagnement au renouvellement de la concession de Roscoff Vieux-Port.

Sur un plan environnemental, l'aménagement des passes à poissons au port du Légué permettra à terme d'assurer la continuité écologique du cours d'eau. Les études seront engagées début 2020 avec un soutien financier de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% du coût de l'opération.

Les actions du programme

→ Réaliser des investissements pour développer les trafics portuaires

- ✓ Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires
- ✓ Entretien le patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité
- ✓ Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires
- ✓ Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux

→ Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale

- ✓ Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concession
- ✓ Améliorer la performance logistique des ports
- ✓ Placer les enjeux environnementaux au centre des actions portuaires

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

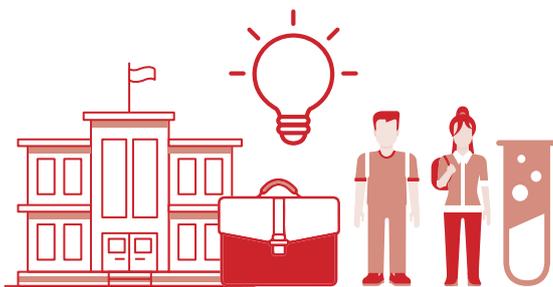
		AP	AE
P.0201	P.0201-10 :Favoriser un environnement propice à l'innovation	2 000 000	5 650 000
	P.0201-21 :Accompagner le transfert de technologies et la création de start-up	800 000	2 000 000
	P.0201-22 :Favoriser les projets industriels innovants	6 500 000	3 500 000
	P.0201-31 :Animation et coordination du système régional d'innovation	-	1 900 000
Total P.0201		9 300 000	13 050 000
P.0202	P.0202-11 :Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité	-	2 100 000
	P.0202-12 :Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité	10 000 000	-
	P.0202-20 :Accompagner les projets structurants	500 000	2 000 000
Total P.0202		10 500 000	4 100 000
P.0203	P.0203-111 :Actions de communication et de soutien aux projets d'animation, de promotion et de sensibilisation à la création et la reprise d'entreprises, dont JRCE et plan d'action femmes..	-	335 000
	P.0203-112 :Etudes d'intérêt général	-	50 000
	P.0203-121 :Soutien aux autres structures d'accueil, d'accompagnement et de suivi des créateurs d'entreprises (Hors Technopoles)	-	220 000
	P.0203-122 :Aide au fonctionnement BCS (Bretagne Capital Solidaire)	-	45 000
	P.0203-124 :Marché PASS Création en faveur de la création d'entreprise	-	1 900 000
	P.0203-211 :Aide à la structuration des réseaux d'investisseurs personnes physiques	-	20 000
	P.0203-217 :Fonds Interrégional d'Amorçage - GO Capital Amorçage	1 000 000	-
	P.0203-218 :PPD (Prêt Participatif de Développement), Prêt TPE Croissance, Prêt Flash TPE	1 000 000	-
	P.0203-223 :Fonds prêts d'honneur BRIT, dont reprise par plus de 5 salariés	400 000	-
	P.0203-224 :Fonds d'Amorçage PHAR (Réseau Entreprendre Bretagne)	-	45 000
	P.0203-233 :Soutien aux structures d'accompagnement des entreprises en difficulté (et autres)	-	40 000
Total P.0203		3 400 000	2 655 000
P.0204	P.0204-110 :PASS Export salon	-	1 100 000
	P.0204-120 :Pass export COMM (Ex ASCLE)	-	210 000
	P.0204-131 :PASS Export VIE	-	100 000
	P.0204-132 :PASS Export RH	-	100 000
	P.0204-211 :Actions collectives	-	1 900 000
	P.0204-212 :Réseau PLATO	-	197 000
	P.0204-213 :PBRH+	-	45 000
	P.0204-221 :PASS Conseil	-	150 000
	P.0204-223 :PASS Partage RH	-	100 000
	P.0204-224 :Aide à la Mutualisation Logistique (AML)	-	20 000
	P.0204-225 :PASS Investissement (avances remboursables - PASS investissement))	3 000 000	-
	P.0204-226 :PASS Investissement TPE	3 200 000	-
	P.0204-310 :Pass commerce artisanat	2 500 000	150 000
	P.0204-321 :Fonds spécial d'intervention économique (FSIE)	4 400 000	-
	P.0204-323 :Surveillance des entreprises aidées	-	30 000
P.0204-324 :Compétitivité des IAA bretonnes (FEADER - AAP permanent)	4 000 000	-	
P.0204-400 :RDC - Réaffectation dossiers caducs	10 000	50 000	
Total P.0204		17 110 000	4 152 000

		AP	AE
P.0205	P.0205-11 :Faciliter l'émergence de projets viables créateurs d'emplois et de qualité de vie	300 000	450 000
	P.0205-12 :Contribuer à la lisibilité de l'offre solidaire pour favoriser une commande publique responsable	-	50 000
	P.0205-13 :Expérimenter en particulier avec les mouvements d'éducation populaire pour répondre aux nouveaux enjeux de la jeunesse	-	273 000
	P.0205-21 :Structurer le niveau régional et le territoire pour promouvoir le mode d'entrepreneuriat de l'ESS	-	1 500 000
	P.0205-22 :Consolider l'emploi sur les territoires	-	1 000 000
	P.0205-23 :Consolider l'emploi en incitant aux démarche de conseil et de formation	-	480 000
	P.0205-24 :Consolider la structure financière et financer les projets	100 000	50 000
	P.0205-31 :Soutien aux structures locales des organisations syndicales représentatives	-	200 000
	P.0205-41 :Repérer les inégalités entre les hommes et les femmes	-	20 000
	P.0205-42 :Diffuser la culture de l'égalité	-	150 000
	P.0205-43 :Agir contre toutes les discriminations	-	30 000
Total P.0205		400 000	4 203 000
P.0206	P.0206-100 :Bretagne Développement Innovation	-	1 600 000
	P.0206-201 :Bretagne Commerce International - mission DIEB	-	2 356 000
	P.0206-202 :Soutiens aux Programmes européens et interrégionaux	-	10 000
	P.0206-204 :Soutien BCI pour les Investisseurs Directs Etrangers (IDE)	-	650 000
	P.0206-301 :Soutien à la politique de Clusters	-	400 000
	P.0206-302 :Soutien aux acteurs des filières	-	470 000
	P.0206-312 :Etudes d'intérêt général	-	60 000
	P.0206-330 :Actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail	-	190 000
	P.0206-400 :Promotion des politiques publiques	-	45 000
Total P.0206		-	5 781 000
P.0207	P.0207-110 :Favoriser la création, la transmission et la reprise des exploitations	-	300 000
	P.0207-120 :Sécuriser et consolider les projets d'installation	100 000	300 000
	P.0207-130 :Soutien au programme d'accompagnement des projets d'installation	-	250 000
	P.0207-211 :Moderniser le parc bâtiment	12 900 000	-
	P.0207-212 :Soutien aux investissements agri environnementaux	1 900 000	-
	P.0207-213 :Aides aux organismes	-	1 000 000
	P.0207-220 :Accompagner les économies énergétiques dans les exploitations agricoles	1 000 000	200 000
	P.0207-230 :Soutenir la compétitivité de la filière bois	1 000 000	350 000
	P.0207-311 :Développer l'agriculture biologique	-	500 000
	P.0207-312 :Soutenir les filières de production et de qualité	-	150 000
	P.0207-321 :Développer les circuits courts, les activités et les filières de diversification	1 000 000	200 000
	P.0207-322 :Soutenir la compétitivité de la filière équine	200 000	600 000
	P.0207-410 :Soutien aux programmes de recherche appliquée	300 000	2 000 000
	P.0207-420 :Soutien aux MAE	-	1 000 000
	P.0207-430 :Soutien au programme Breizh Bocage	600 000	300 000
	P.0207-510 :Contribuer à la production d'énergies renouvelables par et pour l'activité agricole	900 000	100 000
Total P.0207		19 900 000	7 250 000

		AP	AE
P.0208	P.0208-1 :Mettre en œuvre la stratégie maritime bretonne	614 049	653 709
	P.0208-2 :Animer et accompagner les transitions et l'innovation maritime	285 951	1 246 791
	P.0208-3 :Soutenir la création et le développement des entreprises de la filière halieutique	2 275 000	-
	P.0208-4 :Contribuer à la compétitivité de la filière halieutique	1 635 000	760 000
Total P.0208		4 810 000	2 660 500
P.0209	P.0209-11 :Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires	280 000	-
	P.0209-12 :Entretien le patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité	14 361 000	-
	P.0209-13 :Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires	12 530 000	-
	P.0209-14 :Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux	30 434 100	-
	P.0209-21 :Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concession	-	2 100 000
	P.0209-22 :Améliorer la performance logistique des ports	115 000	470 000
	P.0209-23 :Placer les enjeux environnementaux au centre des actions portuaires	860 000	50 000
	P.0209-40 :Développement du Port de Brest	250 000	523 400
Total P.0209		58 830 100	3 143 400

III

Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2020

Session de février 2020

\\ Synthèse de la mission

La Région met en œuvre ses politiques en matière de développement de la formation tout au long de la vie en s'appuyant sur son rôle pivot dans ces domaines (formation initiale comme formation continue) sur leur complémentarité avec la compétence de développement économique et sur sa nouvelle responsabilité en matière d'information sur les métiers et d'appui à l'orientation scolaire et professionnelle.

Les évolutions récentes des politiques nationales en matière de formation – en particulier sur le champ de l'apprentissage et en matière d'information et d'orientation, l'amènent à engager de nouvelles démarches.

La Loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a profondément modifié le contexte de la formation professionnelle ainsi que celui de l'information et de l'orientation. Son impact est réel en 2020 : elle réduit considérablement l'action de la Région en faveur de l'apprentissage et invite à redéfinir l'offre de formation initiale dans sa double composante, scolaire/apprentissage. En formation continue, elle ouvre un droit « individuel » à la formation à travers le compte personnel de formation directement accessible depuis l'application « moncompteformation ».

Elle confie aux Régions une nouvelle responsabilité en matière d'information sur les métiers et les formations ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. La loi réaffirme par ailleurs que cette compétence d'information à destination des jeunes scolaires et étudiant·e·s s'inscrit pleinement dans le cadre du service public de l'orientation tout au long de la vie.

Pour mener à bien cette nouvelle responsabilité, la loi a prévu le transfert aux Régions des « missions exercées par les DRONISEP en matière de diffusion de la documentation ainsi que d'élaboration des publications à portée régionale, relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants ». La mise en œuvre de ces nouvelles missions est effective depuis le 1^{er} janvier 2020.

Ces évolutions interviennent dans un contexte régional globalement plus favorable que celui observé au niveau national (taux de réussite aux examens, moindre exposition au risque d'échec scolaire ...) mais où perdurent de réelles fragilités. Ainsi, si le taux de chômage reste moins élevé en Bretagne, il continue à masquer une progression du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée, pas ou peu qualifiés, en situation de mono-parentalité ... Ce cumul de fragilités rend l'accès à l'emploi difficile. La Pacte régional d'investissement dans les compétences, signé avec l'Etat en avril 2019, permettra de poursuivre, en 2020, une amplification des actions de remobilisation et d'accès à la formation qualifiante en faveur de ces publics. En complément, la convention territoriale d'exercice concertée des compétences (CTEC) portée par la Région, les 4 Départements et les 2 Métropoles, examinée en session de décembre 2019, devra favoriser une meilleure complémentarité et efficacité des actions entreprises par les collectivités locales en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

La Région en alliant ses différentes politiques : économie, mobilité, formation, information-orientation entend jouer pleinement son rôle tenant compte des nouveaux équilibres entre les différents acteurs pour la mise en œuvre de sa feuille de route stratégique : le Contrat de Plan Régional pour le Développement des Formations et l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP).

Les contrats d'objectifs de nouvelle génération qui constituent les leviers opérationnels de la déclinaison du CPRDFOP dans les différents secteurs de l'économie régionale ont vocation à être les vecteurs de cette plus grande articulation entre les enjeux de développement économique et de développement des compétences en mobilisant différents registres d'action, notamment en matière d'information sur les métiers et d'organisation de la réponse formation.

L'ambition en matière de formation, passe également par notre action au bénéfice de la formation des jeunes lycéennes et lycéens. La réforme nationale du baccalauréat, l'évolution des pratiques pédagogiques, et en particulier le numérique éducatif, sont des facteurs réinterrogeant les politiques régionales.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission. 2

Répartition des crédits
par chapitre 8

Programme 301 10

Programme 302 12

Programme 303 14

Programme 304 16

Programme 306 18

Programme 307 20

Programme 308 22

Programme 309 24

Programme 310 26

Programme 311 28

Programme 312 30

Programme 313 32

Programme 314 34

Programme 315 36

Programme 316 38

Programme 317 40

Programme 318 42

Programme 319 44

Répartition des AP et AE
par actions 46

→ La prospective emploi-compétences

Le CPRDFOP pointe la nécessité de conforter les outils de diagnostic afin de répondre aux besoins en emplois de l'économie régionale, de ses filières et de ses territoires. Il pose le cadre de la démarche prospective à engager qui doit permettre d'anticiper les besoins en emplois et en compétences pour préparer aux métiers de demain, d'accompagner la nécessaire montée en compétences des actifs, en lien plus particulièrement avec les transitions environnementale, climatique et énergétique, au service des ambitions de la Breizh COP. Les contrats d'objectifs de nouvelle génération constituent des espaces privilégiés pour y travailler avec les branches professionnelles.

L'action conduite en 2020 visera plus spécifiquement à déployer une approche « compétences ». Disposer de données prospectives sur les besoins en compétences constitue un enjeu déterminant tant pour le développement des organisations et des territoires que pour l'employabilité des personnes et la sécurisation des parcours professionnels. L'enjeu portera donc sur la structuration et l'animation d'un plan d'actions global de déploiement d'une approche « compétences », en lien avec l'axe transversal du Pacte régional d'investissement dans les compétences.

Par ailleurs, un outil dématérialisé de diagnostic emploi-compétences sera mis à disposition des acteurs régionaux et territoriaux, notamment les EPCI, au cours de l'année 2020.

→ L'information et l'aide à l'orientation pour tous les publics

Dans le cadre du déploiement de la nouvelle compétence de la Région en matière d'information sur les métiers et les formations vers les publics scolaires, il s'agira en 2020 de décliner la « Convention entre l'Etat et la Région Bretagne relative à la mise en œuvre des compétences de l'Etat et des Régions en matière d'information et d'orientation pour les publics, scolaire, étudiant et apprenti ». 2020 verra également la prise en charge progressive des missions régionales de l'ONISEP, transférées à la Région, notamment sur l'élaboration de documents régionaux, la publication et la diffusion de guides, la conception de ressources multimédia.

Dans le cadre de la mise en œuvre du service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle (SPRO-EP) une nouvelle offre de service décentralisée et « hors les murs » de premier niveau d'information pour tous les publics et sur l'ensemble des problématiques (emploi, orientation, formation, évolution ou reconversion professionnelle) sera proposée avec le déploiement des espaces IDEO.

En lien avec le déploiement de cette offre de service et la mise en ligne de la V1 de la plateforme numérique IDEO prévue en juin 2020, une campagne de communication grand public sera lancée en 2020.

→ La formation et l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi

Le budget primitif 2020 intègre pour la deuxième année les engagements financiers pris dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, à savoir 47,3 M€ en autorisations d'engagement et 55 M€ en crédits de paiement. Ils viennent amplifier la mise en œuvre des dispositifs de formation de la Région en faveur des personnes en recherche d'emploi et particulièrement les plus fragiles d'entre elles.

En 2020, le Pacte visera particulièrement à proposer des parcours d'accès sécurisés à la qualification et à l'emploi de qualité grâce à une implication plus importante des entreprises et des secteurs d'activité. A l'instar des démarches déjà entreprises dans les domaines de l'industrie, de la construction, du numérique...le secteur de l'aide à domicile fera l'objet d'une feuille de route spécifique au regard des besoins en compétences structurels exprimés par les employeurs. Il s'agira de mobiliser l'offre de formation déjà initiée par la Région mais de proposer également des parcours innovants favorisant une insertion durable des personnes.

L'ensemble des mesures dédiées au renforcement des compétences des personnes en recherche d'emploi sont transversales aux engagements pris dans le cadre de la Breizh COP.

Plus précisément, l'acquisition des compétences socles, notamment numériques, des personnes éloignées de l'emploi contribuera aux engagements relatifs à l'inclusion des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Une démarche d'innovation dans la formation sera proposée au premier semestre 2020 aux acteurs favorisant une diversification des modalités pédagogiques notamment en faveur des personnes éloignées de l'emploi.

La Région poursuivra le déploiement de la nouvelle aide financière s'appliquant au projet de formation des personnes. Mise en œuvre en janvier 2019, cette aide, dorénavant cumulable avec les autres allocations sociales, fera l'objet d'une première évaluation afin de mesurer son effet levier à l'entrée en formation.

La Région étudiera la possibilité d'abonder financièrement le compte personnel de formation (CPF) des personnes en recherche d'emploi, pour des formations certifiantes.

Enfin le budget primitif 2020 comporte un nouveau programme dédié à l'accompagnement des dynamiques territoriales emploi formation. Il témoigne d'une lisibilité accrue des moyens mis à la disposition des territoires en faveur d'un accompagnement de proximité des publics vulnérables, de la réponse aux besoins en recrutement des entreprises, enfin du soutien aux actions contribuant à une animation plus efficace des problématiques d'accès à l'emploi et à la formation. Ces dynamiques doivent concourir à l'émergence de « territoires apprenants ».

→ Apprentissage

La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » réforme l'apprentissage en retirant aux Régions la majorité de leur compétence en matière d'apprentissage. Le nouveau système est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020, amenant la Région à cesser ses activités historiques.

La Région a terminé l'exercice de sa compétence de manière responsable laissant les CFA dans une situation financière saine, dépassant l'objectif de 20 000 apprentis qu'elle s'était fixé à horizon 2020, et avec la satisfaction de constater que la démarche « Bretagne Qualité Apprentissage » a inspiré le Référentiel National Qualité.

La loi laisse toutefois à la Région une marge résiduelle d'intervention en fonctionnement comme en investissement et les nouvelles orientations régionales de la politique apprentissage ont été votées dès décembre 2019, alors même que tous les décrets d'application de la loi ne sont pas parus. Trois axes d'intervention ont été retenus : les territoires fragilisés, les filières prioritaires, la qualité des formations dispensées. Les modalités précises d'intervention en déclinaison de ces trois axes seront déterminées au cours du premier semestre 2020.

Ce bouleversement du rôle des acteurs en matière d'apprentissage renforce encore la nécessité d'un quadripartisme actif au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles. La Région y prendra toute sa part.

→ Formations sanitaires et sociales

La Région poursuivra en 2020 la déclinaison de son schéma des formations sanitaires et sociales. Le remodelage de la carte des formations paramédicales en 2018 et des formations sociales en 2019, effectué sur la base d'un diagnostic emploi-formation, donne de la visibilité à l'offre de formation à l'échelle régionale. Sur cette base, des ajustements sont toujours possibles et seront réalisés dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences pour renforcer l'offre de formation en niveau infra-bac à destination des publics prioritaires.

La gouvernance partagée entre les différents acteurs du champ sanitaire et social va se poursuivre dans le cadre du CREFOP et de la commission déléguée instituée à cet effet. L'enjeu principal portera sur la thématique de l'aide à domicile. Ce sujet, porté par de multiples acteurs, devrait être au cœur du projet de loi autonomie envisagé par le gouvernement. La Région y prendra toute sa part en animant un groupe de travail dédié à l'échelle régionale et en renforçant son offre de formation initiale et continue.

La poursuite du processus d'universitarisation des formations sanitaires et sociales modifie sensiblement le cadre de l'intervention régionale. Les étudiant.e.s concerné.e.s bénéficient progressivement des mêmes droits que ceux qui suivent un cursus universitaire. En 2020, de nouvelles formations vont intégrer la plateforme Parcoursup, avec à la clé la suppression des concours d'entrée. Ces évolutions entraînent une mutation du modèle économique de ces formations, pesant sur les financements régionaux, sans contrepartie financière de l'Etat à ce stade. Dans ces conditions, le budget 2020 s'établit dans un cadre incertain.

Enfin la Région poursuivra en 2020 sa politique de soutien aux premiers niveaux de qualification en assurant la gratuité des formations infra-bac. Elle contribuera également à la sécurisation des parcours en assurant le versement de bourses d'études attribuées sur critères sociaux, dont les montants sont alignés sur ceux du CROUS. Le dispositif de fidélisation des masseurs-kinésithérapeutes sera maintenu pour permettre aux structures d'embaucher des professionnels. Un aménagement permettra plus de souplesse vis-à-vis des étudiants, avec la possibilité de rejoindre le dispositif en cours de cursus, l'objectif étant de mieux préparer le projet professionnel pour limiter les ruptures.

→ L'ambition régionale pour la formation initiale en lycée

L'étude prospective sur la démographie lycéenne en Bretagne pour les vingt prochaines années, que la Région avait confiée à l'INSEE, a été livrée en octobre 2019. Conduite en partenariat avec les tutelles académiques des lycées de l'Education nationale, de l'Agriculture et de la Mer, elle s'inscrit dans le cadre de l'observation continue des variations des populations lycéennes que mène la Région depuis de nombreuses années. La dernière étude exhaustive sur l'ensemble de la Bretagne (réalisée par TMO) remontait à 2008 et couvrait la période 2008-2018. Depuis, des études plus ponctuelles ont été conduites en 2012, 2013 et 2014 avec TMO pour le pays de Ploërmel puis avec l'INSEE associé à l'AUDIAR et les services statistiques de l'académie pour les études focalisées sur la métropole rennaise.

Les projections de l'INSEE permettent d'identifier trois paliers (2026/2040/2050) montrant qu'après la phase de croissance jusqu'en 2026, la population lycéenne globale baissera en Bretagne mais restera cependant supérieure à 120 000 lycéens, ce qui était le niveau atteint en 2015 après une période de croissance continue de 2010 à 2015. Ainsi, malgré une courbe décroissante après 2026, la population lycéenne bretonne ne s'effondrerait pas durant la période 2026-2040 et recommencerait même à croître après 2040. Cette étude permet aussi une observation fine des populations lycéennes sur les territoires, en retenant l'échelle des Bape -Bassins d'animation de la politique éducative. Ainsi cette étude permet à la Région et à ses partenaires éducatifs d'être attentive, dès maintenant, sur certains territoires, notamment la diagonale Lannion, Carhaix, Quimper, qui pourraient connaître un recul démographique. A l'inverse, elle vient conforter les choix faits en 2014 pour l'implantation de nouveaux lycées publics en Bretagne, à Liffré (rentrée 2020), à Ploërmel (rentrée 2022).

Les enjeux globaux de la politique éducative régionale restent en 2020 ceux identifiés les dernières années, notamment la refondation de la relation Région/EPLE. La mise en œuvre de la convention Région/EPLE adoptée en mai 2019 restera une des actions structurantes conduites avec et pour les lycées. Le déploiement, depuis octobre 2019, des référents territoriaux, interlocuteurs de 1^{er} niveau dans les lycées constitue un élément important de la réussite de cette nouvelle relation Région/EPLE. Leurs missions seront articulées avec celles des quatre subdivisions immobilières et des directeurs territoriaux. L'année 2020 sera ainsi marquée par l'organisation d'un nombre significatif de dialogues de gestion avec les lycées, l'objectif étant de rencontrer l'ensemble des EPLE, sur un rythme tri- annuel.

Dans le cadre de la Breizh Cop, plusieurs des orientations et objectifs des feuilles de route stratégiques adossées au SRADDET nous imposeront une évolution sensible des actions engagées en faveur des lycéens et des lycéen.ne.s. Il s'agit, d'une part, de la mise en œuvre opérationnelle du « Bien manger pour tous » et en particulier de son axe 1 « Orienter l'achat public et citoyen, notamment par l'éducation alimentaire ». Elle prendra appui sur l'activation des moyens définis dans le schéma des achats économiquement responsables et par la charte qualité de la restauration dans les lycées. Il s'agit, d'autre part, de la mise en œuvre du plan « énergie lycée » dans ses trois dimensions : travaux sur le patrimoine bâti, maintenance des installations techniques et accompagnement des évolutions des comportements des usagers des locaux. Enfin, dans le cadre de ses engagements en faveur de stratégies numériques responsables, la Région entend poursuivre et amplifier son action pour soutenir l'éducation et la formation au numérique et par le numérique.

Ainsi en 2020, l'action régionale en faveur des lycées sera poursuivie suivant ses 6 axes structurants prioritaires :

- 1- La structuration de la carte des formations des lycées, en accord avec le CPRDFOP pour les formations professionnelles et la concertation renforcée avec les autorités académiques pour la carte des enseignements généraux et technologiques dans le cadre de la réforme du baccalauréat,
- 2- La mise en œuvre du Schéma Directeur Immobilier des lycées et du plan « Energie Lycées », en accord avec les objectifs de la Breizh COP,
- 3- Le développement des usages des ressources numériques en classe, en accord avec nos stratégies numériques responsables,
- 4- La mobilisation des lycées via le dispositif « Pass Ressources Pédagogiques » dans le respect de l'autonomie des lycées pour le choix de ces ressources,
- 5- Le soutien aux projets éducatifs portés par les établissements, et la poursuite du dispositif « Qualycée » en développant les démarches d'économies d'énergies,
- 6- La mise en œuvre de la convention Région/EPLE, comme précisé ci-dessus, afin de fluidifier la relation avec les établissements et caler avec les lycées le niveau des services aux usagers que la collectivité souhaite mettre en œuvre dans ses domaines de compétences.

→ Le volet immobilier de l'action régionale en faveur des lycées

La Région a approuvé, en novembre 2019, les orientations de la feuille de route fixant un cap pour les actions prioritaires du Conseil Régional en matière de stratégie énergétique. Elles reprennent les thématiques liées à la région responsable et pour le volet immobilier en faveur des lycées, le plan énergie du patrimoine des lycées voté en juin 2019.

Ainsi, pour parvenir à atteindre les objectifs fixés par le SRADDET à horizon 2050, (à savoir : 60% de réduction de la consommation énergétique finale, 52% de réduction des gaz à effet de serre et 76% d'EnR dans la consommation énergétique finale) des actions sont enclenchées et répondre aux objectifs de la Breizh COP :

⇒ L'objectif n°27 « Accélérer la transition énergétique en Bretagne » :

- Des opérations de pédagogie et de la sensibilisation de l'ensemble des acteurs des lycées en diffusant la démarche d'économie d'énergie au plus près des différents occupants de l'établissement et en réalisant un diagnostic participatif afin de concevoir à terme un programme éducatif de réduction des consommations énergétiques ;
- La rénovation énergétique de trois sites par an en moyenne et la réalisation d'audits énergétiques de 15 sites par an en moyenne ;
- Des programmes de travaux privilégiant la sobriété énergétique dans le cadre des réflexions en cours sur le lycée de demain avec les acteurs de la communauté lycéenne, le recours aux énergies renouvelables en accentuant les raccordements aux réseaux de chaleur urbain, la mise en place progressive de chaudières à bois granulés et la pose de panneaux photovoltaïques quand les sites sont compatibles.

Certaines de ces actions pourront être soutenues en lien avec les économies d'énergie (ADEME) ou la valorisation de la vente de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) permettant ainsi à la Région Bretagne de réaliser de nouveaux travaux dans ce domaine.

⇒ L'objectif n°21 « Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur » :

Les diagnostics approfondis pour détecter l'amiante et le radon ont été menés et les travaux spécifiques à chaque établissement seront enclenchés à compter de 2020. Une démarche pédagogique d'accompagnement de l'ensemble des acteurs des lycées pour améliorer la qualité de l'air est prévue. Elles pourront s'accompagner de travaux de remédiation, le cas échéant.

→ Favoriser le développement et la pratique des langues de Bretagne

La « Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne » signée en décembre 2015 entre la Région, l'Etat et les universités de Bretagne occidentale et Rennes 2 fera l'objet d'un bilan entre les partenaires. La négociation avec l'Etat sera lancée en vue de l'élaboration d'une nouvelle convention pour la période 2020-2025. La Région s'appuiera sur les résultats de l'enquête sociolinguistique conduite en 2018 ainsi que sur les avis de ses partenaires publics, associatifs, de l'office public de la langue bretonne pour travailler à une convention ambitieuse, qui permette en particulier le développement continu de l'enseignement bilingue et facultatif.

En cohérence avec ces orientations, la Région maintiendra en 2020 son effort en faveur des acteurs de l'enseignement et de la formation des adultes aux langues régionales, ainsi que les structures qui favorisent le développement de la présence des langues dans la vie de tous les jours.

Pour la langue galloise, la Région propose, pour la première fois, un plan d'action pour sa sauvegarde et son développement. En 2019, la Région, en tant que chef de file, réunira les acteurs du territoire au sein d'une structure de concertation, le Comité Langue Galloise (CLG), pour co-construire le plan de développement pour le gallo.

→ Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Un des enjeux majeurs en 2020 est la poursuite de l'achèvement de la contractualisation au titre du CPER actuel et la préparation de sa future génération complétée par la construction du PO pour la programmation européenne 2021/2027. C'est en effet au travers de ces leviers financiers que la région optimisera sa capacité à agir en générant le maximum d'impacts et de cohérence dans l'action publique et ce dans un lien fort avec les collectivités territoriales concernées.

A ce titre le travail en cours de réécriture de la S3 et la priorisation de certaines filières stratégiques d'excellence parmi lesquelles la cybersécurité, le spatial, l'intelligence artificielle ou ce qui touche à la mer notamment les biotechnologies et bien sûr le « Bien Manger » sont essentiels. L'ensemble de ces champs doivent être couverts en prenant en considération les enjeux de la Breizh COP, c'est en effet largement grâce aux résultats de travaux de recherche que nos acteurs économiques pourront réussir à saisir les opportunités des mutations auxquelles les défis environnementaux et sociétaux les « contraignent ».

Un autre enjeu majeur de l'année à venir est de réussir la suite de l'UBL. La fin de cette COMUE effective depuis la fin d'année dernière doit être l'opportunité de reconfigurer l'articulation des Universités bretonnes sur de nouvelles bases en s'appuyant sur les réussites antérieures. La concrétisation du GIP Numérique est un exemple qu'il faut tenter de dupliquer. Le travail collaboratif qui a permis de sécuriser la réorientation des anciens salariés de l'UBL est la démonstration de la volonté commune. Il en va d'ailleurs de la capacité de la Bretagne à s'inscrire dans les grands projets nationaux dont elle a trop souvent été exclue ces dernières années.

Pendant cette phase de formalisation stratégique la Région poursuivra par ailleurs son soutien aux établissements et aux chercheurs que ce soit sur des investissements indispensables à la bonne qualité des formations ou sur des aides aux projets.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

	AE				Total AE
	931	932	933	939	
Assurer la relation formation emploi					
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	2 885 300				2 885 300
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		7 475 000			7 475 000
Améliorer le cadre bâti des lycées					
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		4 873 000			4 873 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		220 000			220 000
Améliorer les équipements des lycées					
P.0308 Développer le numérique éducatif		1 950 000			1 950 000
Améliorer le fonctionnement des lycées					
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics		31 351 000			31 351 000
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés		39 545 000			39 545 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		880 000		12 020 000	12 900 000
Favoriser l'apprentissage					
P.0312 Accompagner le développement de l'apprentissage	6 200 000				6 200 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement	5 000 000				5 000 000
Assurer les formations sanitaires et sociales					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	54 861 000				54 861 000
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux					
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	12 200 000				12 200 000
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	64 298 500				64 298 500
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable	58 650 000				58 650 000
P.0319 Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation	7 226 000				7 226 000
Développer les langues de Bretagne					
P.0318 Développer les langues de Bretagne	1 568 759	180 000	5 306 241		7 055 000
	212 889 559	86 474 000	5 306 241	12 020 000	316 689 800

	AP				Total AP
	901	902	903	909	
Assurer la relation formation emploi					
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	65 000				65 000
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		3 900 000			3 900 000
Améliorer le cadre bâti des lycées					
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		182 000 000			182 000 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		18 220 000			18 220 000
Améliorer les équipements des lycées					
P.0308 Développer le numérique éducatif		7 090 000			7 090 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		6 850 000		6 050 000	12 900 000
Favoriser l'apprentissage					
P.0312 Accompagner le développement de l'apprentissage	7 670 000				7 670 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement					
Développer les langues de Bretagne					
P.0318 Développer les langues de Bretagne			760 000		760 000
	7 735 000	230 140 000	760 000	6 050 000	244 685 000

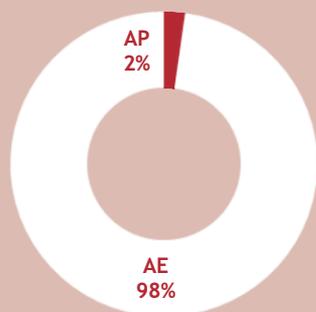
→ **Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement**

	CPF				Total CPF
	931	932	933	939	
Assurer la relation formation emploi					
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	3 919 600				3 919 600
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		7 275 000			7 275 000
Améliorer le cadre bâti des lycées					
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		4 323 000			4 323 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		220 000			220 000
Améliorer les équipements des lycées					
P.0308 Développer le numérique éducatif		1 950 000			1 950 000
Améliorer le fonctionnement des lycées					
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics		31 351 000			31 351 000
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés		39 545 000			39 545 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		500 000		10 395 000	10 895 000
Favoriser l'apprentissage					
P.0312 Accompagner le développement de l'apprentissage	6 200 000				6 200 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement	8 000 000				8 000 000
Assurer les formations sanitaires et sociales					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	54 794 000				54 794 000
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux					
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	10 750 000				10 750 000
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	84 020 600				84 020 600
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable	49 905 000				49 905 000
P.0319 Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation	5 396 000				5 396 000
Développer les langues de Bretagne					
P.0318 Développer les langues de Bretagne	1 568 759	180 000	5 306 241		7 055 000
	224 553 959	85 344 000	5 306 241	10 395 000	325 599 200

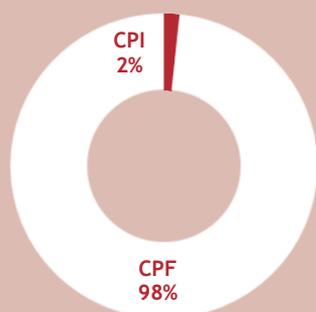
	CPI				Total CPI
	901	902	903	909	
Assurer la relation formation emploi					
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	65 000				65 000
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		100 000			100 000
Améliorer le cadre bâti des lycées					
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		148 000 000			148 000 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		18 220 000			18 220 000
Améliorer les équipements des lycées					
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics		10 095 000			10 095 000
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés		4 100 000			4 100 000
P.0308 Développer le numérique éducatif		6 170 000			6 170 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		5 550 000		6 050 000	11 600 000
Favoriser l'apprentissage					
P.0312 Accompagner le développement de l'apprentissage	7 670 000				7 670 000
Assurer les formations sanitaires et sociales					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	65 000				65 000
Développer les langues de Bretagne					
P.0318 Développer les langues de Bretagne			760 000		760 000
	7 800 000	192 235 000	760 000	6 050 000	206 845 000

Programme 301

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

65 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

2 885 300 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

65 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 919 600 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation

\\ Raison d'être du programme

L'anticipation des besoins en compétences pour préparer aux métiers de demain, la construction de ressources d'information diversifiées et adaptées aux attentes des usagers sur les métiers, les formations, les emplois et l'accès à une information personnalisée sur les droits individuels à l'orientation et à la formation sont des enjeux essentiels dans un contexte de profondes mutations des compétences, des métiers et du travail. Ces enjeux sont partagés dans le cadre quadripartite du CPRDFOP désormais pleinement entré dans sa phase de mise en œuvre, suivie par le CREFOP et dont l'évaluation sera lancée en 2020. Ils s'inscrivent désormais pleinement dans la dynamique de la Breizh COP.

Cette année verra notamment le lancement d'un outil web de diagnostic Emploi-Compétences à l'échelle régionale et territoriale, la poursuite du déploiement des contrats d'objectifs avec les branches professionnelles et l'organisation d'une nouvelle offre de service décentralisée et « hors les murs » de premier niveau d'information pour tous les publics et sur l'ensemble des problématiques (emploi, orientation, formation, évolution ou reconversion professionnelle) avec le déploiement des espaces IDEO. 2020 sera également l'année de lancement et de mise en œuvre de la nouvelle mission de la Région en matière de productions de ressources pédagogiques à destination des publics scolaires et des équipes éducatives. La mise en ligne de la plateforme numérique d'information sur l'orientation, la formation et les métiers en Bretagne sera par ailleurs effective à l'été 2020.

\\ 2020 en actions

→ Déploiement des espaces IDÉO

Dans le cadre d'une concertation initiée en 2019 avec l'ensemble des réseaux régionaux, le SPRO-EP (le service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle) devient IDÉO. Ce service public régional d'information et d'aide à l'orientation réunit sous une bannière commune les 10 réseaux de professionnels chargés d'informer et de conseiller chaque Breton·ne sur les métiers, les formations et les opportunités d'emploi en Bretagne.

Afin de rendre plus visible et lisible les droits de chacun et de renforcer la connaissance et l'accessibilité d'une offre d'information et de services physiques et dématérialisés, au plus près des usagers, les actions vont se centrer particulièrement sur le déploiement d'Espaces IDÉO. Rassemblant une diversité de professionnels, afin d'assurer un accueil et une information de 1^{er} niveau, hors les murs d'une structure, il s'agit d'espaces organisés ponctuellement à l'occasion de rencontres, de forums d'information sur les métiers et les formations et qui ont vocation à se décliner sur tout autre lieu : espaces publics, galeries commerciales, médiathèques....

▶▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : développement et mise en ligne de la plateforme web régionale IDÉO

Associant tous les réseaux et membres du service public, la plateforme web IDÉO a pour objectifs de proposer un appui aux 1^{ères} étapes de réflexion puis de formalisation d'un projet personnel, tout en favorisant la mise en relation avec un professionnel, en tant que de besoin. Se substituant au site Se Former en Bretagne, intégrant le site Cléor, ce projet a pour ambition de donner accès à toutes et tous, à quelque endroit du territoire régional, à une qualité identique d'informations et de connaissances sur les métiers, l'emploi, les formations et compétences associées. A ce titre il s'inscrit dans la stratégie Breizh COP et les objectifs de conception de services publics numériques de proximité et d'engagement pour la cohésion des territoires.

→ **Elaboration et mise à disposition de ressources, auprès des publics scolaires et des équipes pédagogiques**

Cette offre de ressources d'informations pour les publics scolaires, apprentis et étudiants, sera élaborée dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les Autorités Académiques et du transfert, effectif au 1er janvier 2020, des parties de services de la délégation régionale de l'ONISEP.

→ **Observation des parcours des jeunes en situation de décrochage et capitalisation d'expériences et d'initiatives en matière de persévérance scolaire**

Les travaux de l'observatoire du décrochage mis en place en 2019 seront poursuivis et seront complétés en 2020 par une démarche d'observation des publics telle que proposée dans le cadre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences.

L'organisation au printemps d'une journée d'initiatives territoriales (JIT) de la persévérance scolaire permettra par ailleurs de partager et de valoriser une diversité d'actions mises en œuvre dans tous les territoires bretons pour la persévérance scolaire de tous les jeunes.

Qu'il s'agisse de la plateforme web, de l'observation du décrochage et des publics ou de la JIT persévérance scolaire, ces différentes actions seront déployées avec l'appui du GREF, dans le cadre de son programme d'activités 2020.

→ **Lancement d'un outil web de diagnostic Emploi-Compétences à l'échelle régionale et territoriale**

Le CPRDFOP, plus particulièrement au travers du chantier 1, affirme la nécessité de conforter les outils de diagnostic emploi-compétences et de permettre leur consolidation aux différents échelons adaptés afin de répondre aux besoins de l'économie régionale, de ses filières et de ses territoires. Cet enjeu croise l'objectif porté dans le cadre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences qui vise, notamment, la production de données territorialisées afin d'alimenter les travaux des Commissions Territoriales Emploi Formation. En 2020, le GREF assurera ainsi la réalisation d'un outil de data visualisation d'informations sur le champ de l'emploi (secteurs/métiers), du marché du travail et de la formation, accessibles au niveau régional et territorial (CTEF/ÉPCI). Une première version de cet outil sera mise à disposition des acteurs au cours du premier semestre 2020 et fera l'objet d'une consolidation progressive tout au long de l'année.

→ **Mise en œuvre des contrats d'objectifs « Emploi-Compétences-Formation-Orientation »**

Engagée en 2019 avec la définition d'un cadre commun de référence adopté en CREFOP, cette nouvelle génération de contrats d'objectifs a désormais vocation à se décliner dans les différents secteurs de l'économie régionale : après la signature des contrats d'objectifs « Bâtiment » et « Produits de la Pêche et de l'Aquaculture » en 2019, leur déploiement sera poursuivi en 2020 (Travaux publics, Métallurgie, Agriculture, Agroalimentaire ...). Au travers de cette contractualisation renouvelée avec les branches professionnelles, il s'agit d'anticiper les besoins en compétences pour préparer aux métiers de demain, d'accompagner la nécessaire montée en compétences des actifs, en lien plus particulièrement avec les transitions environnementale, climatique et énergétique, au service des ambitions de la Breizh COP. Par la mobilisation des entreprises et des branches professionnelles, les contrats d'objectifs favorisent également une meilleure connaissance des secteurs et des métiers, participant à la mise en œuvre de la nouvelle compétence régionale d'information sur les métiers auprès des jeunes.

Les actions du programme

→ **Développer la connaissance de la relation emploi-formation**

- ✓ Conduire une démarche structurée d'information et d'observation emploi-formation à l'échelle régionale
- ✓ Développer l'apport de connaissances thématiques complémentaires

→ **Assurer la gouvernance du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)**

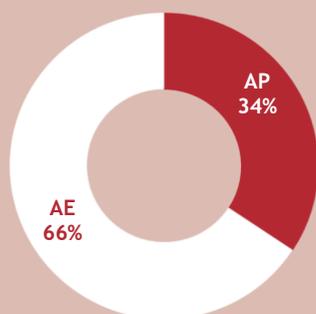
- ✓ Conduire le suivi et l'évaluation du CPRDFOP au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP)
- ✓ Assurer une démarche d'animation auprès des acteurs régionaux et territoriaux
- ✓ Développer des dynamiques sectorielles dans le cadre d'une contractualisation renouvelée avec les branches professionnelles

→ **Animer IDÉO, le service public régional d'information et d'appui à l'orientation**

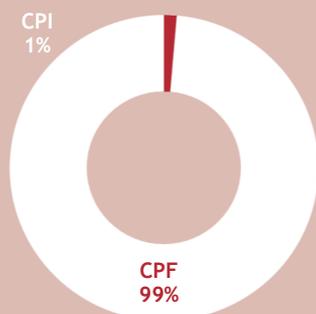
- ✓ Développer la professionnalisation et l'ingénierie
 - ✓ Produire et/ou diffuser des ressources d'information sur les métiers et les formations, pour tous les publics, notamment scolaires, apprentis, étudiants
 - ✓ Coordonner les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs
-

Programme 302

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

3 900 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

7 475 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

7 275 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées

\\ Raison d'être du programme

Le Conseil régional poursuit sa politique volontariste dans l'accompagnement des démarches éducatives menées par les établissements d'enseignement secondaire. Il s'agit ainsi de participer activement à la construction d'une citoyenneté vivante, durable et solidaire, à l'épanouissement et à la réussite des lycéennes et lycéens bretons.

Pour atteindre ces objectifs, la Région Bretagne met en œuvre de nombreux dispositifs et en particulier Karta Bretagne et le Conseil régional des jeunes, lycéens et apprentis de Bretagne (CRJ).

Soutenir les projets des lycées sur les thématiques de la santé, du développement durable, de la culture, de l'égalité..., permettre aux élus du CRJ de débattre et proposer des projets, participer à l'acquisition de ressources pédagogiques mutualisées choisies par les lycées via le Pass Ressources Pédagogiques (PRP), poursuivre l'aide au premier équipement professionnel des élèves, aider les établissements à développer l'ouverture à l'international : toutes ces actions participent à la formation et l'épanouissement des jeunes bretons.

\\ 2020 en actions

→ **Encourager l'expression des jeunes à la chose publique (Conseil régional des jeunes)**

Le mandat des jeunes élus du CRJ 2018/2020 arrive à son terme en mai 2020 avec la réalisation d'un certain nombre de contributions. En effet, pour la première fois depuis l'existence de cet espace d'échanges et d'expression des lycéens et apprentis, les élus régionaux ont proposé des thématiques spécifiques pour lesquelles l'expertise d'usage apportée par les jeunes s'est avérée primordiale dans la mise en œuvre de politiques publiques. Ainsi, le nautisme en Bretagne, le musée du 21^{ème} siècle, les politiques culturelles, le sujet du climat, l'attractivité de l'Europe pour les jeunes...feront l'objet de travaux qui seront restitués au fur et à mesure de leur avancement.

→ **Contribuer au projet éducatif global de l'établissement (Karta Bretagne)**

L'action régionale « Karta Bretagne » continue à accompagner la dynamique éducative des établissements secondaires bretons autour des cinq axes thématiques suivants : Santé et qualité de vie ; Développement durable et agenda 21 ; Ouverture des jeunes au monde ; Éducation artistique, sensibilisation à l'art, à la culture, aux sciences et techniques ; Égalité fille-garçon et lutte contre toutes les discriminations.

Deux actions devant faciliter la mise en œuvre d'actions éducatives dans les lycées bretons seront organisées pendant le 1^{er} semestre 2020. D'abord, une réactualisation du guide *Les bonnes pratiques pour les résidences d'artistes en milieu scolaire* (1^{ère} version : novembre 2015) sera finalisée en lien avec l'Etat, les collectivités, des enseignants et des acteurs culturels pour une diffusion en mars 2020. Ensuite, une nouvelle rencontre d'échanges avec les lycées bretons, en lien étroit avec le dispositif Karta Bretagne, sur le thème de la prévention par les pairs se déroulera en février 2020.

→ **Valoriser les filières professionnelles des lycées bretons (Qualycée)**

L'action régionale Qualycée continue son développement avec un nouvel appel à candidatures courant mars 2020 pour des lycées à sections professionnelles intéressés. Suite à l'adoption du plan régional énergie, une sensibilisation et un accompagnement sur ce sujet seront priorités parmi les 55 lycées engagés dans cette démarche de labellisation.

→ Développer la mobilité internationale des apprenants

La programmation européenne des fonds Erasmus + 2014-2020 arrive prochainement à échéance et un doublement des crédits à la mobilité européenne pour la future programmation 2021-2027 semble se confirmer.

En 2020, les axes stratégiques suivants seront pérennisés :

- Conforter son rôle de facilitateur pour le développement de la mobilité européenne

La collectivité régionale co-préside le COREMOB-COMITÉ REgional de la MOBilité- avec l'Etat depuis juin 2015 (7 comités organisés à ce jour) et met en synergie, de manière pertinente, institutions, associations et établissements de formation. Il se révèle un excellent levier pour rendre lisible l'information sur la mobilité, former les acteurs de l'éducation (formelle et non formelle), accompagner les jeunes qui sont le plus éloignés de la mobilité et développer la mobilité entrante de jeunes volontaires européens dans les établissements de formation. De plus, l'animation du réseau breton des développeurs de la mobilité européenne Erasmus +, initiée depuis 2015, se révèle primordiale afin de faire connaître Erasmus + et ses nouvelles opportunités et d'accompagner les futurs porteurs de projets.

- Développer les projets européens par la collectivité régionale (B-MOUVE)

Depuis 2015, la collectivité dépose un projet européen Erasmus + en tant que chef de file d'un consortium pour le compte d'établissements de formation sanitaire et sociale, intitulé B-MOUVE (Bretagne-Mobilité et OUverture Vers l'Europe). Chaque année, des projets européens sont ainsi déposés auprès de l'Agence européenne Erasmus + et permettent la mobilité en Europe de plus de 200 apprenants pré- et post-bac, mais également de personnels, chaque année.

Il s'agit en 2020 de développer B-MOUVE vers d'autres publics qui n'ont pas nécessairement la capacité de mobiliser des moyens humains pour déposer en leur nom propre des projets Erasmus +. Ainsi, la mobilisation, en lien avec l'Académie et la DRAAF, des lycées ayant des formations BTS, sera réalisée afin que la Région dépose en janvier 2020 un consortium B-MOUVE « BTS » en tant que chef de file pour le compte des lycées intéressés.

→ Accompagner l'accès aux ressources pédagogiques

L'année scolaire 2019/20 est la première année de mise en œuvre de la réforme du baccalauréat pour les élèves de seconde et première. La rentrée 2020 verra le cycle terminal modifié par cette réforme. Fin 2019, il est constaté que les choix faits par les lycées concernant l'usage des ressources pédagogiques en classe sont multiples : manuels scolaires « papiers », livres numériques, ressources produites par les enseignants... En conséquence, le dispositif PRP est abondé en 2020, et porté à 50€ par élève et suivant des modalités identiques, car il permet d'offrir aux lycées un libre choix d'usage de cette aide, soit une augmentation du budget de 3,8 M€ par rapport à l'année 2019.

Pour les lycées qui ne souhaiteraient pas s'engager dans un PRP, la Région conservera l'aide aux boursiers suivant les modalités existantes (50€/élève boursier en lycée professionnel et 100€/élève boursier en enseignement général et technologique).

Enfin le financement des matériels coûteux de certaines filières professionnelles sera reconduit en incitant cependant les lycées professionnels à s'impliquer dans l'achat mutualisé de ces équipements car il est constaté, lorsque c'est le lycée qui organise directement les achats de ces matériels, que tous les élèves sont équipés en temps voulu, objectif qui ne peut être atteint lorsque l'aide individuelle est versée aux familles.

Les actions du programme

→ Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens

- ✓ Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne dans les lycées
- ✓ Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons
- ✓ Valoriser les filières professionnelles des lycées et renforcer le lien avec le milieu économique

→ Développer la mobilité internationale des apprenants

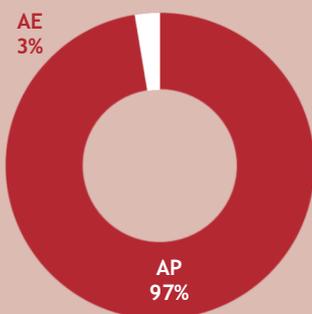
- ✓ Favoriser les mobilités collectives des publics prioritaires de la Région
- ✓ Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international
- ✓ Encourager l'accueil de jeunes étrangers dans les établissements de formation

→ Promouvoir les initiatives associatives, et soutenir les familles

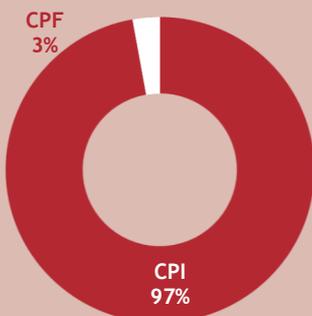
- ✓ Soutenir les projets éducatifs associatifs
 - ✓ Permettre la mise à disposition de ressources pédagogiques
 - ✓ Soutenir les familles pour l'acquisition de matériels professionnels
-

Programme 303

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2019 à 2020 de

182 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

4 873 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

148 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 323 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées

\\ Raison d'être du programme

Ce programme est actuellement encadré par le plan d'actions 2019-2020, déclinaison du Schéma Directeur Immobilier en faveur des lycées publics bretons voté en décembre 2016, ainsi que le plan Energie des lycées adopté en juin 2019. L'objectif global de ce programme est d'améliorer l'accueil de l'ensemble des usagers des établissements en tenant compte notamment de la santé des usagers, de l'adaptation des locaux aux nouvelles formations, de l'amélioration des conditions de travail tout en intégrant la réduction de l'empreinte énergétique du patrimoine immobilier régional en tant que Région Responsable.

\\ 2020 en actions

→ Les restructurations globales, le plan internat et les équipements sportifs

La restructuration globale de 20 lycées inscrits en axe 1 l'amélioration des conditions d'hébergement par le biais d'un « plan internat », les équipements sportifs intégrés ou mis à disposition par les collectivités.

- **Les lycées relevant de l'axe 1** du SDI « Restructurer globalement les sites nécessitant une intervention d'ampleur » :

⇒ Des études de programmation initiées ou poursuivies pour les lycées agricoles de Caulnes, La fontaine des Eaux à Dinan, Chaptal à St Briec, Amiral Ronarc'h à Brest, Jean-Marie Le Bris à Douarnenez, Beaumont à Redon, LPM d'Etel, Marcelin Berthelot à Questembert et Lesage à Vannes ;

⇒ Des études de maîtrise d'œuvre dans les lycées de J. Lesven à Brest, T. Corbière à Morlaix et Dugesclin à Auray ;

⇒ Des travaux de restructuration des lycées Henri Avril à Lamballe, Freyssinet à Saint Briec.

⇒ Une livraison à l'été 2020 d'un service de restauration et la rénovation énergétique d'une partie du lycée de Bréquigny à Rennes

- **Le plan internat**

Il a pour objet d'améliorer les conditions d'accueil des apprenants et de faire face à une forte tension démographique. Ainsi, 2020 portera :

⇒ les études de programmation et/ou maîtrise d'œuvre des internats des lycées Dupuy de Lôme à Brest, E. James à Etel et J. Guéhenno à Vannes.

⇒ Les travaux des internats de La Pérouse-Kérichen à Brest (projet portant sur la déconstruction de 3 bâtiments et la construction d'un internat de 16 unités dortoir dont les performances énergétiques doivent viser les labels E+/C-* et « bâtiment biosourcé »), des lycées Sévigné à Cesson-Sévigné et de Colbert à Lorient (objectif de livraison : février 2022).

⇒ Les travaux de rénovation plus classique des lycées de Lannion, Carhaix, Châteaulin (EPLEFPA), Concarneau, Pleyben, Pont de Buis et Fouesnant (livraison 2020).

- **Les équipements sportifs**

Sont aujourd'hui recensés la rénovation de complexes sportifs mis à disposition des lycées de Kerneuzec à Quimperlé, C. De Gaulle à Vannes, la réfection ou la construction d'équipements sportifs de lycées relevant de l'axe 1 (La Fontaine des Eaux à Dinan ou Dugesclin à Auray) ou de l'axe 8 « Assurer le maintien des sites » (LPA de St Aubin du Cormier ou le LEGTA de Pontivy).

→ L'ouverture d'un nouveau lycée public

2020, c'est aussi l'ouverture du lycée Simone Veil à Liffré. D'une surface de plancher de plus de 14 000 m² répartis en 8 bâtiments principaux, ce nouvel établissement est conçu pour accueillir à terme 1 200 lycéens, extensible à 1500 élèves dans les années futures.

A la rentrée 2020 ce nouveau lycée accueillera les niveaux de seconde générale et de première technologique (séries Management et Gestion et Sciences de l'Ingénieur). La carte des enseignements de spécialités de seconde, outre les sept enseignements de spécialités les plus courants, comprend les spécialités numériques et sciences informatiques (NSI) et Sciences de L'Ingénieur (SI).

Ce projet, d'un montant de 48M€, a été conçu pour privilégier les dispositions constructives passives donc pérennes, en proposant des conditions de confort et d'usage agréables à moindre frais énergétiques. Une production d'électricité par panneaux photovoltaïques installés en toiture vient compléter ces dispositions.

*Bâtiment à Energie Positive et Réduction Carbone

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP

→ La mise en œuvre du Plan énergie

2020 sera la 1^{ère} année pleine de mise en œuvre du plan énergie dans les lycées notamment par la mise en place d'une véritable stratégie de développement du photovoltaïque et plus généralement des énergies renouvelables (raccordements au réseau de chaleur, installations de chaudière bois), l'amélioration des connaissances du patrimoine régional (audits énergétiques et plans de comptage des consommations) et la réalisation d'actions concrètes telles que la mobilisation des acteurs des lycées, la rénovation des bâtiments (éco-sobriété).

S'agissant de la mobilisation des lycées, la Région Bretagne s'est engagée au côté de 8 établissements dans une démarche pédagogique sur l'année scolaire 2019-2020 afin d'améliorer l'exploitation des bâtiments et de sensibiliser l'ensemble des acteurs à plus de sobriété en matière énergétique. Les bonnes pratiques mises en place sur l'année scolaire feront l'objet d'un suivi sur les années suivantes afin de pérenniser les acquis. Cette démarche pédagogique sera développée tous les ans avec 10 établissements supplémentaires en lien avec les actions également réalisées par le Rectorat et les établissements.

Concernant les actions sur le bâti, des programmes de travaux ont été adaptés pour être en cohérence avec la Breizh COP et le Plan énergie. A titre d'exemple, les études de maîtrise d'œuvre portant sur la rénovation des ateliers technologiques du lycée Tristan Corbière seront lancées en 2020 et intégreront l'installation d'une centrale photovoltaïque de 99 kW. Cette rénovation répondra au label E+/C-*

→ Le lycée de demain

Il s'agit d'établir, en lien avec les autorités académiques, une politique régionale pour adapter les référentiels de construction portant sur les lieux de vie de la communauté lycéenne dans les années à venir en tenant compte de leurs préoccupations et de leurs besoins et notamment :

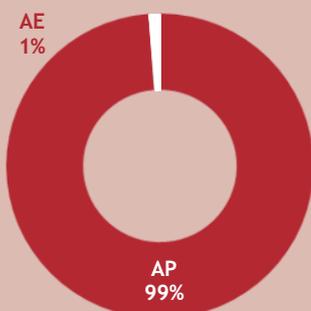
- La pédagogie
- Le bien vivre ensemble (aspect social d'un lycée, citoyenneté)
- Le bien-être (santé, hospitalité, sécurité, accessibilité)
- L'évolutivité (non spécification des espaces)
- La sobriété (maîtrise des surfaces, des coûts)
- L'ouverture (monde économique) et la mutualisation (plateaux techniques et espaces/fonctions)

Les actions du programme

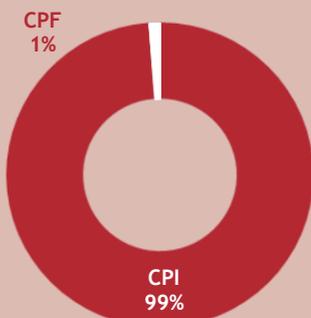
- **Offrir aux usagers un environnement de qualité par la construction ou la restructuration globale de lycées**
 - ✓ Construire de nouveaux lycées
 - ✓ Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur (Axe1)
- **Veiller à la conformité du bâti et améliorer sa performance**
 - ✓ Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité (Axe 2)
 - ✓ Améliorer la performance énergétique du patrimoine (Axe 3)
 - ✓ Adapter les locaux aux exigences sanitaires (Axe 7)
- **Adapter les locaux à l'évolution des besoins**
 - ✓ Adapter les locaux aux usages (Axe 4)
 - ✓ Adapter les capacités d'hébergement (Axe 5)
 - ✓ Adapter les locaux aux évolutions démographiques (Axe 6)
- **Assurer la continuité du service public et mener une stratégie patrimoniale**
 - ✓ Assurer le maintien des sites (Axe 8)
 - ✓ Assurer la continuité du service public et conduire la stratégie immobilière

Programme 304

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

18 220 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

220 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

18 220 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

220 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

\\ Raison d'être du programme

Ce programme a pour objectif d'adapter le cadre bâti des lycées privés. D'une manière générale, il s'agit de répondre aux demandes de construction, de modernisation et de mises aux normes des locaux, exprimées par les lycées relevant des réseaux du Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) pour les établissements sous contrat avec l'Education Nationale, du Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé (CREAP) et de la Fédération Régionale des Maisons Familiales et Rurales (FRMFR) pour les établissements agricoles.

La Région poursuit dans les établissements privés les mêmes objectifs d'amélioration des locaux scolaires et de qualité environnementale du patrimoine bâti que pour les lycées publics.

\\ 2020 en actions

→ La mise en œuvre des protocoles de partenariat

Le montant de l'autorisation de programme est déterminé en fonction des protocoles de partenariat et leurs avenants signés pour la période 2017-2021 avec le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) et la période 2018-2021 pour le Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP). La Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales (FRMFR) ainsi que Diwan, qui n'ont pas contractualisé avec la Région un niveau de financement pluriannuel, bénéficient d'une aide annuelle en rapport avec les besoins exprimés.

Pour les établissements privés sous contrat avec l'Education nationale, le protocole 2017-2021 signé avec le CAEC prévoit un montant global de 62,5 M€ de travaux. Pour 2020, le financement de nouvelles opérations de travaux pourra s'élever à 13 M€.

Pour les établissements agricoles du réseau CNEAP, l'enveloppe du protocole 2018-2021 s'élève à 15.386 M€ dont 3.634 M€ pour 2020.

Le solde de l'autorisation de programme, 1,586 M€, finance les demandes de subventions de travaux présentées par les établissements de la FRMFR et Diwan.

Dans le réseau privé Education Nationale, l'enveloppe annuelle du protocole fait l'objet d'une ventilation, validée par la commission des finances du CAEC, entre chaque direction diocésaine selon le nombre d'élèves. Pour 2020, cette répartition prévisionnelle de l'enveloppe d'AP s'établit à 1,8 M€ pour les Côtes d'Armor, 3,8 M€ pour le Finistère, 3,4 M€ pour le Morbihan et 4 M€ pour l'Ille et Vilaine.

Au titre de cette instruction des dossiers, les protocoles de partenariat prévoient d'attribuer aux réseaux une subvention de fonctionnement forfaitaire, 150 k€ pour le CAEC, 50 k€ pour le CNEAP. Pour la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales, la subvention de fonctionnement pour sa participation à l'instruction des demandes est déterminée en fonction du montant des dossiers subventionnés.

→ L'instruction des demandes de subventions

Les demandes de travaux transmises par le chef d'établissement font l'objet d'une validation préalable par les autorités de son réseau. Celui-ci vérifie l'éligibilité de la demande au regard du cadre d'intervention de la Région, ainsi que le respect de l'enveloppe qu'il entend allouer à l'établissement. Pour les lycées privés Education Nationale, l'intervention de la Région est aussi contrainte par les plafonds imposés par la loi Falloux notamment pour les lycées d'enseignement général. Les travaux ainsi financés s'inscrivent dans les cinq thématiques présentées ci-dessous.

Sécurité et santé des usagers :

La Région participe, aux côtés des établissements, au financement de travaux de mises aux normes, tels que la réfection des réseaux électriques, le remplacement de dispositifs de sécurité contre les risques d'incendie dans les internats, les services de restauration ou les ateliers et les espaces scientifiques.

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite des locaux neufs et des locaux existants :

La Région subventionne les divers aménagements indispensables pour améliorer les conditions d'accès des publics en situation de handicap dans les établissements scolaires.

Modernisation des locaux :

La Région apporte son concours à la rénovation et à l'aménagement des locaux scolaires : salles de cours, ateliers professionnels, internats, service de restauration, centre de documentation et d'information, espaces sportifs. L'intérêt consiste à offrir aux élèves de meilleures conditions de formation et de vie, tant du point de vue du confort des espaces que de leur adaptation aux besoins pédagogiques liés à leur formation. Ainsi, la Région accompagne les travaux d'aménagement des locaux liés aux évolutions des référentiels de formation.

Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments et la maîtrise des consommations d'eau :

Les établissements qui s'engagent dans cette voie ou qui souhaitent réduire leur consommation d'eau ou bien améliorer la qualité de l'eau peuvent bénéficier du concours financier de la Région. Globalement, cette action se traduit par le financement d'opérations de réfection des installations de chauffage, d'isolation thermique, de rénovation des menuiseries, de rénovation des réseaux de distribution et de récupération des eaux, d'installation de dispositifs d'économie d'eau. Indirectement, cette action participe aussi à la maîtrise des charges de viabilisation des établissements.

Participer à la conservation du bâti :

Enfin, la Région participe au maintien en bon état de conservation du patrimoine des établissements en apportant son concours financier aux opérations de réfection des charpentes et toitures, de ravalement et de bardage.

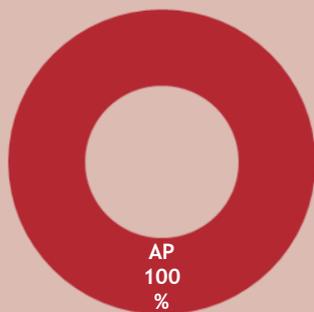
Parmi les principaux projets présentés pour l'année 2020 figurent : la 1^{ère} tranche de la construction du nouveau Lycée La Providence à Saint Malo (35) pour 3.4 M€, la restructuration des locaux et la construction d'un atrium au lycée Charles de Foucauld (29) pour 2.15 M€, la 3^{ème} phase de construction d'un bâtiment pour les formations d'enseignement supérieur du lycée Saint Joseph (56) pour 1.43 M€, la réhabilitation du gymnase du lycée Saint Louis (29) pour 1.29 M€, la dernière phase de rénovation d'un bâtiment d'externat au lycée Saint François Xavier (56) pour 1.25 M€, le lancement des travaux du projet « CPGE » au lycée saint Martin (35) pour 0.8 M€.

Les actions du programme

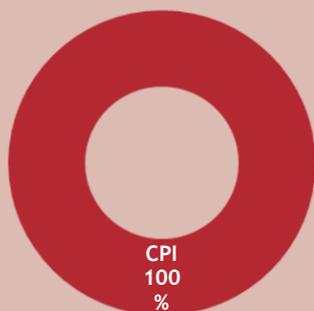
- **Préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers**
 - ✓ Participer à la mise en conformité des locaux
 - ✓ Améliorer l'accessibilité des usagers
 - **Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées**
 - ✓ Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers
 - ✓ Maîtriser les consommations énergétiques et d'eau
 - ✓ Participer à la conservation du bâti
-

Programme 306

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

7 980 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

10 095 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Améliorer les équipements dans les lycées publics

\\ Raison d'être du programme

Ce programme concerne tous les lycées publics relevant de la compétence de la Région : lycées Éducation Nationale, lycées agricoles, lycées maritimes. Ses actions contribuent à améliorer les conditions d'exploitation des établissements ainsi que la qualité de vie et de formation des lycéens. L'intervention de la Région porte sur l'accueil, la restauration et l'hébergement, mais vise également à mettre à disposition des élèves et de leurs enseignants les matériels conformes et adaptés aux référentiels de leurs formations.

\\ 2020 en actions

→ Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées

La Région finance les équipements nécessaires au fonctionnement quotidien d'un établissement : mobiliers, véhicules, petits matériels de restauration, équipements d'entretien et de maintenance. Elle assure intégralement le financement de ces matériels afin de participer au choix des matériels utilisés par ses agents contribuant ainsi à l'amélioration de leurs conditions de travail. Globalement, cette action mobilise environ 1.6 M€ de l'autorisation de programme ouverte.

Depuis 2018, la Région s'est engagée dans un déploiement progressif de la méthode de lavage par pré-imprégnation pour l'entretien de ses locaux. Les équipes en lycées ont pu bénéficier de nouveaux matériels performants contribuant à améliorer leurs conditions de travail. Ce déploiement s'achèvera au cours du premier semestre 2020.

Dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration, la Région finance les mobiliers et matériels nécessaires à l'exploitation des bâtiments. L'intervention est déterminée en fonction des besoins exprimés par l'établissement en tenant compte des équipements en bon état pouvant être réemployés.

L'exercice 2020 sera principalement marqué par l'ouverture à la prochaine rentrée scolaire du lycée Simone Veil à Liffré. En termes d'équipements, l'effort sur ce programme sera conséquent, de l'ordre de 2 M€ dont 1.3 en mobiliers.

Parmi les autres opérations importantes en 2020 figurent la livraison des CDI des lycées Charles Tillon (35) et Bréquigny (35), les services de restauration des lycées Ernest Renan (22) Rabelais (22) et Henri Avril (22), les espaces scientifiques des lycées Victor et Hélène Bash (35) et Fulgence Bienvenue (22), ainsi que le nouvel atelier aéronautique du lycée Tristan Corbière (29).

→ Poursuivre l'effort de modernisation et d'adaptation des équipements pédagogiques aux référentiels de formation

La Région a régulièrement investi dans les équipements pédagogiques utilisés par les enseignants et les élèves pour leur formation avec le souci constant que ces équipements soient en phase avec ceux utilisés dans les milieux professionnels et avec l'évolution des programmes et des pratiques pédagogiques. Si le niveau d'équipement est bon, il convient de maintenir cet effort d'investissement et de poursuivre la modernisation des équipements pédagogiques afin notamment d'intégrer les évolutions technologiques en cours ou à venir.

Les proviseurs sont invités après concertation avec leur équipe pédagogique à élaborer et transmettre leur projet annuel et leurs priorités d'équipement. Les matériels à financer doivent correspondre aux référentiels de formation et aux préconisations académiques. Les corps d'inspection associés lors de l'instruction émettent un avis sur le volet pédagogique.

Cela permet de s'assurer de la conformité entre demandes et besoins et d'équiper de manière identique des établissements dispensant une même formation.

Les établissements participent au financement à l'exception des équipements les plus onéreux, tels que les machines-outils, dont le coût d'acquisition dépasse leur capacité normale de financement. Dans ce cas, le financement est assuré intégralement par la Région la plupart du temps dans le cadre de marchés publics.

La Région a la responsabilité d'élaborer la carte des formations professionnelles initiales, dans les lycées relevant de l'Éducation Nationale, les lycées agricoles et les lycées maritimes. Dans ce cadre, la Région assure le financement des équipements indispensables aux ouvertures de formations professionnelles pour les lycées relevant du périmètre de ce programme. Les équipements sont financièrement pris en charge en totalité par la Région. Aucun cofinancement n'est exigé de la part des établissements sous réserve qu'ils aient bien exprimé leurs besoins dès le dépôt de leur dossier de demande d'ouverture d'une formation.

Les actions du programme

→ Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées

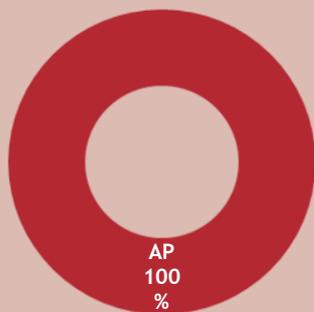
- ✓ Moderniser les équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, les mobiliers et les véhicules
- ✓ Acquérir les équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration

→ Adapter les équipements pédagogiques

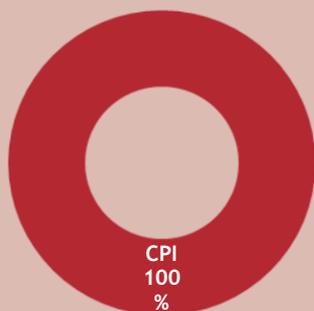
- ✓ Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations
- ✓ Acquérir les équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations

Programme 307

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

4 100 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés

\\ Raison d'être du programme

Ce programme permet de participer au financement des équipements aux côtés des établissements privés. Les bénéficiaires sont les lycées sous contrat avec l'Éducation Nationale, les établissements agricoles relevant du Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) et de la Fédération régionale des Maisons familiales rurales (FRMFR). Les actions soutenues par ce programme contribuent à améliorer les conditions d'accueil des élèves et à mettre à disposition des enseignants des équipements adaptés aux besoins pédagogiques des formations dispensées.

\\ 2020 en actions

→ Mettre en œuvre les protocoles de partenariat

Pour chaque réseau, à l'exception de la Fédération régionale des Maisons familiales rurales, le niveau de financement de la Région est déterminé en fonction des protocoles de partenariat signés pour la période 2017-2021. Pour les établissements relevant du réseau du CAEC, le protocole fixe le niveau de soutien dont ils pourront bénéficier à 15.5 M€, soit 3.1 M€ par an. Pour les établissements agricoles relevant du CNEAP, le protocole prévoit une enveloppe globale de 2.6 M€, soit 650 k€ par an. Le solde de l'autorisation de programme permet de financer les demandes d'équipements présentées par les Maisons familiales rurales et le lycée Diwan.

Les demandes d'équipements sont soumises par chaque établissement à la Région après avoir reçu l'aval du réseau dont il dépend : Directions diocésaines et Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) pour les lycées sous contrat avec le Ministère de l'Éducation nationale, Fédération régionale des Maisons familiales rurales (FRMFR) et Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) pour les lycées agricoles. Les demandes acceptées sont ensuite cofinancées pour moitié par les établissements.

En ce qui concerne les établissements privés Education Nationale, l'enveloppe globale prévue au protocole de partenariat fait l'objet d'une ventilation entre chaque direction diocésaine validée par le Comité Académique de l'Enseignement Catholique. La répartition prévisionnelle de l'enveloppe d'autorisation de programme 2020 s'établit à 386 k€ pour les Côtes d'Armor, 715 k€ pour le Finistère, 967 k€ pour le Morbihan, 712 k€ pour l'Ille et Vilaine. Par rapport à 2019, cette répartition se traduit par une hausse pour le Morbihan (+57 k€) et l'Ille et Vilaine (+97 k€) au détriment du Finistère (-108 k€) et des Côtes d'Armor (-52 k€). A ces sommes s'ajoute la mise à disposition d'équipements informatiques qui représente 320 k€.

→ Participer au financement des équipements pour l'exploitation des lycées

L'intervention de la Région porte sur la modernisation des espaces et l'amélioration des conditions d'accueil et de travail des élèves et des personnels. La Région participe au financement de mobiliers pour les locaux d'enseignement et de vie des élèves, de matériels destinés au fonctionnement des services de restauration et d'hébergement. De plus, dans le prolongement des opérations de travaux, la Région accompagne financièrement les établissements afin que les espaces rénovés et les nouveaux locaux disposent des mobiliers et matériels nécessaires à leur exploitation. Cette action représente environ un quart de l'autorisation de programme ouverte. Pour 2020, les demandes présentées par les établissements pour l'exploitation représentent 1.7 M€, dont 0.9 M€ pour les mobiliers des salles de classe et des ateliers, 0.5 M€ pour les mobiliers et équipements de l'internat et du restaurant, 0.3 M€ pour les matériels des services de restauration. Ces équipements peuvent être financés à hauteur de 50% par la Région.

→ Participer au financement des équipements pédagogiques

La Région finance, à parts égales avec les établissements, des équipements pédagogiques sur la base des référentiels des formations. Les équipements pédagogiques totalisent les trois quarts de l'autorisation de programme ouverte. Parmi ces équipements, les matériels informatiques représentent la grande majorité des financements accordés.

Dans le cadre de sa compétence concernant l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales des lycées, la Région finance les équipements indispensables aux ouvertures de formations professionnelles pour les lycées privés. Les équipements sont alors intégralement pris en charge par la Région, aucun cofinancement n'étant demandé de la part des établissements.

Pour 2020, les demandes en équipements informatiques totalisent 3,5 M€, en forte progression par rapport à 2019, dont 0.7 M€ pour les seuls équipements nomades. Les demandes concernant les équipements pédagogiques s'élèvent à 2.2 M€ dont 0.6 M€ pour les filières d'enseignement général.

→ Mettre à disposition des équipements informatiques pour les lycées d'enseignement général relevant du Comité Académique de l'Enseignement Catholique

En complément des subventions accordées pour l'acquisition de matériel informatique, la Région met à disposition des établissements sous contrat avec le Ministère de l'Education Nationale, des ordinateurs et des classes mobiles de portables qu'elle achète sur ses marchés publics. Cette action concerne exclusivement les établissements sous contrat avec le Ministère de l'Education Nationale et vise en priorité les lycées dispensant des enseignements dans les filières d'enseignement général. Chaque année, environ 600 postes informatiques sont déployés pour équiper ces établissements. Les ordinateurs, identiques à ceux mis en service dans les lycées publics, sont acquis par la Région dans le cadre de marchés publics qui intègrent des critères et des labels environnementaux couvrant l'ensemble du cycle de vie du matériel, de sa conception à son recyclage.

Les actions du programme

→ Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées

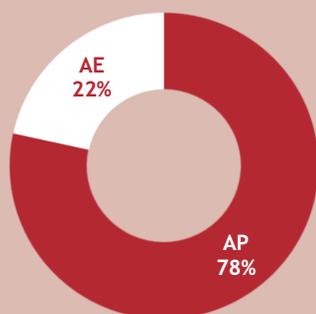
- ✓ Participer à la modernisation des équipements des services d'hébergement et de restauration et des mobiliers scolaires
- ✓ Participer à l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration auxquelles la Région apporte une contribution financière

→ Adapter les équipements pédagogiques

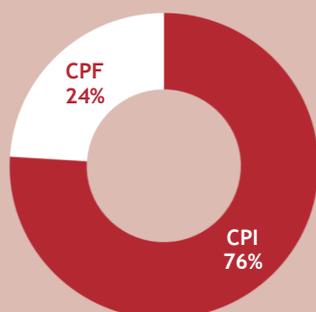
- ✓ Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations
 - ✓ Acquérir les équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations dans l'enseignement professionnel et technologique
 - ✓ Acquérir et mettre à disposition des établissements sous contrat avec l'Éducation Nationale des équipements informatiques pour les filières d'enseignement général
-

Programme 308

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

7 090 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

1 950 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

6 170 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 950 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer le numérique éducatif

\\ Raison d'être du programme

Ce programme permet d'accompagner le déploiement des usages pédagogiques du numérique dans les établissements scolaires. Il regroupe les actions précisées ci-après, dans le cadre des compétences régionales et en coopération avec l'Académie de Rennes :

- Participer à la structuration de la maintenance informatique des postes de travail et des réseaux,
- Participer à l'amélioration des infrastructures et des réseaux des lycées, notamment via la centralisation des serveurs de données,
- Participer aux opérations de raccordement à la fibre et montée en débit Internet des établissements,
- Améliorer l'équipement numérique en classe avec des matériels « nomades » mutualisés, type « classes numériques », qui remplaceront progressivement les stations de travail dédiées et fixes pour les enseignements non spécialisés,
- Participer au développement d'infrastructures numériques (Wi-Fi, Visioconférences, téléphonie sous IP...)
- Poursuivre la participation de la Région au financement de l'Espace Numérique de Travail académique « tout@tice » afin que les lycées puissent accéder aux ressources produites par le MEN via le Gestionnaire d'Accès aux Ressources (GAR) qui offre un environnement sécurisé aux élèves et enseignants.

\\ 2020 en actions

→ Conforter la place de l'Espace Numérique de Travail « Tout@tice » dans l'usage de la ressource numérique

La Région apporte son concours financier au maintien et au développement de l'Espace Numérique de Travail (ENT) « Tout@tice ». Il s'agit d'un portail offrant aux parents, enseignants et élèves, des ressources et services personnalisés selon leur profil. Le développement de ce service et l'accompagnement pédagogique des enseignants et des élèves sont assurés par l'académie. La dernière convention signée avec l'académie couvre la période 2018-2021. Quatre axes de développement sont retenus : simplification de l'accès aux ressources pédagogiques numériques, renforcement de l'offre de services numériques, développement d'un cloud personnel pour les élèves, simplification des démarches administratives pour les usagers et agents. L'engagement financier annuel de la Région auprès de l'académie s'élève à 270 k€.

→ Faire évoluer le parc informatique vers plus d'équipements nomades

Avec en moyenne un ordinateur pour trois élèves, les lycées sont globalement bien dotés en postes informatiques. Ce niveau d'équipement traduit l'effort de la Région pour mettre à disposition des lycéens des matériels récents. Afin de limiter l'empreinte environnementale de la fabrication et de l'utilisation des ordinateurs, la priorité est donnée à la mutualisation et à la prolongation de la durée d'utilisation des équipements installés. Néanmoins, sur la base d'une durée de vie minimale de 6 années, le renouvellement des matériels mobilise une part conséquente des crédits, de l'ordre de 2,5 M€ par an. Les équipements sont acquis directement par la Région dans le cadre de procédures de marchés publics qui intègrent des critères et des labels environnementaux couvrant l'ensemble du cycle de vie du matériel, de sa conception à son recyclage.

La refonte totale des filières et des programmes, engagée à la rentrée scolaire 2019/20 et poursuivie en 2020/21, renforce considérablement l'importance des outils et des

ressources numériques dans la pédagogie. Une évolution du parc informatique vers plus de matériels nomades utilisant une connectivité sans fil dans les locaux est donc indispensable. En conséquence, un abondement de crédit à hauteur d'1,2M€ est proposé.

→ Poursuivre la prise en charge de la maintenance informatique des lycées

La prise en charge de la maintenance informatique des lycées, compétence confiée aux régions courant 2013, est en phase de généralisation. Fin 2019, la Région assure cette compétence directement auprès de 77 lycées et 15 nouveaux lycées supplémentaires seront pris en charge en 2020. Par convention, Région et Académie ont associé leurs moyens d'assistance et de maintenance jusqu'en 2021.

Le dispositif déployé s'articule autour de trois niveaux d'intervention technique : interventions de base sur site (niveau 1) permettant d'assurer la disponibilité du matériel, interventions sur les architectures réseaux (niveau 2), ingénierie et audits sur les composantes systèmes, réseaux et télécoms (niveau 3).

Les crédits de ce programme intègrent les moyens d'investissement permettant l'achat des matériels de remplacement lors des interventions de maintenance, ainsi qu'une enveloppe en fonctionnement pour mener diverses études et financer les abonnements aux solutions logicielles indispensables au fonctionnement des réseaux informatiques.

→ Développer une offre de connectivité sans fil dans les établissements

L'usage du numérique en cours suppose de disposer de réseaux informatiques fiables et performants. L'évolution du parc informatique vers plus de mobilité, pour répondre aux besoins de la pédagogie, nécessite d'adapter l'infrastructure réseau pour proposer une couverture Wifi adaptée aux espaces de cours.

Le développement de cette offre de connectivité sans fil s'inscrit dans le prolongement de la modernisation des réseaux et de la centralisation des serveurs engagée en 2017 pour faciliter l'administration et la maintenance des réseaux.

→ Poursuivre l'offre de raccordement haut débit garanti au bénéfice des établissements

En attendant l'accès à une connexion au très haut débit via la fibre optique, la Région s'est engagée comme « opérateur virtuel » et propose aux établissements qui le souhaitent une solution alternative. Celle-ci leur permet de disposer d'un débit d'environ 30 Mb, hormis pour les lycées dont les serveurs sont centralisés, pour lesquels le minimum garanti doit atteindre 100 Mo. Fin 2019, 99 lycées publics avaient souscrit à cette offre de raccordement dont le prix mensuel est adossé au prix de l'abonnement à la fibre à très haut débit (FTTH).

Les actions du programme

→ Accompagner les lycées dans l'usage des outils numériques

- ✓ Identifier les nouveaux outils numériques
- ✓ Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage

→ Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques

- ✓ Mettre à disposition des équipements adaptés et performants favorisant les usages numériques
- ✓ Mettre en œuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée pour garantir la disponibilité des matériels

→ Proposer une offre de débit confortable accessible à tous les établissements scolaires

- ✓ Développer et rénover les réseaux informatiques des lycées publics
 - ✓ Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement au très haut débit
-

Programme 309

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

31 351 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

31 351 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

31 351 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

31 351 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Assurer le fonctionnement des lycées publics

\\ Raison d'être du programme

L'exercice des compétences régionales pour les lycées nécessite d'allouer l'ensemble des moyens humains, matériels et financiers qui contribuent au service public d'enseignement dans les lycées, hors activités d'administration et d'enseignement.

Dans ce cadre, la Région organise l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique des établissements, les missions d'encadrement et de surveillance des élèves relevant de la compétence de l'Etat.

Elle attribue en conséquence, les ressources humaines et financières nécessaires au fonctionnement des lycées.

\\ 2020 en actions

→ **Un dialogue de gestion pour accompagner la politique de globalisation des crédits**

La notion d'unicité de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est désormais totalement intégrée par les établissements d'enseignement. Elle leur permet une plus grande autonomie dans l'utilisation des moyens financiers alloués pour garantir leur bon fonctionnement. Il leur revient ainsi de répartir les crédits attribués en fonction des objectifs pédagogiques définis dans le projet d'établissement, dans le respect de leur autonomie.

En 2019, la Région a fait de la refondation de la relation Région/EPLE une priorité comme elle s'y était engagée. Pour ce faire, une convention d'organisation de la relation entre les établissements publics et la Région Bretagne a été établie permettant de clarifier l'action en faveur des lycées et de simplifier les échanges. Sa mise en œuvre sur l'exercice 2020 sera l'occasion d'organiser un certain nombre de dialogues de gestion, moment clé du partenariat Région-EPLE.

Le dialogue de gestion doit permettre d'aborder toutes les problématiques inhérentes au fonctionnement d'un établissement scolaire, à savoir l'immobilier et les équipements, la gestion des personnels techniques régionaux, la situation financière. Ainsi, il a pour objectif de simplifier et de fluidifier les échanges avec les lycées, d'une part, et d'appréhender au plus près leurs besoins réels, d'autre part.

Le développement de l'enseignement du breton et du gallo est soutenu par la Région en attribuant des crédits spécifiques aux lycées concernés. Pour les lycées agricoles, et comme l'exige la loi, une enveloppe est dédiée aux dépenses consécutives aux transports liés aux activités pédagogiques nécessitant de fréquents déplacements.

Enfin, des compléments de dotation peuvent exceptionnellement être attribués aux établissements. Il s'agit dans la plupart des cas des conséquences financières liées à des travaux réalisés à l'initiative de la Région dans les services de restauration et d'hébergement, ou à des conditions climatiques induisant une augmentation des consommations de fluides. Dans tous les cas, ces demandes font préalablement l'objet d'une analyse au regard de leur situation financière.

Des financements complémentaires sont également prévus. Il s'agit, d'une part, des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs (DAESE) permettant aux lycées d'utiliser des équipements sportifs situés hors de l'établissement lorsque ceux dont ils disposent sont insuffisants pour dispenser l'enseignement de l'éducation physique et sportive et, d'autre part, des dotations pédagogiques aux exploitations agricoles destinées à compenser les surcoûts liés à l'utilisation des exploitations par les élèves, en lien avec la souscription d'un Contrat d'Autonomie et de Progrès (CAP).

→ Mise en œuvre du plan d'actions « bien manger dans les lycées »

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP

Dans le cadre de la Breizh COP, le Conseil régional a pris des engagements forts en faveur de la transition écologique. Six grands chantiers prioritaires et transversaux ont été définis, parmi ceux-ci, celui du « bien manger ». Fin 2019, une feuille de route fixant 22 objectifs a été élaborée avec des premières échéances fixées à juin 2020.

Afin d'atteindre ces objectifs, des actions de sensibilisation et de communication seront conduites. Il s'agit d'informer les élèves et l'ensemble de la communauté éducative sur les enjeux du « bien manger » mais aussi de les impliquer dans le changement.

De plus, un suivi spécifique sera mis en place pour 15 lycées pilotes. Afin d'atteindre des résultats ambitieux, les établissements volontaires recevront un conseil technique renforcé sur la qualité de la production (cuisiner des produits frais, bruts, de saison), les choix d'approvisionnements dans le cadre des objectifs fixés par Breizh Alim' et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Des interventions ou des animations sur l'alimentation durable à l'attention des élèves seront également proposées aux établissements.

Au-delà de cet accompagnement spécifique à destination de 15 établissements, l'ensemble des services de restauration des lycées bretons sera accompagné par les techniciens-conseils restauration pour la mise en place de la charte qualité restauration diffusée en 2019 et des outils pratiques seront mis à leur disposition.

→ Améliorer la qualité des missions exercées dans les EPLE

En matière d'hygiène et de propreté des locaux, l'ensemble des lycées bretons sera équipé des chariots ergonomiques et des matériels de nettoyage mécanisés en juin 2020. Cette nouvelle pratique de nettoyage par pré-imprégnation a un impact sur les lingeeries qui est pris en compte au fil des mutualisations et du renouvellement des matériels.

L'amélioration de l'exercice des missions régionales dans les lycées nécessite une adaptation continue des moyens en personnel alloués aux établissements. En juin 2019, un nouveau barème de répartition des moyens a été validé par le comité technique. Au-delà de l'intégration de nouvelles données de surface issues d'un relevé exhaustif conduit par la collectivité, le barème 2019 a pris en compte de nouveaux enjeux :

- Une majoration des moyens humains pour les petits lycées (< 400 élèves),
- Une amélioration de la continuité de service avec la création de dispositifs d'agents titulaires volants répartis sur le territoire,
- Une meilleure réponse aux difficultés ponctuelles rencontrées par les établissements avec la mobilisation de postes de soutien (dans le cadre d'opérations de travaux, d'une période de fragilité de l'équipe d'agents en lien avec des absences ou des restrictions médicales par exemple),
- Un nombre de postes constant alloués aux établissements dans un contexte d'ouverture de 3 nouveaux lycées sur le territoire.

Les actions du programme

→ Mettre en place une démarche globale de progrès

- ✓ Mettre en œuvre des projets structurants pour améliorer la qualité de chaque mission
- ✓ Piloter les métiers et les compétences
- ✓ Établir et formaliser des relations contractuelles avec les EPLE

→ Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement

- ✓ Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique
- ✓ Assurer le patrimoine scolaire
- ✓ Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles

→ Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens

- ✓ Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs

Programme 310

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

39 545 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

39 545 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

39 545 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

39 545 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Participer au fonctionnement des établissements privés

\\ Raison d'être du programme

En participant au fonctionnement des lycées privés du réseau du Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC), sous contrat avec le Ministère de l'éducation nationale, la Région contribue à la prise en charge des dépenses de viabilisation, d'entretien, de maintenance, liées à la mise en œuvre de leurs activités pédagogiques d'une part, et les rémunérations des personnels non enseignants affectés à l'externat, d'autre part.

Par ailleurs, ces lycées bénéficient, dans les mêmes conditions que les lycées publics, du dispositif d'accès aux équipements sportifs extérieurs des collectivités locales pour l'enseignement physique et sportif des programmes scolaires.

Enfin, s'agissant des établissements du réseau CNEAP-Bretagne qui disposent d'une exploitation agricole ou horticole, ils bénéficient quant à eux d'une dotation spécifique pour l'usage pédagogique de ces exploitations.

\\ 2020 en actions

→ Une participation réévaluée pour un fonctionnement optimisé des établissements privés

Les établissements privés sous contrat avec le Ministère de l'Education nationale bénéficient de crédits de la part de la Région Bretagne à double titre, dans le strict respect des textes règlementaires.

D'une part, une subvention de fonctionnement, part « personnels », permet de couvrir les dépenses de rémunération des personnels non enseignants affectés au service d'externat.

D'autre part, une subvention de fonctionnement, part « matériel », concerne notamment les dépenses d'eau, de gaz, d'électricité, mais aussi celles relatives à l'entretien général et technique et aux activités pédagogiques. Pour mémoire, cette part est calculée à parité avec les dotations versées aux établissements publics.

En complément à la part « matériel », la Région alloue aux établissements dispensant l'enseignement du breton et du gallo, des crédits spécifiques afin de développer des actions en leur faveur.

Le montant du forfait d'externat part « personnels » est calculé par rapport aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants affectés à l'externat des lycées publics bretons. En application de la clause de revoyure prévue au protocole de partenariat 2017-2021, signé entre le Comité Académique de l'Enseignement Catholique et la Région en juillet 2017, l'enveloppe dédiée au forfait d'externat part « personnels » a été réévaluée, tenant compte de l'évolution du pourcentage des agents affectés exclusivement au service d'externat et de celle de la masse salariale des agents régionaux affectés dans les lycées publics.

→ Des financements complémentaires

Par ailleurs, la Région attribue aux lycées privés sous contrat avec le Ministère de l'Education nationale, les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs (DAESE) afin de mettre à leur disposition des crédits leur permettant d'utiliser des équipements sportifs situés hors de l'établissement lorsque ceux dont ils disposent sont insuffisants pour dispenser l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

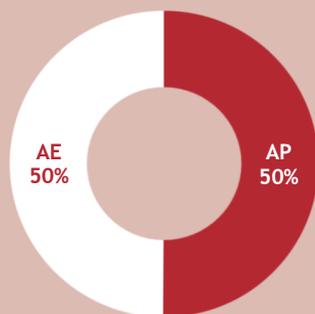
Enfin, la Région soutient les lycées agricoles privés ayant souscrit un Contrat d'Autonomie et de Progrès (CAP), prévoyant de satisfaire aux orientations régionales dans la gestion de leur exploitation, notamment tendre vers l'autonomie alimentaire du troupeau, l'autonomie par rapport aux intrants, l'autonomie énergétique, l'autonomie économique et développer les usages pédagogiques. Pour ce faire, elle leur verse une dotation permettant de compenser les surcoûts liés à l'utilisation des exploitations par les élèves.

Les actions du programme

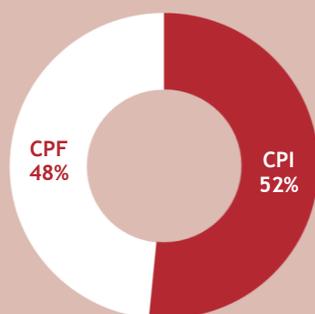
- **Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement**
 - ✓ Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien, de personnels non enseignants et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique
 - ✓ Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles
- **Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens**
 - ✓ Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs

Programme 311

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

12 900 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

12 900 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

11 600 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

10 895 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

\\ Raison d'être du programme

L'enseignement supérieur et la recherche figurent parmi les principaux leviers qui permettent d'accompagner le développement de la Bretagne et de ses territoires. Investir dans la connaissance et dans la formation de la jeunesse contribue pleinement à répondre au défi de l'emploi et du développement économique.

Forte de 127 000 étudiants dans les universités et écoles et de plus de 4 000 chercheurs dans les laboratoires de recherche, la Bretagne est une région qui a historiquement assis son développement sur l'économie de la connaissance. Au travers de sa politique volontariste de soutien et de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Région vise à renforcer l'excellence et l'internationalisation de la recherche, en particulier sur ses secteurs forts identifiés par sa S3 tels les sciences et technologies de la mer, le numérique, l'environnement. Elle vise également à permettre aux jeunes breton-ne-s de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions par la possibilité d'accéder à des formations variées et reconnues, sur tout le territoire.

Enfin, la mobilisation de la communauté scientifique pour le développement de nouvelles connaissances et pour la diffusion des savoirs à l'ensemble des publics doit également contribuer à la mise en œuvre des transitions écologique, climatique, économique et sociétale en Bretagne. En effet, la science représente un levier majeur d'éclairage des évolutions que la société doit porter, et sur lesquels la Bretagne s'est engagée dans le cadre de la Breizh COP.

\\ 2020 en actions

→ **Priorisation des actions en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche autour des objectifs de la Breizh COP**

La recherche scientifique est par nature orientée vers l'acquisition de nouvelles connaissances. C'est donc un levier majeur pour répondre aux enjeux climatiques, environnementaux et sociétaux qui touchent l'ensemble des populations, et contribuer à apporter des réponses innovantes aux problématiques actuelles.

Les soutiens qui seront mis en œuvre en 2020 sur les aides et dispositifs existants (financement d'allocations doctorales, de post-doctorants à profil international, ...) viseront à conforter et amplifier les projets de recherche contribuant aux objectifs de la Breizh COP et à concentrer l'effort en matière de recherche et d'innovation sur les enjeux des transitions, à la fois sociétale, environnementale, énergétique et numérique.

Des projets portant sur le bien-manger pour tous, sur la gestion intégrée des effluents d'élevage, sur l'intelligence artificielle appliquée à la santé sont ainsi attendus.

Le second levier d'intervention porte sur la sensibilisation aux enjeux environnementaux et énergétique de la population bretonne, par une médiation scientifique. Ce rôle, joué par les opérateurs bretons de la culture scientifique, technique et industrielle regroupés au sein du Pôle Bretagne Culture Scientifique, sera renforcé en 2020 (expositions, manifestations ciblées sur des publics d'élèves du primaire et du secondaire notamment). Un premier exemple est la tenue d'une table-ronde sur le « Changement climatique : quels enjeux et solutions pour nos territoires et la planète ? », organisée à destination des lycéens en janvier 2020.

Le troisième élément majeur porte sur le soutien au développement d'une offre de formation sur l'ensemble du territoire, par les Campus des Métiers et des Qualifications, Campus de Proximité, et Campus Connectés. Sur ce dernier volet, 2020 devra permettre de conforter l'expérimentation initiée en 2019 et d'inscrire ces campus connectés dans

l'offre de formation disponible pour les jeunes bretonnes et bretons des territoires de Redon et Saint Briec. Au niveau territorial, 2020 verra aussi la mise en place d'un soutien en investissement pour accompagner la mise en place de l'INSEAC, Institut National Supérieur de l'Education Artistique et Culturelle, qui ouvrira ses portes en 2021 sur Guingamp.

→ **Création d'un GIP Numérique dédié des infrastructures numériques et des services associés au service de la communauté académique en Bretagne**

Au regard des reconfigurations en cours en Bretagne (dissolution de l'Université Bretagne Loire, regroupements des acteurs académiques autour de Rennes : UNIR et de Brest-Lorient-Vannes : Alliance Universitaire de Bretagne) et des défis qui se posent pour l'appareil de formation et de recherche, la Région, en lien avec l'Etat en région, a proposé aux établissements universitaires d'organiser une gestion en commun des biens et des services numérique dans le cadre d'un Groupement d'Intérêt Public, à partir de 2020.

Ce GIP porte le Partenariat Public-Privé du Campus Numérique de Bretagne, assure la coordination des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre du réseau ultra-haut débit, infrastructure opérée par Megalis, et pilotera la mise en place d'Eschemm Data, infrastructure mutualisée de stockage des données et de calcul.

Pour 2020, année de démarrage de ce GIP, les priorités portent sur :

- Elargir le GIP à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche concernés ;
- Assurer la continuité du Campus Numérique de Bretagne, en travaillant à son renouvellement, au développement des usages associés
- Mettre à jour la feuille de route d'Eschemm Data et initier la phase de préfiguration.

→ **Consolidation des compétences en R&D sur le spatial**

La Bretagne bénéficie de compétences sur l'ensemble de la filière spatiale, tant du point de vue des technologies que des usages. Le volet usages a été développé et accompagné dans le cadre du Groupement d'Intérêt Scientifique Bretel (Bretagne Télédétection), en lien avec l'infrastructure de recherche VIGISAT, financée dans le cadre du CPER. L'innovation (programmes 201 et 202) a pu être stimulée par le Booster MoreSpace, porté par le Pôle Mer Bretagne Atlantique, et par l'ESA Bic Nord France, incubateur d'entreprises dans le domaine du spatial, porté par le Technopôle Brest Iroise.

Le renforcement de cette filière a permis l'élaboration et la signature d'un partenariat entre la Région Bretagne et le CNES, Centre National d'Etudes Spatiales.

2020 verra une consolidation de l'ensemble de ces compétences au sein de l'Institut Régional du Spatial, bannière sous laquelle seront fédérés l'ensemble des acteurs de la filière.

L'année sera marquée par la préparation des futures contractualisations, CPER avec l'Etat et ses partenaires territoriaux, PO FEDER-FSE avec l'Europe, dont on connaît le caractère particulièrement déterminant pour le territoire breton et sa capacité à rester une région de la connaissance et de l'innovation. La première étape de cette démarche est la finalisation au premier semestre 2020 de la future S3 régionale, en co-construction avec l'ensemble des acteurs concernés.

Les actions du programme

→ **Une région visible et attractive, cultivant l'excellence**

- ✓ Une recherche bretonne active dans un concert mondial
- ✓ Rayonner et attirer

→ **Une région mobilisée**

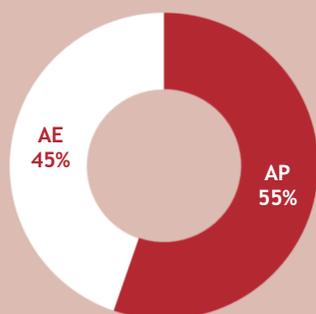
- ✓ Créer les conditions de la réussite
- ✓ Cultiver une envie
- ✓ Une recherche ancrée dans le territoire régional
- ✓ Communiquer et informer

→ **Intégrer le c@mpus et les pratiques numériques comme outil de développement de l'appareil de formation et de recherche**

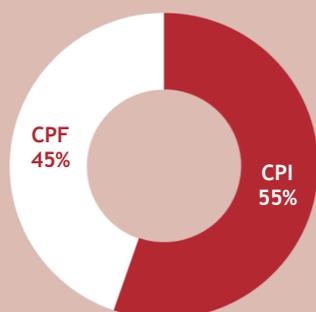
- ✓ Permettre le déploiement du c@mpus numérique
 - ✓ Favoriser les applications et pratiques numériques
-

Programme 312

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

7 670 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

6 200 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

7 670 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 200 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Accompagner le développement de l'apprentissage

\\ Raison d'être du programme

Ce programme finance en investissement et en fonctionnement les CFA bretons, dans le cadre des nouvelles orientations de la Région en matière d'apprentissage. Suite à la réforme de l'apprentissage, traduite par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, qui retire tout ou partie de la compétence régionale à compter du 1^{er} janvier 2020, les modalités d'intervention sont en cours de redéfinition. Trois axes d'intervention sont toutefois identifiés : l'aménagement du territoire, les filières prioritaires, la qualité des formations.

\\ 2020 en actions

→ Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis

La Région n'est plus en charge du contrôle technique et financier global des CFA mais la loi laisse la possibilité aux régions de contribuer au financement des CFA quand les besoins d'aménagement du territoire et de développement économique le justifient. Sur cette base, l'intervention régionale sera définie suivant trois axes : l'aménagement du territoire, les filières prioritaires et la qualité des formations. De fait, la Région n'est plus le financeur principal en matière d'apprentissage et ses interventions n'auront plus qu'un caractère d'additionnalité. Le premier semestre 2020 sera l'occasion de définir les modalités précises d'intervention en déclinaison de ces principes.

→ Soutenir la construction et la rénovation des CFA

Après avoir maximisé en 2019 le soutien aux CFA en matière de travaux et d'équipement, la Région poursuit son action en 2020 sur les projets de construction et de rénovation des centres. Le volet équipement est dorénavant pris en charge par les opérateurs de compétence, qui interviendront également en cofinancement sur les projets immobiliers. L'année 2020 permettra de poursuivre le financement des opérations engagées sur les années antérieures et de redéfinir les modalités précises d'intervention sur les projets à venir. Les mêmes critères d'aménagement du territoire, de filières prioritaires et de qualité des formations seront mobilisés pour sélectionner les projets présentés.

→ **Conforter la diversité de l'offre de formation permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage**

La Région Bretagne et l'Association de gestion des fonds pour l'insertion des publics handicapés (Agefiph Bretagne) mettent en œuvre des actions permettant le bon déroulement de la formation des apprentis reconnus travailleurs handicapés, déficients cognitifs légers. Ces jeunes nécessitent un accompagnement personnalisé, condition de leur réussite. Le marché d'accompagnement de 350 apprentis a été renouvelé en 2018 et permettra le suivi des jeunes entrés en formation en 2018 jusqu'au terme de leur contrat, soit pour un certain nombre d'entre eux en 2020.

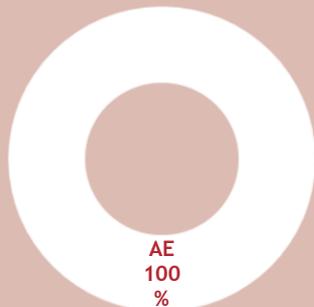
La redéfinition de l'axe qualité permettra de sérier les futures typologies d'intervention, en matière de publics prioritaires et d'innovation pédagogique. L'objectif est encore une fois d'intervenir en additionnalité par rapport au financement forfaitaire au contrat, et d'accompagner les CFA dans la mise en œuvre de leurs projets innovants.

Les actions du programme

- Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis
 - Soutenir la construction et la rénovation des centres de formation d'apprentis
 - Conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage
-

Programme 313

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2020 une autorisation
d'engagement de

5 000 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

8 000 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement

\\ Raison d'être du programme

La Région se donne pour objectif d'accompagner tout au long de leur parcours de formation les apprenti.e.s inscrits dans un CFA breton et de soutenir les employeur.euse.s qui les accueillent. Cette volonté se manifeste par le versement d'aides individuelles.

En 2020, la Région poursuivra cette mission dans le cadre du calendrier fixé par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, réformant la formation par la voie de l'apprentissage :

- En assurant le versement des aides individuelles aux apprenti.e.s qui n'ont pu au titre de la rentrée 2019 en formation bénéficier de l'attribution de celles-ci avant la fin de l'année 2019 qui marque la fin de compétence régionale en la matière.
- En assurant le versement des primes aux employeur.euse.s sur les contrats d'apprentissage conclus avant le 1^{er} janvier 2019.

\\ 2020 en actions

→ **Achèvement du dispositif d'aide ARGOAT en faveur des apprenti.e.s au titre de l'année de formation 2019/2020**

Du fait de la réforme de l'apprentissage, à partir du 1^{er} janvier 2020 la Région ne dispose plus de la recette de 51% de la taxe d'apprentissage qui permettait de financer l'aide ARGOAT auprès des 20 000 apprenti.e.s breton.ne.s.

L'aide ARGOAT est versée aux apprenti.e.s inscrit.e.s dans un CFA breton et préparant une formation conventionnée par la Région au titre de l'année de formation 2019/2020. Cette aide sert à compenser en partie les frais de transport, d'hébergement et de restauration supportés par les apprenti.e.s. Le montant de l'aide varie de 160 € à 320 € en fonction de l'âge de l'apprenti.e et du niveau du diplôme préparé.

En 2020, il s'agit de verser l'aide ARGOAT aux apprenti.e.s qui n'ont pu se la voir attribuée avant la fin de l'année budgétaire 2019.

→ **Achèvement du dispositif de l'aide au premier équipement professionnel en faveur des apprenti.e.s au titre de l'année de formation 2019/2020**

L'aide au premier équipement professionnel s'adresse aux jeunes titulaires d'un premier contrat d'apprentissage et préparant une formation de niveau IV ou V. Le montant de l'aide varie de 60 € à 300 € en fonction du secteur d'activité de la formation suivie.

En 2020, il s'agit de verser l'aide au premier équipement professionnel aux apprenti.e.s qui n'ont pu se la voir attribuée avant la fin de l'année budgétaire 2019.

→ **Assurer la phase de transition des primes aux employeur.euse.s d'apprenti.e.s**

Les contrats d'apprentissage signés à compter du 1^{er} janvier 2019 bénéficient d'une nouvelle aide financière se substituant aux aides existantes et versée par l'Etat.

La Région continue, conformément aux dispositions de la loi du 5 septembre 2018, de faire bénéficier aux entreprises ayant conclu un contrat d'apprentissage avant le 1^{er} janvier 2019, des aides alors en vigueur, et ce jusqu'au terme du contrat d'apprentissage.

Les actions du programme

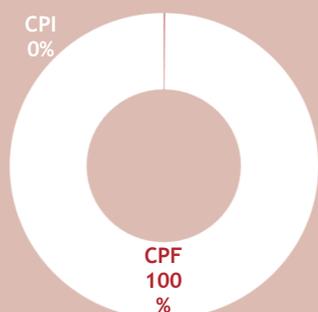
- **Faciliter l'accès et le maintien des apprentis en contrat d'apprentissage**
 - ✓ Participer à l'acquisition du premier équipement des apprentis
 - ✓ Participer aux frais de transport, hébergement et restauration des apprentis
- **Inciter les entreprises à accueillir des apprentis**
 - ✓ Encourager les entreprises à accueillir des apprentis
 - ✓ Soutenir les entreprises s'impliquant dans la formation de leurs apprentis

Programme 314

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

54 861 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

65 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

54 794 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Assurer les formations sanitaires et sociales

\\ Raison d'être du programme

La compétence relative aux formations sanitaires et sociales recouvre trois axes principaux : la définition de la carte des formations paramédicales et du travail social via l'autorisation d'un nombre de places par formation et par territoire, le financement des écoles et instituts ainsi autorisés, le versement aux étudiants de bourses d'études.

Pour exercer au mieux sa compétence et dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma des Formations Sanitaires et Sociales adopté en 2017, la Région organise une animation de la relation avec les branches professionnelles, les représentants des étudiants et les acteurs publics ou privés de ce secteur sanitaire social ou médico-social. Par l'intermédiaire de la Commission déléguée du CREFOP installée en juin 2018, cette animation se traduit par des groupes de travail. Les priorités pour 2020 sont : l'animation du secteur de l'aide à domicile en lien avec le futur projet de loi autonomie ; l'accompagnement du processus d'universitarisation des formations et l'animation du réseau des établissements de formation.

\\ 2020 en actions

→ **Le financement des écoles de formation aux carrières paramédicales, de sages-femmes et du travail social**

Les projets de budget des instituts et écoles de formations aux carrières paramédicales et du travail social font l'objet d'entretiens contradictoires annuels.

L'accompagnement financier par la Région sera fortement sollicité en 2020 par le biais des dotations :

- le périmètre de l'offre de formation augmente, notamment avec le renforcement des formations infra-bac au titre du PACTE sur les métiers d'accompagnant éducatif et social, d'aide-soignant, d'ambulancier et d'auxiliaire de puériculture, dans une démarche de renforcement du maillage territorial de l'offre de formation au vu des besoins d'emplois sur les territoires et de la mobilité des apprenants.
- les recettes liées aux concours d'entrée, de sélection vont baisser en 2020 : après la formation en soins infirmiers en 2019, ce sont en effet les formations d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture pour lesquels les concours sont supprimés à compter de septembre 2020. De même, les recettes de taxe d'apprentissage vont diminuer du fait de la réforme.

S'agissant des formations en travail social, 2020 permettra de mesurer en année pleine les impacts liés à la réingénierie des diplômes et à l'universitarisation des formations. Pour ces formations également, la mise en œuvre de la sélection des candidats post bac par la voie de Parcoursup impacte durablement les établissements de formation et leur modèle économique.

Le sujet de l'universitarisation des formations paramédicales et de sages-femmes et des formations en travail social va faire évoluer l'environnement de ces formations et les attentes des étudiants. Le partenariat avec l'université se situe à plusieurs niveaux, il emporte des enjeux de gouvernance et de régulation de l'offre de formation. Identifiées dans le Schéma des formations sanitaires et sociales, ces évolutions doivent être accompagnées dans le respect des compétences des acteurs concernés et avec pour objectif de répondre aux besoins de la population bretonne.

Nombre de places agréées au titre des formations sanitaires et sociales			
	Paramédical et sages-femmes	Travail social	Total
Nombre de places autorisées à l'entrée en 1 ^{ère} année	3395	2786	6181

→ Le versement des bourses d'études

Le nombre de bourses d'étude attribuées sur critères sociaux et gérées par la Région est en augmentation. Parallèlement, de plus en plus d'étudiants demandent un réexamen de leurs droits en raison d'évolutions de leur situation personnelle. Dans un objectif de sécurisation des parcours des étudiants, la Région a aligné en 2017 les montants des bourses sur ceux du CROUS et une évolution nationale de 1,1% des montants a été répercutée dès la rentrée de septembre 2019. L'instruction de ces dossiers permet de constater une hausse de la précarité des étudiants. Les données consolidées de l'année 2019 des bourses d'étude fera comme chaque année l'objet d'un rapport en commission permanente.

Nombre de bourses d'étude			
	2017	2018	2019
Nombre de demandes	2398	2448	2613
Nombre de bourses accordées	2183	2271	2394 à ce jour

→ Le dispositif de fidélisation des masseurs-kinésithérapeutes

Pour faire face à la difficulté de recrutement en masseurs-kinésithérapeutes des établissements hospitaliers et médico-sociaux, la Région finance un dispositif d'incitation à destination des étudiants : ils obtiennent la gratuité de leurs études en contrepartie d'un engagement de trois ans à travailler comme salariés à l'issue de leur diplôme avec un établissement. Le dispositif évolue en 2020 avec la possibilité pour les étudiants de signer un contrat de fidélisation à leur entrée en 3^{ème} année de formation, et non plus seulement en 1^{ère} année. Cette mesure doit permettre d'affiner le projet professionnel avant signature du contrat. Depuis 2019, 182 contrats ont été signés et 98 sont en cours d'exécution.

Les actions du programme

- Financement des formations paramédicales et sociales
 - Aides aux étudiants des formations paramédicales et sociales
 - Mesure de fidélisation des masseurs kinésithérapeutes
-

Programme 315

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

████████████████████

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

12 200 000€

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

████████████████████

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

10 750 000€

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

\\ Raison d'être du programme

La fluidité des parcours de formation et de qualification ainsi que leur sécurisation constituent l'une des priorités de l'action régionale.

Ainsi, la Région propose, en complément des programmes collectifs de formation, des dispositifs facilitant l'accès individuel à la formation.

Ce programme est centré prioritairement sur les dispositifs d'aides individuelles pour les demandeurs d'emploi, leur permettant d'accéder à une formation certifiante (QUALIF Emploi individuel et QUALIF VAE), auprès d'organismes répondant aux exigences de qualité définies par la loi.

Le dispositif QUALIF Emploi individuel contribue à la réalisation du Pacte régional d'investissement dans les compétences.

La Région intervient également dans le cadre de l'accompagnement des salariés licenciés économiques notamment par le biais de QUALIF Emploi individuel permettant un financement complémentaire pour l'acquisition d'une qualification.

Pour renforcer la fluidité des parcours, tel que prévu par le Pacte régional d'investissement dans les compétences, la Région propose de consolider et d'élargir l'aide à l'accompagnement à la qualification.

Ce programme intègre également un volet d'actions en faveur de la formation des salariés.es ou chefs.fes de petites ou moyennes entreprises, permettant d'intervenir, par complémentarité de financements, auprès de celles et ceux qui accèdent difficilement à la formation et dont l'accompagnement pour une transition professionnelle s'avère prioritaire.

\\ 2020 en actions

→ Adaptation des dispositifs individuels pour faciliter l'accès à la formation

L'accès à la formation des demandeurs d'emploi ou des personnes licenciées économiques est impacté par la mise en œuvre de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », du 5 septembre 2018, instaurant de nouvelles modalités d'accès à son Compte personnel de formation (CPF). Ce dernier est désormais exprimé en euros et chaque personne peut l'utiliser pour financer une partie de son projet de formation. De plus, l'offre de formation est accessible depuis la nouvelle application nationale « moncompteformation ». Une complémentarité avec les aides individuelles de la Région (QUALIF Emploi individuel et QUALIF VAE) sera recherchée, via un abondement du Compte personnel de formation, afin de sécuriser les parcours des personnes.

La Région va poursuivre son action incitative, initiée en 2018, dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, auprès des personnes peu ou pas qualifiées afin qu'elles engagent une formation facilitant leur retour à l'emploi. En 2019, cette mesure a concerné 18% des personnes bénéficiaires d'un QUALIF Emploi individuel.

De plus, le montant de l'aide régionale a été revalorisé pour les personnes suivant une formation de niveau CAP à BTS/DUT. Cela a eu pour effet d'augmenter le nombre de personnes bénéficiaires de l'aide sur ces niveaux de formation : +5% en 2019 par rapport à 2018.

→ Favoriser l'accès à la qualification

En 2019, la Région a créé une aide individuelle pour favoriser l'accès à la qualification, identifiée comme nécessaire dans la mise en œuvre des projets professionnels, construits dans le cadre de la nouvelle gamme PREPA pour les stagiaires (16 à 25 ans). Le contrat est tripartite, entre la personne, le la professionnel.le de l'accompagnement et le la formateur.trice de l'organisme de formation. En lien avec la structure d'accompagnement, l'organisme de formation met en place un accompagnement du.de la stagiaire afin de maintenir une dynamique d'insertion professionnelle et de renforcer les compétences nécessaires pour garantir des conditions optimales d'entrée en formation qualifiante.

En 2020, cet accompagnement sera proposé aux publics visés dans le Pacte régional d'investissement dans les compétences, et notamment les bénéficiaires du RSA, les bénéficiaires de l'obligation d'emploi et les familles monoparentales. Le règlement d'intervention de l'aide sera adapté en conséquence.

→ Contribuer à la formation des actifs

L'objectif est de favoriser la formation au sein des très petites entreprises notamment des secteurs économiques de l'agriculture, du commerce ou de l'artisanat.

Les actions de formation menées dans ce cadre ciblent près de 13 000 personnes et sont destinées aux actifs des TPE qu'ils soient chefs.fes d'entreprises ou salariés.es et aux personnes en recherche d'emploi. Une complémentarité est recherchée avec les actions mises en place par les autres politiques publiques de la Région.

La Région Bretagne propose également un soutien aux actions de promotion sociale telles que le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), aux formations mises en œuvre par le CNAM en Bretagne enfin aux formations des salarié.e.s en transition professionnelle financées par « Transition pro Bretagne » (ex FONGECIF Bretagne).

Les actions du programme

→ Favoriser l'accès individuel à la qualification reconnue par une certification

- ✓ Participer au financement de projets individuels de formation longue
- ✓ Favoriser l'accès à la certification par la Validation des acquis de l'expérience
- ✓ Aide à l'accompagnement

→ Favoriser le renforcement des compétences

- ✓ Contribuer à la formation des actifs
-

Programme 316

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

██████████

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

64 298 500€

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

██████████

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

84 020 600€

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

\\ Raison d'être du programme

Au regard de sa compétence en matière de formation professionnelle continue des personnes en recherche d'emploi, la Région organise une offre de formation pour répondre aux besoins en compétences de chaque breton et bretonne en lien avec les besoins économiques du territoire.

Afin d'offrir des parcours de formation plus simples pour un retour à l'emploi, les formations sont organisées, depuis 2019, autour de deux gammes : PREPA et QUALIF. Une attention prioritaire est portée en faveur des personnes qui sont le plus éloignées de l'emploi.

Proposée sur l'ensemble du territoire dans une logique de proximité, cette offre de formation est construite sur la base des besoins en compétences définis en concertation avec les représentants économiques et les partenaires de l'emploi et de la formation.

Ces formations sont dispensées par des organismes de formation qui accueillent les stagiaires pour leur permettre d'élaborer leur projet professionnel, d'acquérir les compétences socles et d'obtenir une certification reconnue.

Le Pacte breton d'investissement dans les compétences vient amplifier cette offre de formation et impulse une dynamique d'expérimentations et d'innovations.

\\ 2020 en actions

→ Consolidation de l'offre PREPA

La nouvelle gamme proposée depuis janvier 2019 permet aux personnes en recherche d'emploi de construire des parcours dynamiques et adaptés aux besoins de chacun-e.

PREPA Projet s'adresse à un large public souhaitant découvrir des métiers, élargir leur choix professionnel et construire leur projet. 4000 parcours seront proposés en 2020.

PREPA Avenir s'adresse à des personnes peu qualifiées. Elle leur propose d'engager une dynamique de parcours dans un cadre collectif et de valoriser leurs compétences. 4200 parcours seront proposés en 2020, avec des pédagogies adaptées aux jeunes, aux adultes en reconversion et aux personnes ne maîtrisant pas le français.

Indicateur	DRIP 2018	PREPA 2019 (estimation)	PREPA 2020 (inclus Pacte régional)
Nombre stagiaires	6 142	7 300	8 200

→ Déploiement de la nouvelle offre PREPA Clés

Cette nouvelle offre sera proposée à compter de mai 2020, en remplacement du dispositif Compétences Clés. Elle s'adresse aux personnes en recherche d'emploi souhaitant renforcer leurs compétences dans le cadre de parcours adaptés (savoirs de base, socle numérique, accès à la certification CléA, ...). Proposée sur plus de 30 sites en Bretagne, cette offre vise particulièrement la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme. PREPA Clés répond aux engagements de la Breizh COP en faveur d'une meilleure inclusion numérique des personnes les plus fragiles.

Indicateur	Compétences Clés 2018	Compétences Clés 2019 (estimation)	PREPA Clés 2020 (inclus Pacte régional)
Nombre stagiaires	5 880	6 130	6 500

→ Proposer des formations aux personnes sous main de justice

Mises en œuvre dans les 7 établissements pénitentiaires de Bretagne, ces formations permettent de découvrir des métiers, d'acquérir un socle de compétences, d'obtenir une qualification et de préparer la fin de détention. 600 parcours seront proposés au sein de 15 actions de formation. Elles sont complétées par des projets innovants dans le cadre d'un partenariat avec l'administration pénitentiaire.

→ Renforcer l'offre QUALIF Emploi

Le programme des formations collectives, QUALIF Emploi, lancé en septembre 2019, propose plus de 200 formations dans 13 secteurs d'activité pour un potentiel de 15 830 parcours sur deux ans. Une première commande a été adressée en septembre 2019 à hauteur de 11 300 parcours, elle sera complétée, en 2020, par une seconde commande ajustée selon les besoins des métiers porteurs d'emploi, en fonction des besoins exprimés par les territoires ou au regard de problématiques rencontrées par les publics.

Les évolutions apportées à ce nouveau programme vont permettre de proposer :

- des parcours de formation adaptés aux plus éloignés, notamment avec des modules complémentaires,
- des parcours de formation mixtes, qui associent QUALIF Emploi et une poursuite en contrat d'apprentissage,
- des parcours sur-mesure, notamment par blocs de compétences.

Afin de mieux répondre aux besoins en recrutement des entreprises, des sessions spécifiques, organisées depuis les territoires, pourront également être proposées dans le cadre de QUALIF Emploi. Ces sessions ont des contenus adaptés et des parcours associant l'entreprise depuis l'entrée en formation jusqu'à l'accès à l'emploi.

Indicateur	2018	2019 (estimation)	2020
Nombre de stagiaires entrés	7 562	7 850	8 000

En janvier 2020, la Région proposera QUALIF Emploi à distance, autour de parcours de formation qualifiants pouvant être réalisés via une plateforme numérique d'apprentissage à distance. Les 350 parcours proposés prévoient un accompagnement pédagogique et numérique et intègre une alternance en entreprise.

Ce nouveau dispositif sera évalué en cours d'année et une seconde commande pourra être adressée aux organismes de formation retenus pour ce programme.

→ Adapter les formations, développer la qualité et innover

En lien avec les objectifs du Pacte régional d'investissement dans les compétences, la Région prévoit :

- De soutenir les « démarches sectorielles » visant à faciliter l'accompagnement de parcours sans couture, impliquant des organismes de formation, les branches professionnelles et les partenaires de l'insertion, de l'emploi et de la formation ;
- D'accompagner les acteurs de la formation qui s'engagent dans des projets innovants ou expérimentaux pour transformer les pratiques de formation ;
- De favoriser l'animation de la communauté des acteurs de la formation ;
- De faire connaître l'offre de formation en Bretagne et de favoriser sa mobilisation.

Les actions du programme

→ Structurer et accompagner les parcours d'accès à la qualification des personnes en recherche d'emploi

- ✓ Proposer un programme d'actions pour se préparer à une formation ou un emploi
- ✓ Soutenir des projets de formations innovants et partenariaux pour l'insertion des demandeurs d'emploi
- ✓ Proposer des formations pour les personnes sous main de justice

→ Construire une offre de formation qualifiante répondant aux enjeux des secteurs d'activités et des territoires

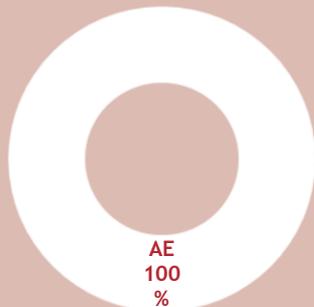
- ✓ Proposer un programme de formations qualifiantes pour accéder à l'emploi
- ✓ Soutenir des projets de formations innovants et partenariaux pour la qualification des personnes en recherche d'emploi

→ Accompagner l'adaptation des formations, le développement de la qualité et l'innovation pédagogique

- ✓ Soutenir les acteurs de la formation et de l'emploi dans leurs démarches d'innovation, de transformation ou de transversalité
- ✓ Faire connaître l'offre de formation et favoriser sa mobilisation

Programme 317

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2020 une autorisation de
programme de

████████████████████

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2020 une autorisation
d'engagement de

58 650 000€

→ Inscrire un crédit de
paiement d'investissement à
hauteur de

████████████████████

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

49 905 000€

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable

\\ Raison d'être du programme

Ce programme contribue à sécuriser les parcours des personnes entrées dans une formation financée par la Région. Il est donc complémentaire aux programmes 315 « Faciliter les projets individuels de formation et de qualification », 316 « Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques sectorielles et territoriales » et 319 « Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation ».

Une nouvelle aide financière est proposée aux personnes depuis le 1er janvier 2019. Elle constitue une évolution structurelle importante dans l'accompagnement des projets de formation des stagiaires.

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences favorise le déploiement de cette aide aux personnes les plus éloignées de l'emploi.

\\ 2020 en actions

→ Conforter l'aide financière

L'aide financière de la Région est déterminée sur critères sociaux. Elle est constituée d'une aide socle qui peut être majorée en fonction du quotient familial des impôts sur le revenu de la personne. Cette information permet la prise en compte de la situation individuelle et familiale du stagiaire.

Elle est complétée par un forfait transport/hébergement, selon la distance domicile/lieu de formation, et d'un forfait restauration.

La couverture sociale couvrant les quatre risques est maintenue pour les stagiaires bénéficiaires de cette aide : assurance sociale, vieillesse, prestations familiales, accident du travail.

Afin d'en faciliter sa lisibilité et son accessibilité par les stagiaires, un outil de simulation est accessible sur le site de la Région. Il permet aux personnes de calculer le montant prévisionnel de l'aide et le nombre de versement avant l'entrée en formation. Le système de gestion de cette aide s'appuie sur une relation directe avec les stagiaires depuis le Portail des aides de la Région.

Mise en place récemment, l'aide financière continuera à faire l'objet d'un accompagnement des usages et des pratiques auprès des stagiaires, organismes de formation et structures accompagnatrices (Missions locales, Cap emploi, agences de Pôle emploi, conseillers.ères en insertion des Départements...).

En 2019, environ 8 000 aides financières ont été attribuées à part égale entre les gammes PREPA et QUALIF. Des ajustements éventuels seront étudiés au regard de la réalisation d'une première évaluation.

→ Dispositions transitoires pour deux dispositifs

Le système antérieur de rémunération de stagiaires de la formation professionnelle, défini selon le code du travail, est maintenu pour les deux dispositifs transférés à la Région par la loi du 24 mars 2014. Ils concernent les personnes en formation dans les centres de réadaptation professionnelle (CRP) ainsi que les personnes sous-main de justice en formation. La gestion en est confiée à l'Agence de services et de paiement.

→ **Autres aides aux stagiaires**

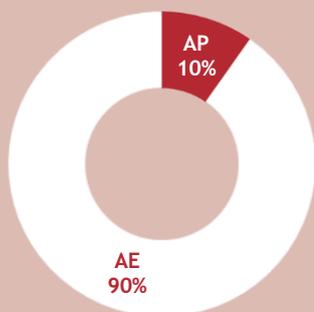
Une subvention à l'AFPA permet une aide à l'hébergement des stagiaires en formation ainsi qu'aux demandeurs d'emploi au regard d'un accord avec Pôle emploi.

Les actions du programme

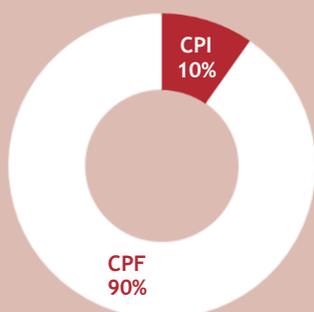
- **Verser une aide régionale aux stagiaires**
 - ✓ Aide financière régionale
 - ✓ Cotisations sociales
- **Rémunérer les publics spécifiques**
- **Autres aides aux stagiaires**

Programme 318

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

760 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

7 055 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

760 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

7 055 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer les langues de Bretagne

\\ Raison d'être du programme

Le Conseil régional mène depuis 2004 une politique de soutien à la transmission de la langue bretonne tout au long de la vie, complétée par un soutien au développement continu de sa présence dans la vie de tous les jours, de manière à favoriser son usage social courant. Cette stratégie de revitalisation de la langue répond aux attentes de la population bretonne, selon les données recueillies par l'enquête sociolinguistique que la Région a menée en 2018 : le désir de langue bretonne pour soi ou ses enfants s'établit à 33%, l'adhésion à plus de breton dans l'espace public rencontre entre 55% et 73% d'approbation selon les thématiques.

Les grandes orientations de la nouvelle politique en faveur de la langue bretonne, adoptées lors de la session des 13 et 14 décembre 2018, confortent la politique linguistique adoptée en 2012 et se sont notamment traduites par l'installation de la Conférence territoriale de la langue bretonne (CTLB) en 2019. Cette nouvelle instance réunit les partenaires publics de la Région dont l'objectif est notamment la mise en cohérence des politiques publiques avec la volonté de co-construire un plan de développement de la langue sur tout le territoire.

La Région Bretagne poursuivra la mise en application de son plan d'actions pour la sauvegarde et le développement de la langue gallo. En 2020, la Région, en tant que chef de file, réunira les acteurs publics bretons au sein du Comité Langue Gallo (CLG), pour co-construire un plan de développement pour le gallo.

\\ 2020 en actions

→ Renouvellement de la contractualisation avec l'Etat

La Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne, signée en 2015 entre l'Etat, la Région et les universités de Bretagne occidentale et Rennes 2 arrivant à échéance en décembre 2020, les négociations pour son renouvellement pour la période 2020-2025 seront engagées. Un des objectifs de la Région est de conforter et amplifier les avancées issues de l'actuelle convention, en particulier le développement territorial homogène de l'offre d'enseignement bilingue, dans le cadre d'une carte des pôles révisée tous les deux ans, ainsi que la croissance de l'offre d'enseignement bilingue au collège, qui participe à la résorption de la rupture de continuité entre 1^{er} et 2^d degré. La Région sera par ailleurs attentive, lors de la négociation de ce renouvellement, au règlement de plusieurs points de préoccupation : le pourcentage de postes attribués aux concours, le nombre d'enseignant-e-s bilingues recruté-e-s chaque année, en particulier dans le 2^d degré où le nombre de postes au CAPES/CAFEP reste très insuffisant, la formation continue à la langue bretonne des enseignant-e-s monolingues, le développement territorial harmonieux de l'enseignement optionnel. Le déploiement progressif d'un jalonnement routier français-breton sur tout le territoire régional devra également être définitivement acté.

Cette contractualisation renouvelée, qui devra prendre en compte les grandes orientations de la politique linguistique adoptées en décembre 2018, fera l'objet d'échanges avec les partenaires de la Région dans le cadre de la CTLB mais également avec les principaux acteurs associatifs du développement de la transmission et de l'usage de la langue bretonne.

→ Soutien à la transmission de la langue bretonne

La Région poursuivra son soutien aux principaux partenaires de la communauté éducative en langue bretonne, dont le réseau Diwan ainsi que Div Yezh, fédération des parents d'élèves de l'enseignement bilingue public. Les aides régionales à la formation initiale ou professionnelle des enseignant-e-s bilingues participeront, en cohérence avec les politiques de formation de l'Etat, de l'Enseignement catholique et de Diwan, à la

croissance de la ressource humaine nécessaire au développement des sites bilingues. Enfin concernant le matériel pédagogique en breton pour l'ensemble des filières, une réflexion sera menée avec le Rectorat.

La Région renforcera son aide à la structuration et au développement de la formation professionnelle des adultes en stages 6 et 3 mois, dans la continuité de l'opération menée en 2019, ayant permis d'affecter des places au titre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) : en plus des places de stages classiques, 50 places seront à nouveau affectées au titre du PIC au profit des demandeur-se-s d'emploi éligibles, contribuant au renouvellement du nombre de locuteur-riche-s, à la disponibilité de ressources humaines permettant de répondre aux besoins des secteurs d'emploi qui exigent la connaissance de la langue, au retour à l'emploi durable de publics en difficultés. Une réflexion transversale sera conduite, courant 2020, pour une évolution à la hausse de cette enveloppe en fonction des besoins exprimés.

Une réflexion stratégique sur la structuration de l'accueil bilingue de la petite enfance étant en cours, la Région maintiendra son accompagnement du secteur ainsi que son soutien direct à la formation de professionnel-le-s bilingues, compte tenu des besoins croissants.

→ Soutien au développement de la présence du breton dans la vie de tous les jours

La Région poursuivra son accompagnement du fonctionnement et des activités de l'EPCC Office public de la langue bretonne élargies au domaine du numérique et de la petite enfance, elle soutiendra le renforcement de son rôle en matière d'aménagement linguistique en lien avec les échanges en cours au sein de la CTLB.

En matière de présence de la langue bretonne dans l'audiovisuel, un chantier transversal sera ouvert avec la politique culturelle en 2020, en concertation soutenue avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème audiovisuel brittophone. Il s'agira d'identifier les forces et faiblesses de l'offre actuelle à partir d'une lecture commune de l'existant et, en plaçant les usager-ère-s visé-e-s au cœur des réflexions, de définir une offre et une gouvernance cibles à horizon 3 ou 5 ans et en déduire les adaptations nécessaires du côté des acteurs privés comme de la puissance publique.

La Région poursuivra par ailleurs sa réflexion sur les modalités de son soutien aux Ententes de pays dans une optique de développement de l'usage de la langue bretonne dans tous les territoires couverts. Enfin, la Région poursuivra son accompagnement des acteurs de la création culturelle en langue bretonne, qu'il s'agisse de l'édition, dans une optique de diversification des contenus offerts au lectorat brittophone, ou du théâtre, pour l'amélioration de la diffusion des œuvres sur le territoire.

→ Mise en œuvre des nouvelles orientations de la Région au service de la langue gallèse

Afin de développer l'apprentissage du gallo et répondre aux nouveaux besoins, la Région renforcera son soutien aux structures œuvrant dans ce sens et poursuivra dans le même temps son action au sein du Comité Académique des Langues Régionales pour le maintien et le développement de l'enseignement du gallo.

Par ailleurs, la Région poursuivra son soutien aux associations proposant des actions de développement de la langue dans les territoires et aux structures qui produisent et diffusent des programmes radiophoniques et audiovisuels en gallo. Pour contribuer à développer et à diversifier l'offre artistique contemporaine en langue gallèse, la Région renouvellera son appel à projets de création de productions musicales chantées en gallo.

Enfin, la Région renforcera en 2020 son soutien à l'Institut de la Langue Gallèse afin d'augmenter l'offre de formations à la langue gallèse et valoriser la présence et l'utilisation du gallo dans la vie sociale.

Début 2020, la Région, en tant que chef de file, organisera son premier Comité Langue Gallèse qui réunira les acteurs institutionnels du territoire afin de contribuer à la réflexion autour de la co-construction d'une politique de sauvegarde et de développement du gallo.

Les actions du programme

→ Transmettre la langue bretonne

- ✓ Développer l'enseignement bilingue initial
- ✓ Développer la formation pour adultes
- ✓ Favoriser la transmission familiale

→ Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique

- ✓ Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques
- ✓ Assurer une présence territoriale de la langue bretonne
- ✓ Intensifier la présence de la langue bretonne dans les médias
- ✓ Développer l'édition
- ✓ Encourager les pratiques culturelles

→ Assurer la sauvegarde et le développement de la langue gallèse

- ✓ Aider au développement de la connaissance de la langue
- ✓ Développer la transmission de la langue gallèse
- ✓ Développer la présence du gallo dans la société

Programme 319

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

[Blanc]

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

7 226 000€

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

[Blanc]

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 396 000€

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation

\\ Raison d'être du programme

Ce programme est créé dans le cadre du Budget primitif 2020. Il est constitué d'actions précédemment inscrites dans les programmes 301 et 316.

Il vise notamment à accompagner les dynamiques territoriales emploi-formation initiées au sein des Commissions Territoriales Emploi Formation (CTEF). Ces instances, coprésidées par l'Etat et la Région, sont au nombre de 14 et couvrent l'ensemble du territoire permettant d'assurer une cohérence des actions dans les domaines de l'emploi et de la formation, et de favoriser leur déclinaison localement, au plus près des personnes en recherche d'emploi et des entreprises.

En complément des gammes PREPA et QUALIF, la Région soutient les actions territoriales en réponse aux besoins de recrutement des entreprises ou permettant une meilleure prise en compte des problématiques rencontrées par les personnes.

L'ancrage territorial et la diversité des partenariats sont les leviers de réussite de ces actions qui proposent un accompagnement global, adapté aux publics du territoire. La majorité des personnes ciblées sont celles qui sont les plus fragiles et éloignées de l'emploi, parfois depuis de nombreuses années.

C'est aussi à destination de ces publics que la Région soutient les initiatives locales permettant de lever les freins à la mobilité.

Une attention prioritaire est portée par la Région en faveur des jeunes pas ou peu qualifié.e.s, grâce à son soutien au réseau des Missions locales.

\\ 2020 en actions

→ **Soutenir les projets et actions de formation ponctuels, nouveaux, innovants et/ou expérimentaux**

La Région soutient les expérimentations conduites ponctuellement sur le territoire, portées par des structures du service public de l'emploi, collectivités territoriales, associations, entreprises et/ou organismes de formation, lorsqu'elles conduisent, via la formation, à retrouver le chemin de l'emploi et/ou une qualification adaptée à l'évolution du marché du travail.

Ainsi, les initiatives prises localement pour créer une offre de formation à destination d'un public très éloigné de l'emploi, peuvent être soutenues de manière réactive, après construction du projet avec les partenaires concernés; il s'agit des « actions territoriales PREPA Avenir ».

Lorsqu'elles conduisent à la qualification, les « actions territoriales QUALIF Emploi » permettent, au-delà du retour à l'emploi des personnes, de répondre aux besoins émergents sur le marché du travail et donc aux impératifs de recrutement des entreprises.

En lien avec les objectifs fixés dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, la Région accompagnera les démarches impliquant les territoires et les entreprises. Elle soutiendra ainsi, notamment dans le cadre d'appels à projets dédiés :

- Des actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) prévoyant des animations partenariales et territoriales adaptées
- Des actions de gestion inclusive des ressources humaines (GIRH) favorisant une information et une sensibilisation des entreprises à la nécessité de recruter les personnes qui sont plus éloignées de l'emploi.

→ Sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté et renforcer l'accompagnement à la qualification des publics fragiles

La Région poursuit en 2020 son soutien aux Missions locales facilitant l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté. Cet appui permet ainsi de renforcer le repérage des jeunes qui n'ont recours à aucun service pour permettre leur insertion, de développer des outils de mobilisation de ces publics fragiles en particulier ceux domiciliés en zones de revitalisation rurale et dans les quartiers prioritaires des politiques de la Ville.

Les Missions locales développent une expertise d'accompagnement des parcours d'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Dans cette dynamique, elles sont appelées à renforcer en 2020 leur accompagnement à la qualification.

En 2020, la Région proposera une généralisation de cet accompagnement pour l'ensemble des publics prioritaires identifiés dans le cadre du Pacte.

→ Soutenir des actions conduites en amont de la formation

Si la situation du marché de l'emploi s'améliore en Bretagne, certaines personnes en restent très éloignées. Elles doivent être accompagnées et aidées pour que tous les freins préalables à une reprise d'activité soient levés. Il peut s'agir de difficultés liées à la mobilité, à la garde d'enfants, au logement... Des initiatives pourront être accompagnées en ce sens.

La Région souhaite également renforcer son soutien aux dynamiques locales pour informer et sensibiliser les personnes en recherche d'emploi par exemple à l'existence de nouveaux métiers et/ou de métiers en tension, sur lesquels leurs aptitudes et compétences pourraient être mises à profit, après une formation adaptée.

Ces initiatives doivent aussi permettre de limiter le « non recours » et conduire à ce qu'aucun public ne reste sans information et accompagnement pour trouver ou reprendre un emploi.

Les actions du programme

→ Accompagner les publics jeunes en difficulté sur tout le territoire

- ✓ Soutenir les Missions Locales afin de sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté
- ✓ Sécuriser les parcours de formation des jeunes suivis par les Missions Locales

→ Accompagner l'accès à la qualification

- ✓ Soutenir les structures d'accompagnement des publics

→ Soutenir les initiatives territoriales

- ✓ Soutenir les actions de formation
 - ✓ Soutenir les actions d'animation emploi formation
 - ✓ Soutenir les actions favorisant l'accès à la formation et à l'emploi
 - ✓ Faciliter l'information et la communication territoriale
-

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0301	P.0301-111 :Programme d'activités du GREF	-	903 300
	P.0301-112 :Trajectoires d'insertion	-	170 000
	P.0301-121 :Etudes emploi-formation	-	300 000
	P.0301-311 :Appui aux structures ressources à vocation régionale du SPRO-EP	-	180 000
	P.0301-330 :Plateforme numérique SPRO	-	200 000
	P.0301-341 :Actions locales et régionales d'information sur les métiers	15 000	200 000
	P.0301-342 :Salons post bac	-	165 000
	P.0301-343 :Olympiades des métiers	-	116 000
	P.0301-360 :Supports, outils et campagne de communication dans le cadre du SPRO	-	150 000
	P.0301-200 :Animation , professionnalisation et ingénierie	-	86 000
	P.0301-310 :Soutien aux réseaux régionaux du SPRO-EP	-	265 000
	P.0301-350 :Production et diffusion des ressources d'information sur les métiers et les formations	50 000	150 000
Total P.0301		65 000	2 885 300
P.0302	P.0302-11 :Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne des lycéens	-	2 370 000
	P.0302-12 :Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons	-	130 000
	P.0302-13 :Valoriser les filières professionnelles des lycées et renforcer le lien avec le milieu économique	100 000	100 000
	P.0302-22 :Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international	-	1 325 000
	P.0302-23 :Encourager l'accueil de jeunes étrangers dans les établissements de formation	-	25 000
	P.0302-24 :Informer les jeunes bretons	-	25 000
	P.0302-31 :Pass ressources pédagogiques	3 800 000	3 000 000
	P.0302-32 :Soutenir les familles pour l'acquisition de matériels professionnels	-	400 000
P.0302-21 :Favoriser les mobilités collectives des publics prioritaires de la Région	-	100 000	
Total P.0302		3 900 000	7 475 000
P.0303	P.0303-12 :Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur	28 760 000	-
	P.0303-21 :Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité	5 190 000	355 000
	P.0303-22 :Améliorer la performance énergétique du patrimoine	6 030 000	489 720
	P.0303-23 :Adapter les locaux aux exigences sanitaires	7 690 000	475 000
	P.0303-31 :Adapter les locaux aux usages	50 370 000	-
	P.0303-32 :Adapter les capacités d'hébergement	11 490 000	-
	P.0303-33 :Adapter les locaux aux évolutions démographiques	19 480 000	-
	P.0303-41 :Assurer le maintien des sites	43 890 000	2 109 000
P.0303-42 :Assurer la continuité du service public et conduire la stratégie immobilière	9 100 000	1 444 280	
Total P.0303		182 000 000	4 873 000
P.0304	P.0304-11 :Soutien aux travaux d'amélioration du cadre bâti des lycées privés par la mise en œuvre du PPI 2005 - 2009	18 220 000	220 000
Total P.0304		18 220 000	220 000
P.0306	P.0306-11 :Modernisation des équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, des mobiliers et des véhicules	1 380 000	-
	P.0306-12 :Acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration	2 600 000	-
	P.0306-21 :Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	3 420 000	-
	P.0306-22 :Acquisition des équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations	580 000	-
Total P.0306		7 980 000	-

		AP	AE
P.0307	P.0307-11 :Participation à la modernisation des équipements des services d'hébergement et de restauration et des mobiliers scolaires	600 000	-
	P.0307-12 :Participation à l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration auxquelles la Région apporte une contribution financière	100 000	-
	P.0307-21 :Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	3 300 000	-
	P.0307-22 :Acquisition des équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations dans l'enseignement professionnel et technologique	100 000	-
Total P.0307		4 100 000	-
P.0308	P.0308-12 :Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage	1 470 000	-
	P.0308-21 :Mettre à disposition des équipements adaptés et performants favorisant les usages numériques	4 690 000	-
	P.0308-22 :Mettre en oeuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée pour garantir la disponibilité des matériels	600 000	250 000
	P.0308-31 :Développer et rénover les réseaux informatiques des lycées publics	300 000	400 000
	P.0308-32 :Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement au très haut débit	30 000	1 300 000
Total P.0308		7 090 000	1 950 000
P.0309	P.0309-21 :Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique	-	28 800 000
	P.0309-22 :Acquitter le montant des primes des contrats « Dommages aux biens » et « Responsabilité civile »	-	62 000
	P.0309-23 :Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles	-	150 000
	P.0309-25 :Compensation financière pour la rémunération d'ATEE-ATPE	-	189 000
	P.0309-32 :Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs	-	1 950 000
	P.0309-11 :Mettre en oeuvre des projets structurants pour améliorer la qualité de chaque mission	-	200 000
Total P.0309		-	31 351 000
P.0310	P.0310-111 :Forfait d'externat	-	20 800 000
	P.0310-112 :Fonctionnement matériel	-	17 800 000
	P.0310-12 :Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles	-	185 000
	P.0310-22 :Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs	-	760 000
Total P.0310		-	39 545 000
P.0311	P.0311-11 :Une recherche bretonne active dans un concert mondial	3 700 000	11 240 000
	P.0311-12 :Rayonner et attirer	7 800 000	-
	P.0311-21 :Créer les conditions de la réussite	200 000	580 000
	P.0311-22 :Cultiver une envie	350 000	710 000
	P.0311-23 :Une recherche ancrée dans le territoire régional	-	20 000
	P.0311-24 :Communiquer et informer	-	50 000
	P.0311-31 :Permettre le déploiement du c@mpus numérique	850 000	-
	P.0311-32 :Favoriser les applications et pratiques numériques	-	300 000
Total P.0311	12 900 000	12 900 000	
P.0312	P.0312-12 :Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis	-	5 000 000
	P.0312-13 :Soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des CFA	7 670 000	-
	P.0312-22 :Conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage	-	1 000 000
	P.0312-23 :Valoriser les métiers et les formations pour garantir un accès à l'apprentissage pour tous	-	200 000
Total P.0312	7 670 000	6 200 000	

		AP	AE
P.0313	P.0313-122 :Soutien aux entreprises s'impliquant dans la formation de leurs apprentis	-	5 000 000
Total P.0313		-	5 000 000
P.0314	P.0314-210 :Financement des formations paramédicales	-	36 650 000
	P.0314-310 :Financement des formations sociales	-	10 886 000
	P.0314-411 :Aides aux étudiants des formations paramédicales et sociales	-	6 400 000
	P.0314-413 :Mesure de fidélisation des masseurs kinésithérapeutes	-	925 000
Total P.0314		-	54 861 000
P.0315	P.0315-121 :Programme d'actions VAE	-	30 000
	P.0315-130 :Aide à l'accompagnement	-	1 700 000
	P.0315-231 :Actions régionales de formation	-	2 357 000
	P.0315-111 :Qualif emploi individuel	-	7 813 000
	P.0315-122 :Qualif VAE	-	300 000
Total P.0315		-	12 200 000
P.0316	P.0316-13 :Formation des personnes sous main de justice	-	1 200 000
	P.0316-22 :Proposer des formations pour se qualifier ou améliorer son insertion au plus proche des besoins du territoire et des secteurs d'activité	-	1 750 000
	P.0316-11 :Proposer un programme d'actions pour se préparer à une formation ou un emploi	-	21 200 000
	P.0316-12 :Soutenir des projets de formation innovant et partenarial pour l'insertion des personnes en recherche d'emploi	-	600 000
	P.0316-21 :Proposer un programme de formations qualifiantes pour accéder à l'emploi	-	37 500 000
	P.0316-31 :Soutenir les acteurs de la formation et de l'emploi dans leur démarche d'innovation, de transformation ou de transversalité	-	1 648 500
	P.0316-32 :Faire connaître l'offre de formation et favoriser sa mobilisation	-	400 000
Total P.0316		-	64 298 500
P.0317	P.0317-13 :Aide financière	-	51 200 000
	P.0317-21 :Rémunération publics spécifiques	-	6 300 000
	P.0317-30 :Autres aides aux stagiaires	-	1 150 000
Total P.0317		-	58 650 000
P.0318	P.0318-11 :Développer l'enseignement bilingue initial	-	2 162 500
	P.0318-12 :Développer la formation pour adultes	-	1 441 000
	P.0318-13 :Favoriser la transmission familiale	-	135 800
	P.0318-21 :Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques	-	1 072 700
	P.0318-22 :Assurer une présence territoriale des langues de Bretagne (réseau des maisons de pays, politiques en direction de la jeunesse')	-	464 400
	P.0318-23 :Intensifier la présence des langues de Bretagne dans les médias	710 000	914 700
	P.0318-24 :Développer l'édition	50 000	233 500
	P.0318-25 :Encourager les pratiques culturelles	-	230 400
	P.0318-30 :Soutenir le développement du gallo	-	400 000
Total P.0318		760 000	7 055 000
P.0319	P.0319-11 :Soutenir les missions locales afin de sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté	-	2 536 000
	P.0319-12 :Sécuriser les parcours de formation des jeunes suivis par les missions locales	-	340 000
	P.0319-21 :Soutenir les structures d'accompagnement des publics	-	550 000
	P.0319-31 :Soutenir les actions de formation	-	2 850 000
	P.0319-32 :Soutenir les actions d'animation emploi formation	-	800 000
	P.0319-33 :Soutenir les actions favorisant l'accès à la formation et l'emploi	-	100 000
	P.0319-34 :Faciliter l'information et la communication territoriale	-	50 000
Total P.0319		-	7 226 000

IV

Pour une Bretagne de toutes les mobilités



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2020

Session de février 2020

Envoyé en préfecture le 17/02/2020
Reçu en préfecture le 17/02/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200214-20_DFE_SBUD_01-BF

\\ Synthèse de la mission

La loi d'orientation des mobilités (LOM) adoptée le 19 novembre 2019 par le Parlement va changer profondément la répartition des compétences entre institutions. Même si le Conseil constitutionnel a été saisi d'un recours, cette loi va probablement s'appliquer en 2020 générant des évolutions pour l'exercice de la compétence transports de la Région Bretagne.

Les Communautés de communes pourront décider d'exercer pleinement ou par parties la compétence transports-mobilités. A défaut, si elles décident de ne pas exercer cette compétence, ce sont les Régions qui auront cette obligation.

Si le paysage institutionnel ne cesse d'évoluer, il ressort comme constante que les Régions et les Intercommunalités sont renforcées dans leurs compétences pour porter les politiques de mobilités et ainsi « invitées » à articuler leurs interventions. Ces acteurs publics doivent également tenir compte des nouveaux acteurs entrants et de la révolution numérique. Or la gestion des déplacements est au cœur des défis de la Bretagne de demain : l'équilibre des territoires, les mobilités du quotidien, l'équité sociale et le dérèglement climatique. Les débats organisés dans le cadre de la Breizh COP, qui se sont tenus au moment de la crise dite « des gilets jaunes », ont confirmé la question des mobilités comme l'un des premiers sujets de préoccupation de nos concitoyens.

Dans ce contexte, il est nécessaire de réfléchir au développement d'offres de mobilités conçues le plus globalement possible et s'affranchissant au besoin des limites géographiques ou institutionnelles. La Région Bretagne souhaite travailler avec toutes les Intercommunalités, mais aussi avec les acteurs privés, les branches professionnelles et les usagers, pour construire ensemble des offres de service dépassant le morcellement des territoires de compétence, reposant sur une plus forte complémentarité et une mutualisation des moyens de production.

La prise en compte du poids des transports dans le budget des ménages et la recherche de solutions pour le réduire, particulièrement pour les ménages les plus modestes, est une composante essentielle à la réussite de la transition écologique qui se doit aussi d'être solidaire. A ce titre, la Région Bretagne propose un nouveau dispositif : elle apportera un soutien financier aux salariés des entreprises éloignées des centres urbains qui s'engagent en faveur du covoiturage.

En attendant les effets de la loi LOM, la Région Bretagne exerce ses responsabilités pour l'organisation des transports interurbains, scolaires et de la desserte maritime des îles depuis 2017 en application de la loi NOTRe. Après une première période qui a visé à assurer la continuité de services des 1000 contrats transférés des départements vers la Région, plusieurs chantiers seront poursuivis pour viser la cohérence du réseau BreizhGo à l'échelle régionale. Un règlement des transports scolaires applicable à l'ensemble du territoire breton a été adopté en décembre 2018. Une nouvelle tarification sera proposée et mise en place à partir de la rentrée 2020. Les contrats de délégation de service public pour l'Ille et Vilaine et le Finistère seront renouvelés à partir de juillet 2020. La billettique KorriGo va s'étendre progressivement à tous nos services de transports. Une centrale d'appel sera mise en service pour avoir un point de contact unique pour l'ensemble des usagers. L'identité du réseau BreizhGo va continuer à s'étendre sur les trains, les cars, les navires, les points d'arrêts, les gares.

Sous la responsabilité de la Région Bretagne, avec plus de 11 millions de voyages par an, le TER s'est affirmé comme un mode de transport du quotidien moderne et performant. La convention pour l'organisation et le financement du TER a été renouvelée fin 2019 pour une durée de 10 ans traduisant ainsi la confiance que la Région Bretagne accorde à la SNCF. Cette convention vise la production d'une offre de transport augmentée de 11% après la mise en service de la ligne à grande vitesse. Elle garantit une qualité de service pour répondre à la première attente des voyageurs, engage la SNCF à développer la fréquentation et les recettes de plus de 20% avec des tarifications et des services adaptés et s'appuie sur un parc matériel totalement renouvelé et modernisé. Le TER reste l'épine dorsale des mobilités quotidiennes ou occasionnelles de l'offre BreizhGo avec les gares comme points majeurs de correspondance entre tous les modes de transport.

La régionalisation de la compétence de desserte maritime des îles induit la définition d'une politique publique nouvelle harmonisée et rationalisée à l'échelle régionale. La

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission . 3

Répartition des crédits
par chapitre 5

Programme 401 6

Programme 402 8

Programme 403 10

Répartition des AP et AE
par actions 12

Région doit réfléchir au renouvellement de la flotte de navires dont elle est propriétaire. La transition énergétique des chaînes de propulsion devra respecter les contraintes réglementaires actuelles et à venir pour engager la collectivité régionale vers des transports plus propres. Les choix techniques à opérer sont complexes et nécessitent des études complémentaires car toutes les technologies n'ont pas la même maturité. Chaque île, chaque port, chaque navire conserve ses spécificités mais la Région a l'obligation de proposer des perspectives globales et cohérentes à l'échelle du territoire régional. En conséquence, les contrats de délégation de service publics pour Groix, Belle-île, Houat, Hoedic, Sein, Ouessant, Molène seront prolongés jusqu'à fin 2022 pour que leur renouvellement tienne compte des perspectives assumées.

Le pacte d'accessibilité signé en février 2018 traduit l'ambition partagée par l'État et les collectivités de Bretagne pour le développement de son accessibilité et l'amélioration des mobilités quotidiennes. Il s'inscrit dans les deux principes d'unité et de solidarité territoriale. Pour y répondre, il est nécessaire de disposer d'infrastructures de transports performantes finement articulées à des offres et des services de mobilité adaptés aux besoins des usagers. Infrastructures et services de mobilité sont indissociables, tant pour les déplacements du quotidien que pour l'accessibilité à plus grande échelle de la Bretagne. Le pacte repose sur une vision ferme et ambitieuse des objectifs à atteindre, et sur une volonté pragmatique de faire progresser les chantiers par étapes pour obtenir des améliorations rapides et mesurables. Ce pacte prévoit de poursuivre le rapprochement de la pointe bretonne (Brest et Quimper à trois heures de Paris), un confortement du service TGV pour toute la Bretagne et surtout de dérouler complètement toutes les actions prévues au CPER 2015-2020.

Complémentaires au réseau ferré structurant, les lignes de maillage participent à l'irrigation du territoire breton. Plouaret-Lannion, Guingamp-Paimpol, Brest-Quimper ont bénéficié de près de 120M€ d'investissements ces dernières années. En 2019, la ligne Rennes-Retiers a été complètement rénovée et Dol-Dinan se prépare pour 2020. La collectivité régionale apparaît toujours comme le premier financeur de ces projets sans avoir strictement la compétence pour agir. Elle démontre ainsi sa mobilisation pour l'ensemble du réseau ferré breton.

Le pacte d'accessibilité conforte la modernisation sans retard en 2x2 voies de la RN164. Cette opération concentre l'essentiel de l'intervention en matière de politique routière de la Région, intervention à parité avec l'Etat, qui en fait une exception nationale. La saturation de la rocade rennaise est un problème qui se pose non seulement aux habitants de la métropole mais plus globalement à toute la Bretagne avec des trafics de transit (voyageurs et marchandises) qui se trouvent ralentis par le nœud rennais. Des actions court terme sont prévues avec l'Etat, la Région, Rennes Métropole et le Département d'Ille et Vilaine pour améliorer progressivement la situation.

Dans le prolongement du SRADDET et des objectifs Breizh COP adoptés en 2019, les engagements du Conseil régional de Bretagne en matière de mobilités seront débattus en 2020. Il s'agira de dessiner des perspectives et de concrétiser des actions pour permettre les mutations des usages et les transitions énergétiques.

La Région contribue à l'offre de transport aérien en Bretagne en qualité de propriétaire de quatre aéroports régionaux (Brest, Rennes-Dinard et Quimper). La politique aéroportuaire de la Bretagne s'inscrit dans un équilibre entre les besoins de développement des territoires et les objectifs de la Breizh COP.

Ainsi, la révision du « Plan de composition générale » de l'aéroport de Rennes, élaborée en concertation avec les collectivités partenaires (Rennes Métropole et Ville de Saint Jacques de la Lande notamment) constitue la réponse à une volonté de maîtriser la croissance des trafics, après la décision d'abandonner le projet de construction de l'aéroport de Notre Dame des Landes et compte tenu de la saturation de la plateforme nantaise. Les cessions de foncier de l'Etat à la Région seront finalisées après l'adoption de la loi de finances 2020, conformément aux dispositions du « Pacte d'accessibilité et de mobilité de la Bretagne ». Des conventions négociées en 2019 avec l'Etat précisent les conditions du développement de l'aéroport dans ces emprises. D'ores et déjà un parking offrant des places supplémentaires de stationnement sera mis en service début 2020. En complément, une liaison en transport en commun à forte fréquence entre l'aérogare et le centre de Rennes a été ouverte au printemps dernier.

La liaison d'aménagement du territoire entre Quimper et Paris (Orly), autorisée par les instances européennes, a été mise en service le 25 novembre dernier. Le contrat d'obligation de service public a été rendu possible par une forte mobilisation de la Région, du Département et des EPCI de Cornouaille qui contribuent au financement de la ligne, aux côtés de l'Etat. Les premières analyses de fréquentation seront disponibles en 2020. En l'absence d'un trafic suffisant, la ligne sera interrompue avant l'échéance du contrat de quatre ans.

Le développement du transport ferroviaire depuis l'arrivée de la LGV contribue à ralentir la croissance du trafic aérien. Dans ce contexte, Air France adapte sa stratégie en réduisant ses offres sur les lignes domestiques intérieures. Un tassement de la croissance à deux chiffres enregistrée, surtout depuis 2015, sera perceptible en 2020, notamment à Rennes, mais aussi dans une moindre mesure à Brest.

Les aéroports bretons témoignent de cette transition, dont il est encore difficile de mesurer toutes les conséquences. Quelques mois seront encore nécessaires pour prendre la mesure des

La mise en service de la LGV en juillet 2017 est un formidable succès pour toute la Bretagne. Les très fortes croissances de fréquentation TGV observées jusqu'à Brest et Quimper montrent que les choix opérés depuis de nombreuses années sont porteurs de dynamiques de développement pour tous les territoires.

bouleversements en cours (tant de la demande que de l'offre) pour que le Conseil régional adopte une nouvelle stratégie dans le domaine aéroportuaire, conformément aux recommandations de la Chambre régionale des comptes.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

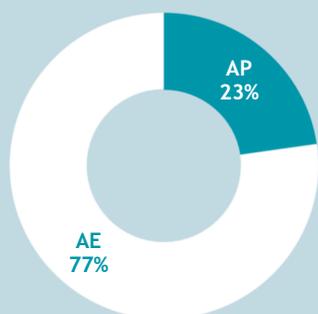
	AE 938	Total AE	AP 908	Total AP
P.0401 Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	225 979 300	225 979 300	66 504 200	66 504 200
P.0402 Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes	115 200	115 200	38 490 000	38 490 000
P.0403 Moderniser les aéroports à vocation régionale	2 430 000	2 430 000	9 500 000	9 500 000
	228 524 500	228 524 500	114 494 200	114 494 200

→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

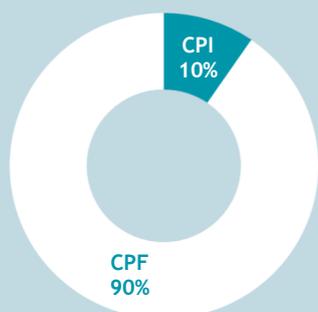
	CPF 938	Total CPF	CPI 908	Total CPI
P.0401 Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	269 891 000	269 891 000	28 629 600	28 629 600
P.0402 Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes	205 200	205 200	53 205 000	53 205 000
P.0403 Moderniser les aéroports à vocation régionale	1 935 000	1 935 000	9 459 000	9 459 000
	272 031 200	272 031 200	91 293 600	91 293 600

Programme 401

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

66 504 200 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

225 979 300 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

28 629 600 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

269 891 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable

\\ Raison d'être du programme

Le nouveau réseau BreizhGo, partout, pour tous : la Région est devenue, au fil des années, un acteur incontournable de la mobilité sur le territoire breton. Après le transport ferroviaire régional il y a plus de 15 ans, et des investissements sans précédent pour mieux raccorder la Bretagne au reste du monde, le transport vers les îles et les transports scolaires et interurbains sont venus profondément modifier les enjeux que doit relever la Région. Elle a une obligation de résultat, celle de transporter tous les jours quelques 110 000 scolaires vers leurs établissements scolaires, mais aussi de permettre à chacun quel que soit son lieu de vie, de travail, sa condition sociale, ou encore sa situation de handicap de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle. Partant de systèmes de transport fondamentalement différents les uns des autres, BreizhGo, réseau qui ne représente pas moins de 60 millions de voyages annuels, se construit et se structure à l'échelle régionale, en garantissant la maîtrise de l'enveloppe budgétaire globale. Il traduit également l'engagement fort de la collectivité régionale pour les mobilités solidaires et décarbonnées.

\\ 2020 en actions

→ Le TER BreizhGo, un engagement structurant pour le territoire avec une nouvelle convention pour 10 ans

La convention pour l'organisation et le financement du TER Bretagne est arrivée à son terme fin 2019. Pendant 12 ans, cette convention a permis d'accompagner le développement du TER qui s'est traduit par un doublement de la fréquentation à un coût maîtrisé pour la collectivité régionale. La nouvelle convention conclue en 2019 pour une durée de 10 ans entre la Région Bretagne et la SNCF porte les grandes ambitions suivantes :

- Un développement de l'offre TER avec +11% de kilomètres parcourus depuis 2017 ;
- Une qualité de service toujours en amélioration ;
- Des matériels modernes, des tarifs adaptés et des services innovants pour renforcer l'attractivité du TER ;
- Une augmentation de la fréquentation de plus de 20% ;
- Une prise de risque par la SNCF pour contenir la contribution régionale.

La négociation a permis d'améliorer la performance économique avec un coût au train.kilomètre en baisse de près de 6%. Cet effort est en grande partie lié à une offre bien travaillée et optimisée malgré les 11% d'augmentation de kilomètres produits.

La contribution régionale prévisionnelle s'établit à 101, 7M€ HT en 2020.

→ De nouveaux contrats de délégations de service public pour le transport terrestre en Finistère et Ille et Vilaine

Outre la convention TER, l'année 2020 verra la mise en place de nouveaux contrats de délégation de service public pour le réseau BreizhGo en Finistère et en Ille-et-Vilaine tenant compte de l'exigence de la Région pour les services publics du quotidien : desserte, qualité de service, distribution et billetterie, exemplarités environnementale et sociale. L'enjeu financier qui dépasse les 50 millions d'euros par an représente également un enjeu économique pour les entreprises de transports qui agissent ou qui pourraient agir pour la Région.

▶▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : des cars roulant au GNV

La Régie régionale illevia se voit confortée avec un périmètre élargi à une ligne supplémentaire au sud-ouest de l'Ille-et-Vilaine. Elle permettra à la Région d'amorcer la transition énergétique des parcs d'autocars BreizhGo en expérimentant des cars roulant au GNV. Les nouveaux contrats marquent par ailleurs l'obligation de respecter les dernières normes EURO 6 pour le matériel diesel.

→ Desservir les îles bretonnes

La responsabilité de la Région sur la desserte des îles se traduit par le transfert de sept contrats de délégation de service public (dont trois feront l'objet d'un renouvellement en 2022 qui se prépare en 2020-2021), et d'une flotte de 16 navires (dont le renouvellement doit être planifié).

→ Développer des services aux voyageurs modernes, performants et adaptés aux usages

La création du réseau unifié train, car, bateaux passe par le déploiement de nouveaux services multimodes, multi-transporteurs dans une approche usager cohérente. La tarification et les services d'information, de distribution et de billettique du réseau BreizhGo sont en effet aujourd'hui calés sur les périmètres des anciens réseaux. Pour l'utilisateur, la situation est peu lisible. Les améliorations sont indispensables pour permettre un report modal de l'autosolisme vers les transports collectifs et alternatifs.

L'année 2020 sera notamment marquée par le déploiement de nouveaux outils d'information et de relations aux usagers (centrale d'appels régionale, système d'alerte sms), la mise en place de tarifs unifiés pour les scolaires à la rentrée 2020/2021, de nouveaux tarifs homogènes à l'échelle régionale pour les réseaux interurbains, et une refonte des tarifs TER en cohérence pour harmoniser la gamme BreizhGo. Une tarification solidaire s'appliquant à tout le réseau BreizhGo verra également le jour dès 2020.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : la mobilité « as a service » (MaaS)

La dynamique engagée en Bretagne autour des services aux voyageurs, avec en particulier Mobibreizh, OuestGo et KorriGo, apporte de solides briques pour développer le MaaS, par les possibilités techniques de ces outils, mais aussi par l'expérience commune des acteurs bretons et leur capacité à rechercher collectivement des solutions ambitieuses. Les travaux se poursuivent donc pour continuer d'innover en faveur d'une mobilité sans couture pour tous les usagers et tous les territoires.

→ Améliorer la lisibilité de l'offre de transport du réseau régional et développer la concertation

Après l'installation de la marque unique en 2018, la communication sur le réseau BreizhGo se poursuivra et s'étendra significativement en 2020, de sorte à rendre le réseau attractif, populaire et davantage fréquenté encore, et ainsi de dynamiser les recettes pour permettre le développement de ce service public essentiel. Pour répondre au mieux aux besoins des territoires et de ses habitants.e.s, des actions de concertation avec les usagers, les élus locaux, les associations et les différents partenaires du transport public seront conduites.

→ Prendre en compte toutes les mobilités et s'inscrire dans l'objectif commun de transition écologique et énergétique

La Région, forte de ses nouvelles compétences, reste attentive aux évolutions sociétales majeures qui impactent les mobilités. Avec KorriGo Services, la Région Bretagne et ses partenaires sont les premiers en France à développer une carte multiservices et une plate-forme technique associée à l'échelle d'une région. Au moyen de la plate-forme de co-voiturage de proximité OuestGo, ou encore du système d'information multimodale régional Mobibreizh qui affichera l'ensemble des offres de transport public ou privé, la Région Bretagne s'engage pleinement dans le report modal. Elle lance aussi en 2020 un projet ambitieux de co-voiturage pour les salariés.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : le co-voiturage

Les zones peu denses sont difficiles à desservir par les transports collectifs et les problématiques de mobilité y sont prégnantes ; cela constitue même un frein réel à l'emploi qui est d'ailleurs pointé par les entreprises elles-mêmes. En 2020, la Région aidera financièrement les salariés faisant l'effort de co-voiturer dans les secteurs n'offrant pas de solutions de mobilité autre que l'automobile.

Les actions du programme

→ Le nouveau réseau BreizhGo : partout, pour tous

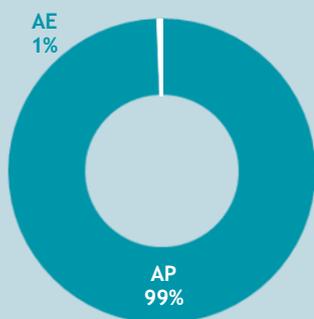
- ✓ Le TER BreizhGo, un engagement structurant pour le territoire
- ✓ Mettre en œuvre tous les jours le service public de transport scolaire et interurbain
- ✓ Desservir les îles bretonnes
- ✓ Développer des services aux voyageurs modernes, performants et adaptés aux usages
- ✓ Améliorer la lisibilité de l'offre de transport du réseau régional et développer la concertation

→ Prendre en compte toutes les mobilités et s'inscrire dans l'objectif de réduction des gaz à effet de serre

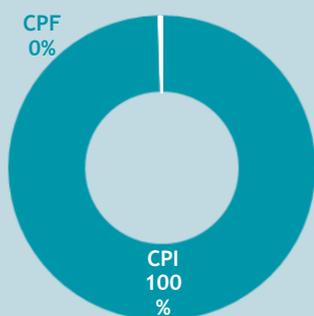
- ✓ Un réseau régional coordonné et cohérent avec les autres offres de mobilités grâce à des outils adaptés
- ✓ Favoriser l'émergence de solutions de mobilités plus durables

Programme 402

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

38 490 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

115 200 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

53 205 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

205 200 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes

\\ Raison d'être du programme

Pour répondre aux besoins de mobilité du quotidien sur tout le territoire et pour permettre à la Bretagne de développer ses échanges avec l'extérieur, la modernisation des infrastructures ferroviaires et routières tout comme l'aménagement des gares ou points d'arrêts ferroviaires, routiers et maritimes restent des préoccupations essentielles, contribuant à un aménagement équilibré et durable du territoire. Cette modernisation, associée à une optimisation de l'usage des infrastructures, vise à poursuivre le développement du réseau BreizhGo (trains+cars+bateaux), à faciliter les relations ferroviaires longue distance et à encourager les pratiques de co-voiturage, dans un objectif de décarbonation progressive des mobilités.

Pour une part importante, les actions de ce programme sont financées dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, qui consacre 950 M€ à son volet « Mobilité Multimodale ». La part contributive de la Région Bretagne est de 282 M€ pour rénover les lignes de desserte fine du territoire, aménager les pôles d'échanges multimodaux (PEM), poursuivre l'amélioration des infrastructures ferroviaires en Bretagne et enfin achever la mise à 2x2 voies de la RN164.

Hors contrat de plan Etat-Région, ce programme a pour mission de veiller à l'attractivité et aux fonctionnalités des gares et points d'arrêts du réseau BreizhGo, qu'ils soient ferroviaires (120 gares), routiers (25 000) ou maritimes (une vingtaine de lieux d'embarquement vers les îles), dans la perspective de développer de nouveaux services facilitant les déplacements multimodaux des voyageurs. L'objectif est de garantir prioritairement la sécurité du réseau, sa connexion avec les autres modes de transports, son accessibilité aux personnes à mobilité réduite, et aussi sa visibilité, par des aménagements et équipements adaptés. Enfin, il s'agit de mettre en œuvre le Plan régional d'actions logistiques avec l'objectif de développer une logistique durable en Bretagne notamment en soutenant toute action en faveur d'un système multimodal fret articulé, performant (fer-mer-route) et l'évolution d'un système logistique portuaire attractif au bénéfice des activités industrielles bretonnes.

\\ 2020 en actions

→ Réduire les nuisances sonores le long du tracé de la LGV

La Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de la Loire, réalisée pour répondre aux enjeux d'accessibilité du territoire breton, est en service depuis maintenant plus de 2 ans. Depuis cette mise en service, de fortes augmentations de fréquentation sont observées dans les TGV entre la Bretagne et Paris, de l'ordre de 30%. Cependant, de nombreux riverains de cette nouvelle infrastructure ont exprimé leurs vives préoccupations, quant aux nuisances générées par les TGV roulant à grande vitesse, en particulier celles liées aux pics de bruit, et cela, bien que la réglementation en vigueur ait été respectée. L'Etat et la Région Bretagne se sont engagés à réaliser des travaux pour réduire ces nuisances à hauteur de 11M€ et ont sollicité les collectivités partenaires du projet pour cofinancer les opérations qui seront mises en œuvre à partir de 2020.

→ Définir la trajectoire d'évolution du TER BreizhGo

L'offre TER et TGV a été profondément remaniée et développée en 2017. Il s'agit maintenant de définir la trajectoire d'évolution de l'offre sur les 20 prochaines années, sur chacun des axes du réseau TER BreizhGo, en complémentarité avec le TGV, de façon à anticiper les opérations de travaux (désaturation du nœud de Rennes, adaptation de la longueur de quais, modification de la signalisation, aménagement des gares...) et les acquisitions de matériels roulant à réaliser.

→ Relancer les études sur le projet de Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL)

Après plus de 2 ans d'interruption du projet LNOBPL suite à l'abandon du projet d'aéroport Notre-Dame des Landes, le comité de pilotage du 01 juillet 2019 a acté la relance du processus des études, donnant suite à la signature du pacte d'accessibilité en Bretagne et du contrat d'avenir en Pays-de-la Loire. Un premier socle d'études sera engagé mi 2020, sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau, commun aux 2 branches Rennes-Nantes-Bretagne Sud et Rennes-Brest, visant à définir le programme initial, et intégrant la mise à jour du point 0 suite à la mise en service de la LGV de façon à bien identifier les besoins satisfaits/non satisfaits.

→ Accompagner la réalisation des travaux du PEM d'Auray et engager les études sur le PEM de Brest

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : Aménager des Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM)

La réalisation des PEM contribue à l'amélioration collective de l'offre de transports publics en apportant non seulement des réponses en termes de fonctionnalités, de sécurité, et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite mais aussi en termes d'informations sur les services de mobilité offerts au départ de la gare, que ce soit par des panneaux d'information multimodale ou, dans certaines gares, par la création d'espaces KorriGo. Les projets de PEM permettent par ailleurs de penser en même temps les projets d'aménagement des EPCI dans les quartiers de gare et les projets de développement des mobilités en interaction avec la gare, au profit d'une cohérence d'ensemble.

Après la réalisation de travaux préparatoires, les travaux de réalisation du PEM d'Auray vont être engagés en 2020, notamment la réalisation du bâtiment voyageurs et la pose d'une partie de la passerelle. A Brest, les études partenariales démarrent pour la réalisation du PEM, en articulation avec le projet de 2ème ligne de tramway.

→ Bien identifier les arrêts du réseau de cars BreizhGo

Suite au transfert de compétence, le réseau de cars BreizhGo dessert 25 000 points d'arrêt sur l'ensemble du territoire, dont près de 3 000 arrêts interurbains et environ 22 000 arrêts scolaires. Afin d'apporter une information claire aux usagers, les 3000 arrêts interurbains doivent être mis aux couleurs du réseau. Ce chantier s'engagera largement en 2020. Pour les points d'arrêts scolaires, non aménagés ni clairement identifiés pour une grande majorité, le marquage systématique est aujourd'hui un objectif cible, permettant, au-delà de la meilleure information aux usagers, de bien interpeller tous les acteurs concernés sur les conditions d'accès et d'attente.

→ Poursuivre la modernisation des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire

La modernisation du réseau ferroviaire breton se poursuit en 2020. Sur l'axe Dinan-Dol, les travaux sur la section Pleudihen-Dol seront réalisés en 2020, tandis qu'une maintenance renforcée est maintenue sur la section Dinan-Lamballe dans l'attente des travaux. Sur l'axe Rennes-Châteaubriant, après la rénovation de la section Rennes-Retiers, les marchés de travaux seront préparés en 2020 sur la section Retiers-Châteaubriant pour des travaux l'année suivante. Sur l'axe Auray-Quiberon, une étude sous pilotage AQTA est engagée.

→ Poursuivre la mise à 2x2 voies de la RN 164 sans retard

La mise à 2x2 voies de la RN164 a pour objectif de favoriser le développement économique du territoire, améliorer la sécurité et le confort des usagers mais également, à terme, réduire les temps de parcours entre Rennes et Brest/Quimper. A ce jour, 65% de l'itinéraire est aménagé à 2x2 voies. Il reste ainsi 56 km à réaliser : 12 km dans le secteur de Châteauneuf et 10 km au droit de Rostrenen sont en travaux et 34 sont en étude. Le financement est réalisé à part égale entre l'Etat et la Région.

→ Accompagner la réalisation des Schémas Directeurs d'Agglomération de Gestion de Trafic à Rennes et Brest

Sous maîtrise d'Ouvrage Etat, Métropole ou Département, de 1ères actions, concertées avec la Région, seront engagées en 2020 pour améliorer la gestion du trafic. A Rennes, ces opérations visent à réguler le trafic sur les pénétrantes et la rocade et à créer des axes réservés aux transports collectifs, ouverts si possible aux covoitureurs. A Brest, des équipements d'information et de connaissance du trafic seront installés pour optimiser l'usage des infrastructures.

Les actions du programme

→ Améliorer l'accessibilité de la Bretagne en tout point du territoire

- ✓ Participer à la modernisation et au développement du réseau ferroviaire structurant
- ✓ Participer à la modernisation du réseau routier

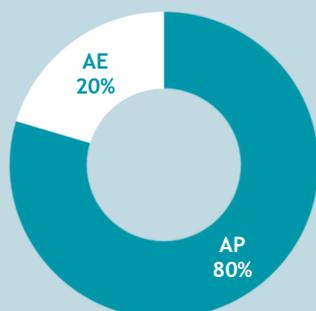
→ Faciliter les déplacements de la vie quotidienne

- ✓ Participer à l'amélioration et à la pérennisation des infrastructures ferroviaires
- ✓ Participer à la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux
- ✓ Accompagner le développement des principales agglomérations bretonnes

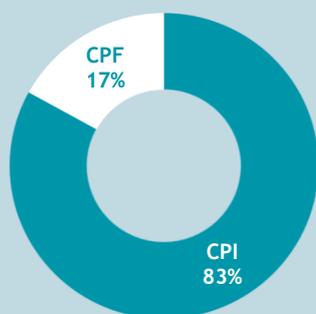
→ Encourager le développement du fret dans une logique durable

Programme 403

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

9 500 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

2 430 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

9 459 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 935 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Moderniser les aéroports à vocation régionale

\\ Raison d'être du programme

Quimper-Pluguffan, Brest-Bretagne, Dinard-Pleurtuit et Rennes-Saint-Jacques sont les quatre aéroports transférés par l'Etat à la Région à compter du 1er mars 2007, dans le cadre de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Dès lors, la Région a décidé de poursuivre une gestion concessive de ces aéroports. Les missions de service public aéroportuaire sont confiées à des exploitants dans le cadre de 3 contrats de concessions :

- Les contrats de concession des aéroports de Brest et de Quimper ont été renouvelés en 2017 auprès de sociétés dédiées, dont la CCIMBO est l'actionnaire majoritaire, et qui sont solidaires financièrement ;
- Les aéroports de Rennes et Dinard sont exploités dans le cadre d'un contrat unique (jusque fin 2024) confié à une société détenue par la CCI 35 et Vinci Airport.

Au-delà de ses missions d'autorité concédante, la Région Bretagne peut également soutenir l'offre en transport aérien sur l'ensemble du territoire régional en contribuant au financement de lignes sous obligation de service public ou d'équipements aéroportuaires dont elle n'a pas la propriété, mais qui présentent un intérêt stratégique régional.

\\ 2020 en actions

Conséquence de l'abandon du projet de construction de l'aéroport du Grand Ouest et conformément au « pacte d'accessibilité et de mobilité pour la Bretagne » signé le 8 février 2019, l'accompagnement du développement maîtrisé de l'aéroport de Rennes est une priorité.

L'actualisation du plan de composition générale engagé en 2018 sera finalisé en 2020. Il prévoit une croissance maîtrisée des mouvements d'avions et un plan d'actions qui sera décliné au cours des quinze prochaines années, en fonction des trafics effectivement constatés.

La cession à la Région du foncier de l'Etat, nécessaire pour améliorer les conditions d'accueil sur la plateforme, sera finalisé début 2020. De plus, des acquisitions foncières pour permettre la mise aux normes de la plateforme aéroportuaire en matière de sécurité aéronautique et pour accompagner son développement, seront poursuivies.

Ainsi, les investissements dans les aéroports régionaux, soutenus par la Région en 2020, concernent principalement l'aéroport de Rennes.

→ Accompagner financièrement les travaux de resurfaçage et de mise aux normes de la piste principale de l'aéroport de Rennes - Saint Jacques

Le contrat de concession prévoit le resurfaçage de la piste principale, ainsi que les travaux de mise en conformité au regard de la réglementation aéronautique européenne.

Un élargissement des raquettes de retournement permettra aussi d'accueillir de plus gros porteurs, limitant le nombre de mouvements d'avions tout en permettant une augmentation du nombre de passagers.

Le Concessionnaire a soumis le dossier technique à la Région qui l'a validé à l'issue d'une expertise confiée à un bureau d'études spécialisé. Le montant maximal et forfaitaire de la subvention est égal au coût prévisionnel des travaux de la piste, estimé à 10 000 000 euros HT. Les conditions de l'intervention financière pluriannuelle de la Région sont précisées dans une convention signée en 2019.

→ Accompagner la liaison aérienne d'aménagement du territoire entre les aéroports de Quimper et Paris-Orly, conformément au « pacte d'accessibilité et de mobilité pour la Bretagne »

L'aéroport de Quimper-Pluguffan est exploité par la Société Aéroport de Cornouaille (ADC) depuis le 1er janvier 2017, dans le cadre d'un contrat de concession d'une durée de 20 ans.

La ligne vers Paris-Orly assurée par Air France-HOP ! et représentant environ 90 % du trafic de l'aéroport, a été suspendue le 02 septembre dernier.

Considérant cette liaison comme vitale pour le territoire de la Cornouaille, la Région Bretagne a lancé, en 2019, une procédure visant à transformer cette liaison aérienne en « liaison d'aménagement du territoire », lui permettant d'imposer au transporteur retenu des objectifs de performance (fréquences, modules, régularité ...) indispensables au désenclavement et à l'économie de la Cornouaille.

Après que les instances européennes aient rendu un avis favorable, l'Etat a délégué à la Région l'organisation de cette liaison sous obligation de service public.

La compagnie CHALAIR a été retenue pour exploiter le service public sur une durée de 4 ans. La liaison sera opérée par un ATR 72 dont les performances sont à la fois économiques et environnementales. En effet, l'ATR consomme de 30 à 45 % de carburant en moins par passager qu'un jet équivalent sur le même trajet. Le modèle économique est donc moins exposé aux variations du prix du pétrole. Sur le plan environnemental, il permet de limiter les émissions de CO2 qui sont proportionnelles à la consommation de carburant. L'ATR est également un avion particulièrement silencieux.

La compensation de service public sera financée par la Région Bretagne (42,8%), l'Etat (33,3%), ainsi que le Département du Finistère et les EPCI de Cornouaille (23,9%). Pour 2020, le montant total de la compensation publique s'élève à 3 500 000€. La Région Bretagne versera à la compagnie CHALAIR une somme de 2 335 000€, comprenant sa contribution (1 500 000 €) ainsi que l'avance des contributions des EPCI, pour un montant de 835 000 €.

Dès la fin de cette première année d'exploitation, un bilan du trafic devra être réalisé. Si le nombre cumulé de passagers était inférieur à 60 000, la Région et la compagnie CHALAIR ont d'ores et déjà prévu de se rencontrer, afin d'envisager des perspectives de redressement ou, à défaut de résultats, une interruption de la ligne.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP :

Conformément aux obligations imposées par la Région aux exploitants pour réduire l'impact environnemental des aéroports, les concessionnaires ont engagé des mesures pour la réduction de leur empreinte carbone :

- La mise en œuvre de la charte environnementale, partie intégrante du contrat de concession de l'aéroport de Brest, se traduit notamment par : la valorisation des déchets; la protection de la biodiversité ; la réduction de la consommation d'eau et d'énergie...

La certification ISO 14001 est prévue en 2020 et après le niveau 1, les progrès réalisés vont permettre d'atteindre le niveau 2 de l'« Airport Carbone Accreditation » (L'ACA est un programme mondial de certification qui évalue de manière indépendante les dispositions mises en œuvre par les aéroports pour réduire leur empreinte carbone).

- La SEARD a mis en œuvre un système de management environnemental comprenant : un service qualité qui veille au respect des conformités réglementaires en matière d'environnement, des indicateurs d'évaluation des résultats, des partenariats avec des associations environnementales bretonnes pour protéger la biodiversité et les milieux aquatiques sur toutes les emprises foncières des plateformes, réduire les consommations en eau et énergie, lutter contre les pollutions et assurer une bonne gestion des déchets, mesurer la qualité de l'air par « Air Breizh »...

Les aéroports de Rennes et Dinard sont certifiés ISO 14 0001 depuis 2013 et 2014. De plus, en décembre 2018, les aéroports de Rennes et Dinard ont obtenu le niveau 2 du programme ACA.

Les actions du programme

- Assurer les missions d'autorité concédante des aéroports de Rennes, Dinard, Brest et Quimper
- Soutenir le développement des aéroports à vocation régionale en tant que pôles majeurs d'entrée/sortie sur le territoire régional

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0401	P.0401-11 :Le TER BreizhGo, un engagement structurant pour le territoire	65 000 000	66 305 356
	P.0401-12 :Mettre en oeuvre tous les jours le service public de transport scolaire et interurbain	12 200	146 987 038
	P.0401-13 :Desservir les îles bretonnes	1 177 000	7 029 931
	P.0401-14 :Développer des services aux voyageurs modernes, performants et adaptés aux usages	-	3 406 975
	P.0401-15 :Améliorer la lisibilité de l'offre de transport du réseau régional et développer la concertation	-	1 000 000
	P.0401-21 :Un réseau régional coordonné et cohérent avec les autres offres de mobilités grâce à des outils adaptés	315 000	229 000
	P.0401-22 :Favoriser l'émergence de solutions de mobilités durables	-	1 021 000
Total P.0401		66 504 200	225 979 300
P.0402	P.0402-11 :Participer à la modernisation et au développement du réseau ferroviaire structurant	2 750 000	65 200
	P.0402-12 :Accompagner le développement des gares TGV :PEM	7 000 000	-
	P.0402-13 :Participer à la modernisation du réseau routier	19 000 000	-
	P.0402-21 :Participer à l'amélioration et à la pérennisation des infrastructures ferroviaires	400 000	-
	P.0402-22 :Participer à la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux	9 000 000	-
	P.0402-31 :Favoriser la mise en oeuvre d'un plan régional d'actions logistiques	-	50 000
	P.0402-32 :Accompagner la reprise du transport combiné rail-route	40 000	-
	P.0402-33 :Soutenir les projets d'infrastructure nécessaires au développement du fret	300 000	-
Total P.0402		38 490 000	115 200
P.0403	P.0403-11 :Assurer les missions de l'autorité concédante des aéroports de Rennes-Dinard, Quimper et Brest	9 500 000	2 430 000
Total P.0403		9 500 000	2 430 000

V

Pour une région engagée dans la transition écologique



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2020

Session de février 2020

Envoyé en préfecture le 17/02/2020
Reçu en préfecture le 17/02/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200214-20_DFE_SBUD_01-BF

\\ Synthèse de la mission

L'environnement, l'écologie, la qualité de vie et la préservation des ressources ne sont plus des préoccupations « pour les générations futures ». D'abord, parce que les conséquences du dérèglement climatique sont aujourd'hui perceptibles et concrètes au quotidien (incendies, sécheresses, canicules...). Ensuite, parce que les enfants qui naissent aujourd'hui sont la « génération 2100 », qui connaîtra au mieux les 1,5 à 2 degrés d'augmentation de la température moyenne, et possiblement jusqu'à 7 degrés comme les dernières prévisions l'indiquent, en l'absence d'inflexion massive et accélérée des émissions de gaz à effet de serre mondiales. Et s'il en était encore besoin, ce sont maintenant les mobilisations lycéennes qui intiment l'urgence d'agir.

Les analyses météorologiques mondiales montrent qu'à ce stade il n'y a aucun signe de ralentissement des émissions mondiales. Il est donc urgent d'engager des transitions significatives, en s'adaptant dès maintenant, dans tous les champs d'activités (économie, tourisme, agriculture, aménagement, éducation...) dans les territoires ruraux, littoraux ou urbains. La mise en œuvre de la feuille de route sur l'adaptation au changement climatique est l'une des premières déclinaisons opérationnelles de la Breizh COP, pour laquelle des leviers financiers seront mobilisés. Ils le sont notamment via le programme LIFE et les fonds structurels européens, dont les contours pour les prochaines années seront précisés courant 2020.

L'enjeu climatique ne représente pas la seule inquiétude. L'effondrement en cours de la biodiversité se déroule sous nos yeux, avec plus d'une espèce sauvage bretonne sur cinq directement menacée de disparition à brève échéance. L'IPBES (plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques), « GIEC » de la biodiversité, alerte pour que ces questions soient prises beaucoup plus fortement en compte dans les choix économiques et d'aménagement. Par ailleurs ce sont l'ensemble des ressources naturelles qui sont aujourd'hui très largement surexploitées, y compris les matières extractives qui font notre quotidien, de nos habitats à nos objets de consommation courante.

Pour la Bretagne, 2020 sera l'année d'entrée en vigueur d'un schéma régional d'aménagement, d'égalité et de développement durable du territoire (SRADDET) qui pose des objectifs, des règles et des engagements pour les sujets de la biodiversité, des ressources, de l'énergie et du climat. Les corridors écologiques identifiés dans les documents d'urbanisme seront rendus inconstructibles. Les territoires littoraux seront à même d'anticiper les changements à venir sur l'érosion et l'élévation du niveau de la mer. Ils pourront également adapter leur contribution à la lutte contre le changement climatique et à l'autonomie énergétique bretonne en fonction de leurs spécificités.

Ces ambitions environnementales ne pourront néanmoins être réalisées sans moyens adaptés. C'est pourquoi le budget 2020 marque une impulsion nouvelle, à travers des moyens dédiés, non seulement sur cette mission 5 (investissement en hausse pour les continuités écologiques aquatiques sur les voies navigables, ambition marquée pour l'accompagnement de la rénovation énergétique de l'habitat et des petites entreprises), mais également la mobilisation d'autres politiques publiques qui concourent à l'atteinte de ces objectifs (développement du covoiturage, du télétravail en interne, renouvellement des flottes de véhicules, plan énergie dans les lycées, réorientation de la stratégie portuaire...)

C'est pourquoi des signaux clairs doivent être envoyés aux territoires, aux entreprises, aux associations, aux citoyens pour qu'ils s'engagent. Il conviendra pour cela de développer des éco-conditions, des contrats et appels à projets précis et exigeants. Il s'agira en particulier de voir comment apporter les moyens là où ils sont le plus nécessaires et appuyant des projets qui permettent véritablement de rendre soutenable notre développement.

Tous les leviers possibles doivent être étudiés ou expérimentés en lien avec nos partenaires : les contractualisations avec l'Etat et les agences environnementales (CPER...), la création d'outils de gouvernance locaux (l'Agence Bretonne de la Biodiversité, l'Assemblée bretonne de l'eau...) la mobilisation d'outils d'ingénierie financière (stratégie de mobilisation des certificats d'économie d'énergie, réflexion en

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission. 3

Répartition des crédits
par chapitre..... 7

Programme 501 8

Programme 502 10

Programme 503 12

Répartition des AP et AE
par actions 14

cours sur la création de fonds verts régionaux pour l'eau, la biodiversité, la compensation carbone...), et des propositions d'évolution de la fiscalité locale et nationale.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : de l'éducation à la nature à la mobilisation pour les transitions

« Tant de mains pour transformer ce monde et si peu de regards pour le contempler », écrivait Julien Gracq dans Lettrines. Aujourd'hui, il convient de dépasser cette opposition pour que la sensibilisation des Breton.ne.s à l'ensemble des sujets environnementaux leur permettent non seulement d'en avoir une compréhension globale, mais également d'en tirer une force pour leurs changements de pratiques.

Pour cela, la Bretagne peut et doit s'appuyer sur la force de son tissu associatif, sur la vitalité de ses communes, sur l'engagement de nombreux acteurs privés également. Ce point avait été particulièrement souligné par le Conseil scientifique de la Breizh COP.

Il convient également de dépasser les silos thématiques, de s'inspirer des meilleures pratiques de mobilisation notamment dans le cadre des plans climat pour y adjoindre une synergie avec les mobilisations sur l'eau, la biodiversité et l'éducation à la nature, les démarches zéro déchets/zéro gaspi, etc. Les financements publics gagneront à être mieux croisés. L'année 2020 sera donc une année de test, avant des contractualisations avec les territoires sur ces sujets, et en cohérence avec les principes de l'alliance associations/collectivités matérialisée pendant la Breizh COP.

Ces démarches transversales de sensibilisation pourront s'appuyer sur de solides outils d'observation environnementale, dont il convient de renforcer le caractère partagé et participatif. C'est notamment le cas de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB), qui pourra également s'appuyer, côté recherche, sur un nouveau Groupement Régional d'Etudes sur le Climat et les Transitions (GREC-T) en cours de préfiguration. La transparence et l'ouverture totale des données seront le gage de la crédibilité des démarches engagées.

→ Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

L'année 2019 a démontré que le combat pour la qualité de l'eau reste plus que jamais nécessaire, 30 ans après les premiers programmes Bretagne Eau Pure et 50 ans après la création d'Eau et Rivières de Bretagne, avec en particulier un nécessaire renforcement des contrôles ciblés acté par l'ensemble des acteurs du Plan Algues Vertes 2.

L'analyse plus fine permet surtout de montrer d'importantes fractures territoriales sur ce sujet. Tant du point de vue des algues vertes, avec des dynamiques contrastées selon les baies, que pour la qualité de l'eau de manière générale : si 42% des masses d'eau bretonnes sont conformes aux critères de la Directive Cadre Européenne, les moyennes départementales varient de 70% dans le Finistère à 7% en Ille-et-Vilaine.

A l'enjeu de la qualité de l'eau s'ajoute, de plus en plus, celui de la quantité d'eau disponible, ce qui peut paraître nouveau pour une région comme la Bretagne, mais l'épuisement de certains forages agricoles et industriels a conduit à une augmentation de 10% de la consommation d'eau potable en 3 ans, renforçant le caractère limitant pour certains développements économiques de la ressource en eau.

C'est pourquoi, il convenait de dépasser les logiques de silos et de transformer la Conférence Bretonne de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ainsi que la Commission Vilaine et Côtiers Bretons) en Assemblée bretonne de l'eau, au sein de laquelle les intercommunalités – dont l'approche est nécessairement transversale – mais également les acteurs économiques et la société civile participeront de manière structurée aux débats. Le premier d'entre eux concerne l'étude des différentes formes de solidarité sur l'eau, l'échelle régionale apparaissant particulièrement pertinente.

La montée en puissance des EPCI, à travers en particulier la compétence comme GEMAPI, sera accompagnée par la Région.

Enfin, le groupe de travail sur les produits phytosanitaires de synthèse pourra s'appuyer sur les travaux du Centre de Ressources et d'Expertises Scientifiques sur l'Eau de Bretagne (CRESEB) pour faire des propositions dans le sens d'une amélioration de la santé des Breton.ne.s ainsi que de la préservation de la biodiversité. Ce sujet est également au cœur du Carrefour de la Gestion de l'Eau de janvier 2020, rendez-vous national de tous les acteurs de l'eau et lieu d'innovations à promouvoir.

→ Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

L'année 2020 sera la première année de plein exercice d'un outil commun à de nombreux acteurs de la lutte pour la préservation et la restauration des milieux et espèces qui font la richesse de la Bretagne : l'Agence Bretonne de la

Biodiversité, créée fin 2019, pourra démontrer sa valeur ajoutée pour porter des projets communs, et appuyer les territoires – et demain les entreprises - dans leurs propres initiatives au service de la trame verte et bleue régionale.

2020 sera également une année de lancement effectif de l'extension des réserves naturelles régionales, aujourd'hui au nombre de 9 avec pour objectif de passer à 13. De nouvelles étapes décisives seront également franchies pour les parcs naturels régionaux : création d'un syndicat mixte de préfiguration pour le projet de PNR de la Vallée de la Rance Côte d'Emeraude, définition d'un périmètre d'étude et d'un nouveau projet stratégique pour engager le renouvellement de la labellisation du PNR d'Armorique, et poursuite des projets innovants sur le PNR du Golfe du Morbihan.

Le partenariat avec le Conservatoire du Littoral fera l'objet d'une nouvelle contractualisation pluriannuelle, au service de l'investissement dans des projets emblématiques des enjeux du littoral pour la biodiversité bretonne. Les paysages bretons feront également l'objet d'une attention particulière, à travers le développement du réseau des observatoires photographiques du paysage, porté par l'OEB. L'Observatoire conduira également l'ouverture de la plateforme régionale des données naturalistes en 2020.

Au-delà des engagements budgétaires du programme 502, la biodiversité s'inscrit en 2020 sous le signe de la transversalité : regroupements des crédits liés à l'observation (programme 501) et à la mobilisation pour les transitions (programme 503), mais également mise en œuvre d'actions concrètes pour la biodiversité aquatique sur le patrimoine régional (voies navigables, ports...) et avec les différents publics (ex : renforcement des outils au service de la biodiversité dans le dispositif Karta pour les lycées volontaires).

→ Développer une politique énergétique volontariste

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP assume pleinement son rôle de cheffe de file de la transition énergétique sur le volet économies d'énergies sur les bâtiments

En 15 ans, la consommation énergétique bretonne a baissé de 2% alors même que la population augmentait. Néanmoins, il convient d'aller plus vite, en agissant notamment sur les volets mobilités et patrimoine bâti. La Bretagne est pionnière en France avec le déploiement, effectif sur tout le territoire, d'un premier niveau de conseil pour tous les ménages bretons, afin qu'ils puissent rénover globalement leur habitat. La Région entend toutefois aller plus loin en proposant, d'ici 2023, un déploiement complet des plateformes de rénovation pour proposer un accompagnement global des ménages tout au long de leurs travaux de rénovation, mais aussi des petites entreprises du tertiaire qui les réalisent.

Cela implique également de mobiliser les professionnels, tant ceux de la filière du bâtiment que les financeurs. C'est pourquoi un effort financier conséquent est consenti dès 2020 sur ce volet, avec une montée en puissance progressive dans les prochaines années. La Région joue pleinement son rôle de cheffe de file de la transition énergétique en assumant la responsabilité, pour les territoires, de contractualiser avec l'Etat sur un financement d'une partie importante du plan de déploiement par la mobilisation des certificats d'économie d'énergie. C'est ce qu'on appelle le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique. Par ailleurs, la Région déploie une stratégie globale de collecte plus systématique des certificats d'économie d'énergie, tant sur son propre patrimoine que sur le territoire, mutualisant les moyens au profit des collectivités. Cette ingénierie est précieuse pour la mobilisation effective de fonds privés au bénéfice de la transition énergétique.

Si le Pacte Electrique Breton prenait déjà en compte la question de la baisse de la dépendance énergétique bretonne il y a 10 ans, tant sur les volets maîtrise de la demande d'électricité et de production, que sur le volet équilibre réseau, aujourd'hui le sujet est plus large et doit être appréhendé toutes énergies confondues. La Breizh COP affirme, pour la première fois, un objectif très ambitieux en la matière : celui de tendre vers l'autonomie énergétique de la Bretagne.

La Bretagne doit aussi produire plus d'énergies renouvelables. Entre 2000 et 2017, la couverture des besoins énergétiques par la production bretonne est passée de 6 à 12%. Néanmoins, il convient de mettre en œuvre les feuilles de route sur l'éolien offshore et terrestre pour pouvoir accélérer, en s'appuyant notamment sur le repowering (remplacement des actuelles éoliennes par des éoliennes plus performantes) de la puissance installée d'ici 2040.

Concernant la contribution du biogaz, elle peut être réelle à condition d'assurer le développement d'une méthanisation de qualité, priorisant l'usage des sols pour l'alimentation. Surtout, c'est au plus près du terrain et en associant les populations que les projets les plus pertinents pourront se développer en cohérence avec les autres

politiques publiques (biodiversité, développement économique, emploi, aménagement...) C'est pourquoi la Région continuera à accompagner les dynamiques des Plans Climats Air Energie Territoriaux et leurs déclinaisons concrètes.

En parallèle de la production d'énergies souvent alternatives, il convient de travailler sur les vecteurs de stockage. C'est pourquoi la Région accompagne des projets innovants de stockage électrique, en lien avec les fonds européens, mais également l'autoconsommation collective. Elle soutiendra également l'émergence de nouveaux vecteurs énergétiques, à travers une feuille de route hydrogène 2030, pour accompagner des projets territoriaux et anticiper ainsi les futurs développements technologiques dans ce domaine. La Région s'y engagera aussi sur ses propres maîtrises d'ouvrages notamment en matière de transport maritime.

Concernant le travail sur les réseaux énergétiques et leur contribution aux grands équilibres, il se concrétisera aussi par une prise de responsabilité grandissante, dès 2020, des acteurs réunis dans le projet inter régional sur les énergies intelligentes « SMILE ».

→ Pour une approche circulaire de l'usage des ressources

L'année 2019 a été celle du vote du Plan régional de prévention et de gestion des déchets, intégré au SRADDET. Ce plan « déchets », que la Région a souhaité concevoir comme un plan « ressources », fixe des objectifs volontaristes :
- trajectoire zéro enfouissement à horizon 2030 et prévention plus globale pour atteindre, d'ici 2040, le « zéro déchets ». Il se concrétise dès maintenant par :

- des actions de mutualisations d'équipements, d'accompagnement à l'émergence d'équipements structurants et innovants visant la valorisation en Bretagne de ressources qui partent aujourd'hui à l'étranger ou restent trop dépendantes des cours du marché (ex : filière CSR)

- des actions ciblées cohérentes avec les spécificités bretonnes (ex : filière du nautisme)

- le déploiement de démarches très cohérentes avec les principes de l'économie sociale et solidaire et vertueuses du point de vue de la prévention des déchets, tels que les *repair cafés* (lieux visant à prolonger la vie des objets plutôt qu'à les remplacer, on en compte déjà une cinquantaine en Bretagne).

Le projet de loi sur l'économie circulaire, qui devrait être adopté définitivement début 2020, fixera un nouveau cadre pour le déploiement, en Bretagne, d'une feuille de route opérationnelle, autour d'une vingtaine d'actions, sur ce sujet. Elles permettront de « remonter la chaîne » en étant le plus en amont possible sur l'éco conception, la formation des acteurs, le déploiement d'approches innovantes sur les territoires. Elle fera partie intégrante de l'engagement « ressources et biodiversité » qui sera soumis à l'assemblée régionale à l'été 2020 en déclinaison de la Breizh COP. Elle permettra aussi de mettre en avant l'impact sur l'emploi local des transformations à engager sur le volet des ressources. Si une tonne de déchets recyclés et valorisés peut avoir un « contenu en emplois » près de 50 fois supérieur à une tonne de déchets enfouie, c'est l'ensemble des interactions et transformations – formations, accompagnement- qui sera à étudier.

Enfin, sortir de l'économie « extractive » et parfois prédatrice des ressources naturelles implique de donner une nouvelle dimension à l'effort pour l'utilisation d'éco matériaux, dits « biosourcés », mais aussi le recyclage des matériaux issus du BTP, qui représente la plus grande partie des tonnages de déchets en Bretagne. Dans cet esprit, au-delà de l'action sur ses propres bâtiments, la Région va faire évoluer l'appel à projets bâtiments performant pour mieux intégrer les enjeux d'adaptation au changement climatique, de matériaux biosourcés ou recyclés. Au-delà, ce sont des démarches territoriales qui devront être engagées pour permettre une réelle diffusion, un essaimage et au final un réel impact sur le développement des filières non extractives.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

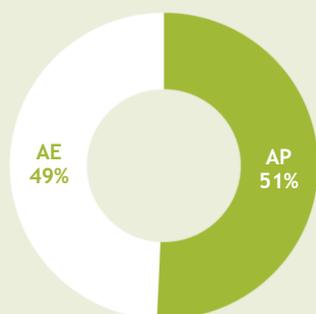
	AE 937	Total AE	AP 907	Total AP
Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	5 148 000	5 148 000	5 300 000	5 300 000
Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	3 078 000	3 078 000	700 000	700 000
Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	4 102 200	4 102 200	3 410 000	3 410 000
	12 328 200	12 328 200	9 410 000	9 410 000

→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

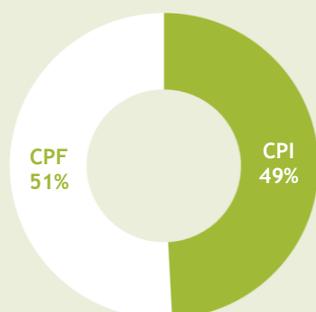
	CPF 937	Total CPF	CPI 907	Total CPI
Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	3 620 000	3 620 000	3 500 000	3 500 000
Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	3 243 000	3 243 000	1 400 000	1 400 000
Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	4 194 200	4 194 200	3 445 000	3 445 000
	11 057 200	11 057 200	8 345 000	8 345 000

Programme 501

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

5 300 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

5 148 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

3 500 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 620 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

\\ Raison d'être du programme

La Bretagne est façonnée par un chevelu de cours d'eau qui trouvent leur exutoire le long des 2700 km de littoral. Le lien terre-mer est fort et évident ; la qualité des eaux littorales dépend de celle des eaux terrestres, et de cette qualité dépend aussi l'attractivité et développement de la Bretagne. A cela s'ajoutent des problèmes quantitatifs de plus en plus fréquents, exacerbés par un contexte de changement climatique et de dynamisme démographique.

Un sondage mené en 2018 par le centre d'information sur l'eau met en évidence que pour 74% des Bretons interrogés, les ressources en eau sont polluées, et que 54 % d'entre eux craignent de manquer d'eau à l'avenir.

De fait, l'état des lieux sur la qualité des masses d'eau bretonnes mis à jour récemment par le comité de bassin Loire Bretagne, estime une moyenne de 42% de masses d'eau en bon état en Bretagne, alors que l'objectif fixé par l'Europe est 100% en 2027. Si à l'ouest de la région la bataille est en passe d'être gagnée puisque 70% des masses d'eau sont en bon état, c'est loin d'être le cas en Ille et Vilaine où 93% des masses d'eau sont dégradées, essentiellement pour des problématiques de morphologie (cours d'eau recalibrés avec l'urbanisation), et de pollutions en nitrates et pesticides.

Les enjeux pour la région, avec l'ensemble des acteurs de l'eau qui se mobilisent depuis 30 ans sur la restauration de la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques, sont aujourd'hui multiples :

- Poursuivre son soutien aux actions de restauration
- Accompagner la préservation et la valorisation du bon état partout où il est atteint pour en faire un facteur d'attractivité et de développement,
- Accompagner les acteurs sur une problématique qui se renforce, celle de la gestion quantitative et du partage de la ressource.

Pour atteindre ces objectifs et renforcer l'efficacité des actions, le Conseil régional propose de placer les enjeux de l'eau au cœur des politiques de l'aménagement et du développement économique. Pour cela, il peut s'appuyer sur la démarche de Breizh COP et des objectifs ambitieux du SRADDET tels que « tendre vers le zéro phyto à horizon 2040 », ou « dimensionner les projets de développement à la disponibilité de la ressource », ainsi que sur les engagements du bien manger pour tous et de la préservation des ressources et de la biodiversité.

Dans ce cadre, la Bretagne se dotera en 2020 d'un lieu de débat, d'acculturation et d'influence sur l'eau via l'installation d'une assemblée bretonne de l'eau qui pourra voter des vœux, motions ou contributions sur des sujets à enjeux spécifiques pour la Bretagne.

La Région mettra par ailleurs au débat de cette assemblée une étude sur les solidarités autour de l'eau, afin d'identifier les marges de manœuvre sur ce sujet et définir de nouvelles modalités d'aides ou développer de nouveaux outils d'accompagnement financiers ou de compensation entre territoires.

Enfin, elle poursuivra son soutien financier aux actions menées par les collectivités sur les bassins-versants, pour restaurer et préserver la ressource en eau.

\\ 2020 en actions

→ Développer de nouveaux outils d'accompagnement financiers dans une logique de solidarité

Afin de s'assurer que les solidarités autour de l'eau s'exerceront de façon équitable sur l'ensemble du territoire breton, le Conseil régional a initié en 2019 une étude collaborative sur ce sujet. Les premiers résultats font ressortir des préoccupations sur la gestion quantitative en lien avec l'aménagement du territoire notamment, des

inquiétudes sur les financements de la politique de l'eau, mais aussi des besoins de solidarité financière vis-à-vis des territoires en bon état qui ne sont plus prioritaires pour l'intervention de l'Agence de l'eau. Ainsi, en 2020, la Région travaillera sur ces questions avec ses partenaires, au sein des commissions de l'Assemblée Bretonne de l'Eau, pour réfléchir à de nouveaux outils de substitution. Elle a par ailleurs d'ores et déjà engagé une réflexion sur la mise en œuvre d'un fonds vert.

▶▶ La Région engagée dans le Breizh COP : installation de l'Assemblée Bretonne de l'Eau

Afin d'en faire une instance plus transversale et de lui donner un poids politique plus important, la Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques initiée en 2015 par le Conseil régional, laissera la place en 2020 à l'Assemblée Bretonne de l'Eau. Cette nouvelle instance verra sa composition évoluer pour laisser davantage de place aux nouveaux opérateurs de l'eau que sont les EPCI, mais aussi aux représentants du monde économique et à la société civile. Structurée en 3 collèges, elle sera en capacité de faire débattre et faire voter des contributions et motions sur des sujets à enjeux pour la Bretagne, tels que la future programmation des fonds européens, la fiscalité environnementale, ou la cohérence des politiques publiques.

→ Valoriser le bon état comme cadre d'attractivité et de développement économique

Partant du constat que l'attractivité de la Bretagne et son développement dépendent de milieux aquatiques en bon état, la Région poursuivra et renforcera sa réflexion sur l'accompagnement des territoires en bon état, en lien notamment avec les politiques de la Biodiversité et du tourisme.

→ Un travail sur la sortie de produits phytosanitaires de synthèse

Afin de mettre en œuvre l'objectif Breizh COP « Tendre vers le zéro phyto à l'horizon 2040 », la Région a mis en place un groupe de travail dédié qui pourra s'appuyer sur l'expertise de chercheurs réunis au sein du Centre de Ressources et d'Expertises sur l'Eau en Bretagne (CRESEB). Dans ce cadre, la Région pourra accompagner une expérimentation de sortie de produits phytosanitaires de synthèse sur un ou plusieurs territoires pilotes, afin de mesurer les impacts économiques et sociaux de la suppression de l'usage de ces produits.

Par ailleurs, en tant que région responsable, l'action « zéro phyto » déjà à l'œuvre sur les voies navigables et en déploiement dans les lycées, sera poursuivie et étendue aux ports.

→ Renforcer l'accompagnement des EPCI dans leur prise de compétence GEMAPI

Au-delà de l'Assemblée Bretonne de l'Eau qui offrira aux EPCI un lieu d'échanges, la Région poursuivra son accompagnement dans les réorganisations territoriales encore à l'œuvre suite à la prise de compétence GEMAPI par les EPCI, ainsi que son soutien financier aux actions et investissements visant à restaurer la qualité des eaux.

Sa récente prise de participation au sein de l'Etablissement Public de Bassin de la Vilaine, lui permettra en 2020 de renforcer son accompagnement et de participer aux débats sur un territoire hydrographique qui couvre un tiers de la Bretagne et sur lesquels les enjeux de reconquête du bon état sont considérables (7% des masses d'eau en bon état en Ile-et-Vilaine).

→ Favoriser l'accès aux données environnementales

L'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB), est un GIP créé par l'Etat et la Région, dont l'objet est la valorisation et la diffusion de données environnementales. Il développe à partir de 2020 un nouveau plan stratégique qui vise notamment à renforcer le croisement et la diffusion de données à des échelles territoriales. Il édite également des chiffres clés sur l'environnement et rédige des dossiers thématiques pour améliorer la connaissance des citoyens. En 2020, il éditera notamment un dossier sur les produits phytosanitaires, développera la plate-forme des paysages et publiera une brochure sur les chiffres clés de l'environnement.

Les actions du programme

→ Renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'eau par les acteurs bretons

- ✓ Informer et former
- ✓ Organiser les conditions d'une gouvernance efficace
- ✓ Mieux comprendre pour mieux agir

→ Viser le respect de la qualité des Milieux Aquatiques, compatible avec un développement équilibré des territoires

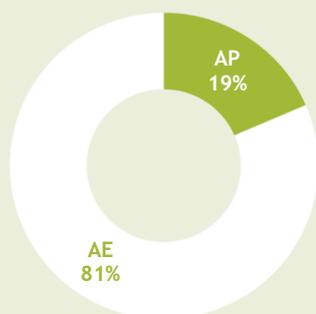
- ✓ Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
- ✓ Soutenir les Projets de Territoires pour l'Eau (PTE)
- ✓ Accompagner les projets territoriaux « Algues vertes »

→ S'adapter aux risques liés à l'eau

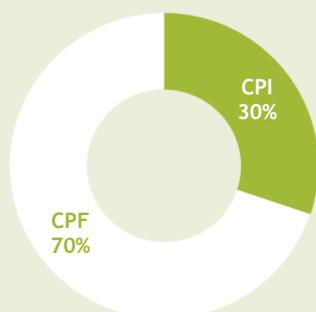
- ✓ Permettre aux bretons de disposer d'une eau potable en quantité suffisante
- ✓ Sécuriser les personnes et les biens face aux risques d'inondation fluviale et de submersion marine

Programme 502

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

700 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

3 078 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

1 400 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 243 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

\\ Raison d'être du programme

L'actualité nationale et internationale sera l'occasion de mettre en lumière en 2020 les enjeux de la biodiversité à différentes échelles (Congrès mondial de la nature à Marseille en juin, COP 15 de la Convention sur la diversité biologique en Chine en fin d'année), et de débattre des nécessaires engagements et virages à prendre en la matière. Au niveau régional il s'agit d'accompagner la mise en œuvre des ambitions et des engagements bretons en matière de biodiversité, en déclinaison des orientations de la Breizh COP, et dans la poursuite concrète des démarches engagées sur l'accompagnement des territoires, la connaissance, la protection des milieux naturels, la sensibilisation et la mobilisation de tous les publics.

Si la prise de conscience est une condition nécessaire pour répondre aux enjeux de la biodiversité, il convient également d'entraîner l'implication opérationnelle de l'ensemble des acteurs, collectivités, opérateurs économiques. Il importe désormais d'enrayer la trajectoire très négative de l'état de conservation des espèces et des milieux naturels. Par un changement profond de nos modes de consommation et de développement, il s'agit de parvenir à des résultats probants en matière de préservation et de restauration de la biodiversité et du patrimoine naturel régional, sur lesquels reposent la qualité et les conditions de vie des Bretons.

\\ 2020 en actions

→ Mise en œuvre des missions de l'Agence Bretonne de la Biodiversité

▶▶ La Région engagée dans le Breizh COP

La création officielle de l'Agence Bretonne de la Biodiversité en octobre 2019 a ouvert la phase de lancement de l'établissement public de coopération environnementale qui la porte, et notamment l'installation de son conseil d'administration en janvier 2020 pour valider son budget primitif et les orientations de ses premières années de mise en œuvre.

Conformément aux travaux de préfiguration de l'Agence, celle-ci s'impliquera de façon prioritaire dans l'accompagnement des territoires (pour le développement de projets trames verte et bleue, atlas de la biodiversité communale/intercommunale), l'aide aux porteurs de projets y compris pour accompagner l'identification et la sollicitation de moyens financiers, l'animation de réseaux et en particulier l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels, le développement de la connaissance ainsi que la mobilisation des différentes catégories d'acteurs pour agir concrètement en faveur de la biodiversité.

L'action de cette agence bretonne s'appuiera sur une équipe dédiée en cours de recrutement, ainsi que sur les contributions techniques des acteurs déjà impliqués (associations et les Départements des Côtes d'Armor, du Finistère et d'Ille-et-Vilaine notamment), ou qui souhaiteront s'engager dans cette dynamique partenariale, aux côtés de la Région et de l'Office français de la biodiversité, membres fondateurs de l'établissement.

Au cours de cette première année de mise en œuvre, il s'agit notamment de développer des réponses et des services efficaces et reconnus par les porteurs de projets, de partager une meilleure reconnaissance des enjeux de biodiversité, et à travers une action partenariale et concertée, d'assurer la confiance et l'implication des acteurs bretons.

Faisant suite aux projets pilotes développés dans le cadre de la préfiguration de cette agence, l'accompagnement des initiatives des territoires sera renforcé, en s'appuyant sur les compétences et ressources disponibles aux niveaux local et régional, en finalisant et en diffusant des outils techniques et des référentiels méthodologiques nécessaires et en valorisant les retours d'expériences utiles aux porteurs de projets en faveur de la biodiversité.

→ Appui aux démarches structurantes et aux projets des Parcs naturels régionaux

L'avancée des travaux d'élaboration du projet de charte et de constitution du Parc Naturel Régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude a conduit à proposer la création d'un syndicat mixte de préfiguration qui devrait intervenir courant 2020. Celui-ci animera la finalisation des travaux, en relais de l'association Cœur Emeraude, et portera le projet à la validation des instances nationales. De son côté, le Parc naturel régional d'Armorique entame la procédure de renouvellement de sa charte, incluant la définition d'un périmètre d'étude pour mi-2020, ainsi que l'élaboration d'un projet de charte pour mi-2021, en vue d'aboutir à une nouvelle labellisation avant l'échéance de sa charte actuelle en 2024.

Le Parc régional du Golfe du Morbihan, labellisé en 2014, poursuit quant à lui le développement de ses missions et projets innovants et s'impliquera, ainsi que le PNR d'Armorique, dans la mise en œuvre d'actions s'inscrivant dans la candidature au dispositif européen LIFE intégré portée par la Région, en vue de mettre en œuvre des modalités d'adaptation au changement climatique sur le territoire à travers une approche intégrée des différents enjeux environnementaux.

→ Développement des outils régionaux d'observation et de cartographie

Le développement d'une plateforme régionale des données naturalistes est aujourd'hui effective, et reçoit les premiers lots de données en vue d'en permettre l'accès aux collectivités, décideurs et gestionnaires. Une charte est proposée à la signature des structures productrices de ces données, pour les inciter à s'engager dans cette diffusion selon le format standardisé défini avec les partenaires bretons. Le pôle Biodiversité de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne sera renforcé pour animer la plateforme des données naturalistes et les producteurs de ses données.

Le développement de l'observatoire des paysages et l'animation de la Plateforme des observatoires photographiques du paysage (POPP), restent inscrits sur la feuille de route de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne pour 2020, avec l'appui de l'Etat et de la Région.

Le projet de cartographie régionale des grands types de végétation conduit par le Conservatoire botanique national de Brest permet d'ores et déjà de disposer d'informations spatialisés pour les départements du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et des Cotes d'Armor. Il sera finalisé par la partie morbihannaise en 2020, et permettra de disposer à l'échelle régionale d'une carte au 1/20 000^{ème} des grands types de végétation, utile à l'élaboration de diagnostics et à l'identification des trames verte et bleue.

→ Extension du réseau des réserves naturelles régionales

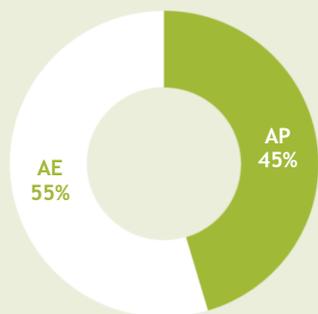
Depuis 2006, la Région a labellisé 9 sites en Réserves naturelles régionales, outils majeurs de préservation et de gestion des milieux naturels remarquables de Bretagne, et identifiés comme réservoirs de biodiversité dans le cadre du SRADDET. Le classement de la dernière Réserve (landes, étang et prairies de Plounérin) date de 2016. Un appel à projet sera lancé courant 2020 afin d'identifier et de sélectionner 4 nouveaux sites qui pourront au cours des prochaines années être accompagnés dans la procédure de classement en Réserve naturelle régionale et bénéficier à ce titre d'un soutien régional pérenne dans leurs activités de gestion, de protection, de connaissance et d'éducation.

Les actions du programme

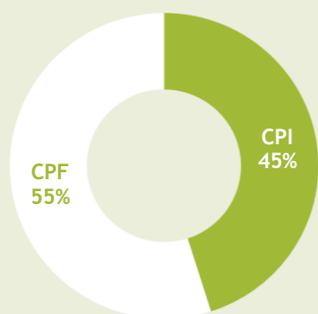
- **Développer l'acquisition de connaissances et la structuration de la gouvernance régionale en matière de biodiversité**
 - ✓ Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise
 - ✓ Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissances
 - ✓ Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité
 - **Développer les politiques territoriales de préservation des espaces, des espèces et des paysages**
 - ✓ Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale
 - ✓ Accompagner les Réserves Naturelles Régionales (RNR)
 - ✓ Accompagner les Parcs Naturels Régionaux (PNR)
 - ✓ Développer le maillage régional des espaces naturels
 - ✓ Intégrer les dimensions paysagères
 - **Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel**
 - ✓ Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement
-

Programme 503

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

3 410 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

4 102 200 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

3 445 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 194 200 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

\\ Raison d'être du programme

Engager le territoire régional dans la transition énergétique et climatique constitue une priorité pour la Bretagne qui doit faire face à des enjeux majeurs :

- l'urgence climatique, qui implique de limiter le prélèvement des ressources, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre du territoire et d'adopter des solutions d'adaptation au changement climatique et de résilience des territoires;
- l'autonomie énergétique du territoire régional, qui ne produit aujourd'hui que 12% de l'énergie consommée ;
- le développement économique : les énergies renouvelables, les réseaux intelligents ou encore le bâtiment économe en énergie et en ressource constituent autant d'opportunités pour l'émergence de filières innovantes créatrices d'activités et d'emplois ;
- la réduction des inégalités sociales et l'amélioration de la santé des populations : l'accès à l'énergie est aujourd'hui source d'inégalités en termes de facture énergétique pour l'utilisateur et la qualité médiocre des logements a des impacts non négligeables sur certaines populations.

L'intérêt grandissant porté par les citoyens aux « basses technologies » - ou « low - tech » - traduit une réelle prise de conscience sur la limite de la disponibilité des matières premières nécessaires aux biens de consommation. Dans les faits, cette prise de conscience interroge plus généralement sur des modes de production plus sobres en matières premières et en énergie, sur le recours à des matières recyclables en lieu et place des ressources naturelles, sur l'augmentation de la durée de vie des biens et produits. Les actions inscrites dans la Feuille de Route en Faveur de l'Economie Circulaire (FREC) ainsi que dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) intégré au SRADDET et à la Breizh COP doivent donner tout son sens à ce programme qui tend à :

- sensibiliser l'ensemble des bretons, dans leurs multiples responsabilités de citoyens, de consommateurs, d'entrepreneurs, aux principes de l'économie circulaire ;
- (re)localiser en Bretagne la valeur ajoutée des différentes filières de réemploi, de recyclage, de valorisation énergétique des déchets ;
- Développer de nouvelles filières et de nouveaux usages autour des matériaux biosourcés et renouvelables.

\\ 2020 en actions

→ Accompagner les bretons pour une Bretagne plus sobre en énergie

La rénovation énergétique des bâtiments et notamment des logements est un enjeu majeur : la Breizh COP fixe un objectif ambitieux de réduction des émissions des gaz à effet de serre de 65% à l'horizon 2050 (par rapport aux émissions de 2012) soit une division par 4 des émissions liées au secteur du bâtiment. Le réseau des Plateformes Locales de la Rénovation de l'Habitat développé par la Région depuis 2014 constitue aujourd'hui une fondation solide et reconnue sur laquelle appuyer le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat pour accompagner les ménages de manière massive vers la rénovation énergétique.

▶▶▶ La Région engagée dans le Breizh COP

Par son engagement dès 2020 dans le programme national SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) la Région Bretagne poursuit son ambition de rendre accessible à tous les bretons le service complet d'accompagnement d'ici 2023, avec les objectifs quantitatifs suivants :

- 100 000 ménages recevant une information de 1er niveau;
- 20 000 ménages accompagnés pour la réalisation de leurs travaux ;
- 1500 entreprises conseillées pour rénover leurs locaux.

→ Accompagner les filières renouvelables pour augmenter la production d'énergie renouvelable

L'année 2020 sera dédiée à la mise en œuvre des feuilles de route régionales afin d'accélérer la production d'énergies renouvelables sur notre territoire en exploitant tous les potentiels existants dans la région (avec une priorité au développement de l'éolien terrestre, des énergies marines et de la biomasse) et en impliquant davantage collectivités et citoyens pour le développement de ces projets.

La Région poursuivra son engagement dans le développement de vecteurs énergétiques innovants (biométhane, hydrogène...) ainsi que dans le projet SMILE (Smart Ideas to Link Energies) afin de favoriser le déploiement des systèmes énergétiques intelligents et des projets de stockage d'énergie. Une stratégie de déploiement de l'hydrogène (H₂) d'origine renouvelable sera construite en 2020 et permettra d'expérimenter des solutions sur le territoire breton et d'engager des dynamiques d'innovation fortement créatrices de valeur pour les entreprises du secteur. C'est un enjeu considérable en Bretagne.

►► Mobiliser les bretons dans les démarches de transition écologique et énergétique

La Région encouragera en 2020 les initiatives des territoires favorisant la mobilisation des citoyens dans leur projet de transition écologique et énergétique. Un appel à projets transversal, développé en concertation avec l'ensemble des politiques de l'environnement, de la Mer et du littoral, sera lancé pour accompagner des démarches pilotes et innovantes des territoires qui souhaitent mobiliser et impliquer les citoyens dans les projets de transitions écologiques d'intérêt collectif, favorisant le passage à l'action de chacun. Cet appel à projet sera doté d'une enveloppe de 650 K€.

→ Sensibiliser les acteurs bretons aux principes de l'économie circulaire

Le succès de l'évènement qui s'est tenu en novembre 2019 à l'occasion du 10^{ème} anniversaire des Repair Café à Rennes, sous le slogan « La Bretagne répare » montre la sensibilisation des Bretons et des Bretonnes sur ces sujets. Il s'agit en 2020 d'aller plus loin dans leur accompagnement sur les gestes et pratiques responsables : une campagne de sensibilisation « tout public » favorisera la responsabilisation de chacun vis-à-vis de la prévention de la production de déchets ; des actions de formation ciblées en direction des réseaux d'entreprises, tels que Produit en Bretagne, inviteront les acteurs économiques à opter pour les avantages économiques et sociaux de l'économie circulaire ; un nouvel Appel à Projet construit avec les partenaires institutionnels de la Région (ADEME,...) devra faire émerger des projets d'économie circulaire de nouvelle génération.

→ Déployer des filières régionales de valorisation

Les Bretons et les Bretonnes occupent la première place des trieurs des emballages ménagers, mais leur valorisation se fait pour l'essentiel en dehors de la Bretagne. La consolidation des filières existantes de recyclage, comme la production d'isolants ou de nouveaux emballages à partir de journaux/magazines et papiers/cartons, est prioritaire. Le déploiement de nouvelles filières bretonnes de recyclage à l'occasion de la création de nouvelles REP (Responsabilité élargie du producteur) sera favorisé, en s'appuyant autant que possible sur l'économie sociale et solidaire (ESS). La valorisation énergétique de déchets en énergie de substitution aux énergies fossiles sera développée (Combustibles solides de récupération, UVE Haut PCI), dans un souci de contribution au zéro enfouissement.

→ Consolider et déployer l'usage des matériaux écologiques dans la construction

La création en 2019 de la Fédération bretonne des filières biosourcés (FB²) constitue une étape importante dans le déploiement de ces filières. Ce nouvel interlocuteur dans le paysage breton ouvre une opportunité de consolider l'usage des matériaux écologiques (biosourcés et géosourcés) dans la construction et le bâtiment, pour ce qui est de l'aval, et le déploiement de filières de production en lien direct avec les territoires, pour ce qui est de l'amont. C'est aussi l'occasion de réinterroger l'Appel à projets Bâtiments performants pour aller vers des labels de type BBKA (Bâtiment Bas Carbone), Bâtiment biosourcé, Le recours au réemploi et au recyclage dans la construction est un enjeu de cette démarche.

Les actions du programme

→ Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques

- ✓ Avoir une vision intégrée et transversale des enjeux sur l'énergie, la qualité de l'air et le climat
- ✓ Renforcer l'efficacité énergétique du bâti
- ✓ Développer et optimiser l'usage des énergies renouvelables
- ✓ Accompagner les territoires et les acteurs dans la mise en œuvre de la transition énergétique

→ Développer un usage durable des ressources

- ✓ Connaître les gisements et leurs usages
- ✓ Organiser la prévention et la gestion des déchets
- ✓ Développer une culture bretonne de l'économie circulaire

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0501	P.0501-11 :Informer et former	-	713 000
	P.0501-12 :Organiser les conditions d'une gouvernance efficace	-	50 000
	P.0501-13 :Mieux comprendre pour mieux agir	-	400 000
	P.0501-21 :Soutenir l'élaboration et le mise en oeuvre des SAGE	-	665 000
	P.0501-22 :Soutenir les projets de territoire pour l'eau	5 100 000	2 600 000
	P.0501-23 :Accompagner les projets territoriaux « algues vertes »	200 000	700 000
	P.0501-31 :Permettre aux bretons de disposer d'une eau potable en quantité suffisante	-	20 000
Total P.0501		5 300 000	5 148 000
P.0502	P.0502-11 :Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise	-	142 843
	P.0502-12 :Soutenir les programmes d'inventaire et d'acquisition de connaissances	20 000	370 050
	P.0502-13 :Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité	-	351 000
	P.0502-21 :Mettre en oeuvre la trame verte et bleue	161 000	302 000
	P.0502-22 :Accompagner les réserves naturelles régionales	67 000	366 000
	P.0502-23 :Accompagner les Parcs naturels régionaux	196 000	1 214 907
	P.0502-24 :Développer le maillage régional des espaces naturels	206 000	2 200
	P.0502-25 :Intégrer les dimensions paysagères	50 000	50 000
	P.0502-31 :Soutenir l'action des structures régionales d'éducation et de sensibilisation à l'environnement	-	279 000
Total P.0502		700 000	3 078 000
P.0503	P.0503-111 :Connaître et analyser la situation énergétique et climatique bretonne	80 000	195 000
	P.0503-112 :Contribuer aux démarches de planification	100 000	230 000
	P.0503-121 :Renforcer l'efficacité énergétique dans l'habitat	750 000	2 030 000
	P.0503-122 :Renforcer l'efficacité énergétique dans les bâtiments tertiaires et le secteur industriel	350 000	90 000
	P.0503-131 :Soutenir les projets de production d'énergie bas carbone	1 100 000	103 000
	P.0503-132 :Optimiser les usages par les réseaux énergétiques intelligents	350 000	50 000
	P.0503-141 :Accompagner la mise en place d'une ingénierie territoriale par les territoires	-	642 000
	P.0503-142 :Proposer et déployer des outils d'ingénierie financière	-	45 000
	P.0503-143 :Accompagner les territoires dans la mobilité durable	300 000	30 000
	P.0503-212 :Planifier et optimiser les usages des ressources	-	30 000
	P.0503-221 :Accompagner et sensibiliser à la prévention	-	40 000
	P.0503-222 :Planifier et développer les outils de gestion adaptés	380 000	215 000
	P.0503-231 :Accompagner les collectivités et les porteurs de projets	-	242 200
	P.0503-232 :Développer l'usage de matières premières renouvelables	-	60 000
	P.0503-113 :S'adapter aux effets du changement climatique	-	100 000
Total P.0503		3 410 000	4 102 200

VI

Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2020

Session de février 2020

\\ Synthèse de la mission

La population bretonne est en France celle qui se déclare la plus attachée à sa région. Les valeurs qui s’y expriment au quotidien, sa cohésion sociale, sa vitalité économique, culturelle, ses infrastructures, ses paysages et ses patrimoines font de la Bretagne un territoire qui séduit aussi beaucoup hors de ses frontières. Cette image forte est un atout que nombre d’acteurs mettent au service de leurs projets, à l’intérieur comme à l’extérieur et notamment dans les régions étrangères partenaires de la Bretagne. Cette image résulte de la combinaison de multiples facteurs et l’ensemble des politiques publiques y contribuent toutes de manière indirecte. En complément, la Région a pris l’initiative d’actions ambitieuses et directes en faveur de l’attractivité du territoire. Ainsi, pour répondre aux besoins exprimés en matière de recrutement, la collectivité a proposé fin 2019 de nouveaux supports de communication sous la signature « Bretagne – Passez à l’Ouest ». En 2020, l’animation de cette campagne sera poursuivie. Dans une perspective d’attractivité forte et adaptée aux besoins de chaque territoire, une réflexion sera également entretenue à l’échelle des intercommunalités, dans le cadre du réseau des développeurs économiques.

→ Lutter contre les fractures culturelles et encourager les pratiques responsables

Parmi les risques auxquels sont confrontées nos sociétés, celui d’un fossé culturel qui se creuse entre les habitants d’un même territoire ne doit pas être sous-estimé. Le discours égalitaire et la volonté de démocratisation culturelle ne constituent plus des réponses à la hauteur du sentiment d’exclusion, de « ce n’est pas pour moi » ressenti par nombre de nos concitoyens. C’est pourquoi la dimension émancipatrice des politiques culturelles doit être confortée. La volonté de « faire société ensemble » est au cœur du projet politique régional.

La Région développe une approche pondérée entre d’une part, la nécessité de consolider le secteur culturel par l’accompagnement des grandes filières et structures régionales et d’autre part, la prise en compte de projets innovants et singuliers, parfois de taille et de rayonnement modeste, mais qui s’adressent aux habitants dans un rapport renouvelé, plus direct, plus participatif, plus respectueux des droits culturels des personnes.

En appui sur cette dimension démocratique, la politique culturelle régionale répond à de nombreux enjeux liés à l’aménagement du territoire, à la création artistique et artisanale, à la diversité culturelle et à l’ouverture au monde.

Ces enjeux s’inscrivent pleinement dans la philosophie de « région responsable » telle que définie dans la Breizh COP. La politique culturelle régionale se veut donc toute aussi porteuse d’exemplarité en terme de développement durable que d’autres domaines de la politique régionale.

▶▶ Une charte Breizh COP « Culture »

En 2020, la Région s’engage dans une démarche d’accompagnement des actions de développement durable portées par les acteurs culturels bretons. Cet engagement se formalisera à travers l’élaboration d’une charte pour des pratiques responsables destinée à constituer le fil rouge des politiques culturelles pour les années qui viennent. Celle-ci se déclinera autour des trois valeurs, identifiées comme les leviers les plus pertinents dans le domaine culturel, pour répondre aux objectifs de la Breizh COP :

- Le respect des droits culturels des personnes
- La promotion de l’égalité femme-homme
- La transition écologique, le respect des ressources et de l’environnement

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission. 2

Répartition des crédits par chapitre..... 5

Programme 601 6

Programme 602 8

Programme 603 10

Programme 604 12

Programme 605 14

Programme 606 16

Programme 607 18

Programme 608 20

Répartition des AP et AE par actions 22

→ Développement du sport

Les politiques publiques du sport ont connu depuis 2018 une profonde mutation. 2020 sera une année « charnière » de mise en œuvre de la réforme de la gouvernance du Sport. Cette dernière va en effet modifier les soutiens publics au mouvement sportif fédéral et aux acteurs favorisant la pratique non encadrée. Elle impacte également l'organisation et les modalités de fonctionnement entre les acteurs.

La volonté de changer de modèle s'est concrétisée par la création d'une Agence Nationale du Sport (ANS) - loi du 1^{er} août 2019. Cette agence, sous forme d'un groupement d'intérêt public (GIP), intègre à la fois les représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, du mouvement sportif et des acteurs économiques. Elle a la responsabilité de piloter les politiques consacrées au sport pour tous et au sport de haut niveau et haute performance. Elle aura aussi la capacité de signer les conventions d'objectifs avec les fédérations sportives à partir de 2020. La déclinaison territoriale de l'ANS s'appuiera sur deux structures : la Conférence Régionale du Sport (CRS), et la Conférence des Financeurs (CF).

Dans ce contexte de forts bouleversements, la Région sera attentive à préserver sa relation privilégiée au mouvement sportif breton.

→ International

Suite au vote de sa stratégie à l'international en juin 2019, la Région poursuivra prioritairement ses actions en faveur de l'attractivité de son territoire envers les régions et pays ciblés : Shandong (Chine), Australie méridionale, Pays de Galles (Royaume-Uni), Wielkopolska (Pologne), Japon, Irlande, Allemagne et Maroc.

Concernant l'action européenne de la Région, 2020 sera l'année d'entrée en vigueur concrète du Brexit ; cela conduira à finaliser le rapprochement avec l'Irlande, dans une logique de partenariat plus large associant le Pays de Galles et l'Ecosse. Le 50^{ème} anniversaire du Festival Interceltique de Lorient sera une occasion de valoriser cette initiative et d'en démontrer les opportunités en termes d'attractivité.

De même, une première action en lien avec la Chambre des Métiers du Morbihan sera effectuée en Bavière, amorçant la remise en place d'actions régulières en Allemagne après l'abandon de la coopération avec la Saxe.

En ce qui concerne les partenariats hors Europe, 2020 sera l'année de l'Australie en Bretagne avec la valorisation d'initiatives culturelles et patrimoniales aborigènes en région. Des initiatives en faveur de la valorisation de la Bretagne en Australie seront également menées, en lien notamment avec l'Alliance Française à Adelaïde. En Chine, priorité sera donnée aux suites concrètes du déplacement au Shandong en 2019 notamment autour d'échanges entre la Breizh COP bretonne et la « Péninsule écologique chinoise ».

Compte tenu des problèmes de sécurité en Haïti et au Burkina-Faso, l'action envers ces pays sera menée en lien avec les associations et ONG présentes localement. Cependant, les travaux concernant l'agriculture durable dans la région Centre du Burkina pourront être poursuivies grâce à la mobilisation de nouveaux partenaires, marocains, dans le cadre d'une action tripartite innovante. Cela permettrait en outre de continuer à mobiliser nos partenaires marocains autour de projets communs touchant non seulement l'agriculture, mais aussi le domaine de l'eau et de sa qualité.

Enfin, 2020 sera l'année de la Cop26 qui se tiendra à Glasgow. Consacrée à la mobilisation des pouvoirs locaux en faveur du climat, la Région agira avec l'aide de ses réseaux (CRPM, Climate Group, Regions4) pour décliner et valoriser de façon opérationnelle les objectifs qu'elle se fixe au titre de la Breizh COP.

→ Politiques en faveur du patrimoine culturel, du tourisme et des voies navigables bretonnes

Les politiques en faveur du Patrimoine culturel et du tourisme sont au cœur de la logique de développement durable. Elles s'inscrivent dans les enjeux d'usage équitable et raisonné des ressources naturelles et culturelles d'un territoire, de reconnaissance de ses diversités ainsi qu'au renforcement du lien social.

En 2020, l'accent sera mis sur la dynamique de l'« engagement » du plus grand nombre et en particulier des jeunes en faveur du patrimoine, afin de stimuler l'émergence de projets de conservation, de valorisation et de connaissance.

Cette approche inclusive et dynamique de la valorisation du patrimoine rejoint celle de l'Inventaire.

Le patrimoine culturel est par nature une source d'inspiration pour nombre de projets innovants. Des dispositifs dédiés seront lancés afin de permettre le déploiement de projets permettant de donner « une seconde vie » à des biens patrimoniaux d'exception, dans l'optique de créer une offre touristique renouvelée et attractive, basée sur des « expériences patrimoniales ».

Le tourisme et le patrimoine sont en effet intimement mêlés. Harmonieusement pensées et articulées, leurs politiques de développement contribuent au développement durable de la Bretagne avec un effet levier fondamental en matière économique – plus de 8% du P.I.B. régional pour le seul tourisme – d’attractivité, d’image et d’aménagement du territoire.

C’est pourquoi, en matière de tourisme, l’ambition régionale consiste à passer d’une simple « compétence partagée » entre acteurs publics telle que le prescrit le cadre législatif, à un engagement volontariste pour une « compétence coordonnée » entre acteurs publics, privés et associatifs.

Cela conduira en 2020 à l’élaboration et à l’adoption d’un nouveau Schéma Régional de Développement Touristique et des Loisirs (S.R.D.T.L). En Bretagne, il sera un outil opérationnel de mise en œuvre de la Breizh COP, en appui sur les Destinations Touristiques, particularité d’organisation du territoire et de définition de stratégies intégrées de développement touristique.

Les atouts naturels et culturels de la Bretagne seront appréhendés et valorisés afin d’en exprimer le potentiel au travers de stratégies ad hoc, notamment en matière de sites d’exception, de nautisme, d’itinérance et de mobilité, de tourisme social et solidaire...

Des partenariats avec des acteurs associatifs seront noués afin de déployer des actions collectives sur le territoire.

Dans ce contexte, le mandat donné au Comité Régional du Tourisme permettra à cet opérateur de la Région d’observer, de communiquer et de promouvoir la Bretagne en France et à l’étranger en menant des actions partagées avec les acteurs de la filière et dans le cadre de la stratégie régionale.

La dimension européenne en matière de développement, notamment dans le domaine du nautisme sera également présente au travers du projet Interreg CAPITEN dont la Bretagne est cheffe de file aux côtés de 16 partenaires européens.

→ Citoyenneté

Les impacts des réformes territoriales, notamment de la loi NOTRe ont fait émerger une à une « nouvelle Région », confortée dans ses responsabilités stratégiques et renforcée dans ses compétences de production de services publics ; plus proche, plus partenariale, plus lisible et efficace dans son action.

C’est dans ce contexte que la refonte du portail régional bretagne.bzh et l’élaboration de la stratégie digitale de la Région sont conduites. Le nouveau bretagne.bzh sera le point d’accès à tous les services issus de la transformation numérique de la collectivité. Il proposera de très nombreux nouveaux services en ligne, dans tous les domaines d’activité de la Région ; ses contenus éditoriaux seront également repositionnés pour satisfaire au mieux les attentes des citoyen·ne·s et des usager·ères de nos services publics, de sorte que bretagne.bzh se positionne désormais comme l’interface numérique, simple, interactive et efficace des Breton.ne.s avec leur Région.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

	AE				Total AE
	930	933	938	939	
P.0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		16 115 000			16 115 000
P.0602 Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		4 713 000			4 713 000
P.0603 Développer le sport en région		4 000 000			4 000 000
P.0604 Révéler et valoriser le patrimoine		1 193 000			1 193 000
P.0605 Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				6 551 900	6 551 900
P.0606 Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			1 342 000		1 342 000
P.0607 Développer les actions européennes et internationales	1 710 000				1 710 000
P.0608 Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	4 200 000				4 200 000
	5 910 000	26 021 000	1 342 000	6 551 900	39 824 900

	AP				Total AP
	900	903	908	909	
P.0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		1 040 000			1 040 000
P.0602 Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		4 790 000			4 790 000
P.0603 Développer le sport en région		2 000 000			2 000 000
P.0604 Révéler et valoriser le patrimoine		4 300 000			4 300 000
P.0605 Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				4 600 000	4 600 000
P.0606 Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			8 500 000		8 500 000
P.0607 Développer les actions européennes et internationales	280 000				280 000
P.0608 Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne					
	280 000	12 130 000	8 500 000	4 600 000	25 510 000

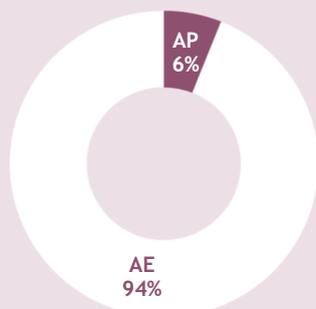
→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

	CPF				Total CPF
	930	933	938	939	
P.0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		16 115 000			16 115 000
P.0602 Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		4 813 000			4 813 000
P.0603 Développer le sport en région		4 000 000			4 000 000
P.0604 Révéler et valoriser le patrimoine		1 193 000			1 193 000
P.0605 Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				6 551 900	6 551 900
P.0606 Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			1 222 000		1 222 000
P.0607 Développer les actions européennes et internationales	1 650 000				1 650 000
P.0608 Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	4 000 000				4 000 000
	5 650 000	26 121 000	1 222 000	6 551 900	39 544 900

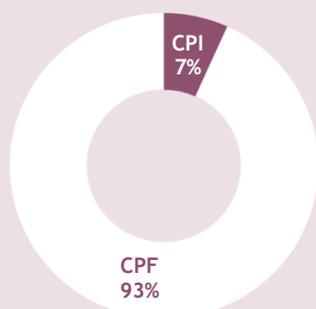
	CPI				Total CPI
	900	903	908	909	
P.0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		1 170 000			1 170 000
P.0602 Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		4 840 000			4 840 000
P.0603 Développer le sport en région		3 475 000			3 475 000
P.0604 Révéler et valoriser le patrimoine		4 300 000			4 300 000
P.0605 Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				4 980 000	4 980 000
P.0606 Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			6 275 000		6 275 000
P.0607 Développer les actions européennes et internationales	280 000				280 000
P.0608 Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne					
	280 000	13 785 000	6 275 000	4 980 000	25 320 000

Programme 601

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

1 040 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

16 115 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

1 170 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

16 115 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

\\ Raison d'être du programme

Ce programme vise à développer les démarches artistiques et culturelles sur le territoire breton dans les domaines du spectacle vivant, des arts plastiques et du patrimoine culturel immatériel. Au-delà de la création professionnelle, soutenue de manière très volontariste par la politique culturelle régionale, les pratiques artistiques et culturelles ou des temps de rencontres entre artistes et habitants sont également accompagnés. En résonance avec les principes des droits culturels, l'ensemble des disciplines artistiques doit être pris en compte, toutes les personnes (habitants, publics, artistes professionnels ou amateurs) doivent être considérées. Les interventions du programme visent ainsi trois enjeux principaux : favoriser la rencontre entre artistes et habitants sur tout le territoire, structurer le secteur du spectacle vivant et des arts plastiques à l'échelle régionale et encourager la prise en compte effective des droits culturels des personnes en Bretagne, notamment à travers la promotion et la valorisation de son riche patrimoine culturel immatériel.

\\ 2020 en actions

→ Développer les pratiques responsables dans la culture

Dans un contexte de mise en œuvre de la Breizh COP, les acteurs culturels du spectacle vivant et des arts plastiques sont invités à s'investir à l'image du collectif des festivals, aujourd'hui repéré et exemplaire à l'échelle nationale. Le conseil régional s'appuiera aux côtés des autres collectivités locales sur un travail commun avec le mouvement H/F Bretagne pour l'égalité hommes/femmes dans les arts et la culture. La proximité de l'offre culturelle est également un enjeu de l'aménagement du territoire qui doit constituer une priorité. Au-delà du maillage de centres culturels, le soutien aux lieux de vie et de sociabilité au croisement de l'action citoyenne et du soutien à la création doivent ainsi être mieux accompagnés, de même que le soutien aux cafés cultures via le GIP Cafés cultures (Groupement d'Intérêt Public) dont l'enveloppe dédiée sera augmentée.

▶ La Région engagée dans la Breizh COP : des festivals en transition

Le collectif des festivals développe un MOOC (cours sur internet gratuit et ouvert à tous) sur la responsabilité sociale et environnementale des manifestations. <https://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/2019/10/mooc-festivals-en-transition/>

En 2020, la Région poursuivra son action visant une meilleure appropriation des droits culturels en Bretagne en coopération avec ses partenaires publics et privés. Souhaitant encourager les démarches visant à favoriser la participation des habitants à la vie culturelle (passer du « faire pour » au « faire avec »), le Conseil régional s'est positionné en facilitateur et en coconstruction. Les travaux préalablement menés en Ille-et-Vilaine pourraient aboutir à la mise en place de services à vocation régionale (plateforme de ressources et d'échanges). En Finistère, un nouveau cycle de rencontres avec les acteurs culturels sera initié. La manière d'associer les bénévoles à l'organisation des manifestations, mais aussi à leur gouvernance, sera travaillée plus particulièrement par un groupe d'organismes de festivals en Bretagne.

→ Poursuite de la feuille de route du mandat pour les métiers d'art et la transmission de la matière culturelle de Bretagne

Désormais dotés d'une cellule régionale opérationnelle au sein de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat (CRMA), les professionnels des métiers d'art en Bretagne verront l'intervention de la Région se consolider en 2020 avec la coordination, par cette cellule, des Journées Européennes des Métiers d'Art. Les aides aux déplacements collectifs des artisans d'art hors de Bretagne seront également renforcées.

La priorité accordée au patrimoine culturel immatériel dans le cadre de la politique culturelle de la Région la singularise à l'échelle nationale, tout comme la délégation de compétence confiée par l'Etat à la collectivité depuis 2016. Suite à l'appel à projets « transmission de la matière culturelle de Bretagne et promotion de la diversité culturelle » il s'agit maintenant de consolider l'offre sur les territoires qui se sont engagés dans des actions de transmission. S'agissant du secteur professionnel des musiques traditionnelles de création et du monde, l'enjeu du développement de la diffusion et de l'accompagnement des artistes sera à nouveau prioritaire en s'appuyant notamment sur le réseau de producteurs Bretagne World Sounds et le festival No Border. Différents leviers seront mobilisés dans cette direction, qu'il s'agisse de la convention avec l'Institut Français renouvelée pour les années 2020-2022 ou de l'action de Spectacle Vivant en Bretagne.

→ Des chantiers sectoriels pour l'art contemporain et les musiques actuelles

Plusieurs secteurs professionnels continuent de faire l'objet de réflexions partagées entre leurs représentants et la Région, en partenariat avec l'Etat par l'intermédiaire de la DRAC Bretagne.

En matière de développement des arts visuels, l'année 2020 marquera l'aboutissement d'un processus d'observation et de concertation mené par le réseau Art contemporain en Bretagne dans le but d'identifier des leviers d'actions permettant de mieux soutenir le travail des artistes plasticiens et de contribuer à assurer une présence territoriale équilibrée de cette discipline artistique sur l'ensemble du territoire. En 2020, un plan d'action pour le secteur sera formalisé par le réseau. La Région s'engagera dans une réflexion sur l'accompagnement qu'elle peut lui apporter, en particulier sur la question de la production et celle de la formation professionnelle. Ce travail s'inscrit également dans une nouvelle dynamique pour les lieux d'art contemporain : deux nouveaux centres d'art d'intérêt national en Bretagne, 40m Cube à Rennes et Gwin Zegal à Guingamp, verront leurs conventions renouvelées. Au FRAC Bretagne, est proposé un projet « *Faire Archipels* » qui aborde notamment les thématiques de l'égalité hommes femmes et de l'éco-responsabilité et propose une politique de médiation horizontale et participative ouverte à la pluridisciplinarité. Il répond à la commande de la Région qui avait insisté dans le cahier des charges pour une candidature prenant en compte l'aménagement territorial, la relation aux personnes, les démarches innovantes de rencontres avec les artistes et les œuvres, tenant compte des droits culturels.

Dans le domaine des musiques actuelles, le calendrier initialement envisagé a été décalé en raison de la confirmation de la disparition du CNV (Centre National de la chanson, de la Variété et du jazz) absorbé dans la création du Centre National de la Musique (CNM) début janvier 2020. La Région, le CNM, et la DRAC Bretagne proposeront un bilan partagé avec les acteurs du secteur de leur convention de partenariat 2017-2019. Il s'agira en 2020 de préparer un nouveau contrat pour le développement des musiques actuelles, en envisageant d'élargir son périmètre à l'activité des labels discographiques.

Dans le domaine de la danse contemporaine, en réponse à l'étude sur le secteur chorégraphique commandée par la DRAC Bretagne et la Région en 2019, les pistes de développement et de structuration évoquées avec le secteur seront engagées en 2020 : accompagnement de la dynamique collective rennaise autour du festival Waterproof, préfiguration d'un Centre de Développement Chorégraphique, réflexion sur le développement de formations professionnelles, accompagnement coordonné entre collectivités de projets de territoire ou hors les murs.

Les théâtres et centres culturels pluridisciplinaires sont également fragilisés face à la contraction des saisons culturelles et à la difficulté de maintenir des moyens humains et financiers consacrés au soutien à la création et à la médiation culturelle. Dans ce contexte, la DRAC Bretagne et la Région devront en 2020 finaliser une proposition de rapprochement de deux dispositifs de soutien proches : les scènes de territoire et la production mutualisée. Un nouveau pôle culturel, important pour le territoire, mais aussi pour le rayonnement régional et national, sera inauguré en 2020 avec un soutien de la Région : le SEW à Morlaix dans l'ancienne Manufacture des Tabacs qui rassemble le cinéma La Salamandre, le Théâtre de l'Entresort et l'association Wart (Booking et Festival Panorama). La création à Hennebont d'un « Centre national de la marionnette », nouveau label annoncé par le Ministère de la culture, fera l'objet d'un chantier partagé entre l'Etat, la Région et les Villes d'Hennebont et Auray autour du Théâtre à la coque, actuellement lieu de compagnonnage marionnette.

Les actions du programme

→ Créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et encourager la participation des habitants à la vie culturelle

- ✓ Favoriser la création de projets artistiques et culturels dans les territoires
- ✓ Soutenir des manifestations artistiques et culturelles
- ✓ Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle

→ Favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes

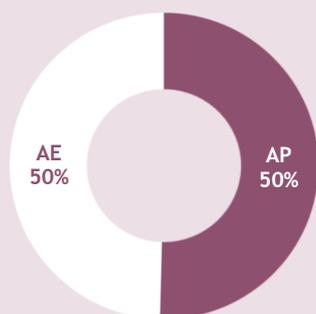
- ✓ Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels
- ✓ Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger
- ✓ Soutenir les structures de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques
- ✓ Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques

→ Soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants

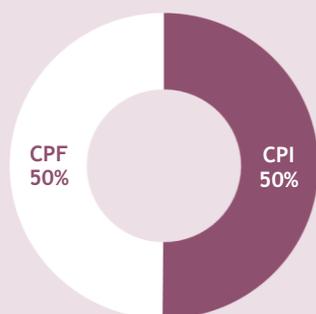
- ✓ Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel
- ✓ Soutenir les pratiques artistiques en amateur

Programme 602

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

4 790 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

4 713 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 840 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 813 000€

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

\\ Raison d'être du programme

Ce programme répond à deux objectifs principaux, favoriser la structuration d'une économie culturelle en mutation profonde et connectée à un territoire singulier et fécond, et encourager la diversité de la création, des pratiques culturelles, des échanges entre citoyens et plus largement l'appropriation par chacun de la culture dans les domaines du livre et de la vie littéraire, du cinéma et de l'audiovisuel, des radios associatives et du disque.

Cette politique définie en concertation avec les acteurs bretons est confortée depuis 2016 par une délégation de compétences de l'État à la Région dans les domaines du livre et du cinéma. A partir de 2020, cette délégation sera étendue aux actions d'éducation artistique et culturelle, principalement dans le domaine du cinéma.

Cette politique est construite en partenariat avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), avec le Centre National du Livre (CNL), et avec la SACEM et Rennes Métropole pour l'aide à la musique originale de films courts.

\\ 2020 en actions

→ Une nouvelle politique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

Le Conseil régional a souhaité faire du soutien à la filière cinématographique et audiovisuelle un axe fort du mandat. Afin d'identifier les enjeux prioritaires à mettre en œuvre dans le cadre d'une stratégie renouvelée en la matière, une étude a été réalisée et une large concertation a été menée avec les acteurs de la filière. Ainsi, la Région a adopté à l'été 2019, une nouvelle politique, structurante et innovante, tournée vers l'international et dotée de moyens nouveaux. Cette montée en puissance a été programmée sur trois ans. 2020 en sera une nouvelle étape. Dans un même élan, le pilotage de la politique régionale en faveur du cinéma, renforcée dès 2019, sera redéfinie pour gagner en cohérence et ainsi offrir un meilleur service aux usagers. Cette stratégie se déploiera sous la marque « Bretagne Cinéma ».

Une nouvelle convention de coopération avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (2020/2022) sera définie et adoptée. La nouvelle politique cinématographique de la Région devrait permettre de consolider ce partenariat et d'accroître l'abondement du CNC dédié au nouveau fonds d'aide à la création (FACCA).

→ Une politique de soutien au secteur du livre et de la vie littéraire au plus proche des territoires

Depuis 2015, la Région et le CNL se sont engagés à mettre en œuvre une politique conjointe de soutien aux librairies indépendantes. Depuis 2018, un nouvel accord-cadre a été adopté et déployé. En 2020, cette nouvelle politique partenariale élargie et mieux territorialisée se poursuivra. Afin de renforcer la présence d'auteur.e.s sur le territoire, le CNL et la Région se sont également engagés à la mise en œuvre d'une politique conjointe de soutien aux résidences d'auteurs portant une attention particulière à leur rémunération, à la place réservée à la librairie indépendante dans le projet et à la rencontre entre les habitants et les auteur.e.s. La Région a rappelé l'attention qu'elle souhaitait voir portée aux commerces mixtes (cafés-librairies, maisons de la presse...) qui, malgré des modèles économiques précaires, s'installent principalement dans les zones rurales et constituent bien souvent la seule présence culturelle sur ces territoires. En conséquence, les partenaires se sont engagés à faciliter le développement d'actions prenant en compte les spécificités territoriales et à prioriser les zones les moins bien dotées.

La diffusion-distribution est un maillon complexe de la chaîne du livre, caractérisé par une forte concentration au niveau national qui avantage surtout les gros éditeurs généralistes et les grosses productions au détriment des petits éditeurs et des productions plus modestes. Le problème de la diffusion des éditeurs régionaux constitue donc un enjeu important pour la défense d'une certaine production culturelle et intellectuelle originale, créative et diversifiée et in fine l'offre et l'accès au livre proposés au lecteur. En 2020, et sous l'impulsion de la Région, l'établissement public de coopération culturelle *Livre et lecture* coordonnera une réflexion sur le champ de la diffusion-distribution.

→ Un soutien aux réseaux et aux manifestations cinématographiques, radiophoniques et littéraires structurantes en phase de croissance

Afin d'impulser et d'animer la mise en commun des réflexions, de stimuler la créativité, de mutualiser des ressources, de promouvoir une spécificité régionale, de consolider une filière, la Région soutient les réseaux professionnels des secteurs concernés. Ainsi les associations, *Films en Bretagne – Union des professionnels* qui fédère les professionnels du secteur, les réseaux de salles de cinémas comme *Cinéphare*, *CinéMa35* qui fédèrent les cinémas associatifs et publics, le réseau *RAPACE* qui fédère les associations de cinéma amateur, la *Fédération des cafés librairies de Bretagne*, la *CORLAB* qui fédère des radios associatives de catégorie « A » etc. participent activement à la structuration du paysage culturel breton.

De nombreuses manifestations cinématographiques et littéraires contribuent à la diversification des publics et à la dynamisation des territoires. Elles sont très différentes par leur taille, leur notoriété et leurs choix de programmation. Sous l'impulsion de la politique régionale, nombre d'entre elles se sont développées et structurées. En fonction des territoires sur lesquels elles s'inscrivent et des thématiques auxquelles elles sont dédiées, elles seront soutenues selon des priorités distinctes : rayonnement régional, national ou international, singularité artistique ou culturelle, présence sur des territoires éloignés d'une offre régulière, structuration de la filière, diversification des publics et des partenariats.

En 2020, la Région continuera à être particulièrement attentive aux structures en phase de développement et à celles favorisant la participation des habitants à la construction des projets cinématographiques, radiophoniques ou littéraires. Des conventions pluriannuelles d'objectifs seront proposées à ces structures pour développer le partenariat à différents échelons territoriaux.

→ Un soutien attentif au secteur radiophonique

La Bretagne compte une trentaine de radios associatives qui, depuis de nombreuses années, sont des acteurs de la démocratie et de la vie sociale. La Région a souhaité leur apporter son soutien et contribuer ainsi au développement de la création et de la diffusion de contenus diversifiés en proximité avec les habitants. Dans un paysage médiatique en forte mutation, les radios associatives de Bretagne font face aujourd'hui à de nouveaux enjeux économiques, territoriaux et numériques. En 2018 et 2019, soucieuse de répondre à leurs problématiques, la Région a souhaité convier les représentants du secteur à une réflexion collective sur la pertinence de son action. Les aides au fonctionnement ont été actualisées et un soutien à l'investissement a été créé. Le déploiement de la radio numérique terrestre (RNT – DAB+) en France, devrait entraîner un bouleversement de l'offre nationale, régionale et locale. En 2020, la Région restera attentive à cette évolution majeure du secteur, à la pluralité des offres, à l'équilibre du paysage radiophonique régional, à la territorialisation de l'offre, et aux projets collaboratifs.

Les actions du programme

→ Encourager le développement des œuvres, et favoriser la structuration des industries de la création et de la vie littéraire

- ✓ Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle
- ✓ Développer les conditions de production et d'accueil des tournages sur le territoire
- ✓ Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée
- ✓ Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels, et des artistes

→ Favoriser la rencontre des projets, des artistes, des œuvres et des habitants

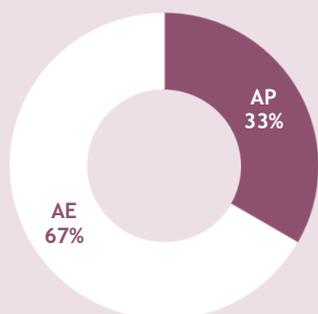
- ✓ Favoriser les rencontres entre œuvres, artistes, professionnels et habitants

→ Conserver et transmettre le patrimoine culturel immatériel et cinématographique

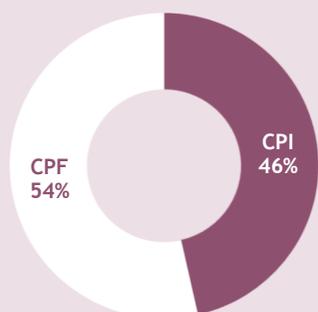
- ✓ Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit
- ✓ Contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine culturel immatériel

Programme 603

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

2 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

4 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

3 475 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 000 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer le sport en région

\\ Raison d'être du programme

L'année 2020 sera importante pour la Région dans le domaine sportif. Le Conseil régional est attendu par le mouvement sportif pour sa capacité à jouer un rôle de catalyseur et son engagement financier. La Région sera donc active dans les prochaines négociations pour la mise en œuvre de la déclinaison territoriale de la nouvelle gouvernance du sport.

Face au désengagement progressif de l'Etat, la Région est clairement identifiée par les acteurs du sport breton comme un partenaire public majeur, entraînant une recrudescence marquée des demandes de soutien financier. Aussi, le Conseil régional maintient le cap de ses priorités sportives en 2020 : le développement du sport pour tous à travers une aide au fonctionnement et à l'investissement des ligues régionales notamment, le maintien d'une excellence sportive bretonne et enfin le soutien aux organisateurs de manifestations sportives de niveau national et international. La Région soutient également les tendances à l'œuvre dans le domaine sportif, tel que l'eSport et la féminisation de la pratique sportive.

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport en France et sa déclinaison territoriale prévue pour 2020, la Région œuvre à la construction d'un nouveau cadre de dialogue et de gouvernance adapté à ses spécificités et ouvert à l'ensemble des partenaires du monde sportif breton. Elle participe ainsi à la définition, à la composition et au fonctionnement de la commission régionale du sport et à la (aux) conférence(s) des financeurs.

\\ 2020 en actions

→ **Les ligues régionales, les relais incontournables de la Région pour développer le sport pour tous**

Les ligues régionales, organes déconcentrés des Fédérations sont les premiers acteurs du sport concernés par les réorganisations des services de l'Etat en région, la création de l'Agence Nationale du Sport (ANS) et les priorités de financement centrées sur les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. La Région s'engage fortement à leurs côtés pour leur permettre de poursuivre leur projet de développement et maintenir notre position de première région sportive (en pratiquants ramenés à la population : 28.42%, chiffre 2017).

Ainsi, dans le cadre du dispositif dit de contractualisation, la Région apporte sa contribution financière à la réalisation de deux actions au choix de chaque ligue, ainsi qu'à l'organisation des championnats de Bretagne et, pour les ligues qui en disposent, au fonctionnement d'un pôle relevant de la filière d'accession (19 en 2019). En 2019, la Région a ainsi apporté plus de 820 000 € au bénéfice de 78 ligues régionales. En 2020, l'effort régional sera maintenu.

En investissement également, les ligues régionales sont les principaux bénéficiaires des soutiens régionaux. D'une part, elles bénéficient des aides à l'acquisition de matériels sportifs et médicaux. Chaque année, la Région attribue ainsi 150 K€ environ aux quelques 80 ligues régionales pour participer à des achats leur permettant de faire fonctionner leur structure, organiser leurs championnats de Bretagne, réaliser leur formation technique, etc. D'autre part, les ligues sont accompagnées dans la réalisation d'équipements structurants pour le développement de leur discipline à travers l'ensemble de la Bretagne. Grâce au dispositif dédié à la réalisation d'équipements majeurs, la Région peut contribuer, soit à un grand projet de construction ou de rénovation pour la Bretagne, soit à plusieurs projets de dimension plus restreinte et équitablement répartis sur le territoire. Les ligues d'athlétisme, de tennis, de rugby, de handball notamment sont accompagnées dans ce cadre en 2020 pour une enveloppe de 1M€, soit 50% des autorisations de programme annuels.

→ Le soutien à l'eSport et l'accompagnement à la féminisation des pratiques

Souvent décrié, l'eSport constitue une pratique en pleine croissance, notamment parmi les Millennials (16-34 ans). La Région souhaite accompagner ce phénomène grandissant en proposant un dispositif co-construit avec les professionnels, gage de sérieux, tout en consolidant l'écosystème dans lequel évolue l'eSport composé d'éditeurs de jeux, de producteurs de contenu et d'organisateur de manifestations.

Ainsi, la Région soutient une équipe eSport en 2020 et s'appuie sur un appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner l'équipe qui portera ses couleurs. Par ailleurs, la politique sportive accompagne le Stunfest en 2020, la plus grande manifestation bretonne d'eSport qui bénéficie d'une notoriété internationale. Ses organisateurs sont également mis à contribution pour promouvoir la politique régionale et pour apporter l'ingénierie nécessaire au développement de la pratique en Bretagne. Au total, une enveloppe de 40 K€ est consacrée à ce nouveau dispositif.

La féminisation des pratiques est une tendance de fond que les ligues, en quête de nouveaux licenciés, cherchent à accompagner. Au-delà du dispositif de contractualisation qui peut englober des actions en faveur de la féminisation à l'instar de celles menées par les ligues d'aviron, de cyclisme ou encore de football en 2019, la Région met en place deux dispositifs spécifiques en 2020. Le premier concerne le domaine de la Voile : depuis plusieurs années, la Région et le Crédit Mutuel de Bretagne ont signé un partenariat pour permettre à deux skippers de réaliser une saison pleine en course au large en solitaire. Jusqu'à ce jour, seuls des skippers masculins étaient sélectionnés. A partir de 2020, un skipper féminin sera retenu à l'issue d'un programme de sélection entièrement féminin. Une enveloppe de 100 K€ est allouée par la politique sportive pour la première année. Le second dispositif a trait à la gestion de l'internat pour élèves sportifs à la Cité Kerichen – site de Lanroze à Brest. Au sein de cet internat, deux étages sur trois sont réservés à des profils sportifs dont la moitié des places (34 lits) concerne des élèves féminines pour l'année 2019 -2020, issues des pôles de handball, voile, cyclisme et natation.

→ Une année consacrée à la définition d'une gouvernance spécifique à la Bretagne

L'année 2020 sera essentielle pour la mise en application territoriale de la nouvelle gouvernance du sport voulue par le Ministère des Sports en 2018 et qui s'est concrétisée par la création officielle de l'ANS en août 2019. Créée sous forme de GIP auquel siègent à la fois l'Etat, les collectivités territoriales, le mouvement sportif et les acteurs économiques, l'ANS reprend les lignes budgétaires de l'ex Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et investit deux domaines : la haute performance et le sport pour tous.

Le projet sportif territorial régional va être construit avec l'ensemble des partenaires. Ainsi, il s'agit en premier lieu de définir une gouvernance du sport en Bretagne qui tienne compte de ses spécificités – comme l'existence du GIP Campus Sport Bretagne - et de ses « modes de faire » – la concertation et le dialogue à l'instar de la méthode mise en œuvre dans le cadre de la Conférence régionale du sport. Cette instance de dialogue entre acteurs du sport bretons (Etat, collectivités, mouvement sportif, Campus Sport) constitue aujourd'hui le principal outil de partage et de dialogue entre tous les acteurs concernés.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP

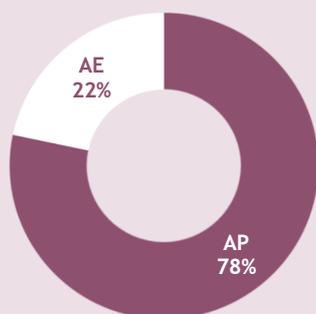
- Depuis plus d'une décennie, la Région s'appuie sur le centre régional d'expertise et de ressources des sports de nature (CRER) pour allier développement durable et sport. Portée par le CROS, cette structure bénéficie d'une aide de 7 K€ de la Région- soit 40% du budget annuel. Elle offre un apport d'expertise pour aider les organisateurs de manifestations de sport de nature (air, eau, terre) à respecter la réglementation en vigueur dans les zones Natura 2000.
- La récente expérimentation du Liv-Lab Sport en 2019 avec le soutien du Campus Sport Bretagne et le laboratoire M2S a souligné la forte appétence des populations éloignées de la pratique pour le sport dès lors que l'on va à leur rencontre, qu'on utilise des technologies modernes et que l'aspect ludique tient une place importante. La Région, en tant que porteur du projet, apporte donc sa contribution pour permettre à toutes les Bretonnes et les Bretons, quels que soient leur âge, capacité physique, ressources ou encore localisation, à pratiquer une activité sportive, source de bien-être et outil efficace pour lutter contre la sédentarité.

Les actions du programme

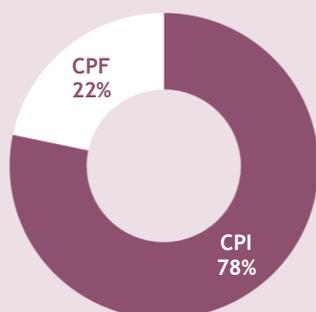
- Favoriser l'accès au sport pour tous
- Consolider le sport de haut niveau en Bretagne
- Contribuer au rayonnement du sport en Bretagne

Programme 604

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

4 300 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

1 193 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 300 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 193 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Révéler et valoriser le patrimoine

\\ Raison d'être du programme

Le patrimoine est une richesse et un capital unique. Il constitue l'identité partagée, le cadre de vie, la mémoire et l'histoire des femmes, des hommes et des territoires. Il possède également une dimension sociale importante, car il est le « regard collectif » porté sur les héritages culturels et symbole de l'engouement de tous les publics pour la connaissance, la protection et la valorisation de ces traces du passé.

Ses forts potentiels en termes de valorisation en font un outil de développement durable des territoires.

Ces éléments constituent le fondement de la politique régionale de valorisation du patrimoine dont les objectifs et l'ambition ont été réaffirmés dans le 'Plan d'action en faveur de la restauration du patrimoine en Bretagne' voté à la session de juin 2019.

\\ 2020 en actions

→ Un inventaire du patrimoine dynamique et ouvert

La méthode de co-construction de la connaissance du patrimoine, encouragée à travers les opérations d'Inventaire portées en partenariat, favorise les liens sociaux et une action ancrée dans la durée. Qu'elles soient portées sur des territoires déjà fortement engagés dans des démarches de valorisation ou via des appels à projets, les opérations participent concrètement au rayonnement de la Bretagne et contribuent à la dynamique territoriale en faveur des centralités. Elles permettent notamment de développer de riches partenariats avec les universités (mémoires, thèses, projets tutorés, stages, accompagnement de jeunes professionnels...) ou encore d'investir de nouveaux champs d'étude (paysages, patrimoine culturel immatériel...).

Le renouvellement de la programmation d'Inventaire s'élabore avec le souci d'établir des liens avec les autres politiques régionales : c'est en ce sens que se construisent les études autour des équipements propriétés de la Région (patrimoine des lycées...), du patrimoine maritime et des équipements portuaires, des expertises en faveur de l'aménagement du territoire... En 2020 sera proposée une deuxième édition de l'appel à projets « *Participer à l'Inventaire du patrimoine des ports de Bretagne* » visant à promouvoir de nouvelles démarches collaboratives au travers de l'étude des aménagements portuaires et le lancement d'un nouvel appel à projets thématique relatif au patrimoine en pans de bois.

Pour favoriser une appropriation durable de la connaissance produite, la Région renforce les supports, outils et moments de restitution et d'échanges avec les publics. Programmation de « coups de cœur » à l'occasion des Journées du patrimoine, conférences, « causeries », ateliers de découverte des ressources et outils de l'Inventaire... Les temps d'échanges directs avec les publics se multiplient sur l'ensemble du territoire.

L'ensemble de cette dynamique est restitué aux Bretons via le portail patrimoine.bretagne.bzh et la ligne éditoriale dont la Région s'est dotée. Deux nouveaux ouvrages seront publiés en 2020 : l'un restituant l'étude d'Inventaire conduite sur Tréguier et Minihy-Tréguier, et l'autre restituant la synthèse des études portées sur le territoire du futur PNR Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude.

→ Une valorisation du patrimoine ancrée localement

Le patrimoine constitue une dimension essentielle de la ressource territoriale. Issu d'un ensemble de savoir-faire, de cultures et d'histoires que détiennent les acteurs des territoires, les patrimoines permettent de « faire » concrètement du lien social (chantiers participatifs, mobilisation populaire..) de la culture (animation, médiation, création artistique...) du tourisme (réemploi et usage des bâtiments, voiliers, sites) et du développement durable (matériaux par nature durables, économie foncière par

réemploi des bâtis existants, revitalisation des centres bourgs et villes...). Le sens de la politique régionale consiste à stimuler ce potentiel en conditionnant le soutien régional aux travaux de restauration du patrimoine - immobilier, mobilier, navigant, archéologique - à la définition d'un projet de valorisation adapté au territoire, à la thématique et au contexte.

Les dispositifs d'intervention permettent également de soutenir les projets de requalification urbaine et de patrimonialisation au sein des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne (41 communes) et des Petites Cités de Caractère (26 communes).

Consciente de l'attachement des Bretons à ces héritages culturels, la Région mène et encourage des initiatives qui favorisent l'appropriation du patrimoine par tous : démarches participatives de mobilisation populaire pour financer les travaux (la prime Skoaz ouzh Skoaz), prix de l'engagement associatif pour le patrimoine, titre de mécènes de Bretagne, chantiers des jeunes bénévoles pour la restauration du patrimoine....

Le développement par le patrimoine est un sujet porteur d'innovation. C'est pourquoi, en complément du soutien apporté aux projets portés par les territoires, la Région s'engage à identifier des thématiques régionales afin d'impulser une dynamique triennale de développement spécifique : des plans d'actions ou des appels à projets dédiés sont alors mis en place. Après trois années consacrées au patrimoine mégalithique et à l'archéologie sous-marine, deux nouvelles thématiques triennales verront le jour à compter de 2020 : « l'Engagement » pour le patrimoine et les hébergements patrimoniaux.

Breizh COP : Un plan d'action dédié à l'engagement collectif en faveur du patrimoine

Parce que le patrimoine fait de l'association, du partage et de la coopération ses modèles, l'accent sera mis dès 2020 sur la dynamique de « l'Engagement » du plus grand nombre et en particulier des jeunes en faveur de l'action patrimoniale. Un plan d'action spécifique sera créé afin d'impulser et accompagner des démarches associatives et publiques menées en co-construction avec les habitants.

La découverte du patrimoine est l'une des premières motivations des touristes à un séjour en Bretagne et leurs attentes en matière d'expériences patrimoniales sont croissantes. Afin de répondre à cette demande et faire émerger des initiatives innovantes, un appel à projets sera lancé pour accompagner des actions dont l'ambition est de donner une seconde vie à un bien patrimonial et de créer une offre renouvelée et attractive en termes d'accueil et d'expériences visiteurs.

Un soutien sera également apporté aux initiatives qui concourent à faire connaître le patrimoine breton dans le monde : démarche de candidature au classement UNESCO des mégalithes de Carnac et du sud Morbihan, soutien à un projet patrimonial breton à l'international, soutien aux actions menées dans le cadre du partenariat de la Région avec l'Australie méridionale.

Les 37 musées de Bretagne reconnus « Musées de France » sont des acteurs à part entière du développement patrimonial et touristique de la Bretagne. Les changements des attentes les conduisent aujourd'hui à repenser leur politique d'accueil du public et de communication. La Région accompagne leurs réflexions via l'organisation de journées d'étude et une saisine du Conseil régional des jeunes concernant leur vision du « musée idéal ». La Région les accompagne également pour l'acquisition et la restauration de leurs collections, les travaux d'investissement et les expositions temporaires mutualisées reconnues d'intérêt régional.

Les actions du programme

→ Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton

- ✓ Conduire l'inventaire dans les territoires
- ✓ Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton
- ✓ Partager la connaissance produite

→ Faire du patrimoine un levier de développement durable et ambitieux de la Bretagne

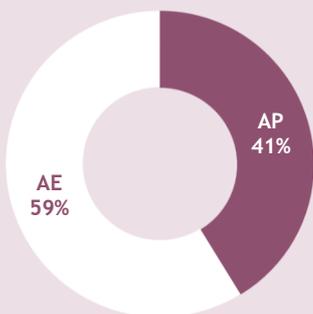
- ✓ Soutenir et encourager les projets de développement des territoires
- ✓ Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés
- ✓ Soutenir et accompagner les mutations des « Musées de France » en Bretagne
- ✓ Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines

→ Impulser des dynamiques d'avenir sur les questions patrimoniales en Bretagne

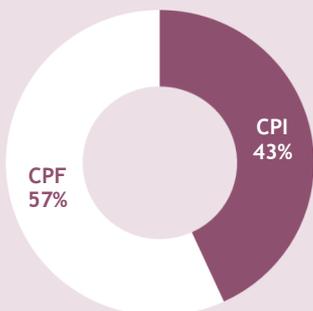
- ✓ Accompagner les demandes de rayonnement de la Bretagne à partir de son patrimoine
- ✓ Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux
- ✓ Concevoir en partenariat des projets emblématiques pour le territoire

Programme 605

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

4 600 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

6 551 900 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 980 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 551 900 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

\\ Raison d'être du programme

La stratégie touristique régionale, adoptée le 15 février 2018, a permis de mettre en place une méthodologie de travail coordonnée pour le tourisme breton, partagée à travers la CTAP et les Rencontres du tourisme. En 2020, le Schéma régional de développement touristique et des loisirs 2020-2025 (SRDTL) sera proposé aux Elus régionaux.

▶▶ Un outil de mise en œuvre intégrée de la Breizh COP

Le schéma s'articulera autour d'un positionnement « Identité et Transitions : des valeurs pour accélérer et sécuriser la performance touristique de la Bretagne », « Identité » en s'appuyant sur le portrait identitaire et la Marque Bretagne, « Transitions » en intégrant les 38 enjeux de la Breizh COP.

La définition des engagements inscrits au cœur du schéma sera donc indexée d'une part sur les enjeux de la Breizh COP (Une Bretagne des sobriétés, accélérer le développement de nouveaux modèles économiques, amplifier le rayonnement de la Bretagne, etc.) et d'autre part sur les engagements les plus ambitieux inscrits par les Destinations dans leurs stratégies intégrées.

A travers ce schéma et conformément à la loi, le Conseil régional affirmera son ambition et ses priorités. Ces priorités à l'échelle régionale seront renforcées par la vision des territoires selon une approche ascendante (sur la base des stratégies des 10 Destinations touristiques).

\\ 2020 en actions

→ **Mandater et accompagner le Comité régional du tourisme dans ses missions pour le tourisme breton**

En 2020, le CRT poursuivra le déploiement de la stratégie régionale autour de trois missions principales :

1. L'observation : l'année sera notamment marquée par l'analyse et la diffusion des données de fréquentations et de suivi des différents secteurs touristiques bretons de plusieurs enquêtes d'envergure et la réalisation d'enquêtes d'image notamment auprès de plusieurs clientèles internationales.
2. La qualification et structuration de l'offre : le CRT poursuivra ses actions de sensibilisation et d'accompagnement en matière de tourisme durable, dans le cadre de son partenariat avec l'ADEME. Aux côtés de la Région, il contribuera à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une feuille de route dédiée à l'itinérance régionale. Il poursuivra son rôle d'animation et de formation autour de la Marque Bretagne. Le CRT contribuera activement à la mise en œuvre des stratégies intégrées des Destinations touristiques. Il poursuivra notamment la démarche de création d'idées de séjours et notamment de « balades gourmandes » en lien avec la dynamique autour du « bien manger » et de la Breizh COP.
3. La communication et la promotion : en 2020 le CRT poursuit le déploiement de la campagne « Bretagne, quand on la cherche, on la trouve » en partenariat avec tous les territoires volontaires. L'année 2020 sera marquée en matière de promotion commerciale par la sortie d'un nouveau site dédié aux organisateurs de voyage et par le salon rendez-vous en France qui de par son organisation à Nantes offre une véritable vitrine pour la Bretagne et permettra d'accueillir près de 80 tours –opérateurs sur 3 jours. Enfin, en 2020, un accent prioritaire sera porté sur la stratégie de communication auprès des socioprofessionnels bretons.

→ Faire de la filière nautique une vitrine de l'excellence bretonne

Le dispositif « projets nautiques intégrés », expérimental en 2018, permet d'analyser les pratiques nautiques à l'échelle d'un territoire cohérent pour les pratiquants, afin de démocratiser les pratiques nautiques pour tous les usagers et d'optimiser le modèle socio-économique des structures nautiques (centre, clubs, bases nautiques). L'évaluation du dispositif s'avérant concluante, il sera reconduit en 2020 (6 projets d'ores et déjà identifiés).

→ Soutenir la place du tourisme social et solidaire dans l'offre bretonne

La Région poursuit en 2020 l'accompagnement de la filière en proposant l'adoption d'une feuille de route dédiée au Tourisme Social et Solidaire (TSS) en tant que Marché stratégique pour la Bretagne. La Région confirme ainsi un partenariat fondé sur les valeurs partagées de la Breizh COP et conforte l'adaptation de ces entreprises en soutenant leur mise en réseau, leur engagement dans une démarche de progrès et leurs investissements. A ce titre, l'expérimentation « Tourisme Social et Solidaire Intégré (TSSI) » destinée à co-financer des projets de création ou de modernisation d'entreprise TSS est reconduite en 2020.

→ Contribuer à la mise en œuvre des stratégies intégrées de développement touristique des Destinations touristiques

Territoires de projets et maille de référence du développement touristique en Bretagne, les Destinations bénéficieront à nouveau en 2020 de l'accompagnement régional inscrit au sein du dispositif dédié voté en mars 2019 (pour 3 années) ...

→ Accompagner les sites d'exception bretons au service du parcours du visiteur

Testé pendant 18 mois en 2016-2017 auprès de 5 sites naturels et culturels en Bretagne, un dispositif d'aide régionale, à la fois financier et en ingénierie, a été proposé en 2019 aux porteurs de projets, pour une durée de 3 ans. Il vise à accompagner les gestionnaires ou propriétaires de sites naturels ou culturels ouverts, à forte notoriété touristique ou à fort potentiel de développement, vers un meilleur accueil de la clientèle touristique (stationnement, mobilités, activités de pleine nature etc.). 12 sites seront accompagnés en 2020.

→ Piloter le projet Interreg-Espace Atlantique CAPITEN

2020 sera l'année de clôture du projet de coopération européenne CAPITEN (Cluster Atlantique pour l'innovation technologique et économique dans la filière du nautisme – projet 2017 - 2020) porté par la Région. Dans cette dernière ligne droite du projet, et en tant que cheffe de file, la collectivité poursuivra la coordination administrative et financière du projet auprès de ses 15 partenaires ainsi que le pilotage des actions opérationnelles portées en propre par la collectivité (développement notamment du Nautic Lib, premier système connecté de supports nautiques en libre-service, amélioration des services dans les ports de plaisance et valorisation du linéaire Saint-Malo/Belle-Ile en Mer comme itinéraire de cabotage valorisant le patrimoine naturel maritime et fluvial).

→ Mise en place d'un système d'accélération des projets touristiques territoriaux d'envergure régionale

En réponse aux enjeux majeurs en matière d'ingénierie de développement touristique, une action d'accompagnement sera engagée et testée dès 2020 pour la mise en œuvre des projets expérimentaux d'envergure régionale. Ses objectifs : optimiser la création de valeur (économique, sociale, environnementale, d'image, etc.), inscrire le tourisme dans les transitions et adresser les enjeux d'innovation, en animant et coordonnant un écosystème d'innovation multipartite. L'enjeu est de connecter des acteurs de natures et d'horizons divers (publics, privés, inter directions, inter-silos, monde de la recherche, de la finance, des entreprises, de l'innovation, des territoires bretons et d'ailleurs etc.) pour explorer, expérimenter et déployer des projets d'envergure régionale, dans une temporalité courte, en réinterrogeant les modèles (techniques, économiques, juridiques, organisationnels) pour s'assurer de leur pérennité et de leur intégration territoriale.

Les actions du programme

→ Renforcer l'attractivité touristique de la Bretagne

- ✓ Mandater et accompagner le Comité régional du tourisme dans ses missions pour le tourisme breton

→ Mettre en œuvre des stratégies de développement touristique

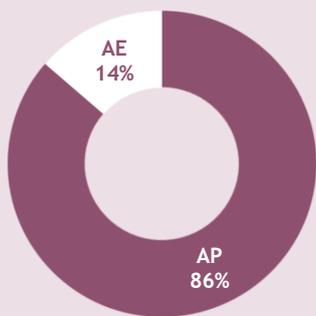
- ✓ Définir et mettre en œuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires
- ✓ Accompagner les stratégies de développement touristique territoriales
- ✓ Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle territoriale
- ✓ Piloter le projet Interreg Espace Atlantique CAPITEN

→ Structurer collectivement la filière touristique bretonne

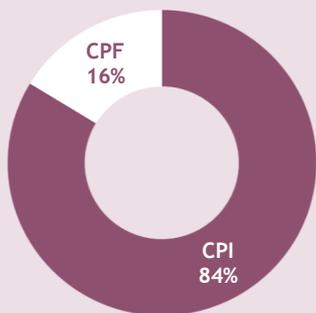
- ✓ Coordonner les acteurs touristiques à l'échelle régionale
 - ✓ Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique
 - ✓ Accompagner la montée en puissance des territoires et entreprises au service du projet collectif
-

Programme 606

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

8 500 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

1 342 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

6 275 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 222 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

\\ Raison d'être du programme

Les canaux de Bretagne constituent un patrimoine régional majeur, à la fois paysager et naturel, historique et culturel. Ils représentent un atout essentiel pour le développement du tourisme au sein des territoires traversés grâce à une offre variée d'activités sur la voie d'eau et aux possibilités de randonnée sur les chemins de halage aménagés.

Les principes d'une stratégie régionale de développement et de valorisation adoptés lors de la session de juin 2018 expriment :

- Une gouvernance s'appuyant sur une maîtrise d'ouvrage directe et un dispositif de contractualisation avec les territoires au moyen de « contrats de canal »,
- Quatre orientations majeures : le développement de la navigation et de la randonnée, la gestion durable du domaine, le partage des usages et une communication renforcée,
- Une dynamique de coordination régionale avec une conférence annuelle des voies navigables.

Ce programme comprend également le soutien au financement des actions réalisées par le Département des Côtes d'Armor, concessionnaire de l'État sur la partie du canal de Nantes à Brest non transférée à la Région (entre le barrage de Guerlédan et la limite avec le Finistère).

En 2020, il permettra en outre de reprendre en maîtrise d'ouvrage directe la gestion de la section finistérienne du canal de Nantes à Brest.

\\ 2020 en actions

→ Développer les usages nautiques

Pour assurer la navigabilité des voies d'eau bretonnes et ainsi pérenniser la pratique de la plaisance fluviale, il est nécessaire de procéder aux grosses réparations ou au remplacement des ouvrages mobiles comme les portes d'écluses, au rétablissement des profondeurs, ou au dégagement du gabarit de navigation par l'enlèvement des plantes aquatiques invasives (jussie, élodée ou hydrocotyle essentiellement).

Cette navigabilité garantie, le développement des usages nautiques requiert la poursuite d'aménagements spécifiques pour la plaisance : pontons d'attente à l'amont et à l'aval des écluses, bornes d'alimentation en eau et électricité, bornes de récupération des eaux usées, ...). Le budget 2020 permettra de poursuivre la densification de ces équipements de service.

Le contrat de canal signé en décembre 2019 avec Rennes Métropole et la Ville de Rennes prévoit, sous maîtrise d'ouvrage de la Région, l'aménagement et l'équipement de haltes nautiques en agglomération pour l'accueil des plaisanciers en itinérance. Le budget 2020 permettra d'engager les études opérationnelles de cette action significative pour la reconquête de la navigation sur la liaison Manche-Océan.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP

Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé en 2020 pour susciter des initiatives en faveur d'une nouvelle offre de navigation, accessible au plus grand nombre et complémentaire aux offres existantes.

Elle associera l'hébergement et les services à terre avec l'utilisation d'un bateau spécifique, à énergie électrique. Le projet vise en outre à recréer l'intimité territoires/canal atténuée depuis la disparition de la navigation commerciale.

Pour la préservation des milieux et de la biodiversité aquatique, le budget 2020 permettra de densifier la trame de bornes de récupération des eaux usées des bateaux.

→ Développer les usages terrestres

Le développement de la randonnée, locale ou itinérante, pédestre ou cycliste constitue un atout important pour le tourisme breton. Les chemins de halage et voies vertes en bordure des canaux permettent la randonnée pédestre, équestre et cycliste. Les aménagements d'itinéraires se poursuivront principalement sur le Blavet en 2020 pour achever la remise en état du chemin après sa destruction quasi-totale lors de la crue de 2014 et sur la Vilaine par la mise en place d'une signalisation « voie verte » entre Rennes et Redon.

→ Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques

Indépendamment des usages qu'elles autorisent, les voies navigables bretonnes constituent une « machine hydraulique » dont la gestion a des impacts sur la ressource en eau et sur l'état écologique des cours d'eau. Si l'enjeu « navigation » nécessite le bon fonctionnement de ces ouvrages, l'enjeu environnemental est aussi prioritaire. Ils ne pourront être assumés de façon satisfaisante que si les ouvrages hydrauliques permettent une gestion maîtrisée des niveaux et des débits.

L'action engagée permet le remplacement des équipements mobiles des barrages de navigation : vannes de crue et génie-civil associé.

→ Conserver et aménager l'infrastructure

Le budget 2020 sera mobilisé prioritairement pour le financement d'une tranche de réfection des berges de la Vilaine et du canal d'Ille et Rance et pour le financement de travaux de grosses réparations de maçonneries des ouvrages (écluses, déversoirs, perrés ...).

Il permettra d'engager des travaux de dévasage, ponctuels sur le canal de Nantes à Brest, mais plus significatifs sur le canal d'Ille et Rance.

Le programme concerne les travaux de requalification de maisons éclusières et notamment pour la préservation de celles qui pourraient ultérieurement faire l'objet d'appels à projets pour une seconde vie.

Il finance enfin les interventions lourdes sur le patrimoine arboré.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP

En déclinaison de l'axe 2 de la stratégie régionale votée en juin 2018 : « agir en faveur d'une gestion durable des voies navigables et des usages » la Région est engagée dans la mise en œuvre d'un système de management environnemental de sa maîtrise d'ouvrage directe de l'exploitation et de l'entretien.

Le budget 2020 permettra la mise en œuvre des actions :

- D'amélioration de la connaissance et de préservation de la biodiversité,
- De lutte contre les espèces invasives,
- De limitation des impacts de l'activité sur le milieu,
- De promotion d'une navigation durable,
- De maîtrise et de gestion des déchets produits par l'activité d'entretien et par les usages.

Les actions du programme

→ Développer les usages nautiques et terrestres

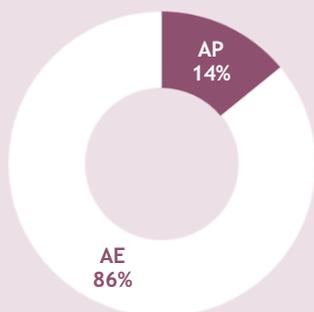
- ✓ Développer les usages nautiques
- ✓ Développer les usages terrestres

→ Conserver et aménager le patrimoine

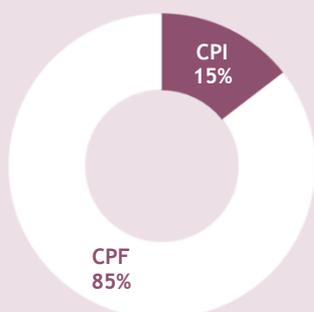
- ✓ Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques
- ✓ Conserver et aménager l'infrastructure

Programme 607

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

280 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

1 710 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

280 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 650 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer les actions européennes et internationales

\\ Raison d'être du programme

Le programme 607 contribue à l'attractivité et au rayonnement de la Bretagne à travers le développement d'actions à caractère européen ou international. Ces actions peuvent être soit réalisées sur le territoire breton, avec pour objectif l'ouverture au monde et aux enjeux de la coopération à l'international des Bretons, soit à l'étranger avec pour objectif d'aider et de stimuler des projets de coopération avec d'autres régions dans le monde.

La volonté de la Région, suivant sa stratégie internationale votée en juin 2019, est aussi de renforcer les actions de coopération au service du développement économique et de les articuler avec les objectifs de la transition écologique et de la Breizh COP.

\\ 2020 en actions

→ Renforcer la visibilité de la présence de la Bretagne à Bruxelles

Prolongement de l'action de la Région en matière européenne, la Maison de la Bretagne Europe fêtera en 2020 ses 30 ans de présence à Bruxelles. Ses priorités seront centrées autour du suivi du Brexit et de la mise en œuvre du budget et des nouveaux règlements des futurs fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP) applicables à partir de 2021-2022.

Elle veillera également à assister la Région auprès du Comité des Régions et assurera le suivi des politiques européennes des transports (RTET...), de la recherche et de l'innovation (Horizon Europe...) ou encore de la lutte contre le réchauffement climatique, priorité de la nouvelle Commission.

Enfin, elle continuera à accueillir le public breton présent à Bruxelles en étroite relation avec le Conseil régional.

→ Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux

La participation de la Bretagne aux réseaux européens (AFCCRE, CRPM) et aux réseaux environnementaux internationaux (NRG4SD, Climate group) sera poursuivie en 2020 : d'un côté, en permettant de constituer un lobbying de régions françaises et européennes de défense des politiques européennes (PAC, cohésion...) et du rôle des régions dans ce cadre ; de l'autre, en travaillant sur la dimension internationale des actions en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique qui permettront la préparation de la Cop 26, décisionnelle pour respecter les engagements pris à Paris en 2015.

→ Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération territoriale européenne

2020 sera l'année de clôture de tous les programmes de coopération territoriale européenne (CTE). Le premier bilan a pu démontrer que la Bretagne était l'une des régions européennes ayant le plus optimisé les crédits de la CTE dans les espaces où elle était éligible. 2020 devra permettre de solder au mieux les actions cofinancées.

→ Promouvoir l'image et la notoriété de l'Europe en Bretagne

Après le lancement du « serious game » Legends of Europe en 2019, cette année sera celle de l'amélioration de l'outil et de sa diffusion dans plusieurs langues afin d'augmenter sa reconnaissance. A la demande de la Région, les Maisons de l'Europe de Bretagne travailleront pour mettre en œuvre des actions en commun sur l'ensemble du territoire régional. Enfin, elle maintiendra l'organisation d'événements fédérateurs annuels comme « Bouge avec l'Europe » ou la « Fête de l'Europe en Bretagne » en mai.

→ Renforcer la coopération avec les régions des pays développés et émergents

Après une année 2019 qui a permis l'organisation de deux déplacements en Australie Méridionale et au Shandong (Chine), l'année 2020 sera prioritairement consacrée à la réception de délégations étrangères, notamment autour de quelques projets phares comme l'accueil en octobre 2020 d'une grande exposition d'art aborigène d'Australie méridionale à Rennes ; dans le cadre de ce projet, des événements dans plusieurs villes de Bretagne seront également organisés.

Une mission conjointe consacrée à la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche d'une part, de la promotion touristique d'autre part, sera organisée au Japon au 1^{er} semestre, conformément aux cibles décrites dans la stratégie internationale.

En Europe, la priorité sera donnée en 2020 à la concrétisation de la mise en place d'un « arc celtique » associant, outre le Pays de Galles déjà jumelé avec la Région, l'Irlande et l'Ecosse. La démarche Agrirégion visant à défendre la régionalisation du FEADER sera poursuivie.

→ Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du Sud

2019 a été marquée par une aggravation forte des problèmes de sécurité dans les deux pays cibles de coopération de la Région, le Burkina Faso (région du Centre) et Haïti (territoire de la Grand'Anse). En conséquence, aucun déplacement n'est désormais possible sur ces deux régions. Tenant compte de ce nouveau contexte, la Région continuera cependant à travailler à travers la mobilisation d'ONG et d'associations pour poursuivre ses actions de coopération, tout particulièrement avec le Burkina Faso suite à la signature fin 2019 d'un accord de coopération renouvelé et étendu.

Par ailleurs, pour faire suite au succès des premiers échanges avec le Maroc (tout particulièrement la province de Souss-Massa), un travail plus approfondi sera effectué en 2020 sur ce pays. De plus, une rencontre entre la région du Centre du Burkina Faso, la Bretagne et une ou des régions marocaines sera organisée pour permettre de maintenir un développement plus efficace de nos actions en associant directement de nouveaux partenaires marocains aux actions en faveur du Burkina.

→ Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination

La Région Bretagne continuera en 2020 à soutenir le Réseau Bretagne Solidaire pour qu'il puisse réussir à s'installer définitivement dans le paysage de la solidarité internationale. A côté du travail déjà réussi avec les associations et les collectivités locales bretonnes, la Région aidera le réseau à s'élargir vers de nouveaux partenaires, par exemple dans le domaine de la santé.

2020 sera enfin l'année de mise en œuvre pleine et entière des nouveaux dispositifs favorisant la mobilité des jeunes à l'international dans leurs projets d'actions solidaires.

Les actions du programme

→ Assurer et améliorer la visibilité de la présence de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux

- ✓ Renforcer la visibilité de la région grâce à la Maison de la Bretagne à Bruxelles
- ✓ Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux
- ✓ Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération européenne

→ Renforcer l'attractivité de la Bretagne à travers ses coopérations internationales en privilégiant une approche de diplomatie économique et à travers les acteurs bretons dans le monde

- ✓ Renforcer les coopérations avec les régions européennes
- ✓ Renforcer les partenariats avec les régions des pays développés et émergents
- ✓ Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du sud
- ✓ Soutenir l'organisation de la Fête de la Bretagne dans le monde

→ Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires

- ✓ Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité
- ✓ Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons
- ✓ Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination

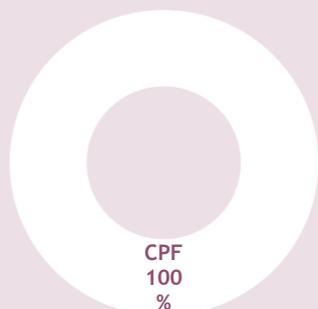
→ Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes

Programme 608

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2020 une autorisation
d'engagement de

4 200 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

4 000 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

\\ Raison d'être du programme

Le programme 608 est celui par lequel la Région rend compte de son action, informe les citoyen-ne-s sur les politiques publiques et leur permet d'accéder à leurs droits. Il porte également les actions de rayonnement de la Bretagne. Il rend enfin possibles les actions de Citoyenneté.

\\ 2020 en actions

→ Poursuivre la refonte de bretagne.bzh et de l'offre digitale

La Région a engagé une démarche de refonte de son offre digitale. Bretagne.bzh, a été mis en production le 9 décembre dernier. Il offre une architecture simplifiée, pensée pour un usage en mobilité. Des contenus allégés et des formats nouveaux répondent aux nouveaux usages de lecture sur Internet et sont valorisés grâce à un moteur de recherche puissant et pertinent. Un accès aux aides régionales, avec des libellés plus clairs, et des possibilités de recherche plus fortes est également proposé. Une version en breton et une autre en gallo suivent cette première mise en ligne en français.

Cette mise en production n'est que la première étape de la démarche de refonte. Elle offre un socle technique, des principes d'urbanisation de l'offre, une interface utilisateur (UI) et une expérience utilisateur (UX) totalement revus, qui permettront au cours de l'année 2020 de mettre en ligne des sites dédiés à nos services publics en complète complémentarité : Bretagne cinéma, Maison de la Bretagne, Ports, Bretagne très haut débit, Ideo.

Des améliorations sont ainsi programmées sur bretagne.bzh tout au long de l'année. Elles viennent compléter une information également renforcée via les réseaux sociaux.

→ Achever la mue de la Maison de la Bretagne

Les démarches engagées pour repositionner la Maison de la Bretagne se poursuivent. En 2019, les travaux se sont achevés et elle dispose désormais de locaux plus adaptés et mieux équipés qui correspondent d'avantage aux attentes des acteurs bretons. Une nouvelle tarification a été adoptée par la Commission permanente en décembre 2019. Cette mue s'achèvera par la mise en œuvre d'une nouvelle offre de services, d'un site dédié permettant la réservation en ligne et par la mise en œuvre d'une stratégie de communication en 2020.

→ Une année 2020 riche en événements nautiques et maritimes.

L'année 2020 sera particulièrement riche en événements maritimes et de course au large. Avec un total cumulé de plus de 800.000 visiteurs et une armada de 1.000 navires du patrimoine, les fêtes maritimes de Brest et Douarnenez participeront largement à l'animation estivale en Bretagne occidentale et offriront des images somptueuses du littoral breton lors de la traditionnelle parade dans le Goulet.

Sur le plan de la course au large, la Bretagne sera la terre de départ de 3 grands événements. La 15^e édition de la transat en double AG2R La Mondiale partira de Concarneau en avril ; la mythique The Transat (ex-transat anglaise remportée à 8 reprises par des navigateurs français) s'élancera de Brest pour rejoindre Charleston (Caroline du Sud) en mai avec une flotte d'une cinquantaine de bateaux composée des Ultims, des Imoca 60' (qui participeront au Vendée Globe en novembre), des Multi50 et des Class40 ; et le port de Saint-Quay-Portrieux fêtera le départ de La Solitaire fin août.

Par ailleurs, la Région poursuivra son soutien à la filière d'excellence de course au large Bretagne-CMB dans le cadre de son partenariat avec le Crédit Mutuel de Bretagne. En 2020, pour la première fois en France, une filière sportive et professionnelle de course au large associera femme et homme dans une même équipe ! Aux côtés des skippers hommes Bretagne-CMB Espoir et Bretagne-CMB Performance, une femme se verra en effet confier la barre du bateau Bretagne-CMB Océane et sera intégrée au Pôle Finistère Course au large, au contact des meilleur·e·s navigateur·trice·s français·es. Elle participera aux courses du Championnat de France Élite de Course au Large, recevra la formation « cheffe de projet course au large » et bénéficiera de la direction technique et sportive du Pôle. Ce projet consiste à proposer un projet féminin de course au large au plus haut niveau mais également à renforcer la présence féminine dans cette discipline, notamment dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris 2024 où une épreuve de course au large en équipage mixte devrait voir le jour.

→ Un plan d'actions pour renforcer la visibilité de la Région sur son patrimoine et dans ses services publics.

En 2020, la Région maintiendra ses efforts en vue de rendre la collectivité plus lisible et plus visible dans la mise en œuvre de ses compétences sur le territoire. Cette action passera en premier lieu par l'apposition d'une signalétique dans les ports régionaux et les gares maritimes, sur ses sites tertiaires dans le cadre de la territorialisation, à l'intérieur de l'enceinte des lycées, et sur la portion finistérienne du Canal de Nantes à Brest, intégrée au domaine public régional depuis le 1^{er} janvier 2020.

Dans le cadre des nouveaux contrats de concession, la communication des ports de Saint-Malo, Cancale, Lorient et Concarneau basculera cette année sous les couleurs de la Région, qui se substituera à la présence prédominante des concessionnaires lors des anciens contrats.

De même, les aéroports de Rennes et Dinard basculeront eux aussi sous les couleurs de la Région en mars 2020 à l'occasion des travaux de resurfaçage de la piste principale de l'aéroport de Rennes et de la communication accompagnant la fermeture partielle de la plateforme.

Les nouvelles délégations de service public pour les transports interurbains et scolaires d'Ille-et-Vilaine et du Finistère s'accompagnant d'un renouvellement du parc matériel roulant, l'occasion sera saisie d'habiller tous les matériels de ces deux départements aux couleurs du réseau BreizhGo. Dans les Côtes d'Armor, les cars changeront également de livrées pour passer progressivement sous cette nouvelle identité.

▶▶ Breizh COP : une expérimentation de réutilisation de granulats issus de déconstruction pour la signalétique

Accompagnée par l'atelier Integral Ruedi Baur, la Région conçoit actuellement une Charte signalétique pour ses ports et ses gares maritimes. Exposés aux embruns, à l'air salin, et aux aléas climatiques, la Région envisage de doter ses ports d'une signalétique conçue à partir d'éléments maçonnés dont l'impact environnemental peut s'avérer cependant relativement préoccupant du fait de l'énergie et des ressources mobilisées à la construction qui compensent en partie les effets bénéfiques de la durabilité des supports. Pour réduire cet impact, la Région envisage d'expérimenter la réutilisation des granulats issus de chantiers de déconstruction sur son patrimoine ou celui de l'EPF Foncier de Bretagne. Ils entreraient dans la composition de briques de béton préfabriqué en granulats de béton recyclé (GBR).

Les actions du programme

→ Informer les citoyen.ne.s sur les politiques régionales

- ✓ Déployer des supports et outils de communication performants pour l'information des citoyen.ne.s
- ✓ Organiser l'information thématique des citoyen.ne.s sur les politiques régionales
- ✓ Optimiser les relations presse et les relations publiques

→ Promouvoir l'image et la notoriété de la Région et de la Bretagne

- ✓ Assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs
- ✓ Participer à des opérations événementielles pour assurer une plus grande visibilité
- ✓ Promouvoir l'action de la Région en direction des publics identifiés
- ✓ Promouvoir le rayonnement de la Bretagne

→ Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyen.ne.s et les bénéficiaires, la citoyenneté et l'ouverture des données publiques

- ✓ Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyen.ne.s et les bénéficiaires
- ✓ Promouvoir la citoyenneté

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0601	P.0601-11 :Favoriser la création de projets artistiques et culturels dans les territoires	-	4 169 000
	P.0601-12 :Soutenir des manifestations artistiques et culturelles	-	2 710 000
	P.0601-13 :Encourager les projets contribuant à la participaiton des habitants à la vie culturelle	-	130 000
	P.0601-21 :Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels	-	284 000
	P.0601-22 :Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger	-	670 000
	P.0601-23 :Soutenir les structures de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques	1 040 000	4 665 000
	P.0601-24 :Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques	-	775 000
	P.0601-31 :Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel	-	2 512 000
	P.0601-32 :Soutenir les pratiques artistiques en amateur	-	200 000
Total P.0601		1 040 000	16 115 000
P.0602	P.0602-11 :Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle	4 535 000	1 070 000
	P.0602-12 :Développer les conditions de production et d'accueil des tournages sur le territoire	-	310 000
	P.0602-13 :Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée	-	370 000
	P.0602-14 :Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels, et des artistes	-	687 000
	P.0602-21 :Favoriser les rencontres entre oeuvres, artistes, professionnels et habitants	210 000	1 791 000
	P.0602-31 :Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit	45 000	290 000
	P.0602-32 :Contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine culturel immatériel	-	195 000
Total P.0602		4 790 000	4 713 000
P.0603	P.0603-11 :Accompagner la réalisation d'équipements de proximité d'intérêt régional	150 000	-
	P.0603-12 :Favoriser une large pratique sportive et de loisirs	-	994 000
	P.0603-21 :Favoriser la réalisation d'équipements pour la pratique sportive de haut niveau	1 450 000	-
	P.0603-22 :Accompagner les sportifs licenciés en Bretagne dans la recherche de la performance sportive de haut niveau	-	1 932 000
	P.0603-31 :Accompagner la réalisation ou la modernisation d'équipements spécifiques d'intérêt inter - régional, national ou de très grande capacité	400 000	-
	P.0603-32 :Contribuer à l'organisation en Bretagne de compétitions et d'événements sportifs majeurs	-	847 000
P.0603-33 :Promotion du sport breton Hors Bretagne	-	227 000	
Total P.0603		2 000 000	4 000 000
P.0604	P.0604-11 :Conduire l'inventaire du patrimoine dans les territoires	-	60 000
	P.0604-12 :Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton	-	60 000
	P.0604-13 :Diffuser la connaissance produite	-	70 000
	P.0604-21 :Soutenir et encourager les projets de développement des territoires	2 530 000	10 000
	P.0604-22 :Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés	250 000	-
	P.0604-23 :Soutenir les Musées de France en Bretagne	1 150 000	50 000
	P.0604-24 :Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines	-	550 000
	P.0604-31 :Initier des démarches de rayonnement de la Bretagne à partir de son patrimoine	-	75 000
	P.0604-32 :Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux	340 000	278 000
P.0604-33 :Concevoir en partenariat des projets emblématiques pour le territoire	30 000	40 000	
Total P.0604		4 300 000	1 193 000

		AP	AE
P.0605	P.0605-10 :Mandater et accompagner le Comité régional du Tourisme dans ses missions pour le tourisme breton	-	3 829 900
	P.0605-21 :Définir et mettre en oeuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires	1 600 000	100 000
	P.0605-22 :Accompagner les stratégies de développement touristique territoriales	2 500 000	800 000
	P.0605-23 :Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle régionale	500 000	100 000
	P.0605-31 :Coordonner les acteurs touristiques à l'échelle régionale	-	547 000
	P.0605-32 :Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique	-	700 000
	P.0605-33 :Accompagner la montée en compétence des territoires et entreprises au service du projet collectif	-	475 000
Total P.0605		4 600 000	6 551 900
P.0606	P.0606-11 :Usages nautiques (portes d'écluses, dévasage, lutte contre les plantes aquatiques envahissantes)	3 395 000	-
	P.0606-12 :Usages terrestres (voie verte pour randonnée pédestre, équestre, cycliste,...)	1 070 000	-
	P.0606-21 :Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques	315 000	-
	P.0606-22 :Conserver et aménager l'infrastructure	2 250 000	-
	P.0606-31 :Achat de matériel	740 000	-
	P.0606-32 :Autres prestations support	730 000	1 342 000
Total P.0606		8 500 000	1 342 000
P.0607	P.0607-11 :Renforcer la visibilité de la présence de la Bretagne à Bruxelles	-	500 000
	P.0607-13 :Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération territoriale européenne	-	54 000
	P.0607-14 :Autres actions européennes et internationales	-	120 000
	P.0607-15 :Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes	-	97 000
	P.0607-21 :Renforcer la coopération avec les régions Européennes	-	75 000
	P.0607-22 :Renforcer les partenariats avec les régions des pays développés et émergents	-	220 000
	P.0607-23 :Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du sud	-	270 000
	P.0607-24 :Soutenir l'organisation de la Fête de la Bretagne dans le monde	-	60 000
	P.0607-31 :Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité	280 000	109 000
	P.0607-32 :Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons	-	50 000
	P.0607-12 :Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux	-	85 000
P.0607-33 :Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination	-	70 000	
Total P.0607		280 000	1 710 000
P.0608	P.0608-11 :Déployer des supports et outils de communication performants pour l'information des Citoyens	-	556 500
	P.0608-12 :Organiser l'information thématique des Citoyens sur les politiques publiques régionales	-	887 370
	P.0608-13 :Optimiser les relations presse et les relations publiques	-	35 000
	P.0608-21 :Assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs	-	770 300
	P.0608-22 :Participer à des opérations événementielles pour assurer une plus grande visibilité	-	1 273 100
	P.0608-23 :Promouvoir l'action de la Région en direction de publics identifiés	-	177 730
	P.0608-24 :Promouvoir le rayonnement de la Bretagne	-	300 000
	P.0608-31 :Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyens et les bénéficiaires	-	45 000
P.0608-32 :Promouvoir la citoyenneté	-	155 000	
Total P.0608		-	4 200 000

Envoyé en préfecture le 17/02/2020
Reçu en préfecture le 17/02/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200214-20_DFE_SBUD_01-BF

Envoyé en préfecture le 17/02/2020

Reçu en préfecture le 17/02/2020

Affiché le

ID : 035-233500016-20200214-20_DFE_SBUD_01-BF

Fonds de gestion des crédits européens

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2020

Session de février 2020

Envoyé en préfecture le 17/02/2020
Reçu en préfecture le 17/02/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200214-20_DFE_SBUD_01-BF

\\ Synthèse de la mission

Pour la période 2014-2020, la Région pilote la gestion d'une enveloppe totale de 787M€ de fonds européens, répartie sur 4 fonds intervenant sur toute la Bretagne, selon les priorités retenues dans chaque programme. Leur contribution soutient la mise en œuvre des 6 ambitions portées par le projet régional et des stratégies partenariales pour chaque secteur.

Au 15 décembre 2019, l'avancement de ces programmes connaissait une très bonne dynamique, positionnant la Bretagne parmi les régions françaises les plus avancées. L'engagement global de l'enveloppe atteignait ainsi près de 600 M€ de fonds européens, soit 76% des maquettes ; plus de 23 000 projets sont aujourd'hui soutenus sur l'ensemble du territoire. Sur le plan des paiements, près de 260 M€ de fonds européens ont été versés aux bénéficiaires.

Ces montants se répartissent ainsi :

- le FEDER, Fonds européen de développement régional, doté de 307 M€ et placé sous Autorité de gestion du Conseil régional, accompagne le développement numérique, le renforcement des capacités de recherche, d'innovation et des PME, ainsi que la transition énergétique (développement des énergies renouvelables, rénovation énergétique de l'habitat, transport). 70% de l'enveloppe est dorénavant programmée, pour un montant total de 215M€ accompagnant 492 projets.

Le FEDER est également mobilisé dans le cadre des quatre programmes de coopération territoriale européenne auxquels les structures bretonnes participent traditionnellement de manière très dynamique. Une centaine de structures bretonnes sont ainsi impliquées dans 89 projets de coopération, pour un montant FEDER de 45,5M€.

- le FSE, Fonds Social européen, doté de 62 M€ et également placé, pour son volet formation, sous l'Autorité de gestion du Conseil régional, soutient la mise en œuvre de formations qualifiantes pour les demandeurs d'emploi, notamment les publics plus sensibles, en lien avec les filières identifiées dans le cadre de la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. La totalité de l'enveloppe, hors assistance technique, est dorénavant engagée, en cohérence avec le calendrier de déploiement du Programme Bretagne Formation et tout récemment de Qualif Emploi. 122M€ de FSE, issus du Programme national et gérés par les services de l'Etat, les Départements et les PLIE sont quant à eux dédiés au renforcement de l'accompagnement vers l'emploi et à l'insertion sur le territoire ; cette seconde enveloppe est engagée à près de 90%.
- le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, doté de 371M€ et placé sous Autorité de gestion du Conseil régional, est un levier essentiel pour l'accompagnement de la modernisation et de la transition des exploitations, et du développement des territoires ruraux ; il est également déployé au service de la mise en œuvre des objectifs régionaux en matière de biodiversité et de performance écologique. L'engagement du Feader atteint dorénavant 85% de l'enveloppe (315 M€) et les paiements aux bénéficiaires s'élèvent à 176M€.
- le FEAMP, Fonds européen pour les Affaires maritimes et la Pêche, doté pour la Bretagne de 47M€ sous gestion déléguée au Conseil régional, est quant à lui mobilisé pour accompagner la mise en œuvre de la Politique commune des pêches et conforter la croissance bleue de l'économie bretonne, que ce soit en matière de pêche, d'aquaculture et d'accompagnement du développement des territoires littoraux. Après un départ compliqué, le FEAMP a poursuivi son rattrapage et les crédits sont dorénavant engagés à hauteur de 17,3 M€, soit 36,6 %. 10 M€ ont été versés aux bénéficiaires.

Les porteurs de projets bretons peuvent également candidater aux dispositifs FEAMP mis en place directement au niveau national. Dans ce cadre, près de 30M€ supplémentaires sont engagés pour des porteurs de projets bretons.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission. 3

Répartition des crédits
par chapitre..... 5

Programme 1110..... 6

Programme 1140..... 8

Pour la programmation, l'année 2020 ouvre la phase d'atterrissage final pour l'engagement des crédits 2014-2020 ; elle se fera dans des délais plus ou moins rapides selon les fonds, en fonction des crédits restants, d'une part et du démarrage des programmes suivants, d'autre part. Pour le FEDER, l'objectif est d'atteindre une consommation la plus forte possible fin 2020, pour faciliter la transition vers le démarrage du nouveau programme courant 2021. Concernant le FEAMP, le calendrier national prévoit la possibilité d'engager les opérations jusqu'à fin 2022, laissant ainsi encore un temps suffisant pour permettre une consommation complète de l'enveloppe. Par anticipation sur l'important stock de demandes d'aides, notamment en matière d'aquaculture, celle-ci sera d'ailleurs augmentée de près de 12 M€ début 2020 suite à modification de la maquette nationale. La programmation du FSE sera quant à elle close dès le 1^{er} trimestre, avec la programmation des crédits dédiés à l'assistance technique. Enfin, le calendrier de clôture des différents dispositifs du FEADER devra être ajusté au cours du 1^{er} trimestre, en fonction des précisions qui seront apportées sur l'ouverture d'une année de transition en 2021, dans l'attente des nouveaux programmes dont l'entrée en vigueur sera reportée au 1^{er} janvier 2022.

Pour les paiements, bien que tous les programmes gérés en Bretagne soient dans une situation de dynamique positive par rapport aux risques de dégageant d'office, les prochaines années vont demander d'accélérer encore les déclarations de dépenses car les seuils annuels à atteindre augmenteront très fortement. L'objectif pour les Autorités de gestion, de certification et de paiement, est donc de pouvoir lisser la charge pour éviter un report trop important sur la fin de la période (2022/2023), d'autant qu'elle correspondra à l'accélération de la mise en œuvre des nouveaux programmes. Pour rappel, la Région Bretagne n'est pas autorité de paiement pour le FEADER et le FEAMP.

Enfin, les programmes actuels partagent aussi un enjeu commun concernant la mise en œuvre de leurs volets territorialisés. L'année 2019 a permis d'accélérer la dynamique d'avancement, avec une résorption progressive des stocks de demandes en traitement, que ce soit sur le plan des demandes d'aides ou de paiements. Ces résultats sont le fruit d'une importante mobilisation de la Région mais aussi des territoires qui ont un rôle majeur à jouer dans l'accompagnement des bénéficiaires pour la constitution de leurs dossiers. Cette mobilisation conjointe devra se poursuivre en 2020 pour assurer le rattrapage.

L'année 2020 sera tout aussi importante pour l'avenir des différents fonds avec les travaux préparatoires pour la future période 2021-2027. Si la future architecture de gestion pour le FEDER et le FSE est dorénavant clarifiée et confirme les responsabilités en vigueur sur 2014-2020, un travail spécifique est présenté lors de cette session sur le FEADER pour conforter la demande de différenciation portée par la Région en vue d'obtenir la gestion directe au niveau régional du 1^{er} et du 2^{ème} pilier de la PAC. De la même façon, la Région demande à bénéficier d'une plus grande autonomie de gestion au niveau régional concernant la mise en œuvre du futur FEAMP, en lien avec les engagements pris dans le cadre du Contrat d'Action Publique.

Au niveau européen, les travaux sont dorénavant relancés. Après un second semestre 2019 marqué par un fort ralentissement des négociations communautaires, le 1^{er} semestre 2020 devrait voir successivement se stabiliser le futur cadre financier pluriannuel et les règlements de mise en œuvre des différents politiques européennes. Ceci va permettre, au fur et à mesure de la confirmation des éléments les plus structurants pour le dialogue partenarial (budget, gouvernance, thématiques couvertes, obligations de concentration des crédits...), d'accélérer les travaux d'élaboration des programmes au niveau régional, en cohérence avec le calendrier de travail national relatif à l'Accord de partenariat (FEDER, FSE, FEAMP) et au Programme Stratégique National (FEADER).

Comme exposé dans le rapport relatif à la préparation des programmes post-2020 présenté lors de notre dernière session, ont été prioritairement lancés en 2019 les travaux d'évaluation et de diagnostic, permettant tout à la fois de préparer les contributions nécessaires aux documents nationaux, mais aussi d'accompagner le partenariat dans les réflexions qui vont être menées pour la rédaction des programmes, le choix des priorités à soutenir, des dispositifs à mettre en œuvre... Sous réserve de la confirmation des calendriers européen et national, les premières feuilles de route régionales devraient être réalisées d'ici le printemps ; la finalisation des programmes est prévue pour l'automne 2020.

Quels que soient les fonds, les priorités stratégiques des différents programmes viendront, comme pour la période 2014-2020, soutenir les grandes orientations régionales en matière de développement de la Bretagne. Dans ce cadre, les objectifs retenus dans la Breizh COP, largement partagés avec le partenariat régional, et ses chantiers prioritaires constituent un socle commun de réflexion pour la définition des futures priorités. De même, la convergence des calendriers de préparation permettra de croiser les travaux relatifs au futur CPER, dans une approche globale des cofinancements publics régionaux, nationaux et européens pour les 7 prochaines années.

Enfin, la Région préparera la mise en œuvre opérationnelle des programmes, à la fois pour permettre un démarrage rapide des dispositifs dès leur approbation par la Commission européenne, et pour intégrer toutes les possibilités de simplification offertes par la future réglementation, notamment en matière d'utilisation de coûts forfaitaires.

La Mission Fonds européens repose sur la mise en œuvre de 4 programmes dont deux seulement font l'objet d'une inscription budgétaire au Budget Primitif et font donc l'objet d'un rapport lors de cette présente session.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

	AE		Total AE	AP 906	Total AP
	930	936			
P.1110 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020					
P.1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	810 000		810 000		
	810 000		810 000		

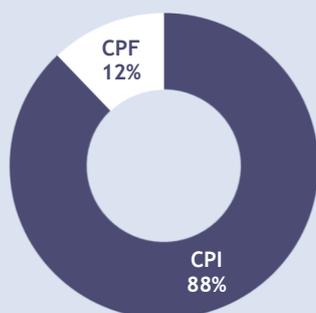
→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

	CPF		Total CPF	CPI 906	Total CPI
	930	936			
P.1110 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020		4 000 000	4 000 000	29 000 000	29 000 000
P.1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	1 170 000		1 170 000		
	1 170 000	4 000 000	5 170 000	29 000 000	29 000 000

Programme 1110

Autorisations de programme et
d'engagement

Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2014 à 2020 de

29 000 000€

→ Abonder l'autorisation d'engagement ouverte au titre des exercices 2014 à 2020 de

4 000 000€

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

29 000 000€

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 000 000€

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

\\ Raison d'être du programme

Le programme 1110 permet de rendre compte de l'avancement physique et financier de la mise en œuvre du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014/2020, sous Autorité de gestion du Conseil régional.

Il porte également, pour le FEDER, les autorisations de programme et d'engagement ainsi que les crédits de paiement permettant la programmation des dossiers et, in fine, le versement des aides aux bénéficiaires.

Pour le FSE, le bénéficiaire final de l'aide communautaire est le Conseil régional de Bretagne, le FSE venant en remboursement de ses propres dépenses. Aucune autorisation de programme ou d'engagement n'est de fait requise.

Doté pour la période 2014/2020 d'une enveloppe de 369,3 M€ de FEDER et de FSE, le programme bénéficie à la fin 2019 d'un niveau d'avancement très satisfaisant.

Dans la continuité de la dynamique engagée depuis le début du programme, 290 M€ ont été engagés au bénéfice de 498 opérations, soit 78.5% des crédits:

- 492 projets au titre du FEDER pour 214.6M€ de FEDER, soit 70% de l'enveloppe
- 6 projets au titre du FSE pour 75M€ soit 121% de l'enveloppe.

Sur l'ensemble du programme, 142 M€ de dépenses ont été certifiés auprès de la Commission européenne permettant le remboursement de 59 M€ de FEDER et FSE.

L'année 2020 va constituer une année de transition importante croisant les premières ébauches d'atterrissage financier du programme 2014/2020 et le démarrage des travaux sur le programme 2021/2027.

\\ 2020 en actions

→ Conforter la dynamique de programmation

Concernant le FEDER, l'année 2020 sera consacrée à la poursuite des travaux de dynamisation de la programmation, travaux initiés à la mi 2019 sur certains dispositifs.

Sur le volet « soutien à la transition énergétique et écologique », en lien avec la Breizh COP, les appels à projets en faveur, d'une part, des réseaux énergétiques intelligents et des solutions alternatives à la voiture individuelle pour les premiers et derniers kilomètres dans les zones peu denses et touristiques se traduiront par des premiers engagements à hauteur de 14M€.

Sur le volet « enseignement supérieur, recherche, compétitivité des entreprises », la dynamique sera poursuivie et intensifiée avec le lancement de deux appels à projet au bénéfice des PME bretonnes. En lien avec le programme Breizh Fab, le FEDER sera mobilisé sur les enjeux de transformation industrielle notamment de digitalisation des entreprises. De manière complémentaire, l'abondement du fonds de co-investissement Breizh Up (+8M€ de FEDER) viendra renforcer les leviers d'accompagnement des entreprises.

Ces démarches spécifiques, couplées à la dynamique de programmation continue sur les autres dispositifs, devraient permettre d'atteindre un taux global d'engagement supérieur à 80% à la fin 2020.

En parallèle, dans un objectif d'optimisation des crédits, les travaux d'identification des reliquats potentiels et besoins de financement sur tous les dispositifs se poursuivront. Les résultats de ces travaux devraient se traduire au cours du second semestre par une demande de modification du programme auprès de la Commission européenne afin de procéder à des redéploiements de crédits entre axes.

Concernant le FSE, l'année 2020 marquera la clôture de la programmation. L'engagement des crédits de soutien aux formations qualifiantes ayant d'ores et déjà

atteint 126% de la maquette financière, seuls les crédits d'assistance technique viendront clôturer cet exercice. Le dossier d'assistance technique portera sur les dépenses afférentes à la gestion du volet FSE du programme (Dépenses de personnels et dépenses indirectes de fonctionnement). Afin d'optimiser l'ensemble des crédits européens disponibles, les reliquats de crédits non-programmés au titre de l'assistance technique seront transférés sur l'enveloppe finançant les prestations de formations qualifiantes en direction des demandeurs d'emploi.

→ Répondre aux exigences communautaires de performance et de conformité

La performance d'un programme s'analyse à l'aune de l'atteinte de ses objectifs de réalisation (indicateurs) et d'avancement financier annuel.

Dans un contexte d'approche par les résultats, l'année 2019 a permis de valider l'atteinte des cibles fixées par la Commission européenne en début de programme. Le bon avancement du programme en termes de réalisations financières et de réalisations concrètes dans les projets soutenus a contribué à clôturer positivement cet exercice d'évaluation, exercice débloquant les montants mis en réserve (6% de l'enveloppe initialement attribuée).

Sur le plan des paiements, l'objectif annuel de réalisation financière au 31 décembre de l'année, sous peine de retrait des crédits non consommés, a été dépassé sur l'ensemble du programme.

Sur le FEDER, la poursuite du rythme de paiement et des appels de fonds engagés en 2018 a permis de dépasser l'objectif annuel attendu (+ 5 M€). Sur le FSE, la poursuite de l'exercice de certification des dépenses clôturé par le dernier appel de fonds de novembre 2019, a également permis de dépasser l'objectif annuel attendu (+ 1.5 M€). Ces dynamiques devront être maintenues tout au long de l'année 2020 ; le suivi fin des calendriers de réalisation des projets et de remontée des dépenses par les bénéficiaires sera donc poursuivi.

En tant qu'Autorité de gestion, la Région doit s'assurer du respect de la réglementation communautaire et nationale. Dans ce cadre, à l'instar des années précédentes, des mesures d'accompagnement des porteurs de projet seront aussi déployées au fil de l'eau en fonction des besoins identifiés.

Enfin, compte tenu de l'avancement du programme et des modalités de contrôle, l'année 2019 a été marquée par un nombre significatif d'audits qui n'ont pas soulevé de difficultés particulières. Un nombre équivalent d'audits est attendu pour 2020.

→ Préparer la future période de programmation

Afin de préparer la future période de programmation, plusieurs travaux ont été engagés courant 2019 et se poursuivront au cours de l'année 2020.

Concernant le FEDER, des évaluations permettront de dresser un bilan sur différents dispositifs du programme actuel et d'identifier les possibilités futures (évaluation sur les démarches territoriales intégrées, instruments financiers). Des analyses spécifiques par thématique seront également conduites pour identifier progressivement, avec le partenariat, les priorités à retenir au titre du futur programme. La stratégie de spécialisation intelligente et l'évaluation stratégique environnementale, conditions préalables à la mise en œuvre du programme, seront par ailleurs actualisées.

Concernant le FSE, les travaux d'analyse seront également menés au cours du 1^{er} semestre, en lien avec les projets de règlements en cours et les spécificités régionales sur le champ de l'emploi, de l'orientation et de la formation. Ils permettront de fixer les lignes de partage entre les interventions relevant du futur programme régional et celles du programme national, qui restera comme aujourd'hui sous gestion de l'Etat et intégrera de nouveau le volet insertion, en lien avec les Départements et les PLIE.

Les actions du programme

→ Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne (FEDER)

- ✓ Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton
- ✓ Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne

→ Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises (FEDER)

- ✓ Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen
- ✓ Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes
- ✓ Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes

→ Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne

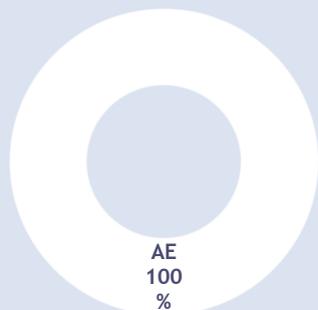
- ✓ Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne
- ✓ Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne
- ✓ Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transports durables en Bretagne

→ Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels (FSE)

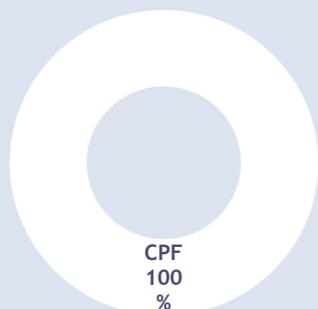
- ✓ Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs d'emploi participants, notamment ceux ayant les caractéristiques plus sensibles, en lien avec les besoins de l'économie bretonne

Programme 1140

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2020 une autorisation de
programme de

[]

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2020 une autorisation
d'engagement de

810 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement d'investissement à
hauteur de

[]

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

1 170 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

\\ Raison d'être du programme

La Région assume depuis 2014 l'Autorité de gestion pleine et entière d'une grande partie des fonds européens structurels et d'investissement intervenant sur le territoire breton. Elle associe le partenariat régional à la sélection des dossiers, aux échanges stratégiques sur les dispositifs cofinancés ainsi qu'au déploiement des plans d'évaluation et de communication.

Cofinancé par les fonds européens dans le cadre de l'assistance technique, le programme 1140 sert de support aux actions déployées au titre des missions d'Autorité de gestion, avec trois objectifs principaux.

Le premier d'entre eux est d'assurer la qualité et la fluidité de la gestion. Cet objectif s'appuie à la fois sur des mesures d'accompagnement des bénéficiaires mais aussi de l'activité quotidienne d'instruction des demandes d'aides et de paiement. Ces actions doivent contribuer à maîtriser les risques de toute nature dans le déploiement des programmes ; les résultats positifs des différents audits et le bon avancement financier en témoignent.

Le deuxième objectif est de diffuser une information claire et accessible sur les financements européens et de valoriser l'action de l'Union européenne sur le territoire breton. De nombreux outils sont déployés depuis 2015 et régulièrement mis à jour ; ils sont complétés chaque année de nouvelles actions s'appuyant au fur et à mesure sur les projets concrets financés par les programmes.

Le dernier objectif concerne la mise en œuvre du plan d'évaluation des programmes. Plus qu'une obligation réglementaire, il permet d'accompagner l'Autorité de gestion et le partenariat régional dans l'analyse de l'impact des dispositifs et sera un soutien important dans la préparation des futurs programmes.

Ces trois objectifs en 2020 devront aussi intégrer le contexte particulier de cette phase de transition vers la future programmation, en en soutenant la préparation et le démarrage.

\\ 2020 en actions

→ **Maintenir la fluidité de la mise en œuvre des programmes actuels pour favoriser une bonne transition entre les deux périodes**

Entrés dorénavant dans leur phase de clôture, les programmes européens connaîtront encore en 2020 une année de pleine mise en œuvre, en terme de paiements des bénéficiaires, mais aussi pour la sélection de nouveaux projets selon les financements encore disponibles pour chaque fonds et dispositifs. Dans cette année charnière entre les deux périodes de programmation, il sera ainsi nécessaire de poursuivre l'ensemble des actions engagées pour permettre un traitement fluide des demandes et favoriser une transition adaptée entre les deux périodes. Ce soutien à la mise en œuvre sera renforcé sur les volets territorialisés. L'important retard pris au démarrage des programmes a déjà pu en partie être résorbé en 2019 grâce aux efforts conjoints de l'Autorité de gestion et des territoires, mais nécessitera de maintenir encore en 2020 un pilotage particulier pour rééquilibrer totalement la situation.

Concernant le programme opérationnel régional FEDER-FSE, si la programmation est aujourd'hui close sur le FSE, l'ensemble des dispositifs FEDER connaîtront une activité de programmation soutenue ; l'objectif est de préparer dès maintenant la clôture progressive du programme au cours de l'année 2021 pour favoriser un démarrage rapide de la nouvelle période, en évitant au maximum le chevauchement.

Pour ce qui concerne le FEAMP, le taux d'engagement des crédits souffre encore aujourd'hui du démarrage plus tardif que sur les autres fonds ; le traitement des demandes d'ores et déjà parvenues au Conseil régional, de même que le dépôt attendu de dossiers importants en volume financier, sur le volet portuaire notamment, devraient

toutefois fortement augmenter la consommation de l'enveloppe. Par anticipation, un abondement de la maquette régionale à hauteur de 11,8 M€ a été obtenu et permettra donc de faire face aux besoins. Cette enveloppe devra être totalement engagée d'ici la fin de l'année 2021, selon le calendrier arrêté par l'Autorité de gestion nationale.

Enfin, le FEADER devra de nouveau faire face aux conséquences de la très forte sollicitation de l'enveloppe financière depuis le début de la période. Un ajustement de la maquette sera ainsi réalisé au cours du 1^{er} semestre pour optimiser la répartition des crédits restants, éventuellement augmentés, d'un transfert financier entre 1^{er} et 2^{ème} pilier de la PAC au niveau national ; par ailleurs, le projet de règlement publié fin 2019 et permettant a minima une année de transition pour la mise en œuvre de la PAC en 2021 laisse entrevoir la possibilité de bénéficier d'un abondement financier complémentaire, sans que soient à ce stade précisées les modalités éventuelles de répartition entre dispositifs. Ces éléments seront pris en compte dans les travaux de remaquetage financier.

→ Soutenir le dialogue avec le partenariat régional autour des programmes actuels et futurs

La mise en œuvre des programmes européens s'appuie sur un principe d'association du partenariat public et privé. Ainsi, pour tous les fonds, la sélection des projets avant programmation par l'Autorité de gestion est effectuée au sein de comités spécifiques, au niveau régional, ou au niveau local pour les dossiers relevant des volets territorialisés. Au niveau transversal, le dialogue et les prises de décision importantes sur les programmes s'effectuent au sein du Comité de suivi.

Toutes ces instances auront une place importante dans la mise en œuvre des fonds européens en 2020. D'abord sur les programmes actuels puisqu'il s'agira d'achever progressivement la sélection des projets, mais aussi de dialoguer sur l'optimisation des crédits restant à engager pour favoriser la meilleure utilisation possible et la consommation complète des enveloppes prévues pour la Bretagne sur la période.

Avec l'accélération des négociations européennes sur la future période 2021/2027, ces comités seront bien évidemment mobilisés aussi pour préparer collectivement le déploiement des futurs programmes et définir les priorités d'utilisation de ces crédits sur le territoire breton, selon les principes exposés dans le rapport présenté lors de notre dernière session : cohérence avec nos stratégies régionales, au premier rang desquelles la Breizh COP, et pragmatisme tant dans le calendrier de travail que dans la préparation de la mise en œuvre pour intégrer également les enseignements opérationnels issus de cette programmation et favoriser autant que possible un objectif de simplification à tous les niveaux pour l'avenir.

→ Accélérer la mise en œuvre des évaluations

Après une forte accélération de sa mise en œuvre en 2019, le plan d'évaluation sera de nouveau fortement mobilisé en 2020. Il appuiera ainsi l'Autorité de gestion et le partenariat dans l'exercice de bilan sur les programmes actuels, mais soutiendra aussi pleinement les travaux préparatoires de la prochaine période. A ce titre, seront ainsi notamment réalisées pendant l'année 2020 l'actualisation de la stratégie de spécialisation intelligente sur la base de l'évaluation menée au 2nd semestre 2019, des travaux de bilan de l'approche territoriale intégrée retenue en Bretagne sur la période 2014-2020 et d'accompagnement pour son intégration dans les prochains programmes sous des formes à adapter, ainsi qu'une étude prospective sur l'utilisation potentielle d'instruments financiers pour l'ensemble des fonds.

→ Adapter les outils de communication à cette phase de transition

Enfin, en tant qu'Autorité de gestion, la Région a en charge la mise en œuvre d'un Plan de communication annuel qui est défini en lien avec le partenariat. Depuis 2018, les outils développés s'appuient sur des exemples concrets de projets financés sur le territoire. Cette orientation sera poursuivie en 2020 qui verra se finaliser le partenariat engagé avec les chaînes de télévision locales pour réaliser des films présentant, à l'échelle de chaque pays et métropole, des exemples de projets financés. De même, la nouvelle campagne média BrEUtons initiée à l'automne 2019 avec 8 porteurs de projets sera renouvelée fin 2020. Un projet d'exposition est par ailleurs à l'étude, pour être inaugurée lors de la Fête de l'Europe en mai prochain, avant d'être diffusée sur l'ensemble du territoire régional. Le plan de communication intégrera aussi progressivement en 2020 la nécessaire information sur les futurs programmes, afin de favoriser la participation aux travaux préparatoires et démarrer, selon le calendrier d'avancement, la communication sur les nouveaux dispositifs pour soutenir le démarrage rapide des programmes dès 2021.

Les actions du programme

→ Assurer une gestion de qualité

- ✓ Répondre aux exigences de la réglementation communautaire
- ✓ Animer la gouvernance des programmes avec les partenaires

→ Soutenir l'information et l'animation sur les fonds européens

- ✓ Favoriser la connaissance des fonds européens et l'accès aux dispositifs
- ✓ Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs projets
- ✓ Informer sur les réalisations des programmes et l'action de l'Union européenne sur le territoire

→ Évaluer la mise en œuvre des programmes et leur impact

- ✓ Soutenir la réalisation des Plans d'évaluation pour chaque programme

Envoyé en préfecture le 17/02/2020
Reçu en préfecture le 17/02/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200214-20_DFE_SBUD_01-BF

Envoyé en préfecture le 17/02/2020

Reçu en préfecture le 17/02/2020

Affiché le

ID : 035-233500016-20200214-20_DFE_SBUD_01-BF

Autres dépenses

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2020

Session de février 2020

\\ SOMMAIRE

Répartition des crédits par chapitre.....	3
Programme 9000.....	4
Programme 9002.....	6
Programme 9003.....	8
Programme 9010.....	9
Programme 9011.....	10
Programme 9012.....	12
Programme 9020.....	15
Programme 9021.....	18
Mouvements financiers divers.....	20

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

	AE						Total AE		AP		Total AP
	930	932	933	938	944	952	900	950			
P.9000 Patrimoine et logistique	9 753 000						9 753 000	11 255 000		11 255 000	
P.9002 Développer le système d'information en appui des politiques régionales	2 968 000						2 968 000	3 169 000		3 169 000	
P.9003 Fonds d'intervention régional	914 000						914 000	300 000		300 000	
P.9011 Développement des conditions de travail et des compétences	6 988 100	226 000	22 600	101 800	202 500		7 541 000	132 000		132 000	
P.9020 Ressources et expertises	1 882 000						1 882 000				
Mouvements financiers divers						1 000 000	1 000 000		1 000 000	1 000 000	
	22 505 100	226 000	22 600	101 800	202 500	1 000 000	24 058 000	14 856 000	1 000 000	15 856 000	

→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

	CPF						Total CPF		CPI		Total CPI
	930	932	933	944	943	945	900	909	923		
P.9000 Patrimoine et logistique	9 540 000						9 540 000	25 847 900		25 847 900	
P.9002 Développer le système d'information en appui des politiques régionales	2 768 000						2 768 000	3 036 000		3 036 000	
P.9003 Fonds d'intervention régional	914 000						914 000	300 000		300 000	
P.9010 Equipement des groupes d'élus								20 000		20 000	
P.9011 Développement des conditions de travail et des compétences	6 783 100	226 000	22 600	101 800	202 500		7 336 000	132 000		132 000	
P.9012 Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées	66 204 000	94 371 000	1 278 000	17 732 000	750 000		180 335 000				
P.9020 Ressources et expertises	1 716 000						1 716 000				
P.9021 Service de la dette						12 900 000	12 900 000		61 400 000	61 400 000	
Mouvements financiers divers						25 275 000	26 275 000	150 000		150 000	
	87 925 100	94 597 000	1 300 600	17 833 800	952 500	3 817 500	241 784 000	29 335 900	150 000	61 400 000	
										90 885 900	

Envoyé en préfecture le 17/02/2020

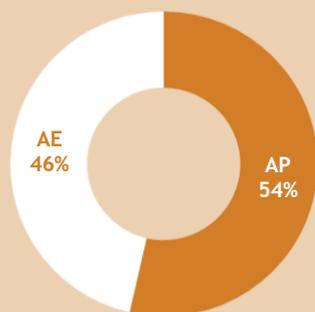
Reçu en préfecture le 17/02/2020

Affiché le

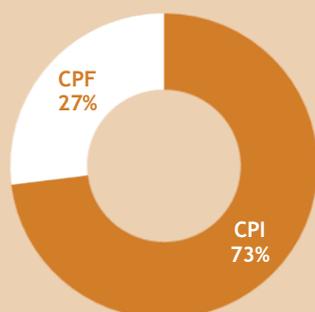
ID : 035-233500016-20200214-20_DFE_SBUD_01-BF

Programme 9000

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

11 255 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

9 753 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

25 847 900 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

9 540 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Patrimoine et logistique

\\ Raison d'être du programme

Ce programme doit offrir aux membres des assemblées et aux agents les moyens immobiliers, mobiliers, de transport, de restauration et, plus globalement, les moyens généraux pour mener à bien leurs missions. Les interventions sur le patrimoine bâti, dans le choix des matériaux utilisés ou dans les conditions d'exploitation des immeubles des services, sont effectuées en se conformant aux objectifs de la collectivité "responsable" qui visent tout particulièrement à préserver la santé des usagers et à réduire les consommations énergétiques ainsi que l'impact environnemental. De même, les choix de la commande publique doivent servir de levier pour concilier exigences économiques, sociales et environnementales.

Malgré une modification toujours sensible du périmètre d'intervention de la collectivité, qui va s'accroître encore avec les objectifs de territorialisation de l'administration et donc de nouvelles implantations locales, l'objectif demeure la maîtrise de l'évolution du niveau de ces dépenses, tout particulièrement dans sa composante "fonctionnement".

\\ 2020 en actions

→ Assurer les travaux et la maintenance préventive et curative dans un souci d'exploitation respectueux de l'environnement

Dans cette action sont regroupés les dépenses d'acquisition, de travaux et de contrats d'entretien ou de maintenance des locaux, ainsi que l'achat des fournitures et petits équipements pour les travaux en régie.

Pour ce qui concerne les implantations immobilières de la Région, et conformément au schéma directeur immobilier hors lycées, après 4 années consacrées principalement aux investissements fonciers et immobiliers sur le territoire breton, le budget est désormais consacré à la finalisation des engagements en cours mais également à la réalisation des travaux sur les sites acquis.

2020 verra se finaliser par ailleurs l'acquisition d'un site à Vannes pour permettre le développement du second lycée Diwan et regrouper à terme au même endroit les services régionaux, ainsi que l'achat de l'ancien tribunal de Pontivy afin de renforcer la présence de la collectivité en centre Bretagne

Enfin, la collectivité se portera acquéreuse d'un terrain sur Redon à destination des voies navigables, et poursuivra ses recherches pour le secteur d'Hennebont.

Un certain nombre de travaux de fonctionnement courant seront également réalisés sur les sites de la Région (rénovation de toitures sur le Campus Sport de Dinard, diverses réhabilitations des locaux de l'ancien lycée de Plouhinec,...).

→ Fournir des matériels, équipements et mobiliers adaptés aux besoins

Cette action rassemble les dépenses de location ou d'achat de « gros » matériels, équipements et mobiliers. Le budget est majoritairement consacré au renouvellement d'équipements anciens et plus ponctuellement à l'équipement de nouveaux sites.

En 2020, la collectivité équipera le nouveau site de Quimper à ouvrir dans le courant du mois de mars, ainsi que les locaux en extension du bâtiment de l'antenne portuaire et aéroportuaire de Brest. De même le bâtiment de l'EMAT de Saint Malo devrait être livré dans le courant de l'année 2020 et devra faire l'objet d'un équipement complet pour y accueillir l'équipe.

→ Mettre à disposition un parc roulant plus économe en CO2

Les transferts de compétences ces dix dernières années ont entraîné une augmentation importante du parc automobile de la Région qu'il convient d'entretenir. Le parc roulant, principalement destiné aux équipes territorialisées, comptait, fin 2019, 388 véhicules

légers ou véhicules utilitaires dont 19 véhicules électriques et 22 hybrides ainsi que 100 vélos électriques ou scooters.

A noter pour 2020 l'acquisition de nouveaux véhicules en renfort pour les services territorialisés, ainsi qu'un effort tout particulier sur le parc automobile de l'équipe des voies navigables du département du Finistère nouvellement transférée.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP

Afin de diminuer notre impact environnemental, et conformément aux engagements pris dans le cadre de la Breizh Cop la politique d'achat des véhicules continuera à s'attacher à abaisser le taux moyen de CO2 émis en réduisant la puissance des véhicules renouvelés, et en développant le parc de véhicules utilisant des énergies alternatives, l'électricité tout particulièrement.

→ Optimiser l'utilisation des moyens d'impression et le traitement du courrier

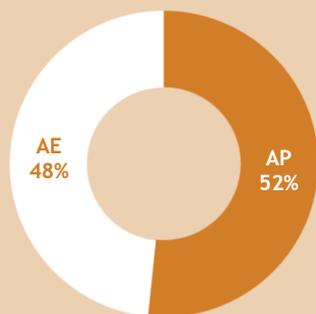
Les dépenses d'impression et d'acquisition des équipements professionnels de l'imprimerie de la collectivité sont imputées à cette action ainsi que les frais d'affranchissement. L'objectif est de limiter les coûts par une meilleure appréciation des quantités nécessaires aux actions de communication et diminuer ainsi la consommation de papier. Depuis 2018, cette action est fortement impactée par les transferts de compétence (impression et affranchissement des cartes scolaires pour les services des transports).

Les actions du programme

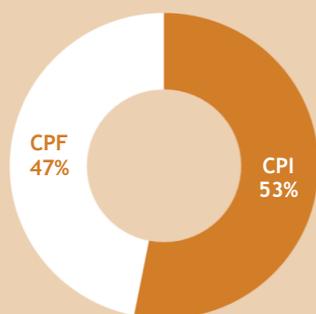
- Disposer d'un patrimoine bâti en bon état de fonctionnement et respectant l'éco-référentiel
 - Apporter les moyens de fonctionnement courant
 - Favoriser les déplacements limitant l'impact environnemental
 - Assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région
-

Programme 9002

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

3 169 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

2 968 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

3 136 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 768 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer le système d'information en appui des politiques régionales

\\ Raison d'être du programme

Ce programme, consacré à l'évolution du système d'information (SI) de l'administration régionale, détermine le niveau d'appui que le SI apporte à la mise en œuvre des politiques régionales. Ce SI doit permettre d'être exemplaire dans les pratiques numériques, les services rendus aux citoyens et aux partenaires évoluant vers plus de traçabilité, de réactivité et de simplicité. Le SI est également un outil facilitateur à disposition de l'administration afin d'optimiser son fonctionnement permettant ainsi de fluidifier les processus de gestion interne et de les rendre rapidement adaptables aux évolutions des politiques publiques. Dans la continuité de 2018 et 2019, il devra être en appui fort des projets de transformation de l'administration régionale et en particulier ceux de la transformation numérique.

Le SI s'appuie sur une organisation et des processus métiers certifiés Iso 9001 depuis 2003 et renouvelés tous les 3 ans. En 2019, une extension du certificat a permis de certifier le processus de maintenance dans les lycées.

Le système d'information de la Région subit de nombreuses tentatives d'intrusion et d'attaques virales ; cet environnement agressif nécessite une vigilance accrue de tous les utilisateurs et des investissements onéreux réguliers pour mettre à jour nos dispositifs de sécurité.

L'activité 2020 sera également marquée par la généralisation du télétravail, la territorialisation de l'administration régionale, la maintenance informatique dans les lycées. En 2020, la Région poursuivra l'accélération de la transformation numérique de son administration qui repose sur une vision centrée sur l'utilisateur prenant en considération son besoin en matière de sécurité, de protection des données à caractère personnel mais également de services personnalisés et fondés sur le partage et la réutilisation des données publiques et d'intérêt général. Il s'agit d'exploiter pleinement le potentiel du numérique pour proposer aux usagers du service public des services publics numériques de bout en bout, personnalisés et interopérables.

\\ 2020 en actions

→ Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux

Il est nécessaire d'adapter de manière permanente l'architecture matérielle informatique et téléphonique en place au sein de l'administration et actualisée annuellement ; en renouvelant le parc mis à disposition des agents intégrant les besoins liés à la dématérialisation, au télétravail et à la territorialisation.

Pour ce faire, un travail de modernisation et d'urbanisation du SI s'engage, permettant de digitaliser l'ensemble des fonctions ressources : finances et comptabilité, ressources humaines, achat public et juridique.

L'urbanisation du SI consiste en un travail d'amélioration continue permettant de soutenir la simplification et l'optimisation des processus administratifs en veillant à l'absence de redondances fonctionnelles, à la centralisation et la mutualisation des fonctionnalités et des briques transverses (authentification, gestion des accès et des identités, échanges de données, gestion des contenus, moteur de recherche...), à la bonne gouvernance des données métier assurée via des référentiels partagés et à l'interopérabilité des systèmes et des services. C'est dans ce contexte réglementaire et technique contraint que s'est engagée la dématérialisation totale des aides régionales (subventions, appel à projets, fonds européens dont il faut anticiper la mise en œuvre de la future programmation 2021-2027). Il s'agit là de simplifier les démarches administratives et les demandes d'aides financières traitées par la Région au bénéfice des entreprises, associations et usagers afin d'améliorer les conditions de travail des agents et l'efficacité administrative.

L'équipement des nouveaux sites régionaux (en particulier Quimper, Saint-Brieuc, VN29 et points Billettique) impactera cette action, tout comme l'ajustement du parc logiciel composé d'une centaine de produits (logiciels bureautiques et logiciels métiers) pour répondre aux besoins des services ainsi que le maintien opérationnel et les évolutions de l'infrastructure système et réseau et la migration de l'infrastructure matérielle et logicielle télécoms.

Cette action porte également l'enveloppe dédiée aux projets relatifs au programme « gouvernance des données » du plan de transformation numérique à savoir l'organisation de l'ouverture des données publiques et la protection des données à caractère personnel.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : transformation numérique de l'administration

En 2020, les dépenses d'investissement et de fonctionnement sont ajustées en cohérence avec les programmes 9020 et 103 pour soutenir la transformation numérique de notre administration.

→ Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs

Cette action globalise toutes les dépenses de télécommunication à la fois en téléphonie fixe et mobile ainsi que les raccordements internet de l'ensemble des sites régionaux. De par l'augmentation du débit des sites régionaux, le raccordement des nouveaux sites précités, la mobilité de plus en plus croissante mais aussi le volume de données traitées à la hausse (transports scolaires, ouvrages voies navigables, ...), ces dépenses pèsent fortement sur le fonctionnement de ce programme.

Cette action assure également le maintien du niveau du SI au travers des contrats de maintenance obligatoires sur nos matériels et logiciels. Le coût annuel de maintenance correspond en moyenne à 20% du coût d'acquisition. Les contrats de mise à disposition de ressources informatiques prennent de plus en plus la forme de coûts locatifs, ce qui pèse fortement sur la section de fonctionnement.

Enfin la fourniture des consommables d'impression et petits équipements nécessaires au bon fonctionnement des services est portée par cette action avec le constat et l'impact d'une augmentation des sites et du nombre d'agents.

→ Faire évoluer le système en appui des politiques régionales publiques

L'adaptation du SI aux évolutions des politiques régionales est une priorité. Cette action permet de maintenir notre capacité d'intervention afin de permettre aux directions de réaliser les projets d'informatisation en cohérence avec la démarche de transformation numérique de la collectivité. Le système d'information des transports scolaires, les cotisations sociales sur le secteur des stagiaires de la formation continue, le projet d'interopérabilité avec Pôle Emploi, l'interopérabilité avec la Caisse des Dépôts pour Agora, les développements pour la gestion des fonds européens et l'accompagnement des projets numériques portés par la collectivité pour sa transformation seront des projets à poursuivre.

Selon la feuille de route de prise en charge de la maintenance informatique dans les lycées, de nouveaux établissements seront intégrés en 2020 dans une architecture centralisée.

Il conviendra, dans ce contexte, de garantir une sécurité informatique optimale avec le renforcement des conditions d'accès sur notre réseau en s'inscrivant dans les obligations réglementaires.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : promotion d'un numérique responsable

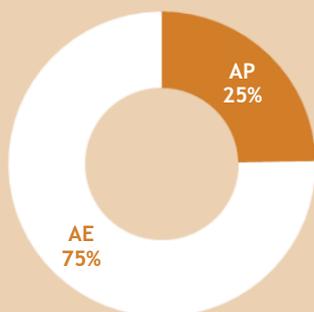
En 2020, une attention particulière sera portée à notre stratégie informatique durable afin d'optimiser les ressources et la consommation énergétique. D'ores et déjà, elle s'illustre dans la mutualisation des imprimantes et photocopieurs, la mise en veille automatique des postes informatiques, la virtualisation des serveurs (mise en place de plusieurs serveurs virtuels sur une seule machine physique) et la centralisation de l'infrastructure informatique des lycées au sein du Data Center de la Région (Label Code of Conduct) ainsi que les achats d'équipements favorisant la mobilité et le télétravail pour réduire l'empreinte carbone de la Région.

Les actions du programme

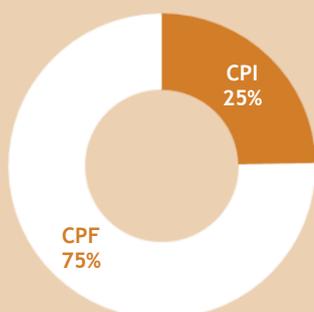
- Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux
 - ✓ Acquérir et renouveler les matériels informatiques et téléphoniques
 - ✓ Proposer de nouveaux services de qualité répondant au fonctionnement de la Région
- Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs
 - ✓ Raccorder et interconnecter l'ensemble des sites régionaux dans un système d'information intégré
 - ✓ Maintenir et exploiter le système d'information conformément aux attentes des utilisateurs
- Faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales
 - ✓ Organiser l'accompagnement des projets informatiques des services en fonction des priorités régionales
 - ✓ Intégrer les enjeux des politiques numériques et de développement durable aux évolutions du système d'information

Programme 9003

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

300 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

914 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

300 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

914 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Fonds d'intervention régional

\\ Raison d'être du programme

Le Fonds d'intervention régional (F.I.R.) a été mis en place pour permettre, à titre exceptionnel, l'intervention de la Région sur des opérations ne répondant pas aux critères mis en place au titre des politiques régionales mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence.

Les aides allouées, souvent symboliques, permettent d'apporter une contribution particulière à certains projets, principalement portés par de petites associations locales, contribuant à cet égard à soutenir l'animation et le développement socio-culturel du territoire.

L'existence du FIR répond ainsi à la préoccupation du Conseil régional de veiller à pouvoir manifester son soutien ponctuel à des projets dont l'ampleur n'est pas toujours régionale, mais qui participent au maillage du territoire par des initiatives locales, génératrices de lien social.

Ce fonds permet également d'allouer des aides individuelles à des personnes en difficulté pour leur permettre de mener à bien leur projet de formation professionnelle continue ou d'apprentissage afin de faciliter leur insertion professionnelle, lorsqu'aucun dispositif de droit commun ne permet de répondre à une situation préoccupante.

Ce programme, qui n'a pas vocation à venir en complément des participations régionales accordées au titre des politiques existantes, a donné lieu à l'instauration d'un groupe de travail dédié composé d'élu.e.s régionaux, chargé de son suivi. Désormais, deux fois par an, un bilan détaillé est envoyé aux Présidents des groupes.

En 2019, 480 projets ont été financés.

\\ 2020 en actions

En 2020, il s'agira de poursuivre le financement d'opérations dont la répartition, par action en nombre de dossiers en 2019, s'établissait ainsi, à titre indicatif : animation et vie locale (193), sport (120), formation (39), santé-social-égalité-handicap (33), colloques et congrès (33), mémoire (15), développement économique-tourisme (31), enseignement (9) et coopération et solidarité (7).

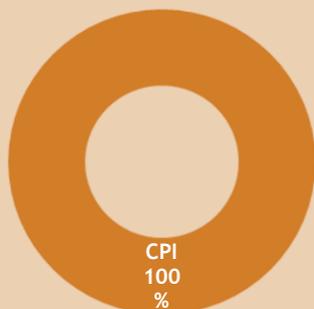
Les actions du programme

- Soutien à l'organisation de colloques, congrès
- Intervention d'urgence lors de catastrophes
- Soutien ponctuel aux associations pour l'organisation de manifestations
- Accompagnement social à la formation
- Contribution exceptionnelle à des projets d'investissement

Programme 9010

Autorisations de programme et
d'engagement

Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2016 à 2021 de

[]

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

[]

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

20 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

[]

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Equipement des groupes d'élus

\\ Raison d'être du programme

L'objectif de ce programme consiste à affecter, aux groupes d'élus de la collectivité, en application des règles de fonctionnement des groupes politiques adoptées, les moyens mobiliers et informatiques pour la période de la mandature.

\\ 2020 en actions

→ **Acquérir et renouveler les équipements mobiliers et informatiques des groupes d'élus**

Par délibération en date du 8 janvier 2016, le Conseil régional a décidé de participer aux dépenses d'investissement des groupes d'élus. La participation régionale prévisionnelle pour la durée du mandat s'élève à 83 000€.

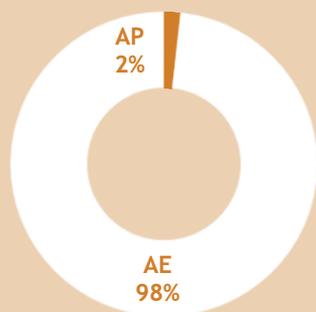
Afin que les groupes d'élus puissent disposer de mobiliers et matériels informatiques, il est proposé l'inscription des crédits d'investissement nécessaires, à hauteur de 20 000€ pour l'année 2020.

Les actions du programme

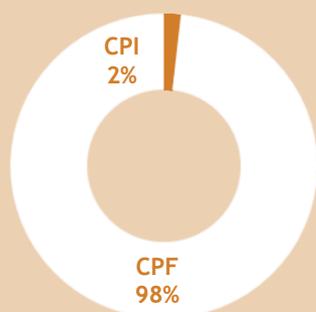
→ **Acquérir et renouveler les équipements mobiliers et informatiques des groupes d'élus**

Programme 9011

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

132 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

7 541 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

132 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

7 336 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développement des conditions de travail et des compétences

\\ Raison d'être du programme

Au sein de la collectivité, ce sont plus de 4000 agents dans les lycées, les ports, sur les voies navigables, au siège et issus des récents transferts de compétences : transports, liaisons maritimes, déchets, qui mettent en œuvre l'ensemble des politiques publiques régionales ou assurent les différentes fonctions support sur l'ensemble du territoire régional. Ces agents sont accompagnés quotidiennement dans leur activité (formation, accompagnement dans le cadre de la gpec, dialogue social, équipement en vêtements de travail...), afin de développer leurs compétences, et garantir ainsi une action publique efficace. Les moyens prévus dans ce programme doivent permettre d'offrir un service public régional de qualité, en continuant de conjuguer une vision responsable des missions d'employeur que la Région porte tout en restant vigilant sur les dépenses publiques engagées.

\\ 2020 en actions

→ Responsabilité sociale de l'employeur et dialogue social

La politique de responsabilité sociale de l'employeur s'articule autour des volets handicap, égalité professionnelle et lutte contre les discriminations.

De nouvelles actions seront mises en œuvre ou renouvelées au cours de l'année 2020 dans le cadre de la politique handicap de la collectivité, laquelle a été redéfinie à partir des productions d'un groupe de travail qui s'est réuni à plusieurs reprises à ce sujet au cours de l'année 2019. Ainsi, des temps collectifs de sensibilisation seront organisés auprès des personnels régionaux, sous la forme de sessions théâtres-forums, afin de favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des agent-e-s en situation de handicap. En outre, forte du Label égalité décerné par l'AFNOR pour la troisième fois consécutive, la Région Bretagne poursuivra ses actions en faveur de l'information des agent-e-s sur leurs droits, de la formation obligatoire des encadrant-e-s en matière d'égalité femmes-hommes, ou encore structurera un dispositif de signalement (discrimination, harcèlement...) qui comprendra une dimension relative aux violences sexistes et sexuelles.

Par ailleurs, en 2020, le dialogue social se nourrira de nouveaux projets structurants qui rythmeront la collectivité dans les mois et années à venir. Ainsi, la territorialisation sera au cœur des échanges avec les représentant-e-s du personnel, tant en Comité technique (CT) qu'en Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). L'année 2020 verra également ses instances paritaires évoluer, à commencer par les Commissions administratives paritaires (CAP) dont les compétences changeront, conformément à la loi de transformation de la fonction publique.

→ Développement de la communication interne

La communication interne continue d'accompagner l'administration dans sa transformation. Elle accompagne les différents projets de manière transversale afin d'incarner une collectivité plus proche de ses agent.es, de ses usager-ère-s et de ses partenaires. En 2020, la communication interne continuera de faire évoluer ses outils, notamment numériques, pour s'adapter toujours davantage aux pratiques des agents. Le travail en transversalité, les nouvelles façons de travailler et l'accompagnement à la territorialisation des services constitueront des axes forts en 2020.

→ Développement du Système d'information des ressources humaines

La collectivité a organisé fin 2019 un audit de son système d'information RH qui sera suivi en 2020 d'un plan d'actions adapté pour définir une cible de fonctionnement, avec à terme un enjeu de digitalisation de la fonction rh, et disposer d'outils plus performants, tant pour optimiser les procédures de gestion collectives et individuelles que faciliter la relation à l'usager, qu'il soit agent régional, manager, ou candidat à une offre d'emploi à la Région Bretagne par exemple. Parmi les principaux déploiements déjà envisagés pour son système d'information RH, l'année 2020 marquera la mise en

œuvre de la DSN, la mise en œuvre technique du RIFSEEP, le changement des outils relatifs aux frais de déplacement et à l'entretien professionnel.

→ Mobilité et recrutement

La mobilité interne reste un axe fort de la politique des ressources humaines et doit se développer en cohérence avec l'accompagnement des agents à une reconversion professionnelle, qu'elle soit souhaitée ou subie. Les recrutements externes qui complètent les compétences existantes, apportent un nouveau regard sur le travail et l'organisation, et permettent des passerelles entre fonctions publiques. Outre les entretiens de recrutement qui sont organisés, l'évaluation de l'adéquation des compétences des candidats aux postes publiés peut conduire à la mise en œuvre de tests professionnels. La recherche de candidats, notamment sur les métiers nouveaux ou en tension, est complétée par une participation aux salons de l'emploi, forums, manifestations diverses pour faire connaître les métiers de la collectivité et ses besoins en compétences. Enfin, la Région poursuit la mise en œuvre de dispositifs d'intégration des contractuels pour ses postes vacants dans les services et dans les lycées.

→ Dispositifs d'action sociale et d'hygiène et de sécurité

En 2020, le travail de réflexion autour de la politique d'action sociale au bénéfice des agent·e·s de la collectivité, initié en 2019, sera poursuivi. Ainsi, en lien avec les représentant·e·s des personnels et les agent·e·s eux-mêmes, les dispositifs de prestations sociales seront questionnés pour mieux répondre aux attentes des agent·e·s et aux objectifs d'administration responsable que s'est fixée la collectivité.

Les conditions de travail des agent·e·s régionaux·ales restent au cœur des actions de l'employeur régional, dans toutes leurs dimensions. Ainsi, le travail d'évaluation et de maîtrise des risques professionnels relatifs à l'amiante et au radon se poursuivra en 2020 et nécessitera des étapes de vulgarisation auprès des agent·e·s régionaux·ales et de leur encadrement pour une meilleure perception des risques.

→ Dispositifs de formation

L'offre de formation proposée en 2020 devra permettre d'accompagner les agents dans les évolutions des modes de travail et de coopération induits par les démarches de transformation de l'administration. Un axe important du plan de formation sera aussi celui du développement des compétences numériques des agents, dans le but de répondre aux enjeux de la digitalisation, mais aussi plus globalement de l'évolution des métiers et de la société autour du numérique. Pour atteindre cet objectif, une plateforme d'e-learning viendra compléter les outils à disposition de la collectivité. Ce projet pourra également être utilisé comme un levier pour la constitution d'un réseau de formateurs internes, qui sera reconnu dans le cadre du complément indemnitaire annuel. Pour les lycées, l'offre de formation accompagnera plusieurs projets, comme la poursuite du déploiement des techniques mécanisées d'entretien ou l'intégration du menu végétarien. Enfin le Compte Personnel de Formation (CPF) permettra aux agents de mettre en œuvre leurs projets d'évolution professionnelle; qu'il s'agisse de préparer un concours, de suivre une formation ou encore de réaliser un bilan de compétences.

→ Suivi sanitaire et social des agents

La médecine professionnelle et préventive contribue à l'accompagnement des agents tout au long de leur carrière sur le plan médical et tend à prévenir l'apparition de maladies en lien avec le travail ou l'usure professionnelle. Elle participe par les conseils délivrés et les préconisations d'aménagement tant de locaux que d'organisation à la réduction des risques. Elle veille à la mise en œuvre de mesures sanitaires éducatives, propose des adaptations ergonomiques ou émet des prescriptions en lien avec les capacités physiques ou psychiques des agents permettant un maintien dans l'emploi ou le facilitant. En 2020, l'organisation territoriale du réseau d'infirmier.e.s en santé au travail, coordonné par le médecin de prévention poursuivra sa mise en place, avec l'objectif de maintenir au plus près l'accompagnement des agents en matière de suivi sanitaire individuel. Les assistantes sociales contribuent à accompagner individuellement les agents qui ont besoin d'une prise en charge plus appuyée dans le cas de situations familiale, financière, ou personnelle parfois complexes. Leurs actions permettent de proposer des solutions et de renforcer le niveau d'information sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement existants.

▶ Généralisation du télétravail

Adoptée en décembre 2019, la généralisation du télétravail sera opérationnelle à partir de février 2020. Cette décision permet de mieux articuler temps de vie personnelle et temps professionnel, de limiter la facture liée aux déplacements domicile - travail. Elle contribue également à réduire les émissions de gaz à effet de serre en réduisant les déplacements.

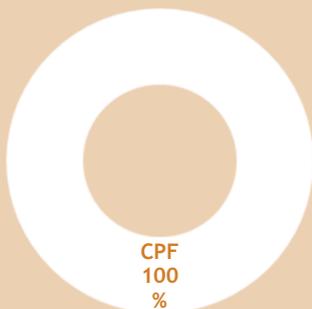
Les actions du programme

- Assurer le pilotage et la diffusion des politiques de ressources humaines
- Satisfaire les besoins en compétences dans le cadre d'une gestion optimisée des effectifs et des carrières
- Développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité
- Optimiser les conditions et l'environnement de travail
- Assurer le bon fonctionnement des assemblées

Programme 9012

Autorisations de programme et
d'engagement

Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

180 335 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

\\ Raison d'être du programme

Ce programme regroupe les dépenses salariales pour plus de 4000 agents régionaux, les indemnités des 83 élus du Conseil Régional et des 120 membres du CESER. Les prestations d'action sociale sur paie pour les agents sont également incluses dans ce programme, car soumises à cotisation. Leur finalité et cohérence sont définies au programme 9011, en lien avec les autres prestations sociales.

Le pilotage et la maîtrise de la masse salariale demeurent une priorité qui s'inscrit dans le respect de la trajectoire budgétaire de la collectivité. Toutefois, certaines contraintes pèsent mécaniquement sur la masse salariale avec notamment pour 2020, une augmentation liée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), c'est-à-dire l'évolution spontanée de la masse salariale, estimée à 1%.

En matière réglementaire, la poursuite du protocole national « parcours professionnels carrières et rémunération » (PPCR) conduira à une revalorisation des grilles indiciaires des catégories A et C.

En matière d'effectifs, l'année 2020 est marquée par la poursuite des recrutements initiés en 2019 et l'ajustement des effectifs aux politiques publiques mises en œuvre au sein de la collectivité.

Le recrutement d'apprentis se poursuit en déclinaison de la politique jeunesse de la collectivité avec des dispositifs spécifiques d'accompagnement. En 2020, 40 jeunes (40 ETP) seront accueillis pour un contrat d'apprentissage (20 en EPLE et 20 dans les services).

L'année 2020 sera également la première année de mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP.

\\ 2020 en actions

→ Maîtrise de la masse salariale

La maîtrise de la masse salariale permet de contenir son évolution à 2,5 %.

Au-delà des mesures, effets et contraintes qui pèsent sur la collectivité (mesures catégorielles, GVT, etc.), toute affectation de nouvelles ressources dans les services régionaux se fera prioritairement par redéploiement.

Les créations de supports budgétaires seront limitées :

- au dispositif Ouest GO (1 poste de Catégorie A qui fera l'objet d'un cofinancement de l'Ademe et des collectivités partenaires)
- au Campus sport Bretagne (1 poste de Catégorie A qui sera compensé par une baisse de la participation de la Région au Campus)
- au déploiement du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) contractualisé fin 2019 avec l'Etat (1 poste de Catégorie B qui fera l'objet d'un cofinancement des obligés du dispositif des certificats d'économies d'énergie)
- à l'ajustement du tableau de répartition des moyens des établissements d'enseignements (25 postes) pour répondre plus efficacement aux besoins des EPLE et permettre la déprécarisation (25 postes) d'agent-e-s temporaires.

→ Application des mesures liées au Protocole sur les Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR)

En 2020, les mesures catégorielles prendront effet avec la poursuite de la revalorisation des grilles indiciaires pour les agents de catégorie A et C. Le coût de ces mesures nationales est estimé à plus de 430 k€ pour la Région Bretagne.

→ Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

La Collectivité va déployer en 2020, pour tous ses agents, le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), à l'issue des concertations menées et de l'accord trouvé avec les organisations syndicales.

Le nouveau système donne une place prépondérante aux missions exercées. Les objectifs de la Région en la matière sont ainsi de valoriser le management opérationnel d'équipes pour les agent-e-s de catégorie C et B, notamment pour les encadrant-e-s des lycées, de revaloriser les indemnités des agent-e-s aux revenus les moins élevés (catégories C et B) et de maintenir l'attractivité de la Région tout en respectant la trajectoire budgétaire.

L'impact financier pour la Région sera de l'ordre de 700 000 € en 2020. Il atteindra 2 000 000 € en année pleine à partir de 2023.

→ Refonte des dispositifs d'action sociale

En lien avec les représentant-e-s du personnel, la Région Bretagne a ouvert en 2019 le chantier de refonte de l'action sociale au bénéfice de ses agent-e-s. Le dispositif instauré en 1993 avait besoin d'être revu dans sa globalité au vu des évolutions des modes de vie, des schémas familiaux, des déplacements et des besoins de chacun. La traduction des mesures qui seront retenues pourra impacter le budget dès 2020, dans le respect des enveloppes votées.

→ Rémunération des collaborateurs de groupe

Cette action prévoit les crédits affectés au fonctionnement des groupes politiques (750 000 euros).

→ Versement des indemnités aux membres des assemblées

Cette action permet de prendre en charge les indemnités des 83 élus régionaux et des 120 membres du CESER de la Région Bretagne. Les crédits correspondant sont évalués à 5 819 000 €.

Les actions du programme

- Offrir une rémunération juste et attractive aux agents tout en maîtrisant les évolutions de masse salariale
 - Assurer la rémunération des collaborateurs de groupe et l'indemnisation des membres des assemblées.
-

**Tableau des emplois au 01/03/2020
BP - 2020**

Envoyé en préfecture le 17/02/2020
Reçu en préfecture le 17/02/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200214-20_DFE_SBUD_01-BF

Grade de fléchage		Total 01/01/2020	Créations de postes BP 2020	Total 01/03/2020
Emplois fonctionnels				
	Directeur général des services	1		1
	Directeur général adjoint	5		5
Catégorie A				
Cadres d'emplois des filières administrative et technique				
	Administrateur général	1		1
	Administrateur hors classe Ingénieur hors classe	28		28
	Administrateur Ingénieur en chef Attaché hors classe Ingénieur hors classe	26		26
	Directeur (grade en voie d'extinction) Attaché principal Ingénieur principal	137	1	138
	Attaché Ingénieur	348	1	349
Filière culturelle				
Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine				
	Conservateur en chef	3		3
	Conservateur du patrimoine	2		2
Cadre d'emplois des bibliothécaires				
	Bibliothécaire	2		2
Cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine				
	Attaché de conservation du patrimoine	9		9
Filière médico-sociale				
Cadre d'emplois des médecins territoriaux				
	Médecin hors classe	3		3
Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux				
	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	4		4
Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux (à compter du 1er février 2019)				
	Assistant socio-éducatif de 1ère classe	2		2
Catégorie B				
Filière administrative				
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux				
	Rédacteur principal de 1ère classe	236		236
	Rédacteur principal de 2ème classe	2		2
Filière culturelle				
Cadre d'emplois des assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine				
	Assistant de conservation principal de 1ère classe			
	Assistant de conservation principal de 2ème classe			
Filière technique				
Cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux				
	Technicien principal de 1ère classe	140	1	141
	Technicien principal de 2ème classe	3		3
	Technicien	210		210
Catégorie C				
Filière administrative				
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux				
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	285		285
Filière technique				
Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux				
	Agent de maîtrise principal			
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux				
	Adjoint technique principal de 1ère classe	306		306
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement				
	Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 1ère classe	773		773
	Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 2ème classe	1514	25	1539
Hors filière				
Emplois de Cabinet				
	Emplois de Cabinet	11		11
Emplois de groupes d'élus				
	Emplois de groupes d'élus	19		19
Emplois non permanents recrutés pour faire face à un besoins saisonnier ou à un renfort				
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint administratif de 2ème classe	10		10
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint technique de 2ème classe	180		180
	Emplois visant à faire face à un renfort exceptionnel	30		30
Sous Total		4290	28	4318
Autres				
	Contrats d'apprentissage	55		55
	Emplois d'avenir	30		30
Total		4375	28	4403

Programme 9020

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

[]

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

1 882 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

[]

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 716 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Ressources et expertises

\\ Raison d'être du programme

Ce programme comprend les moyens permettant à l'administration de recourir à des expertises (juridiques, financières...) externes, rendues nécessaires par une technicité importante ou par le besoin de porter un regard extérieur sur la mise en œuvre des politiques régionales. A ce titre, ce programme vise à promouvoir le contrôle de gestion, l'évaluation des politiques publiques et l'audit dans une optique d'aide à la décision et de sécurisation des actes de la collectivité. Il vise également à permettre le pilotage et l'évaluation de la politique d'achat. Il fournit aux Assemblées leurs moyens de fonctionnement et permet de défendre les intérêts de la Région en cas de contentieux. Il permet enfin de donner les moyens de transformer l'administration de manière pérenne, de mettre en œuvre le plan de transformation numérique et de mettre à disposition des ressources documentaires adaptées.

\\ 2020 en actions

→ Transformer l'administration et améliorer l'offre de services publics régionaux

La transformation des administrations participe indéniablement à la construction de services publics fluides, performants et accessibles pour les usagers, les citoyens et les habitants.

La Région Bretagne y est très sensible considérant les enjeux sous-jacents à la transformation de nos administrations :

- Structurer la relation à l'utilisateur et valoriser les services publics régionaux. Repenser les politiques publiques et le fonctionnement de nos collectivités en confortant la position centrale de l'utilisateur pour produire différemment le service public.
- Construire un réseau d'acteurs de toutes origines (public, privé, recherche, économie, design, facilitation...) pour favoriser les réponses transversales aux besoins des usagers.
- Accompagner le changement, par la pratique et la diffusion de nouvelles méthodes de travail et de nouvelles formes de management. Développer la transversalité en interne pour mieux répondre aux besoins des usagers et gagner en efficacité.
- Accompagner et piloter les projets qui visent à simplifier les procédures, réduire les irritants, améliorer les modes de faire et la production des services régionaux, particulièrement en partant des idées exprimées par l'ensemble des collaborateurs.trices de la Région. Cela passe par des projets à dimension externe (mieux faire connaître les services régionaux, mieux prendre en compte les besoins et attentes des usagers dans la production des services publics) et d'autres à dimension interne (simplifier les procédures, améliorer les outils de travail, revoir les modes de fonctionnement).

Depuis juin 2017, la Région s'est dotée d'un lieu pour faciliter l'expérimentation de nouvelles méthodes et la collaboration avec l'écosystème breton. Le Ti Lab, laboratoire d'innovation publique, est ainsi une pépinière d'idées pour faire évoluer le service public au bénéfice des usagers.

→ Mettre en œuvre le plan de transformation numérique

L'administration s'est engagée dans un plan de transformation numérique articulé autour de trois programmes : « Administration numérique », « Gouvernance de la donnée » et « Développement des compétences numériques ». La conduite du changement, l'inclusion numérique et la promotion d'un numérique responsable sont naturellement au cœur de cette démarche de transformation considérant l'impact du numérique sur l'évolution des métiers et des organisations. Ainsi, la capacité des agents

et des usagers à évoluer dans une société dite « numérisée » est au centre des préoccupations et doit participer à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. De même, en lien avec les enjeux attachés à la territorialisation, l'offre de services publics de proximité devra être considérée au prisme du développement du numérique et des principes d'accessibilité et de mutabilité du service public. Au-delà de la transformation numérique de notre administration déjà bien engagée grâce à la mobilisation de nos agents, il s'agit, à l'échelle régionale, de rendre lisible et visible l'action publique par une offre de services publics à haute valeur ajoutée.

Pour cela, de nouveaux modes de conception, de production et de délivrance des services publics doivent être trouvés et éprouvés.

La Région s'est dotée en 2019 d'un incubateur de services numériques Ti Kub, un lieu partagé et un outil fédérateur ouvert aux acteurs publics et privés du territoire régional avec les objectifs suivants :

- Développer et promouvoir les nouvelles méthodes de production des services publics numériques,
- Imaginer et développer de nouveaux services publics numériques d'ambition régionale au service des usagers, des administrations et de leurs partenaires,
- Encourager les agents à réinventer le service public pour mieux répondre aux besoins des usagers.

Développer les partenariats avec l'écosystème breton et mutualiser les moyens avec les collectivités :

Le premier programme de pré-incubation de produits et services numériques a été engagé et six projets portés par des agents de la collectivité sont accompagnés.

En complémentarité et pour accompagner au mieux nos agents, la Région poursuit dans le cadre de son programme de développement des compétences numériques, le déploiement de PIX, service public en ligne pour évaluer, développer et certifier ses compétences numériques. À date, 562 agents ont démarré un parcours PIX.

L'ensemble de ces actions sont engagées en complémentarité des actions engagées proposées dans les programmes 9002 et 103.

→ **Mettre à disposition des ressources documentaires**

Le programme 9020 rassemble les moyens nécessaires au fonctionnement du pôle Veille et accès à l'information, ayant pour objet la diffusion d'informations ciblées aux directions opérationnelles et aux élus, sous la forme de revues de presse et d'alertes de veille thématiques. Les ressources documentaires mises à disposition (presse, revues, ouvrages, bases de données spécialisées, ressources numériques) constituent un socle de connaissances et d'expertises pour les actions menées. Ce pôle a pour ambition de donner des clés nécessaires aux agents de la Région pour bien connaître leur environnement et les territoires, et ainsi mieux répondre aux différentes attentes des usagers.

→ **Piloter la politique d'achat et mettre en œuvre le schéma des achats économiquement responsables**

La politique d'achat qui représente un levier stratégique de pilotage des dépenses repose sur un schéma des achats économiquement responsables qui définit des objectifs économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux.

Pensées et pilotées comme des déclinaisons opérationnelles du schéma des achats économiquement responsables, les démarches d'animation engagées avec la filière agro-alimentaire (Breizh Alim) et celle de la construction du bâtiment et des travaux publics (Breizh Bâti) se poursuivent en association avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la commande publique. La politique d'achat comporte une dimension organisationnelle et territoriale importante qui résonne fortement avec les objectifs de la Breizh Cop.

Ainsi la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route « Bien manger pour tous » et en particulier son premier axe « orienter l'achat public et citoyen, notamment par l'éducation alimentaire » s'appuiera sur l'activation des moyens définis dans le schéma des achats économiquement responsables ainsi que sur la charte qualité en restauration collective. Un plan d'actions a ainsi été décliné autour de 5 objectifs. Il implique la mobilisation de moyens humains et financiers.

►► La Région engagée dans la Breizh COP : Bien manger pour tous

En 2020, dans le cadre de la Breizh COP, le Conseil régional a pris des engagements forts en faveur de la transition écologique.

Six grands chantiers prioritaires et transversaux ont été retenus, parmi ceux-ci : la grande ambition du « Bien manger pour tous ».

Une feuille de route « s'engager pour le Bien manger pour tous » a été adoptée en session en novembre 2019. Elle s'inscrit dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

La mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route « Bien manger pour tous », et en particulier son axe n° 1 : « orienter l'achat public et citoyen, notamment par l'éducation alimentaire » peut s'appuyer sur l'activation de moyens définis dans le schéma des achats économiquement responsables, structurés au sein de la démarche Breizh Alim', à destination des lycées bretons.

Un plan d'actions a ainsi été décliné autour de cinq objectifs :

- promouvoir le bien manger dans les lycées et assurer la mise en œuvre de la feuille de route
- piloter l'atteinte des objectifs d'achat
- rapprocher l'offre et la demande tout en structurant les filières
- accompagner les lycées en proximité afin d'atteindre les objectifs de la charte qualité
- amorcer les réflexions stratégiques quant à la tarification des repas et la gouvernance des groupements de commandes.

Les bénéfices attendus par la mise en œuvre de ce plan d'actions sont tant une diminution du gaspillage alimentaire que la contribution au développement de filières éco-efficientes (dont bio et filières de qualité) et à la santé des lycéens et des citoyens.

→ Diffuser la culture et la pratique du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques

Le contrôle de gestion et l'évaluation des politiques régionales participent de la connaissance de l'action publique et d'une recherche d'efficacité rendue toujours plus délicate dans un contexte de tension budgétaire. Lors de la présentation du rapport d'activité et de développement durable, la présentation d'indicateurs de contexte, de moyens et de résultats s'inscrit dans la volonté d'éclairer la mise en œuvre des politiques régionales et d'en mesurer l'efficacité. La Région renforce également sa connaissance et ses outils de suivi des organismes extérieurs dans lesquels elle est membre, détient une part de capital ou plus simplement verse des subventions significatives.

Enfin, pour sécuriser ses pratiques de gestion, la Région développe les actions d'audit interne et externe, pour son propre compte ou pour le compte de l'Union Européenne.

→ Développer l'expertise juridique et financière

Le programme 9020 vise à permettre la mobilisation de moyens d'expertise juridique et d'ingénierie financière complémentaires à ceux des services, dans un objectif d'optimisation des ressources de la collectivité et avec le souci de mutualisation de ses moyens.

Dans le cadre de ses interventions sur les marchés monétaires et financiers, la Région peut être amenée à solliciter des prestations de conseil juridique ou financier, pour des opérations courantes de gestion de dette, ou lors de l'actualisation de la documentation financière des programmes d'émissions de titres. Ce programme prévoit également la notation financière à court terme et long terme par une agence de notation, qui constitue, pour les investisseurs, un critère déterminant dans l'estimation de la capacité de la Région à remplir ses engagements.

Enfin, ce programme rassemble les crédits nécessaires à la défense des intérêts de la Région dans les actions précontentieuses et contentieuses. La Région assure directement ou indirectement (par l'intermédiaire d'un avocat) le suivi des dossiers en contentieux.

→ Assurer le bon fonctionnement des Assemblées

Ce programme budgétaire permet d'assurer l'enregistrement et la retranscription des débats du Conseil régional, du Conseil économique, social et environnemental régional et du Conseil culturel de Bretagne. Il rassemble également les crédits permettant l'adhésion de la Région à des organismes d'intérêt régional.

Programme 9021

Service de la dette

\\ Raison d'être du programme

L'emprunt constitue une recette d'investissement contribuant à l'équilibre du budget. Le stock de dette, ainsi généré et remboursé sur plusieurs exercices, représente une dépense d'investissement. Les intérêts impactent quant à eux la section de fonctionnement. La sécurisation de cet encours et l'optimisation des conditions financières représentent donc un enjeu majeur pour la collectivité.

\\ 2020 en actions

→ Honorer les engagements contractés

Les inscriptions budgétaires, correspondant à l'annuité de dette à régler en 2020, constituent une dépense obligatoire pour la collectivité et sont détaillées par contrats et par catégories de risque dans l'état de la dette figurant en annexe au cadre budgétaire et comptable.

En 2020, le service de la dette devrait connaître une légère augmentation en investissement, compte tenu de l'augmentation de l'encours et du premier remboursement d'emprunt obligataire.

En fonctionnement, les frais financiers sont estimés en légère baisse compte tenu d'une moindre perspective de remontée des taux.

→ Obtenir les meilleures conditions financières

Désormais, la Région dispose d'une enveloppe disponible de 90 M€ avec la BEI pour le financement du Projet de développement du Port de Brest dont l'octroi est conditionné, pour partie, par les futures contractualisations d'occupation du terminal par les industriels du secteur des Energies Marines Renouvelables. Dans ce cadre, les financements obligataires, qui offrent depuis plusieurs années les frais financiers les plus faibles, devraient continuer à rester la source de financement privilégiée sur l'exercice 2020.

L'optimisation des conditions financières est également recherchée sur les contrats de prêt existants dans le cadre de la gestion active de la dette. En fonction des opportunités du marché, la Région peut ainsi être amenée à rembourser définitivement certains emprunts pour se refinancer à des conditions plus compétitives, à négocier le réaménagement des conditions financières ou à mettre en place des opérations dérivées adossées à ces contrats. Les produits financiers liés à ces opérations figurent au titre des autres ressources dans le rapport de présentation des recettes pour 2020 et les dépenses sont imputées au titre des frais financiers.

→ Sécuriser l'encours

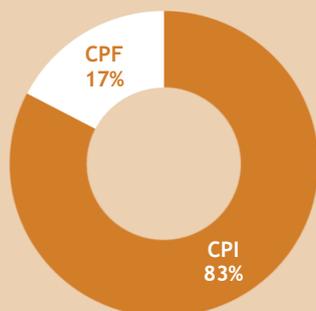
La sécurisation de l'encours est visée lors de la souscription de nouveaux contrats en diversifiant les instruments de financement (banques commerciales, établissements publics BEI et CDC ou financements obligataires) et en veillant à limiter la dépendance financière de la Région et à stimuler la concurrence entre prêteurs afin d'optimiser les propositions financières.

De ce point de vue, au 31 décembre 2019, les parts détenues par la BEI et la CDC baissent légèrement à des niveaux de respectivement 33% et 25%. Ces deux établissements représentent donc désormais moins des deux tiers de l'encours régional (58%).

Les emprunts obligataires, réalisés depuis 2014, permettent de diversifier les modes de financement et représentent désormais et pour la première fois le mode de financement dominant avec près de 37% de l'encours total de dette.

Enfin, la sécurisation de l'encours passe également par une répartition équilibrée de l'exposition au risque de taux. Dans ce cadre, la stratégie de la Région consiste à limiter le compartiment à taux fixe ou à taux variable à 66% maximum. Ainsi, en 2020, la

Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ De reporter les crédits de paiement composant la provision pour gestion de la dette et de la trésorerie, équilibrée en dépenses et en recettes, reconstituée chaque année lors de la décision modificative de juin

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

61 400 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

12 900 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Région réalisera une partie de ses emprunts à taux fixes, avec en majorité ses financements obligataires et pourrait mobiliser le reste de ses prêts à taux variables.

La Région pourrait également contractualiser des opérations de swap de taux afin de variabiliser une partie de ses nouveaux financements et maintenir une part minimum de son encours à taux flottants.

Depuis quelques années, la Région a accru volontairement son compartiment de dette à taux fixe afin de profiter de la période de taux longs historiquement bas. Cette part s'élève fin 2019 à 58% contre 40 % à fin 2013.

→ Optimiser la trésorerie

Les comptes des collectivités au Trésor Public doivent obligatoirement être excédentaires mais ces sommes ne peuvent être rémunérées. Dans ce cadre, la Région a historiquement cherché à détenir le plus faible niveau de trésorerie c'est à dire réaliser une gestion en « trésorerie zéro ». Pour autant, l'évolution du contexte économique avec des indices financiers à des niveaux extrêmement bas conduit à minimiser sensiblement le gain généré par cette gestion. Le passage d'index en zone négative depuis fin 2014 s'est même traduit par un avantage financier pour la Région à émettre des Titres Négociables de Court Terme (ex billets de trésorerie) ou à maintenir certaines lignes de crédit dans son encours. Ces éléments ont donc conduit la Région à revoir ses pratiques en termes de gestion de la trésorerie, notamment en ne visant plus « la trésorerie zéro » comme objectif prioritaire mais en cherchant à mobiliser des liquidités à taux négatifs sur le court terme, celles-ci générant de fait des produits financiers.

Au 31 décembre 2019, le volume de l'encours revolving s'établit à 165,790 millions d'euros dont 150 millions d'euros de tirages CDC renouvelables jusqu'en 2021, date de fin de la phase de mobilisation de la convention de financement.

Les montants importants d'investissements financés par la Région depuis 2013 engendrent de forts besoins de trésorerie. Pour financer ses besoins infra annuels à moindre coût, la Région a mis en place un programme de Titres Négociables de Court Terme (TNCT) en 2015 dont le plafond a été augmenté en 2019 de 240 M€ à 350 M€. Les Titres Négociables de Court Terme sont un accès direct aux marchés financiers sur des durées inférieures à 1 an. Leur fonctionnement est encadré par un Document de Présentation Financière (DPF) validé par la Banque de France et sécurisé par des lignes de disponibilité (« back up ») garantissant la solvabilité de la collectivité à chaque échéance. Dans ce cadre, la Région a contractualisé en juillet 2019, deux lignes de trésorerie pour un montant total de 110 M€ et une ligne en décembre 2019 pour un montant de 90 M€, les 150 M€ restants étant couverts par l'encours revolving CDC.

En 2019 et compte tenu des conditions extrêmement avantageuses sur les Titres Négociables de Court terme à taux négatif, la Région a privilégié ce mode de financement alors que les lignes classiques de trésorerie n'ont pas été utilisées. Les index financiers devraient continuer à être négatifs sur l'exercice 2020 et la Région n'a donc pas prévu de tirer ses lignes de trésorerie. Ainsi, aucun crédit n'est inscrit pour honorer la charge d'intérêts liée à ces contrats. A titre indicatif, la mobilisation des Titres Négociables de Court Terme a généré sur 2019 plus d'1 million d'euros de produits financiers.

Les actions du programme

→ Honorer les engagements contractés auprès des établissements financiers dans les meilleures conditions.

- ✓ Prévoir les crédits nécessaires au remboursement du capital des emprunts et au paiement des intérêts de la dette
- ✓ Assurer dans les délais le règlement des échéances

→ Obtenir les meilleures conditions financières pour les nouveaux emprunts souscrits et pour l'encours existant.

- ✓ Évaluer le besoin de financement de la Région et mobiliser la ressource
- ✓ Optimiser les conditions financières des contrats de l'encours

→ Sécuriser l'encours.

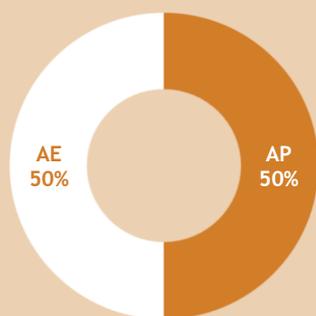
- ✓ Préserver l'indépendance financière lors des choix de financement
- ✓ Limiter le risque de taux

→ Optimiser la trésorerie.

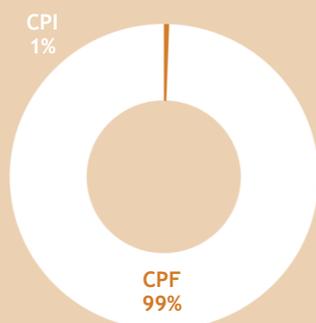
- ✓ Limiter le coût de la gestion de la trésorerie
- ✓ Optimiser la mobilisation des crédits de trésorerie

Mouvements financiers divers

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

1 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

1 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

150 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

26 275 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

\\ Raison d'être du programme

Le programme « Mouvements financiers divers » agrège les inscriptions de crédits non ventilables, qui ne figurent au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni des autres programmes de moyens. Par ailleurs, sont présentés des mouvements comptables, sans incidence sur l'équilibre budgétaire résultant de la mise en œuvre de l'instruction comptable M71 contribuant à l'image sincère et fidèle du patrimoine de la collectivité. Il contient également des propositions sans incidences budgétaires immédiates liées à l'application des instructions et dispositions budgétaires et comptables réglementaires. Depuis 2017, les reversements d'attribution de compensation aux départements prévus en application de la loi NOTRe sont inscrits sur ce programme.

\\ 2020 en actions

→ Permettre l'exécution des crédits divers non ventilables

Les crédits inscrits permettent notamment d'enregistrer les admissions en non-valeur, les extinctions de créances et éventuellement d'annuler des titres de recettes émis au cours des exercices antérieurs non suivis de recouvrement ou les dotations aux provisions. Le programme « mouvements financiers divers » pourvoit au règlement des intérêts moratoires prévus par le code des marchés publics lorsque les dépenses sur marchés ne sont pas payées dans les délais réglementaires. Le délai légal de paiement de 30 jours est partagé entre l'ordonnateur (20 jours) et le comptable public (10 jours). Certains dépassements de délais sont imputables aux services de la Paierie Régionale et une part des intérêts moratoires versés peut être réclamée à la Direction Générale des Finances Publiques. Il vous est proposé d'inscrire une enveloppe de crédits de paiement de 1 766 522,00 € en section de fonctionnement, dont 1 000 000,00 € au titre des provisions, et de 150 000,00 € en section d'investissement.

→ Enregistrer les versements aux départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRe

La loi de 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit le transfert des départements aux régions du transport routier interurbain de voyageurs ainsi que du transport scolaire. La loi n° 2015-1785 de finances pour 2016 procède à une augmentation de 25 points de la part de CVAE perçue par les régions, et la diminution à même hauteur de celle des départements, au titre du financement de ce transfert. Cette disposition prévoit également le calcul d'une attribution de compensation pérenne et non actualisable à verser par la région au département lorsque le montant de la part CVAE augmentée est supérieur au montant des charges transférées. Pour la Bretagne, le montant de CVAE supplémentaire est supérieur à celui des charges transférées, telles qu'évaluées avec les départements dans le cadre des commissions locales d'évaluation des charges et ressources transférées (CLEC), pour les départements d'Ille et Vilaine et du Morbihan. La Région doit reverser à chacun d'eux une attribution de compensation annuelle, d'un montant, respectivement de 21 072 816€ et 3 435 661€. Ce montant a été fixé par arrêtés préfectoraux au regard de l'évaluation définitive des charges transférées lors des dernières CLEC (de fin 2017). Ainsi il est nécessaire d'inscrire au titre de ces dépenses obligatoires une enveloppe de crédits de paiement de 24 508 478 euros pour 2020 en section de fonctionnement.

→ Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances

○ Les dotations aux amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises à partir du 1^{er} janvier 2005 sont amorties en fonction des durées d'amortissement par catégorie de biens qui ont été définies par notre assemblée. A cet égard, pour 2020 un crédit prévisionnel de 335 660 000 € est inscrit en recettes et en dépenses (mouvements d'ordre budgétaire).

o La reprise des subventions transférables au résultat

Parallèlement à l'inscription des dotations aux amortissements, les subventions d'investissement reçues par la Région pour financer des biens amortissables, sont reprises au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des biens qu'elles sont destinées à financer, atténuant ainsi la charge de l'amortissement. La Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (D.R.E.S.), qui finance l'ensemble des constructions et équipements scolaires, est reprise globalement l'année suivant son versement (N+1) pour un montant égal à la dotation aux amortissements de l'ensemble des constructions et équipements scolaires réalisés en N. En conséquence, pour 2020, le montant des subventions d'équipement perçues à transférer au compte de résultat est de 105 000 000 € dont 28 000 000 € concernant la D.R.E.S (mouvements d'ordre budgétaire).

o La neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipement versées

Une procédure facultative de neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipement versées est prévue par l'instruction M71. Elle permet à la collectivité de déterminer librement son niveau d'épargne, et d'éviter que la généralisation du champ de l'amortissement, par le prélèvement mécanique de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui en résulte, ne conduise à un déséquilibre du budget. La Région doit décider chaque année de l'option retenue au moment du vote du budget. Les dotations aux amortissements inscrites en 2020 n'ayant pas encore atteint leur niveau maximum, elles ne remettent pas en cause dans l'immédiat, l'équilibre de la section de fonctionnement. Aussi, il vous est proposé de ne pas mettre en œuvre cette procédure de neutralisation pour le budget primitif 2020.

→ Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région

L'instruction budgétaire et comptable M71 prévoit l'enregistrement par mouvements d'ordre budgétaire des modifications affectant la situation juridique et comptable de l'actif de la Région. Ainsi, pour permettre la comptabilisation des avances versées sur travaux à des tiers, notamment aux mandataires de la collectivité, dès qu'elles sont justifiées, il est nécessaire d'inscrire, en recettes et en dépenses au chapitre 925, un crédit d'un montant de 80 000 000 €.

Les mouvements d'ordre à inscrire sont récapitulés dans le tableau suivant :

Nature de l'opération	Dépenses		Montant	Recettes	
	Chapitre	Article		Chapitre	Article
Amortissement des immobilisations	946	68	335 660 000 €	926	28
Reprise des subventions	926	139	105 000 000 €	946	777
Avances sur travaux versées à des tiers	925	2317	80 000 000 €	925	238

→ Mettre en œuvre les facultés réglementaires en matière de dépenses imprévues

Des autorisations de programme et des autorisations d'engagement de « dépenses imprévues » peuvent être votées pour faire face à des événements imprévus dans la limite de 2% des dépenses réelles de chaque section. Dans ce cas, l'assemblée plénière ou la commission permanente, si elle a reçu délégation, peut affecter ces AP et AE et répondre à une situation d'urgence si des modalités d'un programme existant ne permettaient pas d'intervenir. Aussi, je vous propose d'ouvrir une autorisation de programme et une autorisation d'engagement de 1 000 000 €, chacune au titre des dépenses imprévues.

Les actions du programme

→ Permettre l'exécution de crédits divers non ventilables

- ✓ Enregistrer les dépenses non ventilables
- ✓ Enregistrer les versements aux départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRe

→ Donner une image sincère et fidèle des variations du patrimoine de la collectivité

- ✓ Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances
- ✓ Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région

→ Appliquer l'instruction comptable réglementaire M71 et le règlement budgétaire et financier de la Région et rendre compte de leur exécution

Envoyé en préfecture le 17/02/2020

Reçu en préfecture le 17/02/2020

Affiché le

ID : 035-233500016-20200214-20_DFE_SBUD_01-BF



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh
www.bretagne.bzh

Envoyé en préfecture le 17/02/2020
Reçu en préfecture le 17/02/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200214-20_DFE_SBUD_01-BF